This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

D'AMIENS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

D'AMIENS

3me SERIE.

1er.

AMIENS,
IMPRIMERIE YVERT
—
1874

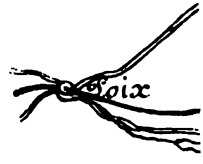
Loix

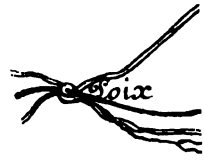
Voix

Tx 8 [illegible]
Pièces
[illegible]

LA

BATAILLE D'AMIENS

(*Séance du 28 Novembre* 1873).

M. Daussy donne lecture à l'Académie des pages suivantes, extraites d'un travail sur LA LIGNE DE LA SOMME PENDANT LA GUERRE DE 1870-1871. *Elles renferment le récit de la* BATAILLE D'AMIENS.

Le 25 novembre, l'armée de Manteuffel atteignit les positions indiquées par l'ordre du 23; c'est-à-dire à-peu-près la ligne de Roye à Breteuil.

Le général Bentheim avait été chargé du commandement du 1er corps. Il n'avait de la 2e division qu'une brigade, la 3e, 6 bataillons, 3 escadrons et 2 batteries; (la 4e étant au siége de La Fère) et de la 1re division que 4 bataillons, 2 escadrons, 2 batteries, ainsi que l'artillerie du corps; encore ces troupes étaient-elles échelonnées en arrière jusqu'à Noyon. On n'attendait le reste de la 1re division que pour les 25, 26 et 27.

Le 8e corps, qui était au complet, se trouvait

aux environs de Montdidier. La 15e division avait poussé son avant-garde dans la direction de Moreuil: à gauche, la 16e division occupait Breteuil par un fort détachement.

Manteuffel hésitait à se porter résolûment sur Amiens, car il ignorait le nombre et la situation des troupes françaises, et pour lutter contre l'armée considérable qu'il craignait de rencontrer il aurait voulu que le 1er corps fut remis au grand complet par l'arrivée des échelons qu'on n'attendait que dans deux ou trois jours.

Il réunit donc le soir à Montdidier le général von Gœben, commandant le 8e corps, et le chef de l'état-major de l'armée, comte von Wartensleben. pour délibérer sur la résolution à prendre.

Les patrouilles de la division de cavalerie avaient ce jour là constaté la présence des troupes françaises à Moreuil, Boves, Cachy, Gentelles, Villers-Bretonneux.

Une patrouille qui avait réussi à passer la Somme au moulin de Sailly-Lorette, (tous les autres passages avaient été trouvés rompus) et qui s'était avancée sur Morlancourt et Treux dans l'intention de couper le chemin de fer entre Corbie et Albert, avait dû abandonner l'entreprise, parce qu'elle avait trouvé les villages occupés par des troupes françaises qui menaçaient de lui couper la retraite.

Von der Grœben annoncait, d'après les rapports recueillis par sa cavalerie, qu'il arrivait de Lille.

d'Arras et de Boulogne de nouvelles troupes sur Amiens. Il croyait qu'il aurait peine à tenir tête aux Français, et, après avoir personnellement constaté l'état des choses dans une reconnaissance d'avant-garde, il s'était replié avec le gros de ses troupes au Quesnel, sur la route de Roye.

Examen fait de la situation, les généraux prussiens prirent la résolution de marcher en avant, ce qui ne leur paraissait pas sans péril, puisqu'ils croyaient avoir à combattre une armée bien supérieure en nombre. Mais ils se déterminèrent par ce motif que si, d'une part, un retard de quelques jours permettait de renforcer l'armée par le complément du 1er corps, qu'on attendait, et au besoin par la 4e brigade qu'on aurait fait venir de la Fère, d'autre part, il permettait aux Français d'augmenter dans une proportion bien plus considérable la masse de leurs troupes, grâce aux chemins de fer dont ils disposaient. D'ailleurs le début de la campagne avait montré une fois de plus ce que vaut à la guerre l'avantage de l'initiative ; et on ne voulait pas se priver du bénéfice de l'offensive.

On ne peut s'empêcher de sourire en relatant ici ces graves délibérations qui prouvent combien l'ennemi s'illusionnait sur nos moyens de résistance. Mais, d'autre part, il est instructif de voir la circonspection méthodique avec laquelle procédaient les généraux allemands.

Les ordres donnés le 25 novembre, à 8 heures 1/2

du soir, montrent que Manteuffel, tout en avançant vers Amiens, ne le voulait faire que très-prudemment.

Le 8e corps devait porter sa 15e division à Ailly-sur-Noye, et la 16e à Esserteaux, point d'intersection de la route de Breteuil avec celle qui vient d'Ailly.

Le 1er corps (Bentheim) devait porter la 3e brigade, avec l'artillerie de la division et le 10e dragons, au Quesnel (route de Roye) et l'artillerie du corps, protégée par les troupes de la 1re division, à Bouchoir derrière le Quesnel. La 1re division devait, du reste, masser ses troupes disponibles à Roye, et en avant de cette ville.

La division de cavalerie von der Grœben avait ordre de contenir les Français, mais sans les presser, et d'envoyer un détachement à Ham pour s'éclairer du côté de Péronne et St-Quentin, car Manteuffel voulait se garder contre l'éventualité d'un mouvement tournant derrière son aile droite. Il recommandait encore à von der Grœben de procéder aux destructions de chemins de fer autour d'Amiens, mais seulement, ajoutait-il, en tant que cela était possible, car on sentait bien qu'en présence de l'armée française toute voisine il n'était guère probable qu'on put aller couper, derrière elle, les lignes d'Arras et d'Abbeville.

Le 26 novembre devait donc être occupé à une reconnaissance générale, et à une concentration des troupes disponibles du 1er corps.

Journée du 26 novembre.

Le 8e corps, en s'avançant, occupa sans résistance Esserteaux et Ailly par la 16e division, et, par la 15e, Moreuil que les Français avaient abandonné. La 15e division poussa en avant sur la route de Moreuil à Amiens, la brigade Strubberg (30e) qui occupa Hailles, Thennes, et Domart sur la Luce. Ses avant-gardes rencontrèrent entre Thésy et Gentelles le 20e chasseurs de la brigade du Bessol, et, en s'avançant sur la gauche vers Boves, un bataillon du 24e de la brigade Derroja qui les repoussa. Poursuivies par 4 compagnies du 1er bataillon de chasseurs elles furent ramenées sur la route de Moreuil à Amiens. Elles engagèrent ensuite un combat très vif pour la possession du bois de Gentelles, qui commande cette route. Ce bois, perdu un moment par nos chasseurs (20e bataillon, commandant Hecquet) fut repris par eux avec l'aide de 3 compagnies du 67e de marche (43e de ligne) accourues de Villers-Bretonneux, et définitivement nous resta. La nuit mit fin au combat.

En définitive, la brigade Strubberg occupa la ligne de la Luce, avec ses avant-postes au nord de cette rivière. Le quartier général du 8e corps s'établit à Moreuil.

Quant au 1er corps, il établit sa 3e brigade, l'artillerie du corps et le 1er régiment d'infanterie (en tout 10 bataillons, 5 escadrons, 11 batterie

Quesnel et Arvillers, où le général Bentheim porta son quartier général. Ayant appris que le 8e corps s'était avancé sur la Luce, et trouvant Demuin et Ignaucourt abandonnés, il porta aussi ses avant-postes jusqu'à la Luce.

La division de cavalerie s'était portée sur la droite du 1er corps à Rosières, tâtant toujours les passages de la Somme, et trouvant partout les ponts rompus.

Pendant ce temps, le lieutenant-colonel Hüllessem arrivait à Roye avec 3 bataillons, 1 escadron, 1 batterie. La tête des autres échelons qui devaient compléter la 1re division se trouvait encore à Noyon.

Le 26 au soir Manteuffel, dont le quartier général était au Plessier-Rozainvillers, prit ses dispositions pour le lendemain. La rupture des ponts de la Somme, et l'abandon par les Français de Moreuil d'abord, et de la ligne de la Luce ensuite, lui faisaient penser que c'était derrière la Somme que l'armée française avait pris position, se bornant, sur la rive gauche, à la défense immédiate d'Amiens. Dans cette croyance, il voulait simplement, pour le 27, porter en avant son armée, pour lui faire prendre position, et il ne comptait livrer bataille que le 28 pour s'emparer d'Amiens. Le 26 au soir son armée formait une ligne à peu près parallèle à la Somme, passant d'Esserteaux à Ailly, Moreuil, Méziéres et Rosières, et couverte dans le parcours de la Luce, par des avant-postes

établis sur cette rivière. Il voulait avancer cette ligne plus près de la Somme, en appuyant à gauche jusqu'à la Selle. Il opérait ainsi la concentration de ses troupes en se rapprochant d'Amiens. Elles ne devaient plus être empêchées de se relier entre elles que par un seul obstacle, celui de l'Avre qui, ayant réuni à ses eaux celles de la Luce d'un côté, et de la Noye de l'autre, vient se jeter dans la Somme en amont d'Amiens.

Il ordonna donc au 8e corps qui formait sa gauche de s'avancer le 27 dans l'espace compris entre la Noye et la Selle, en portant ses avant-gardes sur la ligne d'Hébecourt, Sains, et Fouencamps. On devait tâter le terrain par des patrouilles du côté d'Amiens, et surveiller dans la direction de Marseille et Poix, pour le cas où il viendrait des troupes françaises de Rouen.

Le 1er corps, qui formait la droite de l'armée allemande, devait porter le gros de ses forces sur la ligne de la Luce, à peu près de Thésy à Demuin, et se tenir en communication avec le 8e corps, le long de la Noye, dont il était recommandé de vérifier les passages.

La division de cavalerie, qui était mise sous le commandement supérieur du général Bentheim, devait s'avancer entre la Somme et la Luce, éclairer le terrain, reconnaître soigneusement la Somme, et se procurer des renseignements sur l'armée française qu'on supposait massée derrière ce fleuve.

Pendant que Manteuffel ordonnait ces mouvements, qui n'étaient point des dispositions pour une bataille, nos généraux se préparaient au combat. En effet, de notre côté, les renseignements recueillis ne laissaient pas de doute sur la situation. L'ennemi s'avançait par les routes de Roye, de Montdidier et de Breteuil; on savait qu'il avait sur la première 6,000 hommes à Roye, et 3,000 en avant, à Bouchoir, que sur la deuxième 12,000 hommes avec une nombreuse artillerie étaient à Moreuil, que sur la troisième 3 ou 4,000 étaient à Breteuil. On allait donc être attaqué à l'Est et au Sud d'Amiens, et le fort de l'attaque semblait devoir se porter du côté de l'Est. Le colonel du Bessol, placé là en première ligne, écrivait qu'il allait être attaqué par des forces considérables, et demandait des renforts à Amiens et à Corbie.

Au Sud de la ville d'Amiens s'étend, entre les vallées de la Selle et de l'Avre, un plateau assez élevé que ne coupe aucun obstacle transversal. Deux routes principales courent sur ce plateau de Paris vers Amiens; l'ancienne route de Paris, qui arrive par Sains et St-Fuscien, et la route actuelle, qui de Breteuil, vient par St-Sauflieu, Hébecourt et Dury. L'ennemi arrivant par ces deux routes devait être arrêté par les retranchements dont nous avons parlé. On en confia la défense au général Paulze d'Yvoy qui, avec ses 6 bataillons de mobiles, avec un bataillon de chasseurs (le 2e, commandant

Boisguyon), avec la garde nationale sédentaire, devait soutenir, derrière cet abri, le choc de l'ennemi. Son armement en artillerie étant fort insuffisant, (12 pièces de canon) on appela d'Arras en toute hâte une batterie de 12, et quelques compagnies de marins pour la servir.

C'est du côté de l'Est qu'on porta nos principales forces. On avait eu la précaution de faire couper tous les ponts de la Somme, et, dans la journée du 26, on avait complété ce qui pouvait manquer à cet égard. On avait appelé pour garder les passages entre Péronne et Corbie, un bataillon de chasseurs, et deux autres bataillons à peine formés, qui devaient appartenir à une brigade nouvelle en voie d'organisation. Par suite ce ne pouvait être qu'entre la Somme et l'Avre que la lutte devait s'engager de ce côté.

Sur le plateau qui sépare ces deux vallées courent vers Amiens trois routes qui convergent à Longueau. Ce sont: la route de Péronne à Amiens qui, venant de La Motte, passe à Villers-Bretonneux en laissant à sa gauche le village de Marcelcave ; au Sud de celle-ci, la route de Roye à Amiens qui, après avoir traversé la Luce à Domart, remonte sur le plateau en laissant à sa droite le bois de Domart, et traverse le bois de Gentelles. Enfin plus au Sud, la route de Montdidier à Amiens qui, après avoir traversé la Luce à Thennes-Berteaucourt, près de son confluent dans l'Avre, laisse à droite le bois de Gentelles, et vient, par St-Nicolas,

annexe de Boves, se joindre en avant de Longueau à la route de Roye.

Les Prussiens pouvaient arriver par ces trois routes. Il fallait leur barrer le passage. Le colonel du Bessol, avec sa brigade, fut chargé d'arrêter l'ennemi, soit qu'il arrivât par la route de Péronne sur Villers-Bretonneux, soit qu'il vînt par la route de Roye sur Gentelles. En même temps, il devait surveiller la pente qui descend de Villers sur Corbie, et empêcher l'ennemi de tourner de ce côté Villers-Bretonneux dont la position formait comme une pointe avancée.

Le colonel du Bessol avait demandé des renforts. On lui envoya le 27 au matin deux bataillons 1/2 de la brigade Lecointe que le colonel de Gislain lui amena de Corbie. (2e bataillon de chasseurs. un bataillon du 75e et un du 65e). Il eut donc sous ses ordres 7 bataillons et 18 pièces d'artillerie. (1 batterie de 12,et 2 de 4) qu'il établit sur la ligne de Villers-Bretonneux, Cachy et Gentelles ; occupant ainsi sur le haut du plateau qui sépare les deux vallées de la Somme et de l'Avre, une ligne à peu près parallèle au cours de la Luce.

Le chemin de fer de Tergnier à Amiens, après avoir passé à Marcelcave, touche le Sud de Villers-Bretonneux pour, de là, descendre dans la vallée de la Somme. Entre Villers et Marcelcave, quelques déblais de ce chemin formaient, du côté Sud de la voie, des buttes que du Bessol utilisa en les convertissant en une sorte de petit retranchement

Au Sud de ce point, dans la plaine, il avait fait élever un épaulement pour protéger la position si exposée de Villers-Bretonneux et la relier au village de Cachy.

Sa ligne était, en effet, fort étendue et avait besoin de points d'appui. Il y avait bien, en arrière de cette ligne, le bois l'Abbé qui s'étend entre Villers et Cachy, mais ce ne pouvait être qu'une position de retraite. Il lui fallait garder, avec des troupes peu nombreuses et peu exercées, un front très considérable et très découvert,

Devant ce front de bataille les crêtes des côteaux de la Luce sont couronnées de bois qu'il eut été désirable d'occuper. Le bois de Morgemont et celui de Hangard font face à l'espace compris entre Villers et Cachy ; celui de Domart est en face et à-peu-près au milieu de l'espace compris entre Cachy et Gentelles, mais du Bessol avait trop peu de monde pour pouvoir songer à occuper sérieusement ces bois qui devaient servir à l'ennemi de points d'appui pour l'attaque. Il dut se borner à les faire observer.

La brigade Derroja fut chargée d'arrêter l'ennemi sur la route de Montdidier. Elle occupait la position importante de Boves qui commande cette route et le chemin de fer de Paris au débouché de la vallée de l'Avre dans celle de la Somme. Deux compagnies, une du 33e et l'autre du 24e, furent placées dans les ruines du château de Boves. Le colonel Pittié avec un bataillon du 24e et un bataillon de

mobiles du Nord devait se tenir sur la rive droite de l'Avre et occuper la route de Montdidier.

Sur l'autre rive de l'Avre un bataillon du 33e et un des mobiles du Nord devaient se porter entre Boves et St-Fuscien, protégeant le flanc droit de Boves et essayant de remplir le vide entre cette position et Amiens, car la brigade Derroja non seulement devait barrer le passage aux Prussiens par la vallée de l'Avre, mais on lui avait prescrit de se relier sur sa droite aux retranchements d'Amiens, mission assurément fort difficile à remplir, puisque Boves est à 8 kilomètres d'Amiens tandis que les retranchements étaient à 2 ou 3 kilomètres. Là se faisait sentir l'inconvénient grave d'une ligne de bataille aussi étendue que celle qu'on avait adoptée, puisque le colonel Derroja aurait eu sur sa droite 5 kilomètres au moins à couvrir.

A sa gauche, l'inconvénient n'était pas moins sensible, car si Boves est à 2 lieues, Villers-Bretonneux est à 4 lieues d'Amiens ; de sorte que la brigade Derroja était de beaucoup en arrière par rapport à celle du colonel du Bessol qui, placé ainsi fort en avant et sans appui sur ses flancs, n'avait pas manqué de signaler le désavantage d'une pareille situation.

Pour y obvier autant que possible, on prescrivit au général Lecointe de se porter avec ce qui restait de sa brigade, 5 bataillons, entre les corps de Derroja et de du Bessol, pour les relier entre

eux. Le général Lecointe devait donc s'avancer par la route d'Amiens à Roye sur Thennes-Berteaucourt pour se relier d'un côté vers Gentelles à du Bessol qui formait notre aile gauche, et de l'autre vers Boves et Fouencamps aux troupes du colonel Derroja qui formaient notre droite. Telles furent les dispositions adoptées de notre côté.

Journée du 27 novembre.

Le 27, à 9 heures du matin, le général Bentheim avec ses troupes cantonnées à Bouchoir et au Quesnel, s'avança en suivant la route de Roye à Amiens, pour occuper la ligne qui lui avait été assignée de Thézy à Demuin, c'est-à-dire pour occuper la Luce. Le lieutenant-colonel Hüllessem venait d'arriver de Roye à 8 heures.

A 10 heures, l'avant-garde annonça que les Français étaient à Gentelles, Cachy et Marcelcave, c'est-à-dire sur le plateau au nord de la Luce, à droite de la route de Roye à Amiens, et qu'en avant de ces villages, ils occupaient le bois de Domart qui touche presqu'à la route, et les bois de Hangard et de Morgemont qui, couvrent les pentes des côteaux de la Luce et couronnent le plateau au devant de Villers-Bretonneux, entre Cachy et Marcelcave. Déjà on entendait la fusillade sur la droite dans la direction d'Aubercourt, tandis que sur la route même d'Amiens et sur la gauche de cette route on ne rencontrait personne. En conséquence Bentheim, au lieu de suivre la direction

prescrite, appuya sur la droite, dans la direction de Cachy et Marcelcave, s'éloignant ainsi de la Noye, où il aurait du prendre position à Thésy afin de se relier avec le 8e corps, qui devait venir occuper Fouencamps.

Il résulta de ce changement de direction que les deux corps d'armée allemands se trouvèrent complètement isolés, et qu'entre les deux, dans l'espace vide, au centre de la ligne de bataille, il n'y avait personne. Le général en chef Manteuffel qui s'avançait avec son escorte par la route de Montdidier, croyait voir arriver aux environs de Thennes les troupes du 1er corps ; mais il les y attendit en vain et s'y trouva seul avec un bataillon du 28e et un escadron du 7e hussards qui lui servaient d'escorte. Il faut donc suivre séparément les opérations des deux corps d'armées allemands, puisqu'ils combattirent chacun pour son compte, l'un à droite entre l'Avre et la Somme, ou plus exactement entre la route de Roye et la Somme, l'autre à gauche, entre l'Avre et la Selle. Occupons-nous d'abord du premier corps dont nous venons de dire le changement de direction.

Le général Bentheim, abandonnant la route de Roye à Amiens, se contenta de la faire observer par ses dragons. La 3e brigade (Memerty, 6 bataillons, 3 escadrons, 2 batteries) qui formait l'avant-garde, reçut l'ordre d'occuper, avec les 3 batail-

lons du 4e d'infanterie le bois de Domart et le bois de Hangard. Elle devait placer le 44e d'infanterie plus à droite dans le bois de Morgemont. Quant au gros du 1er corps, composé du 1er d'infanterie, de 2 escadrons et de 3 batteries, il devait rester sur la Luce, depuis Hourges jusqu'à Ignaucourt, l'artillerie placée en arrière, à la rencontre des routes de Roye à Amiens et de Moreuil à Corbie.

Ces prescriptions s'exécutèrent exactement sur la gauche. Le 4e s'empara rapidement du bois de Domart et de là s'avança sur Gentelles qui est en face. Du Bessol avait placé à Gentelles le 20e chasseurs et un bataillon du 43e, commandant Roslin ; un combat assez vif s'engagea. Les Allemands prétendent qu'ils durent ralentir de ce côté le mouvement de leur aile gauche pour attendre que leur aile droite fut arrivée à la même hauteur.

Ce qui est certain, c'est que le 20e chasseurs et le 43e, quoiqu'ils aient été forcés pour un moment de se retirer, partie à gauche sur Cachy, partie en arrière dans le bois l'Abbé, ne permirent pas à l'ennemi de déboucher de Gentelles.

Le 2e bataillon du 4e prussien avait réussi à s'emparer du bois de Hangard qui s'avance dans la plaine par deux cornes dirigées vers Villers-Bretonneux, mais il ne parvint point à en déboucher. Le 43e de ligne, commandant Roslin, les chasseurs du 20e, quelques compagnies du 91e et quelques autres de mobiles, dirigèrent de Cachy des attaques

réitérées qui refoulèrent l'ennemi. Cachy fut incendié par les obus prussiens. Le commandant Roslin y trouva la mort, mais les Français s'y maintinrent toute la journée. Sur la droite des Prussiens, le bois de Morgemont avait été enlevé par le 44e, (major Dalmer) qui y laissa un bataillon, et avec les deux autres essaya d'enlever l'épaulement établi entre ce bois et Villers-Bretonneux, ainsi que les buttes situées près du chemin de fer de Tergnier et que le colonel du Bessol avait converties en une sorte de petit retranchement. C'est sur ce point que l'action fut la plus vive. Le colonel du Bessol commandait lui-même en cet endroit les troupes de sa brigade (le 2e bataillon de chasseurs, un bataillon d'infanterie de marine, un bataillon de mobiles, des compagnies du 75e, une compagnie du génie, une de francs-tireurs.)

Le combat se prolongea dans cette situation. Il faut croire que notre artillerie fit beaucoup de mal à l'ennemi, puisque le colonel Wartensleben raconte que vers midi les Français amenèrent tout-à-coup en batterie environ 36 pièces de canon entre Cachy et Villers-Bretonneux. C'est une des nombreuses et involontaires erreurs que commettent les Allemands lorsqu'il s'agit d'apprécier les forces françaises. Le colonel du Bessol n'avait en tout que les 3 batteries dont nous avons parlé, et ne reçut de renfort que celui d'une batterie de 8 qui porta à 24 le nombre total de ses pièces de canon.

Quoiqu'il en soit, cette artillerie française canon-

nait vivement le bois de Hangard,et ses coups portaient même au delà jusque près de Demuin. Protégée par ce feu violent, notre infanterie gagnait du terrain ; on avait fait avancer les 4 bataillons de mobiles du Nord tenus jusque là en réserve dans le bois l'Abbé, et qui venaient remplir l'intervalle entre Villers et Cachy, de sorte que Bentheim dut faire avancer en ligne toute l'artillerie du 1er corps; 6 batteries furent placées à l'est du bois de Morgemont,et deux au nord de Domart. Il appuyait ainsi ses deux ailes par une artillerie puissante,et c'estpar ce moyen qu'il parvint à arrêter les progrès de l'attaque française. L'ennemi avait donc mis en ligne 10 batteries (60 pièces de canon) : nos 4 batteries leur répondirent vigoureusement,et étonnèrent l'adversaire par une « tenacité » à laquelle il est contraint de rendre hommage. Le combat continua avec acharnement. Les Allemands constatent qu'ils durent renouveler l'approvisionnement de munitions pour l'infanterie et l'artillerie. Hélas ! il ne fut pas possible d'en faire autant chez nous; dans cette petite armée du Nord, en voie de formation, les services étaient loin d'être convenablement organisés. Les munitions firent défaut au courage de nos soldats.

Sur la gauche prussienne le combat se maintenait contre Gentelles,mais sans succès pour les troupes de Bentheim, car le général Lecointe était arrivé là avec une partie de sa brigade, avait dégagé Gentelles,et forcé les Prussiens à reculer. Pendant

tout le reste de la journée l'avantage nous resta donc du côté de Gentelles.

D'un autre côté, à l'extrême droite des Prussiens, la division de cavalerie, qui avait été envoyée vers la Somme pour en reconnaître les passages, depuis Bray jusqu'à Corbie, avait trouvé les ponts rompus, sauf à Cerisy-Gailly, mais avait constaté partout la prèsence des Français sur la rive droite ; ses patrouilles, lancées vers Corbie, Villers-Bretonneux, Marcelcave, et aussi le bruit du canon, avaient éclairé le général von der Grœben sur la situation, et l'avaient déterminé à se porter sur théâtre de la lutte. Il arriva à 2 heures 1/2 à Marcelcave qu'il fit occuper par 7 compagnies des 1er et 8e chasseurs, et porta 10 pièces de canon appuyées par 12 escadrons contre Villers-Bretonneux, au nord du chemin de fer.

Cette canonnade, qui dura plus d'une heure, prenait dans le flanc gauche nos batteries et nos tirailleurs qui combattaient entre Villers et le bois de Morgemont. Du Bessol dut par suite changer la disposition de ses batteries pour répondre à ces nouveaux arrivants, qui portaient à 70 pièces de canon le total de l'artillerie prussienne, et malgré l'inégalité énorme de la lutte il continua une vigoureuse résistance.

Vers 3 heures 1/2, le lieutenant-colonel Hüllessem avec son échelon de 3 bataillons, une batterie et un escadron, rejoignit Bentheim qui l'envoya sur la gauche occuper Domart et

Thennes. Ce renfort lui permit d'amener en ligne 2 bataillons du 1er régiment qu'il avait jusques là gardés en réserve sur la Luce. Il les plaça à l'est du bois de Morgemont pour appuyer l'artillerie du corps que nos tirailleurs ne cessaient pas d'inquiéter fortement, et ordonna un mouvement général en avant auquel prit part le bataillon du 44e qui jusque là était resté dans le bois de Morgemont.

L'épaulement situé entre ce bois et Villers avait été l'objet d'une lutte acharnée. Vers deux heures, le 44e prussien s'en était emparé ; une colonne prussienne se jetant dans la voie ferrée s'était même approchée de la gare de Villers, mais les francs-tireurs placés sur le pont de Villers l'avaient repoussée en lui faisant subir des pertes sensibles. Le colonel du Bessol rassemblant les débris de ses chasseurs, de ses mobiles, et de son infanterie de marine, avait repris l'épaulement à la baïonnette. Vers 3 heures, les Prussiens l'avaient reconquis ; du Bessol revenant encore à la charge en avait délogé les Prussiens, sans parvenir toutefois à s'y établir lui-même. Ce retranchement tant disputé était resté l'objet indécis de la lutte.

Mais lorsque vers la fin du jour, les colonnes prussiennes, renforcées par leurs réserves, appuyées sur leurs flancs par le feu de 10 batteries, et au nord par l'artillerie de von der Grœben, se portèrent en masse sur l'épaulement, l'attaque prussienne cette fois réussit. Nos soldats étaient épuisés, ils manquaient de munitions;

la batterie de 12 ne tirait plus depuis plus d'une heure, les gibernes étaient vides, le colonel Du Bessol avait reçu une blessure sans gravité mais qui l'avait forcé à quitter le champ de bataille. Les Prussiens s'emparèrent de l'épaulement et, poursuivant leur succès, entrèrent à Villers-Bretonneux. Des détachemens d'infanterie de marine, du 2e chasseurs, de la compagnie du génie, s'y défendirent quelque temps, mais bientôt Villers fut enlevé par les prussiens.

Cependant la nuit était venue, on ne voyait plus devant soi, et l'ennemi ne pouvait songer à une poursuite; la division de cavalerie, que Bentheim avait ramenée au sud du chemin de fer pour l'adjoindre à son aile droite, s'avança jusqu'au mont du bois l'Abbé, mais crut prudent de ne pas pousser plus loin, et revint se cantonner en arrière de Villers-Bretonneux, à Marcelcave, Wiencourt et Guillaucourt.

Il ne faut pas oublier que si l'aile droite prussienne était parvenue à enlever Villers-Bretonneux, au prix de sacrifices très sensibles, l'aile gauche n'avait pu avancer. Cachy et Gentelles restaient toujours au pouvoir des Français; et, au milieu de notre ligne, le bois L'Abbé demeurait occupé par les troupes du colonel de Gislain.

C'était donc en soi un succès partiel, et rien de plus. Il faut rendre hommage à la vaillance du colonel du Bessol qui, placé dans une situation défectueuse dont il avait tout le premier signalé le

vice, exposé en pointe aux attaques de l'ennemi, et n'ayant que 4 bataillons d'infanterie, 3 de mobiles, et 24 pièces d'artillerie, était parvenu à tenir tête au premier corps prussien soutenu par la division de cavalerie, et disposant de 70 pièces de canon. Quel ne fut pas l'étonnement des Prussiens lorsque par le livret des morts trouvés sur le champ de bataille, ils constatèrent qu'au lieu de vieux soldats qu'ils croyaient avoir combattus, ils avaient eu affaire à des conscrits de six semaines, qui n'avaient jamais vu le feu.

Nous allons maintenant rendre compte de ce qui s'était passé entre l'Avre et la Selle où le 8e corps devait opérer.

Le général Gœben avait prescrit à la 15e division de porter une brigade à Fouencamps, et l'autre à Sains. Les avant-gardes devaient s'avancer à St-Fuscien et à Dury, avec mission de reconnaître les retranchements qu'on disait élevés autour de la ville. La 16e division devait s'avancer jusqu'à Hébecourt, et envoyer un détachement à Plachy-Bacouel pour couper la voie ferrée d'Amiens à Rouen.

En conséquence la 30e brigade (Strubberg) qui, le 26, était sur la Luce, s'avança par la route d'Ailly vers Fouencamps. Elle trouva les bois qui couvrent les côteaux de gauche de la vallée de la Noye entre Fouencamps et le Paraclet, fortement occu-

pées par les troupes de la brigade Derroja (1er bataillon de chasseurs, un bataillon du 24e). Elle établit sur la hauteur, entre Dommartin et Fouencamps, une batterie qui canonna ces troupes, puis attaqua la position. A midi, elle occupait le Paraclet; nos chasseurs se retiraient sur Boves.

Pendant ce temps, la 29e brigade (Bock) arrivait à Sains sans rencontrer personne, et poussait son avant-garde à St-Fuscien. Sur l'ordre qui lui en fut donné, cette brigade envoya un détachement sur Boves où, d'après la violente canonnade qu'on entendait, la 30e brigade devait être sérieusement engagée. Le colonel Bock conduisit lui-même 14 compagnies et 2 batteries par la ferme du Cambos et par le ravin qui est un peu plus sur la droite. Ce renfort permit à la 30e brigade d'enlever la hauteur que couronnent les ruines de Boves, puis Boves, et St-Nicolas.

Les soldats de la brigade Derroja (24e et 33e) que ne soutinrent pas les réserves placées à Longueau, reculèrent sur ce village. Mais ayant trouvé une bonne position, ils s'arrêtèrent, et dirigés par le commandant Zédé du 33e, chargèrent à la baïonnette. Ils continrent l'ennemi, et soutinrent le combat, grâce à l'appui que leur donna une batterie de 12 qui, quoi qu'en disent les Allemands, paraît avoir opéré avec quelque succès.

Le 1er bataillon de chasseurs, un bataillon du 33e, et un bataillon de mobiles qui, pour exécuter l'ordre donné de se relier aux retranchements

d'Amiens, se portaient sur la rive gauche de l'Avre, furent assaillis par l'artillerie allemande qui était venue se placer sur la hauteur de Boves, et contraints de battre en retraite. Les Allemands racontent qu'il firent aussi reculer à coups de canon des trains de chemins de fer qui amenaient sans doute des troupes.

Les Prussiens, maîtres de Boves, en réunissant leurs forces pour refouler les troupes du colonel Derroja, auraient pu s'avancer sur Longueau; une diversion les en empêcha.

Ils se trouvèrent attaqués en effet par des troupes françaises venues de Gentelles et appuyées par 2 batteries. C'étaient les troupes du général Lecointe. Elles avaient suivi la route d'Amiens à Roye sans rencontrer l'ennemi ; puisque, comme nous l'avons vu, le 1er corps prussien, en appuyant sur sa droite, avait laissé l'espace vide entre sa gauche et la vallée de l'Avre, au-delà de laquelle opérait le 8e corps. Arrivées à la hauteur de Gentelles, elles s'étaient portées sur leur gauche, fort à propos pour soutenir le 20e bataillon de chasseurs et le 43e, avaient repris Gentelles, et refoulé les Prussiens dans le bois de Domart, contribuant ainsi puissamment à notre succès sur ce point. Le général Lecointe n'eut même pas à engager tout son monde; il paraît que plusieurs de ses bataillons demeurèrent en réserve en arrière de Gentelles.

Les troupes du général Lecointe, se retournant à droite sur les Prussiens du 8e corps qui occu-

paient Fouencamps et Boves soutinrent contre eux le combat comme nous venons de le dire; et ce combat dura jusqu'à la nuit. Les Prussiens, maîtres de Boves et de St-Nicolas auraient pu leur couper la retraite, s'ils avaient connu la situation; mais ils n'osèrent pas s'avancer vers Amiens, alors que derrière eux, sur leur droite, ils entendaient le canon retentir entre Gentelles et Domart. Cela leur indiquait que le 1er corps n'était pas arrivé à la position assignée. Ils restèrent à Boves, n'osant se risquer plus loin de peur d'être eux-mêmes coupés.

La 16e division, (Barnekow) en s'avançant d'Esserteaux sur Amiens,rencontra à St-Sauflieu les éclaireurs du général Paulze d'Yvoy. Dès le matin Paulze d'Yvoy avait envoyé en avant une reconnaissance composée de quelques compagnies du 2e chasseurs, du 43e, et du 4e bataillon de mobiles de la Somme. Ces troupes, dépourvues d'artillerie, se replièrent sur Hébecourt: à Hébecourt le combat fut vif. Le village et le bois qui est derrière furent enlevés par la 32e brigade (Beyer von Karger). Les Prussiens prétendent, sans doute pour justifier leur conduite, que les habitants prirent part à la lutte. Ils reconnaissent qu'il y eut beaucoup de sang versé, car, disent-ils,dans de telles circonstances,on n'accorde guère de quartier. Deux escadrons du 9e hussards eurent occasion de charger quelques compagnies du 2e chasseurs,

et les sabrèrent. Les hussards y perdirent entre autres le prince de Hatzfeld, les Français y perdirent de leur côté le commandant Boisguyon du 2e bataillon de chasseurs.

La division se porta ensuite en reconnaissance sur Dury, et trouva au-delà la ligne de nos retranchements. Elle était, dit Wartensleben, « formée « d'emplacements d'artillerie soigneusement tra- « vaillés et reliés entre eux par des tranchées. » Les Prussiens furent accueillis par un feu de mousqueterie très vif, suivi bientôt des projectiles de l'artillerie. Legénéral Paulze d'Yvoy avait placé, pour défendre ces retranchements le 2e bataillon de chasseurs, le dépôt du 43e de ligne, des mobiles de la Somme, de la Marne, du Gard et du Nord, et un bataillon de mobilisés de la Somme. En arrière des retranchements il avait mis en seconde ligne la garde nationale d'Amiens forte d'environ 2,000 hommes.

Barnekow fit avancer contre nos retranchements l'artillerie de sa division, 4 batteries, que le lieutenant-colonel Borkenhagen renforça de deux batteries montées de l'artillerie du 8e corps. Le combat fut vaillamment soutenu par une batterie de 12, servie par des marins, et qui, débarquée le matin même du chemin de fer, avait été envoyée de suite au poste le plus périlleux, sur la route de Dury.

Le lieutenant de vaisseau Meusnier, qui commandait cette batterie, y trouva une mort glorieuse. Il avait déjà reçu trois blessures lorsqu'il fut coupé

en deux par un obus. Du côté des Prussiens le lieutenant-colonel Borkenhagen fut blessé mortellement. Cette lutte d'artillerie dura jusqu'à la nuit. Notre vaillante batterie allait être démontée lorsqu'elle reçut l'appui de la compagnie de marins commandée par les lieutenants de vaisseau Rolland et Bertrand, qui lui vint en aide avec des pièces de 4 empruntées à la garde nationale. La lutte continua donc avec énergie, nos obus incendièrent le village de Dury où les Prussiens avaient pris position. Quelques compagnies du 70e prussien parvinrent, vers le soir, à s'établir en avant de ce village, dans le cimetière de Dury, à 300 pas environ de nos retranchements,et s'y maintinrent.

Le détachement de gauche de la 16e division avait occupé Plachy, et s'était avançé jusqu'au Pont-de-Metz. En voulant déboucher du Pont-de-Metz, il se présenta devant nos retranchements ; quelques volées de mitraille le forcèrent à reculer.

La 16e division s'établit pour la nuit à Dury, et son détachement de gauche au Pont-de-Metz.

Manteuffel, avons-nous dit, s'était trouvé à Thennes, seul avec son escorte, entre ses deux corps d'armée qui opéraient isolément,séparés par la rivière d'Avre. Il avait mandé, vers une heure, au général Gœben d'envoyer par Fouencamps un détachement pour soutenir l'aile gauche de Bentheim assez compromise en face de Gentelles ; mais Gœben répondit que toutes ses troupes étaient

agir chacun pour son compte. Il se trouvait donc au centre sans la moindre réserve, et n'était pas sans crainte que les Français, profitant de la circonstance, ne vinssent, en débouchant du bois de Gentelles,et en s'emparant du passage sur la Luce à Thennes, se placer entre ses deux corps d'armée, et leur couper les communications. Pour faire croire à la présence de troupes qu'il n'avait pas, il déploya toute son escorte et son état-major sur la hauteur au nord de la Luce, entre les routes de Roye et de Montdidier, en face du bois de Gentelles; un combat de tirailleurs s'engagea avec les Français qui occupaient ce bois,le combat s'anima, les balles françaises frappèrent dans les rangs de l'état-major prussien ; et lorsque les troupes du général Lecointe vinrent, comme nous l'avons vu, appuyer les soldats de la brigade du Bessol, et menacer l'aile gauche de la brigade Memerty, l'état-major de Manteuffel se vit exposé à être coupé de sa retraite sur Thennes et à être rejeté sur l'Avre,dont le passage pouvait n'être pas facile.

Manteuffel se retira donc vers la tombée du jour au sud de Thennes, sur la hauteur du moulin, faisant garder le passage de la Luce par son infanterie, et maintenant autant que possible de l'autre côté de la Luce ses hussards que pressaient vivement les tirailleurs du général Lecointe.

On comprend aisément que, dans cette situation, il n'ait point songé à donner l'ordre au 8^{e} corps, engagées, et Manteuffel dut laisser ses lieutenants

qui occupait Fouencamps et Boves, de s'avancer davantage. Les Français avaient évidemment le dessus à Gentelles ; lls poussaient le centre très insuffisant de la ligne ennemie. On se demande ce qui serait advenu si les quelques bataillons de la brigade Lecointe, qui, paraît-il, furent tenus en réserve derrière Gentelles, avaient été engagés,et avaient, ce qui est fort vraisemblable, culbuté l'état-major prussien, et tourné l'aile gauche de Bentheim.

Toujours est-il que Manteuffel, dans le moulin à vent derrière Thennes, où il déchiffrait à la lueur de quelques allumettes les nouvelles qui lui arrivaient, ne paraît pas avoir été fort rassuré sur l'issue de la journée. L'ordre qu'il envoya alors à Bentheim était de revenir le soir ou le lendemain matin prendre position sur la Luce pour se relier au 8e corps. En même temps il ordonnait à Gœben, qu'il savait établi dans les positions prescrites, Fouencamps, Boves, Dury, mais arrêté à ce dernier endroit devant les retranchements d'Amiens, de pourvoir à l'occupation de Moreuil, en arrière de la Luce, point qui, suivant les événements pouvait avoir son importance pour le rétablissement des communications entre les deux corps d'armée. Il craignait, on le voit, d'être obligé de reculer ; ses forces ne lui paraissaient pas suffisantes pour triompher de la résistance des Français. Aussi était-il singulièrement préoccupé de l'arrivée des renforts. Un télégramme du général

Zglinitzki vint tout à point lui annoncer la capitulation de La Fère. Il s'empressa d'envoyer à ce général l'ordre de partir de suite pour Noyon, avec au moins 3 bataillons, 1 escadron et une batterie. Le soir il porta son quartier général à Moreuil.

Ce fut là, seulement dans la nuit, qu'il connut le succès remporté par Bentheim sur sa droite, et notre défaite de Villers-Bretonneux; mais il ne pouvait encore en apprécier toutes les conséquences. Le général Gœben qu'il avait fait venir à Moreuil lui déclara qu'on ne pouvait attaquer les retranchements d'Amiens qu'au prix de grands sacrifices, et que le résultat était incertain. Jeter l'armée tête baissée sur ces retranchements et sur la Somme qu'il n'est pas facile de passer, c'était, suivant le commandant du 8e corps, encourir une lourde responsabilité.

Donc le 27 au soir, à 11 heures 1/2, Manteuffel donnait les ordres suivants: Le 1er corps devait, conservant les positions par lui conquises, faire reconnaître par la division de cavalerie le terrain entre la Luce, la Somme et Amiens, et, du reste, se maintenir sur la Luce. Le 8e corps devait s'établir en face des retranchements d'Amiens, tout en se tenant prêt à détacher une division au soutien du 1er corps si celui-ci se trouvait trop engagé entre l'Avre et la Somme.

Manteuffel voulait attendre dans cette position les renforts qui allaient lui venir, et ne reprendre la lutte qu'après l'arrivée des troupes qui devaient

remettre le 1er corps au complet. L'ennemi avait donc été très impressionné de la résistance qu'il avait rencontrée, et se faisait une idée très fausse de notre situation, car de notre côté le désordre était inexprimable.

Le général Farre qui, dans l'après-midi s'était rendu à Villers-Bretonneux, et y avait remplacé le colonel du Bessol blessé, avait dû, après la perte de Villers, se retirer à Corbie, plus ou moins suivi par les débris de la brigade du Bessol. Dans la confusion de la déroute, on oublia de prévenir les braves soldats du 43e et du 20e chasseurs, qui avaient si vaillamment combattu à Gentelles et Cachy, et qui, le soir à 8 heures, tenaient encore ces deux positions; oubli par suite duquel bon nombre de ces braves gens furent faits prisonniers.

Grâce à l'obscurité les combattants de Villers-Bretonneux ne furent pas poursuivis. Ils se retirèrent les uns à Amiens, les autres à Corbie, dans le plus grand désordre. Néanmoins le général Farre se disposait, paraît-il, à continuer la lutte le lendemain, malgré la désorganisation complète de la plus grande partie de ses troupes, et il songeait à établir ses batteries sur les hauteurs de Ste-Colette, derrière Corbie.

Mais d'autre part, à Amiens, on tint conseil à la Préfecture pendant la nuit. Le général Paulze d'Yvoy, dont les troupes, protégées par les retranchements, avaient fait bonne contenance, était d'avis de persévérer. On lui objecta que nous

avions été battus à Villers; que nous avions perdu l'importante position de Boves; que les troupes, surtout les mobiles, étaient revenues en désordre; que pour tenir derrière les retranchements il fallait des canons qui manquaient,et des munitions dont malheureusement on était fort dépourvu; que d'ailleurs. la position pouvait être tournée sur la gauche de la Selle, par les hauteurs trop insuffisamment défendues de la Ferme de Grâce.

Le général Lecointe,estimant qu'on ne devait pas exposer à un anéantissement complet cette jeune armée du Nord qui pouvait être appelée à rendre des services, et qui, quoiqu'à peine formée, venait de prouver sa vaillance, fit prévaloir l'opinion qu'il fallait se retirer sur Arras.

La retraite fut donc résolue; le général Farre en fut informé,et il fit partir ses troupes de Corbie dans la nuit même. A Amiens la retraite s'effectua dans les conditions les plus fâcheuses, avec une précipitation qui la convertit en un véritable désastre. Un incident très regrettable augmenta,en effet, le désordre au milieu duquel elle s'opérait.

La garde nationale, rassemblée à 5 heures du matin, s'attendait à aller reprendre ses positions de combat. Il est absolument faux qu'elle ait, comme le dit Wartensleben, refusé de marcher et brisé ses fusils. Le départ de l'armée entraînait forcément le désarmement des gardes nationaux; l'ordre leur fut donc formellement donné de rendre leurs armes,ainsi que le constate une proclamation

du préfet Lardière. Leurs fusils à piston ne pouvant se décharger comme les chassepots, en retirant simplement la cartouche, ils les déchargèrent en tirant en l'air. Le bruit de cette fusillade fit croire que les Prussiens étaient dans la ville. Ce fut un vrai sauve-qui-peut. Tout se précipita vers la route de Doullens dans un effroyable pêle-mêle.

De sorte que pendant que les Prussiens, tout meurtris de la lutte, se recueillaient avant de tenter de nouveau une bataille, l'armée du Nord fuyait éperdue sur les routes qui conduisent à Arras. Amiens était abandonné à l'ennemi et l'armée du Nord mise en déroute. Tels étaient les résultats de la journée du 27.

LA COMMUNAUTÉ DE L'ILE DE JERSEY

Par M. CHARLES DUBOIS.

(*Séance du 12 Décembre* 1873).

Pendant un séjour que je fis dernièrement dans l'île de Jersey, je m'étais rendu un matin à la Cohue (c'est le vieux nom normand de l'édifice qui sert à la fois de palais des Etats et de palais de justice), dans le désir d'assister à une audience. A peine étais-je entré l'audience commença.

Le greffier se leva et en français, la langue officielle de l'île, prononça une prière, puis un audiencier appela, en français encore, quelques causes correctionnelles peu importantes qui s'instruisirent et se jugèrent en anglais. J'allais me retirer quand l'appel d'une nouvelle affaire attira mon attention: Le connétable (nous dirions le maire) de St-Hélier présentait (c'est l'expression d'usage) un soldat de la garnison anglaise qu'il inculpait de violences envers un habitant. L'avocat du soldat se leva et en français exposa que pour le même fait son client avait déjà été poursuivi devant

un conseil de guerre et acquitté, et s'appuyant sur la maxime de droit qui veut que nul ne puisse être poursuivi deux fois pour le même délit, il demanda au juge de relaxer le prévenu.

Imbu de la règle, *non bis in idem*, plus habitué en France à voir les conseils de guerre juger les citoyens ordinaires qu'à voir les tribunaux civils juger les délits commis par les soldats, je n'hésitais pas à trancher la question en faveur de l'avocat Jersiais et à penser que si comme en France, la poursuite était confiée au Ministère public au lieu d'être abandonnée à l'officier de police, celle-ci n'eût même pas été intentée.

Mais le juge pensait tout différemment. Il interrompit l'avocat d'un ton assez sévère pour dire que c'était la première fois qu'on soutenait devant lui une pareille thèse. Si les tribunaux militaires, dit-il, connaissent de pareils faits, ce ne peut être qu'au point de vue de la discipline militaire et leurs décisions ne regardent en rien la Cour, auprès de laquelle les citoyens trouveront toujours la protection que leur assurent les priviléges de Jersey. L'avocat balbutia quelques mots, le procureur général de la Reine déclara qu'il ne pouvait que s'associer aux idées que venait d'exprimer le juge et l'on reprit la langue anglaise pour entendre les témoins.

Comme beaucoup de mes compatriotes, je n'avais aucune idée des institutions du pays où je venais en touriste. Cet incident qui me faisait entrevoir un

très haut degré de liberté, me donna le désir de les connaître. Ce désir redoubla les jours suivants, à mesure que je me rendais compte de la prospérité du pays que je parcourais.

Jersey a environ 60,000 âmes, dont un peu plus de la moitié dans la ville de St-Hélier, elle n'a pas d'industrie, et doit toute sa richesse à l'agriculture et au commerce. Son climat humide est d'une douceur exceptionnelle dans le nord de l'Europe, et ne le cède sous ce rapport qu'à celui de l'île de Wight. Grâce aux vents chauds qu'amène avec lui le Gulf-Stream, on peut à quelques pas de la mer, quand les rochers donnent un abri, cultiver dans les jardins toutes nos plantes de serre. Les palmiers nains, les dracœnas, les camélias poussent toute l'année en pleine terre, à côté des fuchsias, qui atteignent une hauteur tout-à-fait inconnue sur notre sol. Aussi la terre donne-t-elle chaque année double récolte de légumes et fournit ainsi les élements d'une importante exportation.

Cependant la plus grande partie de l'île est en herbages. Ils nourrissent une race de précieuses laitières au poil fauve, à la face teintée de noir, qui paraît peu connue en France, mais que les Anglais et surtout les Américains viennent acquérir à des prix exorbitants. Une loi des Etats protége la pureté de cette race en prescrivant, sous peine d'une amende de mille livres, l'abattage immédiat de toutes les bêtes de même espèce qui débarquent dans l'île.

L'absence absolue de douanes a favorisé le développement du trafic. La ville de St-Hélier joint à un commerce de transit considérable d'importants armements maritimes. C'est un des ports les mieux représentés dans les grandes pêcheries et particulièrement à Terre-Neuve.

Aussi tout dans l'île révèle la richesse: le nombre des églises et des écoles, l'admirable entretien et l'immense réseau de petits chemins qui font de Jersey un véritable labyrinthe, l'élégance et la propreté des habitations. Quand la pauvreté apparaît par hasard, elle a presque toujours pour compagne l'ivrognerie, la plaie de l'île. En même temps, il suffit d'un coup d'œil sur ses 17 journaux pour constater que la liberté est entière, et de mémoire d'hommes, l'ordre public n'a pas été troublé.

A quelques lieues de la Bretagne, le contraste est assez frappant pour mériter d'être étudié. Le résultat de cette modeste étude vous montrera une petite société d'origine française qui a conquis sa liberté plus tôt même que l'Angleterre et qui forme aujourd'hui un petit Etat assez semblable aux républiques municipales du moyen-âge ; il vous montrera aussi, et ce sera le revers de cette petite médaille, quelle racine les institutions féodales avaient dans le sol, et comme elles sont lentes à disparaître au contact même de la liberté, là où elles n'ont point été brisées par la secousse violente de la Révolution.

Qu'est-ce donc que Jersey pour l'Angleterre ? Ce n'est ni un royaume uni comme l'Ecosse, ni une nation dépendante et incorporée comme l'Irlande, ni une colonie comme le Canada, ni un pays conquis comme l'Inde. Si vous disiez à un Jersiais que son pays est soumis à l'Angleterre, il vous répondrait que bien au contraire c'est Jersey, dernier débris fidèle du duché de Normandie, qui est le pays conquérant (1). Et il aurait raison : la reine d'Angleterre n'est à Jersey que la duchesse de Normandie, bien qu'elle n'en porte plus le titre ; l'histoire ne laisse pas de doute à ce sujet.

L'histoire de Jersey est courte et nul peuple n'est plus fondé a revendiquer le bénéfice du mot célèbre : heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! On rencontre des siècles entiers vides d'événements.

L'aspect seul de l'île dénonce son origine et la rattache à la France : sa végétation puissante et la grâce de ses vallées rappellent la Normandie, les rochers pittoresques de ses côtes, la Bretagne. C'est la main de l'homme qui, en y semant les cottages et les jardins, a créé sa ressemblance avec la campagne anglaise. Aussi bien n'est-il pas nécessaire pour la trouver réunie à la France de remonter aux temps anté-historiques. Jusqu'au VIII[e] siècle, ni Jersey, ni la côte de France, n'avaient

(1). On compte en effet dans l'armée de Guillaume le Conquérant plusieurs seigneurs de Jersey.

la même configuration qu'aujourd'hui. La presqu'île de la Manche était plus large, la côte de Bretagne s'étendait plus loin vers le nord; de Morlaix au cap de la Hague, la côte au lieu de figurer deux lignes presque perpendiculaires l'une à l'autre, formait une ligne courbe, Jersey s'étendait plus loin vers l'Est, et n'était séparée du continent que par un petit détroit, dont le nom même, *Saltus bovis*, indiquait assez le peu de largeur; il est même probable qu'a la marée basse, le *Saltus bovis* se passait à pied sec. C'est assez dire que l'histoire de Jersey se confond avec celle de la Normandie et de la Bretagne. On y trouve des monuments druidiques,— ils y étaient même assez nombreux, il y a un siècle, — des traces de camps romains, des monnaies de Commode et de Probus. Sans aucun doute, au V^e^ siècle, elle reçut une colonie saxonne comme toute la côte de Bayeux à St-Malo. Enfin elle fut la première conquête des Normands.

Un immense cataclysme qui venait de survenir, en avait fait décidément une île: soit par la violence des courants, soit par l'effet d'un tremblement de terre (1) la grande étendue de côtes que je décrivais tout à l'heure avait été engloutie par la grande marée de mars 709. Une immense forêt marécageuse, de nombreux villages, les petites villes de Porz-Pican et de St-Etienne de Palluel

(1) Cette hypothèse est rendue plus probable par cette circonstance qu'il y eut deux tremblements de terre dans le Cotentin en 1090 et 1161.

avaient été submergées par un épouvantable déluge. L'abbaye du Mont-St-Michel qui venait d'être construite à 10 lieues de la mer subsista, mais forma une île dans la situation que nous admirons aujourd'hui. — *Mare quod longe distabat,* dit une vieille chronique, *paulatim assurgens omnem sylvæ magnitudinem sua virtute complanavit et in arenæ formam cuncta subegit.*

Ignorants eux-mêmes, les pauvres habitants de ces rives sont restées les victimes ignorées d'un désastre qu'on ne peut comparer qu'a celui bien autrement célèbre des villes englouties par l'éruption du Vésuve.. Comme le volcan, la mer laisse voir les traces de ses ravages. Parfois on ramène, passés à l'état tourbeux, des troncs d'arbres, débris de la forêt, et la basse mer de janvier 1735 a permis de reconnaître encore les ruines de St-Etienne de Palluel et de recueillir des ustensiles d'étain engloutis depuis dix siècles.

Avec la côte de France qui lui faisait face disparut la partie Est de Jersey ; elles firent place à la mer dangereuse qui les sépare aujourd'hui, mer peu profonde, semée d'écueils, de courants formidables, l'une des mers du globe les plus difficiles pour les navigateurs.

Quand Jean-sans-Terre perdit par arrêt du parlement son duché de Normandie, Jersey lui resta fidèle, et, grâce à sa position insulaire, échappa à la conquête de Philippe-Auguste. C'est de là que date son indépendance.

C'est un curieux phénomène : après Richard III et Marie la sanglante, il n'y a pas en Angleterre de noms plus détestés que ceux de Jean-sans-Terre et de Charles II. Au contraire ces deux noms sont chéris à Jersey. Il faut convenir du reste que les motifs qui rendent ces deux noms populaires dans l'île ne sont pas de nature à infirmer le jugement de l'histoire. La popularité de Charles II tient à ce qu'à la suite d'un hiver passé à Jersey, il a décidé la construction du port de St-Hélier, celle de Jean provient d'une circonstance qui lui est encore moins personnelle. Il était seigneur de Jersey, comme comte de Mortain, avant même d'être duc de Normandie et roi d'Angleterre, et il n'existe aucune trace d'un service quelconque rendu par lui aux Jersiais, mais sous son successeur, Henri III, fut faite la première enquête sur les coutumes et franchises des îles de Jersey et Guernesey et cette enquête qui a été conservée, porte pour titre : Enquête sur les coutumes et libertés de Jersey et de Guernesey et sur les lois établies dans ces îles par le roi Jean. Comprend elle effectivement des privilèges accordés par ce prince? Il est à peu près démontré que non, et que les principales franchises des Jersiais existaient avant lui : mais le résultat de l'enquête se trouva ainsi placé sous son invocation et cela suffit pour faire honorer dans l'île un nom maudit en Angleterre.(1).

(1) C'est une erreur à peu près pareille à celle qui fut commise en France pour les établissements de St-Louis.

L'institution chère aux Jersiais dont l'existence peut être déjà ancienne, et certainement antérieure à Jean, résulte de cette enquête est celle de la Cour. Elle se composait comme aujourd'hui de 12 jurés justiciers : ils étaient alors élus par les seigneurs du pays et les officiers de la couronne, mais sa compétence déjà considérable donnait dès lors des garanties à la liberté individuelle.

On voit dès cette époque se dessiner la politique constante de Jersey : telle elle était alors, telle elle est encore aujourd'hui. Elle consiste à profiter du voisinage de la France et de ses convoitises pour obliger les rois d'Angleterre à prodiguer les concessions et les priviléges. Nos institutions, disait, en 1862, un député en séance des Etats, doivent être respectées aussi bien que celles des plus grands Etats, d'autant plus que nous sommes à peine à portée de canon d'une grande puissance qui désire vivement s'établir dans ce pays.

Cette politique est celle du moyen-âge; chaque guerre entre l'Angleterre et la France, entraîne de nouvelles chartes. C'est à la guerre qu'ils durent, sous le règne d'Edouard III, la cessation des procédures dites du quo warranto, qui les avaient longtemps troublés et qui étaient la revendication par la couronne de toutes les propriétés dont on ne pouvait représenter les titres, quelle que fut la durée de la prescription. C'est à la même cause qu'ils attribuent également la charte de 1341, la première qui confirme expressément leurs priviléges.

Ils doivent plus directement aux Français, bien qu'ils fassent grande difficulté de l'avouer, leur gouvernement lui-même. Le roi Henri VI avait eu à son service, pendant la guerre civile, un aventurier français, Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie. Pour sa récompense il reçut la seigneurie des îles du Canal. Investi de ses droits, il eut à compter avec la population de l'île. Comme tous les peuples voisins, que la communauté d'origine, de langue, de mœurs, semble désigner à l'annexion, les Jersiais n'aimaient point et ils n'aiment point encore les Français, à qui aujourd'hui même ils interdisent le droit de propriété dans leur île. Comme, grâce à leur situation géographique et au privilége de ne point porter les armes hors de leur territoire, ils n'ont jamais versé leur sang que contre nous, cette hostilité a toujours été s'agravant. Aussi firent-ils à Pierre de Brezé une rude résistance, il dut s'emparer par surprise de la seule forteresse de l'ile, le château Montorgueil, et, maître de cette importante position, il ne put jamais soumettre l'île entière où il rencontra toujours une résistancequi finit par l'en chasser quelques années plus tard, et qui trouva sa récompense dans la charte d'Edouard IV qui dispense l'île de Jersey de tout impôt à la couronne.

Ce fut pendant cette courte domination française que Pierre de Brezé convoqua pour la première fois les Etats de Jersey. Cette assemblée de

notables comprit, avec les jurés, les députés du clergé et de la noblesse. Elle fit des règlements sur des matières de législation, de procédure, d'administration, elle leva des impôts. C'est cette assemblée, toujours fréquemment convoquée depuis qui, avec des modifications successives dans sa composition, est aujourd'hui l'assemblée souveraine de Jersey.

Ce furent ces Etats qui, en 1591, sous le règne d'Elisabeth, et avec le concours de commissaires extraordinaires, munis des pleins pouvoirs de la reine, rédigèrent les ordonnances qui sont comme la constitution de la communauté de l'île de Jersey, (c'est le nom officiel de la population de l'île). Elles fixèrent la compétence de la Cour, la composition et le recrutement des Etats qui se composèrent des 12 jurés-justiciers, des 12 ministres et des 12 connétables (maires des 12 paroisses de l'île). Ils ne sont point encore le produit de l'élection, car d'après les ordonnances les jurés sont choisis par les États, les ministre par le colloque (l'assemblée du clergé) sur la présentation du gouverneur, les connétables par le gouverneur et les jurés sur une liste de trois candidats présentés par les habitants des paroisses. Mais l'élément électif commence ainsi à y apparaître et il ira toujours en se développant.

L'histoire de l'île se déroule ainsi jusqu'à nos jours sans autres événements importants qu'une ou deux attaques toujours repoussées des Français et

des Espagnols. En 1771, ses Etats font une nouvelle réforme des ordonnances de 1591. En 1791, sous l'influence de la Révolution française, ils en projetèrent une autre qui ne tendait à rien moins qu'à la suppression des droits féodaux, qu'ils qualifiaient d'exactions arbitraires et cruelles, introduites par usurpation, mais elle n'eut aucune suite. Enfin, en 1856, les Etats modifièrent encore leur composition et y firent figurer pour la première fois des députés des paroisses.

Aujourd'hui l'indépendance de Jersey est complète. Les droits de la reine se réduisent à tenir garnison, au commandement des milices qui ne peuvent être tenues de servir hors de l'île et à la nomination de quelques fonctionnaires. Le conseil privé a bien sur les décisions des Etats un droit de veto, mais ce droit est stérile, car les lois votées sont valables pour 8 ans malgré le veto de la reine et peuvent être renouvelées au bout de ce temps, enfin le conseil privé est juge d'appel de la Cour, mais la procédure devant lui est si difficile, si coûteuse et imposé tant de dérangements que ce recours est absolument lettre morte. L'indépendance sous le protectorat anglais, telle est donc la formule qui résume le mieux la situation de Jersey vis-à-vis de l'Angleterre. Aussi les Etats tout fiers de leur affranchissement l'affirment-ils en battant une monnaie de cuivre à leurs armes. L'autorité du Parlement n'a jamais été reconnue à Jersey et les traités passés par la reine avec les puissances

étrangères n'ont de valeur que par l'acceptation des Etats qui la refusent souvent, comme ils l'ont fait toujours, pour les traités d'extradition avec la France.

Les Etats sont donc le seul souverain. Leur composition est encore bien défectueuse malgré les améliorations successives qui y ont été introduites. Ils comprennent encore les 12 ministres, les 12 jurés-justiciers membres de la Cour et les 12 connétables. On y a adjoint en 1856 14 députés, soit un pour chaque paroisse de l'île et 3 pour celle de St-Hélier. 24 membres, les ministres et les jurés, sont nommés à vie; 26, les députés et les connétables, ont un mandat de 3 ans. Les 12 ministres ne sont même pas nommés par les électeurs, mais ils sont désignés par l'assemblée du clergé ; les jurés-justiciers, deputés et connétables, sont nommés par les contribuables, mais à Jersey on n'est soumis à l'impôt qu'au dessus d'un certain revenu. Les Etats sont présidés par le chef suprême de la justice, le bailli, fonctionnaire nommé par la reine, mais il dirige leurs travaux sans y participer.

Les vices de cette composition sautent aux yeux. On s'explique difficilement la part faite au clergé dans un pays où le quart de la population n'appartient pas à la religion anglicane, mais la sagesse des ministres a jusqu'ici fait facilement supporter leur immixtion. D'un autre côté, l'admission des jurés-justiciers dans les Etats entraîne une certaine confusion des pouvoirs législatif et judiciaire,

mais si cet inconvénient a été souvent signalé, il n'a pas encore paru dans la pratique assez grave pour entraîner une réforme. Les Jersiais peuvent du reste le supporter plus facilement quand ils considèrent la situation de l'île sœur de Guernesey où la Cour a usurpé presque tout le pouvoir législatif.

Mais le trait le plus caractéristique de la constitution de Jersey, c'est l'absence absolue du pouvoir exécutif. Ce n'est pas que, comme dans certains pays, il soit confondu avec le pouvoir législatif. La vérité est qu'il n'existe pas. Quand il y a lieu de faire exécuter, dans l'intervalle des sessions, une décision des Etats, ils en chargent une commission spéciale pour cet objet. Ils n'ont pas de rapports extérieurs, le gouverneur s'occupe des affaires militaires, les connétables chacun dans sa paroisse de l'ordre et de la police. Aussi suivant une expression usitée chez nous, on ne se sent pas gouverné. Je ne crois pas qu'il y ait en Europe, même dans les plus petits cantons suisses, une organisation semblable ; mais bien qu'à Jersey on soit très porté à critiquer la constitution, on n'a même jamais eu la pensée de la critiquer en ce point.

Tout se concentre donc dans la commune, elle administre seule sa police, ses chemins, ses écoles, la charité. Les officiers municipaux qui ont une tâche considérable sont nombreux, chacun a ses attributions diverses, les uns

comme le connétable et ses officiers, s'occupent de la police, les autres des impôts, d'autres des autres branches de l'administration. Réunis au nombre de 25 à 30,ils forment le conseil paroissial qui répartit l'impôt et décide les questions importantes. Toutes les fonctions sont gratuites, c'est à cette organisation sans doute qu'est dû le respect de la police à Jersey. Il est plus grand même qu'en Angleterre; il n'y a pas un citoyen qui hésite à porter spontanément aide à un officier du connétable quand cela paraît utile. Cette fonction est de toutes la plus honorée.

L'organisation judiciaire n'est pas moins intéressante. Il y a comme chez nous des degrés de juridiction, mais il n'y a pas de degrés entre les magistrats, tous sont au même degré membre de la Cour. La garantie que doit trouver le justiciable dans les juridictions supérieures ne résulte que du nombre plus élevé des juges. D'ordinaire même, comme le magistrat chargé de la juridiction inférieure doit juger seul comme nos juges de paix, on délègue le plus capable. Du reste, les fonctions de jurés-justiciers sont gratuites, et ils n'ont d'autre honoraire que trois diners que leur offre la reine dans diverses circonstances de l'année. Il s'ensuit que la magistrature n'est point une profession et qu'elle est compatible avec presque toutes les autres, trois ou quatre exceptées.

Il y a trois degrés de juridiction: Au premier, un juré-justicier siége seul et connaît toutes les petites

causes civiles et correctionnelles, les plus importantes sont portées devant une autre juridiction présidée par le bailli ou son lieutenant et composée de 2 jurés. Le bailli n'intervient qu'en cas de partage. Enfin l'appel des sentences de cette Cour est porté devant le bailli assisté cette fois de 7 jurés-justiciers.

Le bailli préside toutes les juridictions civiles ou criminelles, il est nommé à vie par la reine. Il existe auprès de la Cour un procureur général nommé par la reine et un avocat général, son substitut, dont les fonctions sont analogues à celles de l'attorney général en Angleterre et qui y joint l'exercice de la profession d'avocat. Un vicomte qui remplit les fonctions de juge d'instruction et qui veille à l'exécution de toutes les décisions de la Cour et un greffier complètent la liste des officiers de la Cour, tous nommés par la reine et rétribués assez modestement. Les 12 jurés-justiciers sont nommés à vie par les électeurs des paroisses.

La justice criminelle présente plus de singularité. Après l'enquête du vicomte, on convoque pour le jugement 12 jurés pris parmi les officiers de police de la paroisse où le crime a été commis; ce nombre peut se réduire à 7 par suite de récusations ou d'absences. Ce jury prononce à la simple majorité, et étant donné ce que sont à Jersey les officiers de police, il donne à l'accusé et à la répression d'excellentes garanties. Mais il ne statue pas sans appel, et l'appel est porté devant la grande enquête

du pays, un jury de 24 électeurs qui ne peut rendre de verdict contre l'accusé qu'à la majorité de vingt voix. Cinq sur 24 suffisent pour l'acquittement. Aussi tous les Jersiais reconnaissent-ils que le nombre des acquittements est trop considérable ; il le serait plus encore sans l'autorité qui s'attache à la décision du premier jury.

Ce grand jury et les conditions de ses verdicts viennent des coutumes normandes. La procédure, au contraire, vient d'Angleterre, et donne généralement à l'accusé les mêmes garanties que la procédure anglaise. Les tribunaux criminels pénétrés de la faillibilité humaine ne décident jamais qu'un homme est coupable. La formule qui entraîne la condamnation dit que l'accusé est plutôt coupable qu'innocent. Elle correspond à la formule « vehémentement soupçonné » de notre ancienne jurisprudence française.

J'en ai fini avec ce que j'appellerai les institutions modernes de ce petit peuple. Il me reste à montrer ce qui reste de la vieille Normandie. Nous allons nous trouver transportés du sein d'une société toute moderne aux temps qui ont précédé 1789, et au milieu de mœurs qui ne sont point sans analogie avec les mœurs américaines, nous allons retrouver la Normandie du temps de Louis XIV.

C'est que la loi civile n'a fait presque aucun progrès. La loi, c'est toujours le grand Coustumier de Normandie, œuvre du XIV^e^ siècle; les prophètes c'est Guillaume le Rouillé jurisconsulte

d'Alençon, qui écrivait une glose en latin vers le XV^e^ siècle et le vieux Basnage. Entrez à l'audience de la Cour des héritages, vous entendrez un aîné revendiquer son préciput, le manoir paternel, le vol du chapon, c'est-à-dire un ou deux arpents à l'entour, et le dixième du surplus; vous entendrez des frères revendiquer contre leurs sœurs les droits de masculinité, c'est-à-dire les deux tiers de la succession paternelle. Vous verrez discuter l'appel d'un jugement rendu par le sénéchal d'un des seigneurs de l'île en sa cour seigneuriale et qui adjuge au seigneur contre un tenancier quelque droit féodal contesté; vous entendrez revendiquer la corvée rachetable en argent, le droit d'épave qui attribue au seigneur au bout d'an et jour les choses trouvées dans la seigneurie, le droit de mutation sur les ventes réduit à un shilling 1/2 sur chaque contrat, le droit d'escheat en vertu duquel le seigneur succède aux tenanciers morts sans héritiers, peut-être même, quoiqu'il soit rarement réclamé aujourd'hui, le droit de mariage de 19 pences si le tenancier mineur a pris femme hors de la seigneurie; vous entendrez la Cour juger que si le seigneur a le droit de chasse sur les terres du tenancier, il n'est cependant pas fondé à l'empêcher de chasser sur ses propres terres, comme il en a élevé la prétention, et enfin vous pourrez voir adjuger au seigneur le droit plus sérieux de jouir, pendant une année, de la succession du tenancier, quand elle est déférée à la ligne collatérale.

Avec ces droits, les uns dérisoires, les autres lucratifs et sérieux, ont survécu les vieilles formes féodales. Je parlais tout-à-l'heure des Cours seigneuriales qui connaissent encore des affaires qui touchent aux droits féodaux. La reine tient aussi deux fois par an la sienne en sa qualité de suzeraine de tous les fiefs de l'île. Là, devant la cour au complet, sont cités les seigneurs des 130 fiefs de l'île qui, appelés par ordre hiérarchique, viennent faire l'aveu et rendre l'hommage. Pour compléter le caractère de cette solennité, le procureur-général lit une sorte d'homélie sur la célébration du dimanche ; après quoi on lève l'audience et retrouvant au dehors une atmosphère plus moderne, on se transporte joyeusement sur le quai au Royal Yacht Club Hôtel où l'on procède à un excellent dîner aux frais de la couronne.

Comment dans un pays libre ont pu subsister de pareils abus, dont le caractère était reconnu et apprécié dès 1791. Je n'en vois que deux explications, la première c'est qu'il est difficile de dénouer de pareilles chaînes sans y mettre de violence, et ces droits, atténués par les mœurs, affaiblis par la jurisprudence, ne sont plus assez lourds pour la nécessiter. La seconde, c'est que toute cette organisation féodale a du moins absolument perdu le caractère aristocratique. L'aristocratie jersiaise, qui n'a jamais été nombreuse, tend à disparaître (1).

(1) Des deux grandes familles jersiaises celle des Lemprière est seule restée en possession de son fief de Rozel, celle des Carteret est éteinte ou du moins a perdu son fief de St-Ouen.

La plupart des seigneurs sont aujourd'hui de bons bourgeois acquéreurs de fiefs ; entre leurs mains les droits féodaux sont devenus de simples servitudes qui ont perdu le caractère humiliant qui les avait rendus si odieux en France.

Mais, ce qui est plus difficile à expliquer, c'est comment les Jersiais ont pu supporter si longtemps les privilèges ecclésiastiques. Il n'a dû falloir rien moins que toute l'influence qu'exercent aujourd'hui les idées anglaises sur la haute société de Jersey. Le clergé anglican a conservé la juridiction ecclésiastique et, dans un pays dont le quart des habitants ne suit pas son culte, il juge encore les affaires qui touchent aux sacrements, par exemple le divorce, nom qu'on donne à la séparation de corps, et ce qui le touche davantage, il perçoit encore des dîmes considérables sur certaines terres et, sur toutes, la dîme des pommes, produit considérable à Jersey.

Enfin il faut s'étonner encore du maintien du régime de la propriété. Presque tous les immeubles sont tenus à fief, et à ce titre, grevés de rentes perpétuelles en vertu de l'hypothèque générale qui s'attache à tous les contrats ; chaque acheteur qui acquiert un immeuble ainsi grevé, grève tous ses autres immeubles, affectés à l'accomplissement de son obligation. Il en résulte que tous les immeubles de l'île sont grevés hypothécairement d'une foule de dettes, que ces dettes ne sont pas rachetables, et qu'il est impossible de purger les

immeubles des innombrables hypothèques qui les grèvent. Le vendeur, de son côté, obligé de garantir, hypothèque de droit à sa garantie tous ses immeubles. Il en résulte des confusions inextricables, aperçues depuis longtemps, mais auxquelles les jurisconsultes jersiais ne trouvent pas de remède. Ce sont de terribles complications que celles du vieux droit normand, renforcé des coutumes jersiaises et de la jurisprudence de la Cour qui en quatre ou cinq siécles, a plutôt obscurci qu'éclairé la question. Les avocats jersiais s'y perdent, les magistrats, qui souvent n'ont pas fait d'études spéciales, s'y perdent mieux encore, mais on n'en est pas encore venu à l'idée d'une réforme sérieuse.

J'ai montré à quel degré de prospérité était arrivée l'île malgré ces entraves de la législation civile. Le crédit des Etats est tel que, cette année, en pleine crise financière amenée par la banqueroute d'une des grandes banques de l'île autorisée à émettre des billets au porteur, il empruntent à 3 1/2 0/0 en laissant à leur gré l'époque du remboursement. Grâce à l'absence d'armée, de dette, à la gratuité de presque toutes les fonctions les impôts n'ont plus d'autre destination que l'entretien des ports et des chemins; aussi sont-ils insignifiants. Un léger droit d'entrée sur les boissons trop productif, car, dans ce pays où la boisson populaire est le cidre, on consomme sans

parler des bières, 10 litres de vin et 15 litres d'alcool par habitant, et un impôt direct plus léger encore auquel ne sont soumis que les revenus supérieurs à 700 fr., et dont la perception est d'autant plus facile que le paiement est la condition de l'électorat, deux impôts en tout suffisent à toutes les dépenses, et permettent de créer encore à l'heure présente des ports nouveaux sur plusieurs points de l'île.

Tel est l'état ou la neutralité politique et les institutions libres dont je viens d'esquisser le tableau ont amené ce petit peuple de 60 mille âmes. Le temps est venu où les grandes nations jadis si orgueilleuses commencent à envier les petites; pendant que les unes sacrifiaient à la gloire de jouer un grand rôle dans les affaires de l'Europe leur fortune et leur liberté, les autres, indifférentes à ce qui se passait hors de chez elles, s'appliquaient à se gouverner elles-mêmes. C'est aujourd'hui un triste contraste que la prospérité des petits Etats français détachés de la France et des malheurs de la mère patrie. Jersey, Guernesey, la Belgique, les cantons de Neufchatel, de Genève et de Vaud, le Canada, Maurice, les uns absolument libres, les autres sous le protectorat anglais, sont arrivés au plus haut degré de liberté et de prospérité où soit arrivée de nos jours une société humaine. Vaincus dans des luttes terribles, écrasés de tributs et d'impôts, nous nous disputons à nous-

mêmes cette liberté que nul ne leur conteste. Que ceci au moins nous console et nous affermisse, que partout où la race française est libre, partout elle est tranquille, riche et prospère.

LA LAINE

SON TRAVAIL ET SA PRODUCTION

Par M. N. PONCHE.

(*Séance du 9 Janvier 1874*).

Parmi les nombreuses industries qui, depuis une longue période de siècles, ont favorisé le développement et la richesse de notre région et de notre ville en particulier, aucune n'a contribué plus puissamment à ce résultat que celle qui a pour objet le travail de la laine dans ses diverses applications.

J'ai pensé qu'une étude sur ce sujet pourrait vous intéresser.

Aussi bien, le choix ne m'était pas facile, habitué à entendre dans nos réunions la lecture de travaux si remarquables par le fond et par la forme, et qui empruntent encore au talent de leurs auteurs une valeur nouvelle par la manière dont ils sont présentés. Je n'oserais me risquer à vous entretenir

d'un sujet autre que celui sur lequel mes études de chaque jour sont plus spécialement dirigées.

En cela, et puissè-je le justifier, j'ai voulu suivre le précepte de notre grand poète didactique qui nous dit que seul :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Au surplus, Messieurs, je compte sur votre bienveillance pour donner quelques instants d'attention à un travail sans doute un peu aride, mais qui cependant, je l'espère, et c'est le but que je poursuis, pourra vous offrir un certain intérêt.

Je voudrais, si cela m'est possible, dans une première partie, vous faire pour ainsi dire assister aux diverses transformations par lesquelles la laine passe depuis son état de matière première jusqu'aux dernières modifications qu'elle subit pour arriver à son emploi définitif; emploi qui peut se résumer dans ces deux articles indispensables, le vêtement et l'ameublement; en même temps, vous faire suivre la marche constamment ascendante que les progrès de l'industrie ont imprimés à cette branche si importante de notre travail national. Enfin, et c'est là une question économique de premier ordre, je désirerais vous montrer, dans une deuxième partie, comment la production de la matière première a pu toujours satisfaire sinon même quelquefois dépasser les besoins toujours croissants d'une industrie qui

depuis quelques années a pris des développements si étonnants.

Et d'abord, qu'est-ce que la laine.

La laine est une substance filamenteuse qui couvre la peau du mouton, et d'autres animaux tels que le lama, les chèvres du Thibet et de Cachemyr.

Je ne pourrais vous en donner une description plus exacte et plus raisonnée que celle qu'en a donné notre excellent collègue et mon ami, M. Poiré dans la *France industrielle*, cet ouvrage si utile et si intéressant qu'il a publié l'année dernière et dont il a fait hommage à l'Académie.

Le brin de laine, dit-il, n'est pas une fibre lisse comme la soie, le lin ou le coton. Lorsqu'il a été débarrassé des corps gras qui le recouvrent, il paraît au microscope formé d'une série de calottes coniques qui s'emboitent l'une dans l'autre et présentent l'aspect qu'offriraient des dés emboités.

Le brin de laine n'est pas en général rectiligne, il est plus ou moins contourné et vrillé; c'est encore là un de ses caractères distinctifs, quoique toutes les laines ne le possèdent pas au même degré.

La réunion de toutes ces fibres dont je viens d'emprunter la description à notre savant collègue constitue ce qu'on appelle la toison.

Si le fibre de la laine constitue l'unité par rapport à la matière, la toison par leur réunion constitue l'unité par rapport à l'animal qui la fournit.

Il y a un nombre assez considérable d'espèces de laine, mais elles peuvent se résumer dans trois classifications générales, les laines longues, les laines métis et les laines courtes.

Si je n'étais pas, en raison de son étendue, pressé d'arriver à remplir le cadre que je me suis tracé, ce serait ici le lieu d'étudier les causes de la production et de l'amélioration de ces diverses natures de laines. — Je dirai seulement en deux mots que plusieurs savants naturalistes ont pensé, et ce principe n'a pas été jusqu'ici contesté, que la forme du brin est modifiée par la configuration du pore de la peau qui lui sert de moule, ainsi, le poil sera fin, lisse, su ondulé selon que le pore sera étroit, droit, ou tortueux.

Cette observation a été la base de tous les essais qui ont été faits pour améliorer la qualité de la laine, et, sans vouloir anticiper sur ce que j'aurai à dire sur ce sujet dans la seconde partie de cette étude, vous savez tous,que,grâce aux progrès faits depuis longtemps déjà, l'on est parvenu à substituer sur le corps du mouton par des croisements intelligents une peau mince recouverte d'une laine fine et frisée comme celle du mérinos à une peau épaisse qui ne produisait que des poils grossiers.

L'emploi de la laine pour les vêtements date des temps les plus reculés. Pendant longtemps les hommes se couvrirent de peaux d'animaux, mais ces vêtements étaient lourds, gênants, et, la néces-

sité aidant, on arriva à séparer la laine de la peau du mouton, on en obtint d'abord des étoffes feutrées par le moyen de substances gommeuses et de la chaleur; puis on en fit, et cela longtemps encore après, du fil pour arriver à varier les étoffes. Dès ce moment, un principe était posé, et dans cet ordre d'idées, comme dans tous les autres, des progrès lents au début, et rapides ensuite, nous ont amené à l'état actuel de cette grande industrie du travail de la laine.

Quelles sont donc maintenant les diverses phases du travail par lesquelles passe la laine pour arriver à être complètement manufacturée.

Il y a aujourd'hui cinq grandes divisions dans le travail de la laine au point de vue *industriel*.

1° Le triage;

2° Le peignage ou le cordage ;

3° La filature ;

4° Le tissage;

5° L'apprêt.

Etant données une, mille, ou dix mille toisons de laine, la première opération à laquelle doit se livrer celui qui veut tirer tout le parti possible de cette quantité de matière est le triage.

Dans un même troupeau toutes les toisons ne sont pas pareilles comme finesse, comme longueur ou comme douceur, et chacune de ces toisons elles-mêmes renferme des qualités différentes.

Selon que le troupeau est plus ou moins bien tenu, que les animaux qui le composent proviennent

de croisements divers, qu'ils ont plus ou moins souffert de la faim, de la maladie ou des intempéries des saisons, ces différences que je signale sont plus ou moins grandes.

On procède donc d'abord à une première partie de l'opération que j'ai appelé triage en termes généraux. Elle consiste à réunir d'abord toutes les toisons d'une qualité à peu près conforme: c'est ce qu'on appelle le classement ou vulgairement l'assortissage en terme usuel. S'il n'est pas français, ce mot rend bien l'idée de l'opération que j'indique.

Ces toisons ainsi assorties déjà comme qualité, d'une manière large, on procède ensuite au triage proprement dit.

Voici en quoi consiste cette importante opération de laquelle dépend le parti plus ou moins avantageux que l'on peut tirer du lot de laine que l'on travaille. Chacune des toisons est ouverte avec grand soin, et étendue sur une claie posée horizontalement devant l'ouvrier qui doit procéder au triage. La toison ainsi étendue doit représenter l'aspect de l'animal comme s'il était fendu en deux sous le ventre par le milieu du corps, et les quatre pattes établies, aussi le cou, la queue, dans la position que vous vous représentez.

Dans cet état, le trieur habile juge d'un coup d'œil rapide, les qualités, ou plutôt si vous le voulez, la valeur comme force, comme nerf, comme longueur ou comme blancheur des qualités diverses qui se trouvent dans cette toison.

La toison étant ainsi ouverte, toutes les parties se tiennent généralement ensemble et forment une espèce de nappe élastique et floconneuse.

L'ouvrier, selon qu'il a reçu l'ordre de faire plus ou moins de qualités dans le lot qu'il trie, prend d'abord les parties les plus fines, qui sont le flanc, les épaules, ensuite les cuisses, les pattes, le collier, la queue, et jette alternativement après les avoir détachées du corps de la toison chacune de ces parties dans un, deux, trois ou quatre grands paniers qui se trouvent autour de sa claie de triage.

Il y a autant de paniers qu'il y a de qualités à faire. C'est là une opération sérieuse, et pour laquelle il faut une grande habitude et une attention soutenue.

La pratique est pour beaucoup pour arriver à faire un trieur habile, mais il est nécessaire en outre que celui qui s'adonne à ce travail soit très attentif, et toujours surveillé par un contre-maître, intelligent et connaisseur, qui le ramène à la qualité toutes les fois qu'il s'en écarte.

Dans les grandes maisons, il y a des contre-maîtres à l'œil très-exercé qui surveillent constamment chacun des trieurs, et les maintiennent dans une grande uniformité de finesse et de qualité.

Quand un ouvrier trieur a rempli d'une qualité l'un de ses paniers, on va en jeter le contenu

sur un tas qui porte les nos 1, 2, 3, 4 ou 5 selon le nombre de qualités qu'on a faites.

Après que l'opération est terminée sur toute la partie ou,comme vous voudrez l'appeler,sur tout le lot de laine que l'on avait à trier, on mélange encore à l'emballage chacune de ces qualités à part—1re, 2e, 3e ou 4e,—de manière à obtenir dans cette sorte une régularité aussi complète que possible. Ainsi, pour toutes les qualités qu'on a faites dans ce lot.

Avec les développements prodigieux qu'a pris en France depuis quelques années le travail de la laine, cette opération du triage est devenue l'objet d'une industrie nouvelle, et il s'est formé des maisons considérables qui s'y livrent d'une manière complète. Quelques-unes occupent plus de cent ouvriers et trient des millions de kilogrammes de laine par année.

Un de nos compatriotes, M. Alexandre Famechon, a été l'un des premiers qui aient établi cette industrie d'une manière aussi large dans une ville voisine, Roubaix, aujourd'hui le grand centre du commerce et du travail de la laine. Il est resté jusqu'à ce jour l'une des maisons les plus importantes en ce genre.

Le triage s'applique aussi bien à l'industrie de la laine cardée qu'à celle de la laine peignée pour laquelle je devrai faire une distinction tout à l'heure.

Cette première opération terminée, si la laine

doit continuer à être travaillée industriellement, elle doit dès lors être lavée à fond, et ici je suis obligé de faire une bifurcation nécessaire pour vous faire comprendre et suivre les divers emplois de la laine.

Selon qu'on doit produire tel ou tel article, et selon sa longueur ou sa qualité, la laine, avant d'arriver à la filature, doit être disposée pour être cardée ou pour être peignée. Il y a là deux industries considérables, le cardé et le peigné.

Pour le cardé, on emploie le plus généralement les laines courtes ou des laines d'une demi-longueur selon le tissu qu'on veut obtenir. On fait aussi pour certains articles un mélange de laines courtes avec des laines plus longues.

Le cardé est plus spécialement destiné à la fabrication des étoffes qui doivent être foulées, la draperie principalement. Toutes les laines ne sont pas propres indistinctement pour cet objet;ainsi les laines qui n'ont pas de crochet, qui sont lisses résistent énergiquement au foulon.

Dans une même toison de laine d'une longueur propre au peigne on rencontre cependant encore des parties courtes qui, comme les ventres, sont susceptibles de produire un bon cardé.

Il y a encore un autre emploi pour la laine qui tient le milieu entre le cardé et le peigné et que pour cette raison on a appelé mixte ou peigné-cardé.

Cette laine après filature sert à la fabrication

d'articles intermédiaires entre les étoffes foulées faites avec le cardé pur et les étoffes rases faites avec le peigné.

Ces produits présentent pour les besoins de certaines fabrications un avantage considérable en ce qu'elles leur donnent en même temps que l'apparence d'un tissu ras un certain gonflement qui les rapprochent des tissus drapés.

Etant faite cette distinction qu'il était nécessaire d'établir entre les diverses emplois auxquels est destinée la laine une fois triée, nous passons au peignage ou au cardage, travail qui précède la filature.

Pour le peignage comme pour le cardage, on procède, préalablement à tout autre opération, au lavage à fond.

La laine qui arrive au lavage est, ou en suint ou déjà lavée à dos. Je n'ai pas établi de distinction entre ces deux états de la matière avant le triage, car il est fait de la même manière dans les deux cas.

Le lavage de la laine a généralement lieu aujourd'hui dans de grands bacs de tôle dans lesquels elle est remuée,soit mécaniquement soit à la main, pour la dépouiller des matières étrangères, grasses ou autres, qui l'entourent.

Après avoir passé dans un premier bac rempli d'eau additionné de savon ou de cristaux de soude, elle est amenée dans un second, troisième, quelquefois dans un quatrième, où elle subit les mêmes

opérations de manière à ce qu'à chaque passage dans un nouveau bain elle arrive graduellement à une pureté presque parfaite dans le dernier. Ensuite elle est placée sous des rouleaux de pression qui en expriment toute la quantité d'eau qu'il est possible de lui enlever. Après quoi, elle est mise au séchage.

Le séchage est fait artificiellement, ou à l'air, selon les emplacements plus ou moins favorables dont on peut disposer.

Après le séchage, la laine est amenée à la carderie, dans tous les cas, qu'elle soit destinée à en faire du peigné ou du cardé seulement, le cardé étant presque toujours aujourd'hui une préparation du peignage.

Je n'entrerai pas dans une description détaillée de toutes les machines qui constituent ce qu'on appelle un assortiment de peignage ou de cardage.

Comme je dois marcher rapidement au but que je me suis proposé, je vous dirai que l'ouvrage dont je vous parlais tout à l'heure, la ***France industrielle***, en donne un exposé fort exact.

Pour le peignage qui est plus spécialement du ressort de notre industrie locale, c'est une opération qui a pour objet principal de séparer les filaments courts des filaments les plus longs. La laine la plus longue ainsi obtenue s'appelle peigné. La partie courte s'appelle blousse ou peignon et s'emploie pour la filature du cardé, ou seule ou le

plus souvent mélangée avec d'autres laines plus courtes.

Autrefois, le peignage était une industrie très disséminée; on peignait à la main dans la Picardie, la Flandre, la Champagne et l'Artois.

La laine s'achetait par quantités peu considérables, soit en ferme, soit le plus souvent dans les foires ou marchés, dont les plus considérables étaient ceux de Châlons, Saint-Omer, Londinières, Chartres, Soissons, Guise et Saint-Quentin, et ce pour nos régions du Nord dont je m'occupe ici plus spécialement.

Chaque acheteur de ces laines procédait lui-même au triage des lots dont il avait à tirer parti, et les faisait peigner, ou dans son établissement généralement très peu important, ou chez l'ouvrier.

Il était rare qu'un même producteur put livrer plus de 3 à 400 kilog., par semaine.

Le nombre de ces maîtres peigneurs était relativement grand, mais on n'arrivait qu'à une mise sur le marché peu considérable.

Aujourd'hui, le peignage à la main a complètement disparu, et la plus grande partie du peigné qui s'emploie pour la filature de la laine est produite par un nombre restreint d'établissements dont quelques-uns ont une importance énorme, et j'étonnerai certainement quelques-uns d'entre vous en vous disant que la seule maison Isaac Holden et fils, produit, dans ses deux établissements français de Rheims et de Croix près Roubaix, plus de

200,000 kilogrammes de peigné par semaine qui représentent une entrée de matières brutes de 650,000 kilog., soit 33,800,000 kilog., par an qui à 3 fr., le kilog., en comptant sur un prix très bas, donnent plus de 100,000,000 de francs de matières premières nécessaires pour alimenter cette seule maison pendant un an.

Il y a quelquechose de vraiment saisissant dans la rapidité avec laquelle se produisent les modifications qui change l'aspect de la laine dans les opérations du peignage.

Presque d'un instant à l'autre vous pouvez assister à la transformation de cette matière qui entre à l'usine, grasse, sale, mêlée, et en sort blanche comme la neige et lisse comme la soie la mieux travaillée.

Quand la laine ne doit pas être peignée, elle subit également pour le cardé un travail à peu près analogue à celui que je viens de vous indiquer et ensuite elle arrive, comme le peigné, à la filature qui est l'une des divisions les plus importantes de l'industrie dont nous nous occupons.

L'art de filer la laine remonte à la plus haute antiquité. Les Egyptiens prétendent le devoir à la déesse Isis, les Chinois à la femme d'Yao, leur premier empereur; les Indiens en faisaient honneur à Arachné, femme de Manco Capac, leur premier roi; enfin, d'après Pline le naturaliste, ce fut Closter, fils d'Arachné, qui inventa la quenouille et le fuseau. Quoiqu'il en soit, pendant plus de trente

siècles, on ne se servit pas d'autres instruments pour filer.

En 1530 un boulanger, du nom de Jergens, de Wattenmuttel près Brunswick, inventa le rouet, beaucoup plus commode que la quenouille et le fuseau, et surtout beaucoup plus expéditif.

En 1777 on ajouta une seconde bobine au rouet à pédale et on doubla ainsi le travail de la filature.

Les fileuses d'Abbeville avaient alors une grande réputation d'habileté.

Mais dès 1767, en Angleterre. James Hargraves inventa le Spinning jenny avec lequel on fila 8 fils avec la même facilité qu'un seul, et on arriva rapidement ensuite à filer avec 80 et 100 broches en employant un enfant pour faire mouvoir cette machine.

Crampton vint ensuite qui donna le Mulljenny: ce fut le métier type de ceux qui servent à filer, soit la laine peignée ou cardée, soit le coton.

Dès ce moment la voie était ouverte et elle a été heureusement parcourue par des hommes de génie et de travail qui l'ont déblayée de tous les obstacles et nous ont amenés à la situation actuelle de cette magnifique industrie nationale.

Il n'y a guère que cinquante ans que la filature peignée mécanique est connue en France ; la filature de cardé y a été importée de 1809 à 1813 par MM. Cockerell, Douglas et Lasgorsam.

La filature de carde peigné date à peine de 35 ans.

Dès 1784, je tiens à relever ces faits qui sont à l'honneur de notre ville où on a souvent rencontré des inventeurs de haute intelligence, un M. Martin établit un atelier à Amiens avec un privilége exclusif de 12 années pour la construction des machines à carder et à filer en gros et en fin.

En 1785 Milns obtint de l'Etat 60,000 fr., à titre d'encouragement.

En 1789 le gouvernement d'alors accorda une somme de 12,000 fr., à MM. Morgan et Massey à titre d'indemnité pour avoir construit un mulljenny de 180 broches pour le coton ; c'est le même qui sert aujourd'hui pour la laine peignée avec quelques modifications de détail.

Dans les premiers temps de l'empire, l'industrie de la laine peignée commença à se développer, mais elle fit peu de progrès cependant ; chacun était alors trop occupé de la guerre, et il restait peu de temps pour trouver et appliquer les perfectionnements réclamés par l'industrie.

A la conclusion de la paix, nous voyons au contraire cette branche de notre travail national prendre de nouveaux et rapides développements qui n'ont fait que grandir jusqu'à notre époque et sans aucune interruption.

Dans nos environs les premiers métiers à filer la laine peignée furent installées en 1828 à Thieulloy-l'Abbaye, chez MM. Thuillier frères. A Amiens on en établit vers 1832. Ces métiers étaient pour la plupart soit d'anciens métiers de coton

modifiés pour cet emploi, soit des machines neuves de la construction de M. Pihet, de Paris, qui le premier les construisit en France sur une grande échelle. Aucun établissement de filature de laine peignée à cette époque ne dépassait le nombre de 2,000 broches.

Plusieurs d'entre-vous, Messieurs, peuvent se rappeler encore les anciens métiers à filer marchant à la main avant l'emploi des moteurs.

Un homme, souvent même une femme tournait avec beaucoup d'effort la manivelle du métier, et quand la machine avait dans son mouvement de venue livré ses 100, 150 ou 180 fils ; par un mouvement de rentrée contraire le fileur ou la fileuse, repoussant le chariot, enroulait le fil produit sur les bobines posées par dessus les broches.

C'était et c'est encore ce qu'on appelle renvider.

L'état de fileur était fort dur et peu d'ouvriers pouvaient s'y livrer. Au bout de quelque temps de travail, il arrivait souvent que de très graves désordres se produisaient dans la constitution de l'individu.

Ensuite on employa les chutes d'eau et les manéges de chevaux. C'était un grand progrès. La première opération de la venue du chariot se faisait mécaniquement et c'était la plus fatigante. Dès lors l'ouvrier n'eut plus qu'à renvider le fil, comme on le fait encore aujourd'hui dans beaucoup de filatures.

L'emploi des machines à vapeur comme moteur

permit bientôt d'augmenter l'importance des établissements.

Les filatures de laines de 10,000 broches sont nombreuses et quelques unes comptent de 30 à 40,000 broches.

Par suite des grandes améliorations qui furent apportées dans le mécanisme des métiers et dans la construction des moteurs,on arriva à augmenter aussi la grandeur des métiers à filer. Ainsi on en construit aujourd'hui qui ont jusqu'à 600 broches. Plus généralement le nombre varie de 500 à 560 pour les nouveaux métiers selon l'écartement des broches.

Ces grands métiers ne pouvaient être conduits par un ouvrier quelque fort qu'il fut; tout le travail se fait mécaniquement. Aussi on les appelle métiers automates, renvideurs ou selfacting.

Vous le voyez Messieurs, avec la vapeur les progrès se sont rapidement accentués et sont devenus de plus en plus sensibles. Grâce à elle, nous sommes arrivés à l'emploi de ces magnifiques métiers renvideurs dans lesquels l'emploi de la force humaine ne compte plus pour rien. Pour les conduire, l'attention, les soins, l'intelligence de l'ouvrier, sont seuls en jeu.

Cet ouvrier, qu'on appelle fileur encore aujourd'hui, conduit généralement deux métiers, placés vis-à-vis l'un de l'autre,c'est-à-dire,de plus de mille broches. Il a, pour l'aider dans ce travail, 3 ou 4 jeunes gens de 16 à 20 ans qui rattachent les fils

qui se cassent ou garnissent le métier de matière au fur et à mesure qu'il en est besoin.

On donne à ces ouvriers le nom de rattacheurs.

Cette opération de la filature proprement dite est précédée d'une opération préliminaire qu'on appelle la préparation et qui est généralement surveillée par des femmes.

Le principe sur lequel repose la préparation de la laine pour la filature peut se résumer en ceci :

Etant donné un ruban ou trait de laine, tel qu'il sort des ateliers de peignage, l'amener à une grosseur régulière en rapport avec le degré de finesse ou de longueur qu'on veut atteindre sur le métier à filer.

Cette régularité et cette finesse s'obtiennent par des passages successifs sur des machines spéciales.

On arrive progressivement à ce résultat par la réunion et l'étirage ou allongement d'un certain nombre de mêches placés sur le derrière des métiers.

Le produit de ces mèches réunies doit être tel que la mêche sortant sur le devant de la machine préparatoire soit plus fine que chacune de celles qui ont contribué à sa formation.

Le métier à filer donne au fil de laine la torsion nécessaire et un dernier étirage.

Ce dernier étirage qui termine l'opération de la filature représente généralement selon les laines un allongement de 10 à 17 fois la longueur de la mêche préparée qui lui a été livrée.

On arrive aujourd'hui à produire des fils de laine peignée jusqu'à une longueur qui dépasse cent mille mètres pour un kilogramme de fil.

C'est avec ces fils qu'on fabrique ces articles d'un mérite universellement reconnu et pour lesquels, je le dis avec orgueil, aucune nation n'a pu jusqu'ici rivaliser avec nous.

Du reste, Messieurs, la filature française pour la laine a fait, depuis quelques dizaines d'années, des progrès tels qu'elle dépasse toutes les autres nations dans cette industrie, et aujourd'hui le fil de laine est un article d'exportation pour l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse et l'Italie.

Je ne crois pas éloigné le temps où nous exporterons du fil de laine en Amérique, car l'industrie du tissage y prend depuis quelques années des développements considérables. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu dans cette opinion que j'émets aujourd'hui devant vous, je tiens à constater qu'en parlant ainsi je ne parle que des fils de laine de qualité supérieure, soit pour la beauté du travail soit pour la finesse du numéro.

Pour vous faire apprécier, Messieurs, le développement prodigieux pris par la filature de la laine en France, je vous citerai seulement deux chiffres dont le rapprochement est bien éloquent.

En 1820, il y avait à peine en France 15 à 20,000 broches de laine, et aujourd'hui l'industrie de la filature de laine comporte 2,772,000 broches sur lesquels la filature peignée entre pour

2,000,000 de broches, et le seul département du Nord pour un million. Les départements qui possèdent l'autre million sont la Somme, les Ardennes, la Marne, et le Haut Rhin que tous ici nous comptons encore comme un département français. Les départements du midi où l'on file le plus de laine sont le Tarn, l'Hérault et l'Isère, mais presque tout en cardé.

La valeur des établissements français de filature de laine peut être évaluée aujourd'hui à un capital de 200 millions de francs pour les usines et le matériel seuls.

De la filature, nous arrivons au tissage, puis à l'apprêt. Ces deux dernières divisions du travail de la laine appartiennent plus spécialement à l'industrie qu'on appelle manufacturière.

Les trois premières, le triage, le peignage ou cardage et la filature étant du ressort de l'industrie connue sous le nom de matières premières, c'est de celles-là que je connais le mieux que j'ai voulu vous entretenir aujourd'hui.

Je me suis efforcé, autant du moins que me le permettait le cadre restreint dans lequel j'ai dû me renfermer, de vous montrer par quelle série de transformations passait la laine pour arriver au tissage et comment par suite des progrès immenses faits tout récemment, cette industrie avait pris des développements si considérables.

Mais, pour alimenter les nombreuses et importantes usines qu'elle a enfantées, pour satisfaire aux

besoins de sa consommation si vivement surexcitée dans ces derniers temps par les besoins universels de la civilisation et du bien-être, il faut des quantités de matières brutes en rapport avec ces besoins.

Je me propose, dans une seonde partie d'un travail que j'espère vous donner prochainement, de vous montrer comment on a pu arriver à ce résultat. Il y a là le sujet d'une étude qui, je l'espère, sera digne de fixer votre attention.

LE MOYEN-AGE ET LA RENAISSANCE

Comparés au temps modernes, sous le rapport des Lettres, des Sciences et des Arts.

Par M. le Comte de GOMER.

(*Séance du 23 janvier* 1874).

Nous vivons au milieu d'un siècle qui serait tenté de s'attribuer, dans tous les genres, la suprématie sur tous ceux qui l'ont précédé. Sans oser l'avouer ouvertement, on voudrait établir que nous sommes aujourd'hui parvenus aux derniers termes du progrès, soit dans les lettres, soit dans les arts, soit dans les sciences, soit enfin dans les institutions sociales et politiques.

Déjà, dans une étude sur l'horticulture au Moyen-âge, j'ai pu démontrer, à l'aide des documents les plus positifs, qu'à cette époque l'art horticole était en honneur, et que dès lors il comportait des connaissances très-étendues ; je voudrais aujourd'hui, laissant de côté l'horticulture et les institutions

sociales et politiques, sur lesquelles cependant il y aurait tant à dire, mais qui sortent du cercle que je me suis tracé, esquisser rapidement les merveilles accomplies dans les arts, dans les lettres et dans les sciences à l'époque du Moyen-âge et de la Renaissance.

Je n'aurai d'autre mérite, dans cette étude de huit ou dix siècles, que celui d'avoir réuni, dans un cadre restreint, les matériaux et les renseignements épars dans un grand nombre d'ouvrages, et d'avoir scrupuleusement choisi, au milieu des appréciations diverses sur les hommes et sur les choses, celles qui m'ont paru les plus judicieuses ; j'ai toujours cherché à donner la meilleure version des faits susceptibles de controverse et par là même j'ai dû soumettre mon opinion à celle des hommes qui se sont montrés dignes de prononcer des arrêts sanctionnés par la prospérité.

Je n'ai jamais puisé aux sources qui me paraissaient avoir un caractère d'authenticité qu'après avoir vérifié soigneusement ce que je présentais comme l'expression de la vérité.

Grâce à ce perpétuel recours aux sources, à ce constant conseil demandé aux auteurs qui ont conquis dans les lettres et dans les sciences, aussi bien que dans les arts, une position magistrale, j'espére avoir réussi à grouper une série de faits et de considérations qui apportent leur contingent de lumières à la thèse que j'ai essayé de développer. Il m'arrivera assurément de m'em-

parer non-seulement des idées des auteurs qui m'inspireront une entière confiance, mais même de reproduire littéralement leurs expressions, lorsqu'elles rendront ma pensée et mes appréciations mieux que je ne saurais le faire moi-même: en agissant ainsi, j'aurai la conscience d'avoir rendu la justice qu'ils méritent à des hommes tels que MM. de Montalembert, Figuier, Paul Lacroix, Arsène Houssaye, Théophile Gautier et tant d'autres.

Au risque de me voir appliquer par mes contemporains la qualification impopulaire de *laudator temporis acti*, j'essaierai de donner une idée de ce qui s'est accompli au Moyen-âge. Assurément, nous remonterons ainsi à des temps barbares, nous rencontrerons des mœurs, des coutumes, des usages, que la civilisation devait profondément modifier. Mais nous verrons aussi que partout où pénétra le catholicisme la voie fut promptement ouverte aux idées civilisatrices. Avec le dogme, proclamé par les évêques, d'une origine et d'une destinée commune à tous les mortels, s'opéra le rapprochement de toutes les conditions; l'égalité religieuse vint préparer l'égalité civile et politique; on vit bientôt ainsi les chrétiens devenir les meilleurs citoyens. Ce grand mouvement s'accentua davantage lorsque, par ses victoires, Clovis donna la France à l'Église. Jeanne d'Arc plus tard devait sauver la France et la rendre à elle-même. Dans l'intervalle de ces deux époques, Charlemagne,

Godefroy de Bouillon, saint-Louis et les croisades, devaient montrer, pour les progrès de la civilisation, l'heureuse union de la vie religieuse et de la vie militaire. Ces deux forces parallèles ont servi à façonner le monde; en s'appuyant l'une sur l'autre, elles s'emparèrent peu-à-peu de la Société, et l'élevant à mesure qu'elles la pénétraient, lui firent de nouvelles mœurs, une nouvelle vie sociale, un ensemble d'institutions sans exemple dans les siècles précédents, et le firent parvenir à un degré de grandeur morale que jamais l'humanité n'avait su atteindre.

Et, en effet, ne sont-elles pas dignes d'admiration ces institutions militaires religieuses dans lesquelles on trouve le sacrifice de toutes les affections, le renoncement à la gloire du guerrier comme à la vie contemplative du moine?

Dans ces ordres, le même individu accepte le fardeau de deux existences, il se voue tour-à-tour aux périls du champ de bataille et au soulagement de la souffrance. La chevalerie avait ses héros; elle s'est illustrée par les plus brillants faits d'armes, mais le mobile était tout différent de celui des ordres militaires religieux. Les uns se mettaient en quête d'aventures pour leur dame et l'honneur, tandis que les autres ne cherchaient que l'indigent et le malheureux à secourir.

Cependant, au milieu du silence des cloîtres, d'autres religieux s'efforçaient de dissiper les ténèbres de la barbarie en fournissant un large

contingent aux connaissances intellectuelles ; ils trouvaient un puissant moyen d'action, un mouvement entraînant vers le progrès dans la solidarité sympathique établie entre les abbayes les plus importantes du même ordre ; il en résultait un échange réciproque de clercs, artistes et lettrés, qui sans cesse allaient d'une communauté à une autre, portant tantôt le précieux tribut de leur savoir, tantôt leur talent d'habileté manuelle.

C'est ainsi que, sans emprunter le secours d'aucun étranger, se bâtissaient et se restauraient les églises et les édifices conventuels; c'est ainsi surtout qu'ils s'ornaient de peintures, de statues, de mosaïques; c'est ainsi encore que s'enrichissait le trésor, que se formait et s'illustrait la bibliothèque, alors si mal pourvue partout ailleurs. Comment en eût-il été autrement avec le concours de tant de travailleurs, dont l'un était savant, linguiste, poëte et littérateur? l'autre était ciseleur, peintre et sculpteur, tel autre était excellent musicien ; on peut donc dire avec vérité que, jusqu'au XII[e] siècle, les arts et les lettres étaient cachés dans les cloîtres. A cette époque on cite partout, en Italie, en Allemagne, en France, les couvents qui étaient les véritables foyers lumineux d'où rayonnait de toutes parts la bonne doctrine manifestée par des œuvres d'art remarquables, par de savantes compositions littéraires.

Le grand mouvement qui fut provoqué par les croisades, ne ralentit pas la marche du progrès,

car les moines qui restèrent en Europe, renfermés dans leurs cloîtres, continuèrent leurs persévérantes études et s'appliquèrent à se distinger, chacun dans la spécialité pour laquelle il montrait une réelle aptitude. Cest par l'application de ce principe rationnel que prit naissance cet essaim d'artistes, peintres, sculpteurs et musiciens, de calligraphes, de traducteurs, de philosophes, de rhétoriciens, de prédicateurs qu'on vit avec étonnement se répandre de toutes parts au XII^e^ et au XIII^e^ siècles. Après ce succinct exposé, on s'explique facilement la transformation qui s'opéra dans l'architecture des édifices religieux; sous l'action directe de semblables artistes, elle prit un brillant essor; le style ogival et l'ornementation merveilleuse qui le complète, apparurent tout-à-coup pour l'érection de ces saintes chapelles qui semblaient des châssis de pierre ciselée. Alors aussi la peinture sur verre se déploya dans toute sa splendeur, et en même temps la belle littérature de l'antiquité classique, reléguée depuis des siècles dans la poussière des bibliothèques monastiques, retrouva tous ses charmes et toute sa puissance pour combattre l'idiome vulgaire mis partout en usage.

Il est assez difficile de préciser l'époque où commence le Moyen-âge, et plus impossible encore d'indiquer celle où se produisit la révolution célèbre qui se nomma la Renaissance. Si quelques-uns le font dater de l'année où s'écroula l'Empire d'Occident, c'est-à-dire en l'an 476, d'autres ne

signalent son commencement qu'à l'avénement de Charlemagne.

D'un autre côté, les uns font finir le Moyen-âge à la découverte de l'Amérique, d'autres le prolongent jusqu'à celle de l'imprimerie. Ces divergences d'opinions s'expliquent parfaitement car la transition du Moyen-âge à la Renaissance ne s'est pas produite instantanément ; elle ne fut, au contraire, que le résultat de faits et d'événements qui viennent se grouper pour constituer un ensemble des plus remarquables. Ce qui caractérise tout le Moyen-âge, c'est la transformation qui s'opéra dans le monde au moment où, sur les ruines de l'Empire romain, surgirent deux nouvelles puissances politiques, celle des Germains en Europe, et celle des Arabes en Asie et en Afrique. Alors l'esprit chevaleresque et l'esprit national développèrent de toutes parts une admirable énergie, en même temps que le germe des sentiments de loyauté et d'humanité inconnus jusqu'à ce jour.

Alors, aussi, le génie de cette époque, dans un travail incessant, trouva satisfaction, non-seulement dans les aventures et les expéditions guerrières, mais pardessus tout dans la construction d'une architecture grandiose et d'une peinture de la plus remarquable magnificence, aussi bien que dans les immortelles créations d'une poésie qui donna le plus énergique élan aux inspirations de l'imagination. C'est assurément à cette époque

qu'il faut faire remonter le réveil du goût épuré des beaux arts dans lequel la peinture italienne et allemande joue un grand rôle, ainsi que nous le verrons dans la suite de ce travail.

Sous le point de vue des lettres et des arts, le Moyen-âge, tel que nous le comprenons, n'existe pour ainsi dire pas pour l'Orient, tout au plus doit-on faire mention du mahométisme et de la littérature arabe.

La distinction entre le Moyen-âge et l'époque de la Renaissance s'établit facilement, car cette dernière est, à proprement parler, le nom que l'on donne au style d'architecture, de peinture et d'ornementation qui, vers la fin du xv^e^ siècle, remplace peu-à-peu le style ogival, sans jamais, il faut bien le dire, égaler sa splendide élégance.

Pour aborder même sommairement l'étude des arts au Moyen-âge, il est impossible de se borner à une spécialité. Le cadre le plus large se présente devant nous : il doit contenir la revue de tous les arts à partir du iv^e^ siècle de l'ère moderne, jusqu'à la moitié du xvi^e^. Pendant cette longue période, nous constaterons le splendide travail d'ensemble de l'architecture élevant les églises et les abbayes, les palais et les monuments publics, les châteaux-forts et les remparts des villes ; de la sculpture fournissant un vaste tribut d'ornement à tous les arts qu'elle complète admirablement par ses ouvrages en pierre, en marbre, en bronze, en bois, en ivoire ; de la peinture inaugurant ses succès par

la mosaïque et les émaux, fournissant aux édifices la plus brillante décoration par ses vitraux et ses fresques; illustrant les manuscrits en préludant à la perfection des œuvres des grands maîtres; de la gravure enfin qui, ne se contentant plus des œuvres sur bois, inscrit sur le métal les plus merveilleux dessins, frappe les médailles,fournit à l'orfévrerie ses plus pures décorations, et termine son œuvre de transformation par la découverte de l'imprimerie à laquelle nous consacrerons plus bas quelques développements.

Peut-on imaginer rien de plus splendide que ce tableau dont il ne m'est permis de donner ici qu'une légère esquisse ?

L'étude des arts nous les montre dans leurs phases différentes, dans leurs progrès divers, elle nous fournit une histoire qui a sa philosophie, qui nous permet d'observer les goûts, les idées, les caractères des divers peuples, non plus dans des théories abstraites et souvent sorties du domaine de l'imagination des écrivains, mais dans leurs œuvres en tous genres. Assurément, rien n'est séduisant et plus instructif que d'écrire ainsi l'histoire d'une nation, de marquer ses progrès dans la civilisation par l'examen de ses travaux artistiques.

En parcourant les glorieuses annales de l'Église au XII^e^ siècle, on est forcé de reconnaître qu'alors son influence dans le monde était des plus vastes, des plus fécondes et des plus incontestées ; il faut

avouer cependant qu'en approchant du XIII^e^ siècle on avait vu s'affaiblir l'écho de la grande voix de saint-Bernard; mais une éclatante manifestation ne devait pas se faire longtemps attendre, et bientôt la chaire de saint-Pierre, occupée par Innocent III, devait donner au monde l'exemple d'un pontife accompli, luttant avec un courage invincible contre tous les adversaires de la justice. Il comprit qu'il devait être non-seulement le juge suprême de la société chrétienne, le protecteur zélé des sciences et des études spéciales; mais que la constitution de l'Europe à cette époque lui conférait la glorieuse mission de veiller à tous les intérêts des peuples, au maintien de tous leurs droits, à l'accomplissement de tous leurs devoirs. Pour lui la chrétienté tout entière, sans frontières intérieures, sans distinction de races, n'est qu'un seul royaume dont il est le défenseur intrépide au dehors, et le juge inébranlable et incorruptible au dedans. Aucun obstacle, aucun échec, aucune acception de personnes, ne peuvent arrêter l'amour de la justice dont son âme était passionnée. C'est ainsi qu'on le vit défendre la sainteté du lien conjugal, comme la clef de voûte de la Société, contre Philippe-Auguste, son allié, et qu'il parvint à ramener sur le trône de son époux la reine Ingelburge au milieu des applaudissements d'un peuple heureux de voir qu'il y avait dans ce monde une justice égale pour tous. Par son influence irrésistible, il maintint dans leurs droits les héritiers

légitimes des princes de Norwége, de Pologne, d'Arménie, de Portugal, de Hongrie, et il a pour tous le dévouement d'un père. Pendant quinze années il fit l'admiration du monde.

Ce fut par lui aussi que furent présentés au monde chrétien ces deux ordres de saint-Dominique et de saint-François qui devaient tenir une si large place dans l'histoire de l'Église.

Au sortir du Moyen-âge, pendant lequel les études scientifiques et littéraires étaient le partage exclusif de quelques érudits et des ordres religieux qui, au milieu de leurs pieux exercices, avaient conservé le précieux dépôt des connaissances acquises, les peuples commencèrent à user d'un instrument qui devait prêter une force immense au développement de leur imagination. Je veux parler de l'adoption des langues vivantes qui mirent à la disposition de chaque peuple une sphère d'activité toute nouvelle pour sa pensée, et alors le génie national put se dégager à l'aise. Dans les siècles précédents, l'usage, exclusivement adopté par les savants, de la langue latine, pour tous les sujets, même pour ceux auxquels les Romains avaient toujours été étrangers, avait arrêté l'essor de l'esprit humain et retardé longtemps l'avénement de la Renaissance. D'ailleurs, cette langue latine, employée au Moyen-âge, ne rappelait en aucune manière celle du temps d'Auguste, et les érudits en étaient réduits, pour essayer de rendre leurs pensées, à emprunter aux auteurs anciens, non-

seulement les termes et les tournures de phrases, mais des phrases entières auxquelles ils donnaient une acception qui souvent produisait des contresens et les rendait inintelligibles.

C'est ainsi que le pape Léon X, écrivant à François I^er^ pour l'engager à faire la guerre aux Turcs, l'exhorta par les Dieux et par les hommes (*per Deos atque homines*) comme on disait chez les Latins, et cependant Léon X ne manquait ni d'instruction ni de goût.

Dès que l'usage des langues vivantes, qui sont assurément l'un des principaux instruments de civilisation, fut adopté, la marche du progrès se manifesta rapidement en Europe; les ouvrages grecs et romains, traduits en français, en italien, en allemand, revivifiés par le souffle du monde intelligent, qui s'affranchissait du joug de l'école latine, se vulgarisèrent et furent livrés à la discussion et à l'expérience.

On peut dire que le premier signal de la renaissance des lettres et des arts fut donné par l'Italie, tandis que l'Allemagne préludait plus spécialement à la renaissance des sciences.

Pendant tout le Moyen-âge l'esprit chrétien domine l'œuvre artistique, et nous voyons tous les efforts tendre à reproduire le sentiment religieux; ce n'est que plus tard, et lorsqu'on se rapproche de l'époque de la Renaissance, que la beauté des formes devient l'objet d'études plus sérieuses et plus approfondies. C'est par suite de cette tendance

nouvelle que le style de la Renaissance, emprunté aux Grecs et aux Romains, vient remplacer en architecture les constructions ogivales de nos plus magnifiques cathédrales. En même temps, la peinture entraînée dans la même voie subissait de profondes modifications, car si, à la première époque, elle cherche pardessus tout à représenter l'âme religieuse se reflétant dans les œuvres de ses maîtres célèbres, à la seconde, c'est avant tout, la beauté des formes physiques que les plus habiles cherchent à reproduire dans leurs principaux ouvrages.

Pour justifier les considérations générales qui précédent et, en même temps, pour motiver les appréciations auxquelles elles donnent lieu, il est indispensable d'étudier la vie et les œuvres de quelques-uns des hommes qui ont acquis une renommée universelle aux époques du Moyen-âge et de la Renaissance.

Déjà quelques détails sur la vie du pape Innocent III ont fait reconnaître dans ce pontife l'un des hommes qui ont tenu dans leurs mains les destinées du monde ; mais il faut remonter bien au-delà du XII[e] siècle pour démontrer que c'est à juste titre que les ordres monastiques ont été proclamés par l'histoire la phalange d'élite qui a toujours été le boulevard et l'ornement de la république chrétienne comme de la société civile.

Parmi les grandes figures que nous présentent les ordres monastiques il faut citer au nombre

des plus savants, de ceux qui ont manifesté le plus grand génie, de ceux enfin qui ont tenu la plus large place dans l'histoire, Grégoire VII et saint-Bernard. Toutefois il faut se garder de les considérer comme les fondateurs des ordres monastiques. Ils n'en furent que les rejetons comme tant de millions de leurs contemporains. Déjà, depuis cinq siècles, cet institut existait, lorsque ces grands hommes furent appelés à en tirer un si merveilleux parti. Pour se rendre compte de leur origine, et surtout pour apprécier leur nature et leurs services, il faut remonter à saint-Grégoire-le-Grand et plus haut encore à saint-Benoit. On peut donc dire qu'après les travaux incessants des moines pendant cinq siècles, saint-Bernard et ses contemporains n'ont eu que la fatigue du moissonneur,

Si on déploie la carte de l'ancienne France et celle de n'importe laquelle de nos provinces, on y rencontrera à chaque pas des noms d'abbayes, de chapitres, de prieurés, d'ermitages, qui marquent l'emplacement d'autant de colonies monastiques. Partout, dans les villes, dans les églises, dans les forêts, la Religion a laissé son empreinte, universelle et durable, dans les lois, dans les arts, dans les mœurs, dans l'ancienne société tout entière. Parlerai-je de l'érudition monastique à laquelle on doit la conservation de tant de monuments littéraires et historiques ? Cela est aussi inutile que de provoquer l'admiration pour les services rendus par

les moines aux sciences, aux lettres et à l'agriculture.

Pour combattre le catholicisme on a dénaturé, volontairement ou par ignorance, l'histoire du Moyen-âge, et il a fallu que cette grande époque fût réhabilitée par l'esprit de justice des indifférents, souvent même par des adversaires déclarés de tous les grands hommes qui avaient illustré une époque où les ordres religieux étaient à la tête de tous les progrès.

On sait maintenant à quoi s'en tenir sur la barbarie du Moyen-âge, et sur l'anarchie féodale; en popularisant les époques, les races, les personnages dont on avait méconnu la valeur incontestable, nous avons aujourd'hui repris le sentiment de notre honneur et notre patrimoine historique. Dans ces temps si ridiculement calomniés, une envie dévorante d'agir et de savoir enflammait les âmes. L'héroïque ardeur qui lançait Marco Polo jusqu'aux extrémités du monde connu entraînait des voyageurs non moins courageux dans les régions de la pensée; avec Gerbert et Scot Erigène elle s'exerçait aux problèmes les plus ardus et les plus délicats; aucune des difficultés de la psychologie, de la métaphysique ne voyait reculer saint-Anselme et saint Thomas-d'Aquin. Alors personne ne se résignait à l'abdication et au sommeil de la raison; et aujourd'hui, malgré la vulgarisation des sciences et des arts, il n'est nullement certain que l'équilibre entre les préoccupations matérielles et

la vie morale soit aussi bien maintenu qu'alors. Le biographe de saint-Grégoire-le-Grand nous le montre, nourri des disciplines savantes de l'ancienne Rome, entouré des prêtres et des moines les plus savants de son temps, et faisant des sept arts libéraux les nobles colonnes du portique de la chaire apostolique de saint-Pierre; il envisageait les études classiques à un point de vue tel, qu'il regardait comme une tentation du démon le dégoût de certains chrétiens pour les études littéraires.

Lorsque l'élan eut ainsi été donné aux travaux intellectuels, on vit les ouvrages en langues nationales, épurées progressivement, se répandre d'Italie en Espagne, en Angleterre, en France. Bientôt, au milieu d'une pléiade de poètes et de prosateurs, apparut Le Tasse dont on voulut lire le poème chez tous les peuples de l'Europe, puis William Shakespeare qui fut en même temps poète et prosateur. Sous le règne de Charles-Quint, les productions littéraires et artistiques furent de jour en jour plus florissantes. L'Europe entière semblait un vaste atelier de poésie d'où sortait tous les jours un chef-d'œuvre nouveau; d'un autre côté, la prose française, qui devait être l'instrument de saint-Bernard et de Bossuet, ouvrait, avec Villehardouin et Joinville, la série de ces grands modèles qu'aucune nation n'a jamais surpassés.

Si des lettres nous passons aux sciences, à celles surtout qui de nos jours ont réalisé les plus remar-

quables progrès, nous voyons la chimie appliquée, dès le XVI^e^ siècle, dans ses trois branches les plus importantes.

1° La métallurgie ou application de la chimie à la connaissance et à l'exploitation des minéraux ; 2° La chymiatrie ou application à la médecine des substances nouvelles comme l'antimoine et les composés de mercure etc., etc. ; 3° La chimie technique ou application de la chimie à l'agriculture et aux arts.

La métallurgie fut fondée par George Agricola. La chymiatrie eut pour fondateur Paracelse. C'est l'illustre Bernard Palissy qui créa la chimie technique en préconisant, par ses exemples et ses écrits, les faits scientifiques appliqués à l'art du potier et du verrier, aussi bien qu'aux progrès de l'agriculture et de l'industrie.

Sous François I^er^, Cointe introduit l'emploi de l'eau forte à la monnaie ; Christophe Schüser découvre le bleu de cobalt ; Gilles Gosselin emploie la cochenille pour appliquer la teinture écarlate aux étoffes de laine ; l'indigo se répand dans toute l'Europe. On peut dire, en un mot, que ce fut alors que la véritable science chimique commença à se séparer des hypothèses absurdes, ainsi que du charlatanisme, quelquefois coupable et toujours ridicule, de l'alchimie.

A toutes les époques on vit surgir des hommes qui comprirent la noble mission de soulager toutes es misères humaines, mais ce fut surtout à

l'époque de la Renaissance que s'opéra une révolution dans l'art de guérir. On voit alors André Vésale renverser l'anatomie de Gallien, ou plutôt créer de toutes pièces l'anatomie, couverte jusque-là d'un voile impénétrable, et changer ainsi les bases de la médecine et de la chirurgie. Les œuvres d'Ambroise Paré, réunies en 1561, lui ont conquis le titre de restaurateur de la chirurgie.

A l'aide de ses travaux et de ses études pratiques il parvint à tirer la chirurgie de l'ornière où elle se traînait depuis tant de siècles. Il appliqua toutes ses facultés au perfectionnement de cet art salutaire par excellence, corrigea les procédés défectueux ou cruels, en introduisit de plus sûrs et de plus doux, combattit, en un mot, les erreurs funestes et fit connaître les vérité utiles.

Dans un autre ordre d'idées et de travaux, Kopernik devait ruiner le système astronomique de Ptolémée et révolutionner cette science en plaçant le soleil au centre de notre univers, Né à Thorn en 1473, il devait être, suivant l'expression de Voltaire, la lumière qui éclaire le monde. Avant lui Roger-Bacon avait reconnu les fondements fragiles du système astronomique de Ptolémée. Kopernik résolut à son tour de rechercher un système plus conforme à la nature.

S'emparant de l'idée, émise par Nicetas et Cicéron, que la terre se meut, il entreprit, dans son grand ouvrage des révolutions des corps célestes, de faire changer la face de l'astronomie

et de faire accomplir à l'esprit humain un progrès immense. Dans la mécanique céleste il constata que le mouvement diurne donne la mesure de tous les autres; il sert à mesurer le temps. Le soleil, la lune, les planètes, ont des mouvements qui s'effectuent en sens opposé. Par le soleil nous avons les années, et par la lune, les mois. Assurément Kopernik commit quelques erreurs dans son nouveau système de rotation de la terre et des évolutions des planètes, mais quoi qu'il en soit, sans lui, Keppler, Galilée et Newton n'auraient pu émettre leurs idées scientifiques.

C'est, en effet, grâce à ce nouveau système, qu'il leur a été permis, ainsi qu'aux savants qui se rapprochent de notre siècle, de formuler d'une manière définitive la doctrine du mouvement de la terre, aussi bien que les lois de la révolution des astres, précisées mathématiquement. La découverte du télescope vint ensuite permettre l'exploration du ciel autrement que par des conjectures scientifiques. Tous les savants s'avancent, à grands pas, dans la solution des problèmes les plus ardus, pendant que Descartes, Pascal et Desargues, perfectionnent les mathématiques par l'invention des logarithmes, par l'application de l'algèbre à la géométrie et aussi par l'emploi raisonné de la géométrie dans les arts. On voit Descartes, Huygens et Denis Papin fixer la mécanique comme science générale; en même temps encore, les lois mathématiques seront appliquées à la physique. La

physiologie, à son tour, subira une révolution profonde due à la découverte d'Hervey sur la circulation du sang et sur la génération des animaux. Dans le même moment, Tournefort commencera à systématiser la botanique en donnant la classification naturelle des plantes. En présence de ces immenses travaux intellectuels, il faut répéter cette parole de Leibnitz « que c'est du passé que naît le présent, et que c'est du présent à son tour, que naîtra l'avenir. »

Ce jugement est encore justifié par les progrès réalisés dans les études de la géographie, jusqu'alors trop négligées, et qui contribuèrent puissamment à diriger Christophe Colomb dans les recherches qu'il fit d'abord, avec des chances diverses de succès, vers ce qui s'appela depuis le Nouveau Monde. Après lui, Vasco de Gama, plus heureux que son devancier, avait, en quittant le port, son plan de voyage parfaitement déterminé; muni de toutes les instructions et de tous les moyens de succès que pouvaient lui fournir la science et la politique de l'époque, il partit avec un itinéraire admirablement tracé d'avance, et le but de l'expédition ne fut un mystère pour personne dans l'équipage. La voie avait été préparée et étudiée; c'est ainsi que la route maritime des Indes fut découverte et vint immortaliser le nom de Vasco de Gama. Magellan, de son côté, avait résolu le problème immense qu'il s'était posé, de découvrir la route maritime des Indes par l'Ouest

et d'effectuer, par là même, la circumnavigation de la terre.

J'ai à peine effleuré les sujets divers sur lesquels je voulais attirer l'attention, en présentant dans un cadre restreint les travaux accomplis dans les lettres et dans les sciences pendant les périodes du Moyen-âge et de la Renaissance, et déjà ce résumé succinct atteint des proportions considérables Il me faut renoncer à parler aujourd'hui de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et de l'imprimerie, qui pourront donner lieu à des développements intéressants dans un second chapitre.

Ce qui précède suffit pour établir une comparaison entre la science, telle que la comprenaient nos aïeux, et les résultats obtenus par l'instruction de nos jours.

En rendant justice à tout ce qui a été trouvé digne de passer à la postérité, pendant le Moyen-âge et la Renaissance, il faut se garder de se poser en aveugle enthousiaste de tout ce que nous connaissons de cette époque. Tout assurément n'y est pas admirable, digne d'envie et sans aucun reproche possible. D'un autre côté, nous devons largement tenir compte à la science moderne des résultats immenses obtenus à l'aide de l'électricité et de la vapenr ; mais il n'en faut pas moins profiter des utiles enseignements du passé, nous emparer des expériences acquises et nous mettre au travail avec une nouvelle ardeur, enrichis de

tous les matériaux amassés par les travailleurs des siècles qui nous ont précédés.

L'étude des temps anciens nous a démontré que, dès le XVI^e^ siècle, les sciences étaient l'objet des travaux les plus sérieux. De nos jours, au contraire, elles n'ont aucune chaire dans nos facultés. A peine ouvre-t-on dans nos écoles et nos lycées quelques cours superficiels. Il en est résulté que la jeunesse française est souvent d'une ignorance complète en fait d'histoire scientifique. On lui expose la science tout d'une pièce dans les abrégés de traités spéciaux, et elle pourrait être tentée d'admettre que la zoologie remonte à Cuvier, la physique à Gay-Lussac et l'algèbre à Bezout. Il est cependant nécessaire de reconnaître qu'aucune science humaine n'a pu prendre naissance de nos jours comme par un coup de baguette magique, mais qu'elle a exigé le concours successif d'un grand nombre d'efforts dirigés vers le même but, et qui remontent quelquefois à des temps très-reculés. L'esprit humain ne peut s'avancer que lentement et par étapes successives dans les sentiers du savoir et du progrès.

Pour mettre la dernière main aux magnifiques constructions du Moyen-âge et de la Renaissance. il a fallu plusieurs générations dont chacune travaillait sans espoir de voir terminer l'œuvre commencée. Dans un autre genre de travaux, les savants sont venus tour à tour apporter leur pierre à l'édifice scientifique, et la plupart n'ont pu contempler le

monument auquel ils avaient donné le concours de leur génie, tandis que nous pouvons en admirer aujourd'hui les proportions et l'harmonie. Des institutions soumises à la destinée des choses humaines ont disparu, mais, par une juste compensation, des découvertes nouvelles sont venues ouvrir la voie à des œuvres dont l'accomplissement n'était entrevu qu'à travers un voile impénétrable. Il appartient donc à la génération actuelle de dégager la solution des problèmes dont les termes sont maintenant nettement posés ; et c'est là une tâche qui ouvre une large perspective aux œuvres de l'intelligence. Arrêtons-nous donc à la conclusion qu'il faut nous préserver avec le même soin de la stérile contemplation du passé, et du dédain pour le présent. Si nos aïeux ont glorieusement lutté, enflammés de l'amour de tout ce qui leur a procuré le succès, demeurons convaincus, à notre tour, que la victoire viendra couronner nos laborieux efforts.

LE MOYEN-AGE ET LA RENAISSANCE

Comparés aux temps modernes, sous le rapport des Lettres, des Sciences et des Arts.

Par M. le Comte de GOMER.

(*Séance du 27 Février* 1874).

Une première étude a permis de donner une idée de l'état des lettres et des sciences à l'époque du Moyen-âge et à celle de la Renaissance ; ce travail serait tout-à-fait incomplet s'il n'était suivi de l'examen attentif des œuvres remarquables des architectes, des sculpteurs et des peintres dont les noms n'ont fait que grandir de siècle en siècle.

L'Imprimerie terminera cette revue de toutes les grandes choses accomplies à ces deux mémorables époques de notre histoire.

L'Architecture a laissé dans chaque siècle des monuments dignes de la plus sincère admiration ; mais chaque époque imprima aux constructions un caractère différent ; de telle façon qu'à la simple inspection, sans autre indication que celle du style de l'édifice, on peut fixer d'une manière

exacte la date de construction. Après avoir accompli des chefs-d'œuvre dans les styles grec et romain, elle adopta le style ogival plus ordinairement appelé gothique, dans lequel certains archéologues ont cherché à reconnaître des traces du goût mauresque et du goût arabe; et plus tard l'architecture gothique, malgré son élégance et ses proportions grandioses, si admirablement adaptées à nos édifices religieux, fut à son tour abandonnée à l'époque qui a pris le nom de Renaissance. Cette brillante époque ne nous laisse que l'embarras du choix pur citer les monuments remarquables qu'elle a vus s'élever à Rome, à Naples, à Florence, à Mantoue et en France, où les monuments élevés sous François I^er^ et Henri II sont encore aujourd'hui pour nous un légitime sujet d'orgueil.

Pour justifier ce sentiment, il suffit de rappeler le souvenir de Pierre Lescot à la manière splendide duquel nous devons la construction de l'ancien Louvre, et celle de la fontaine des Innocents; puis celui de Philibert Delorme, originaire de Lyon où il construisit le portail remarquable de Saint-Nizier; avant de jeter les fondations du palais des Tuileries, réduit alors au pavillon du milieu, auquel se rattachaient les deux arrière-corps et les pavillons qui sont intermédiaires depuis que les deux ailes et les pavillons de chaque bout ont été complétés par André Ducerceau. La cour du Cheval blanc à Fontainebleau, ainsi que le château d'Anet, transporté aujourd'hui dans la cour des Beaux-Arts à

Paris, sont également les œuvres de Philibert Delorme. De son côté, André Ducerceau construisit le Pont-Neuf, dessina le plan de l'hôtel Carnavalet et d'une partie du Louvre. Il faudrait un volume pour mentionner tous les monuments qui prirent naissance à cette remarquable époque dont M. Lefèvre, dit dans un langage expressif, « c'est l'antique sans la nudité, le bysantin sans la lourdeur, la ferveur sans l'effroi qui l'accompagne dans le roman occidental. » Mais aussi à quels hommes avait été départie la tâche d'épurer le goût, de concevoir le beau, et de transmettre à la matière le sentiment qui anime le génie? à Bramante, à Michel Ange, à Raphaël, qui, à leurs heures, étaient aussi puissants architectes que merveilleux peintres. C'est à Rome que ces hommes illustres ont établi le siége de leur empire; c'est là qu'ils ont laissé à notre admiration la plus splendide de leurs créations, la basilique de Saint-Pierre, c'est de là que devait jaillir, pour les siècles suivants, la lumière et l'exemple des plus prodigieuses conceptions.

Durant une longue suite de siècles, l'Architecture avait donné naissance à des cathédrales très-remarquables, à Rome, à Metz, à Bourges, à Soissons, à Saint-Ouen, à Rouen, à Saint-Martin de Tours, mais partout ces édifices étaient encore de la pierre sans ornements ni sculptures. Pour recevoir une ornementation qui devait leur donner la vie. Il fallait attendre un autre âge;

c'est alors que fut démontrée aux sculpteurs de l'école italienne la nécessité de s'inspirer des principes des artistes de l'ancienne Grèce. Ils reconnurent que nulle part la statuaire n'avait été élevée à un plus haut degré de perfection. Jamais dans une statue, dans un bas relief, on n'avait mieux compris les conditions essentielles de la beauté unie à la vérité. Jamais la forme et le dessin n'avaient été rendus avec une plus parfaite exactitude. Le modelé avait été rigoureusement observé sans jamais se laisser entraîner au mauvais goût. Tout était correct et consciencieux dans tous les travaux exécutés en fonte, en marbre, en bronze.

Dès lors, on s'était rendu compte que la beauté et le charme de la sculpture consistent bien plus dans un concours de rapports et de perfections que la pensée créatrice ménage ingénieusement afin de rendre un sentiment, que dans l'exactitude du dessin et de la forme; le talent se manifestait dans la reproduction du caractère du personnage qu'il devait représenter. C'est par l'étude de ces qualités dont les hommes de génie seuls savent saisir l'intérêt, que les artistes célèbres sont parvenus à donner à Vénus ou à la Vierge des genres de beautés tout-à-fait différentes. Il suffit de citer ici parmi les chefs-d'œuvre des Grecs, la Vénus de Praxitèle, le Jupiter Olympien et le Cupidon de Phidias. Le musée du Louvre possède le Gladiateur combattant, d'Agézias d'Éphèse, le

Germanicus de Cléomène, et la Diane chasseresse attribuée à l'auteur de l'Apollon du Belvédère.

Dans ce mouvement artistique, la France ne resta pas en arrière et la cathédrale d'Amiens possède une œuvre qui rappelle la manière des sculpteurs de la Grèce, je veux parler de la tête du Christ, que dans l'histoire des arts on nomme le beau Dieu d'Amiens. M. Violet-Leduc s'exprime ainsi en parlant de cette œuvre : « le type de la « tête du Christ d'Amiens mérite toute l'attention « des statuaires,cette sculpture est traitée comme « le sont les têtes grecques, dites égénétiques, « même simplicité de modèle, même pureté de « contours, même exécution large et fine à la fois. « Ce sont bien là les traits du Christ fait homme ; « mélange de douceur et de fermeté, gravité sans « tristesse. »

La France peut à juste titre s'énorgueillir d'avoir donné naissance à un très-grand nombre d'artistes célèbres par les monuments funéraires que nous trouvons dans nos églises ; parmi eux il faut citer Jean Goujon, puis Germain Pilon, Jean de Douai, plus connu sous le nom de Jean de Bologne, à qui la France à toujours revendiqué l'honneur d'avoir donné le jour, Jean Just de Tours et Robert de Luzarches viennent compléter cette brillante phalange, dont la filiation directe s'est opérée jusqu'à nous, par les Sarrazin, les Puget, les Girardon, les Coysevox.

Si des œuvres grandioses nous descendons à

ce qui constituait l'art de l'ébénisterie et de la tabletterie au Moyen-âge, nous remarquerons que des travaux de cette nature étaient alors de véritables objets d'art. Dans les meubles tout est réuni depuis la sculpture, le placage et la teinture des bois, jusqu'aux inscrustations de métaux, de jaspe, de nacre, d'ivoire, pour leur donner, par la délicatesse des dessins, une suprême élégance. Les armoires à bijoux et ce qu'on a nommé cabinets, magnifiquement décorés, fournirent aux artistes français l'occasion de marcher sur les traces des Italiens. Le fer, sous leurs mains habiles, se prêta bientôt à tous les caprices; on le vit s'allonger, se contourner de manière à fournir les plus beaux modèles de grilles. Les serrures elles-mêmes et les clefs, qui en faisaient jouer les ressorts, devinrent de véritables objets d'art.

A son tour, l'architecture religieuse, dans ses plus splendides constructions, remplit les sanctuaires d'encensoirs, de châsses, de reliquaires, qui représentent des petits monuments et constituent de véritables merveilles de richesse matérielle et de travail artistique; comme spécimen de ce genre, Trèves possède un encensoir du xi^e^ siècle, rappelant la forme du temple de Jérusalem. Partout les baptistères, les bénitiers, les stalles, les pupîtres sont transformés en objets d'art élégamment ornés et représentant des sujets indiquant la cérémonie à laquelle ils sont destinés.

Parmi les œuvres remarquables du xv^e^ siècle,

il est juste de placer les produits céramiques; l'honneur d'avoir inventé l'émail pour les terres cuites revient à Lucca delle Robio; il s'appliqua à donner à l'argile modelé l'éclat et la dureté du marbre. Son enduit était composé d'un vernis d'étain, blanc, opaque, résistant, et ainsi il découvrit la faïence qui bientôt vint prendre place avec les objets d'art sur les dressoirs, à côté des pièces d'orfévrerie qui, jusque-là, étaient en possession de les orner. On peut voir encore au musée céramique de Sèvres deux pièces du célèbre Lanfranco de Pesaro, qui, à son tour, commença l'application de l'or sur la faïence.

Dès cette époque, les vieux procédés de dessin avaient cédé la place à de délicates peintures exécutées par les intelligents élèves formés à l'école des maîtres les plus renommés de l'Italie. Sous cette impulsion artistique on vit alors Orazio Fontana, surnommé le Raphaël de la majolique, décorer des pièces avec une perfection telle, que la reine Christine de Suède offrit de les échanger contre de la vaisselle d'argent de la même grandeur. Le duc d'Orléans vient demander à Raphaël et à Jules Romain des dessins originaux destinés à servir de modèles; il donne ainsi un élan qui amena les peintres les plus célèbres à ne pas refuser de mettre leur pinceau au service de la majolique.

La France devait tenir largement sa place dans les travaux céramiques. Dès 1456, elle faisait à

Beauvais des esssais qui devaient amener dans cet art une véritable révolution, par les chefs-d'œuvre de Bernard Palissy, né dans un village du Périgord en 1510. Successivement peintre, vitrier, géomètre, il commença par diriger de curieuses observations sur la composition des couches terrestres. Puis, s'inspirant des peintres italiens, il s'appliqua à perfectionner la composition des enduits émaillés et se créa une manière personnelle ne rappelant aucun autre modèle. Il sut donner à ses terres émaillées les formes les plus gracieuses et, en même temps, par l'emploi de ses merveilleuses couleurs, faire ressortir la multiplicité des reliefs et le galbe de ses vases. Son génie trouva mille ressources pour représenter, par son dessin et son modelé, l'élégance, et la richesse. Benvenuto lui montra un modèle à suivre dans la désinvolture de ses vases, avec leurs bordures frangées et leurs ornements qui font le principal mérite de l'orfévrerie.

Plus tard, dans les premières années du XVII^e^ siècle, Rouen vit fonder ses fabriques de faïence si recherchées aujourd'hui, et qui dûrent alors leur vogue à cette circonstance, qu'au milieu des désastreuses dépenses de la guerre, les courtisans, à l'exemple de Louis XIV, envoyèrent à la Monnaie toute leur argenterie. La Hollande à Delft et l'Allemagne à Nuremberg fournirent à leur tour de beaux spécimens de faïence.

Dès les années 498 à 514, l'orfévrerie avait

présenté des œuvres d'art de la plus grande richesse dont les modèles avaient été trouvés chez les empereurs grecs ; mais ce fut surtout au XII^e^ siècle, par la décoration des châsses, des reliquaires, des autels, etc., que les artistes donnèrent à leurs travaux une perfection qui n'a jamais été dépassée depuis.

L'horlogerie prit son développement au X^e^ siècle, alors que le poids fut substitué à l'eau comme principe moteur, et que l'échappement fut inventé par Gerbert qui, d'abord simple moine de l'ordre de saint-Benoit, finit par monter sur le trône pontifical sous le nom de Sylvestre II.

Parmi les horloges les plus remarquables il faut citer celle de Courtray, enlevée par Philippe-le-Hardi après la bataille de Roosebeke (1382) et placée ensuite à Notre-Dame de Dijon. Retiré dans son cloître, Charles-Quint prenait plaisir à s'occuper des pièces d'horlogerie les plus compliquées ; mais il éprouvait un véritable désespoir quand il lui fallait constater qu'il n'était pas moins impossible d'établir l'accord entre les horloges qu'entre les hommes. Il était réservé à Galilée de formuler la loi du pendule dont, vers 1657, on devait faire l'heureuse application à l'horlogerie.

D'un autre côté la verrerie bysantine fournit à Rome les premiers procédés de cet art qui, bientôt emprunté par Venise, produisit des chefs-d'œuvre en verre, en cristal, peint, gravé, émaillé ; mais c'est surtout dans les glaces d'une fabrication

merveilleuse qu'elle se distingue plus particulièrement en perfectionnant ainsi une invention dont parle Pline comme mise au jour à Sidon, en Phénicie.

Certains chroniqueurs prétendent que, dès le VIII^e^ siècle, les églises de Saint-Jean de Latran et de Saint-Pierre de Rome avaient des verrières de couleur. Au XII^e^ siècle, les églises de Saint-Denis, de Sens, de Poitiers, de Chartres, de Saint-Gervais à Paris, présentent des verrières d'un travail déjà remarquable, mais c'est aux XV^e^ et XVI^e^ que cette décoration acquiert la perfection ; la peinture, le dessin vigoureux, le coloris puissant, semblent inspirés par le pinceau de Raphaël. A leur tour Jean Cousin et Bernard Palissy marchèrent avec éclat dans la même voie; c'est à ce dernier, devenu plus tard si célèbre par ses émaux, que sont dues les grisailles du château d'Ecouen. La sculpture et les objets d'art, qui étaient venus apporter leur concours pour l'ornementation des édifices religieux, devaient bientôt voir la peinture compléter leur décoration par l'éclat et la vie répandus dans les tableaux des peintres les plus célèbres.

Chez les Grecs, l'architecture et la statuaire étaient restées comme la haute expression du génie humain, mais après la période du Moyen-âge, l'idée du beau reparut comme une seconde aurore du monde ; et, grâce à des artistes comme Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, le Corrége, Titien, Véronèse, Rembrandt, Poussin, Lesueur,

Reynolds, Hogarth, Velasquez, Murillo, Rubens, l'art a résolu ce merveilleux problème de rendre l'idéal dans sa forme la plus rapprochée de la perfection. Dans le xvi^e^ siècle le génie des arts semble se réveiller comme d'un long rêve et reprendre possession de lui-même. Il avait suffi, pour opérer cette révolution, de voir reparaître, dans les manuscrits déchiffrés par les moines et dans les fragments de marbres antiques, le goût épuré des arts trop longtemps oubliés.

Malgré les difficultés du sujet, il est intéressant d'indiquer les caractères distinctifs du talent des grandes figures de cette époque que je viens de citer au milieu d'un grand nombre d'autres. A la tête de cette noble phalange, il faut citer Léonard de Vinci dont les peintures ne se bornent pas à rendre les beautés de la nature, mais expriment les sentiments de grâce et de suavité conçus par son génie. Léonard était également sculpteur et il disait souvent: « Ce n'est qu'en modelant que le peintre peut trouver la science des ombres. »

Léonard sut trouver dans la nature un genre de beauté aussi parfaite que la beauté grecque, mais qui s'en distinguait par une grâce fière et tendre à la fois.

Fra Giovanni de Fiesole n'a d'équivalent dans aucun autre artiste pour la radieuse pureté de son coloris. Toutes les splendeurs de sa palette sont puisées dans le sentiment religieux, ses tableaux semblent un effet de mysticisme céleste.

Dans la peinture de Hemmelink tout est calme et recueillement; là on ne recherche ni les contrastes, ni les mouvements de la passion, ni les splendeurs de la beauté matérielle, il est le peintre de la vertu qui lui fournit ses nuances les plus célestes.

Assurément, ce serait faire un pèlerinage des plus curieux que de suivre dans le monde des arts, l'histoire de la Madone. Cimabuë en fait une vierge terrible, Giotto commence à la revêtir de grâce et de jeunesse; il arrondit ses contours, il répand sur ses traits la vie de l'expression, la pudeur du coloris et la lumière du sourire; mais il était réservé à Raphaël de réunir en elle les sublimités religieuses du catholicisme avec les plus parfaites harmonies de la beauté physique; et on peut dire qu'au milieu de toutes ses œuvres incomparables la Vierge est restée sa création suprême.

Raphaël, dont la grande figure domine tous les artistes du xv^{e} siècle, naquit à Urbino, le 6 avril 1483. Le Pérugin fut son premier maître. Il chercha ensuite à s'approprier la manière de Léonard de Vinci. En 1508 il fut appelé à Rome, grâce à la protection de Bramante, par le pape Jules II. et ce pontife, ainsi que son successeur Léon X, lui confièrent les entreprises les plus remarquables et les plus grandioses dont le souvenir est assez connu. Il est intéressant de ne pas laisser passer inaperçus les travaux qu'il fit comme architecte, après la mort de Bramante. Sous son ciseau les statues des prophètes Elie et Jonas devinrent, pour

la beauté du dessin et la perfection du modèle, une des œuvres les plus renommées que la sculpture ait jamais produites.

Le Corrège a su trouver dans les peintures de femmes et d'enfants un charme inconnu jusqu'à lui. Il a fait ressortir de la femme et de l'enfant une grâce qu'on ne soupçonnait même pas et que l'on a justement nommée grâce corrégienne, car elle n'appartient qu'à lui.

Michel-Ange représente le type souverain du grand artiste aussi remarquable dans les marbres auxquels il donne la vie et l'inspiration, que dans les fresques où il écrit de sa brosse invincible le plus grandiose pöëme de peinture qui puisse saisir le regard, le poëme de l'humanité sanctifiée en Dieu.

Michel-Ange, né en 1474, fut comme Raphaël, sculpteur et architecte; travailleur consciencieux, il se livra pendant douze ans à l'étude de l'anatomie. Il parvint ainsi à sculpter de délicieuses statues, dans lesquelles on admirait avant tout les proportions académiques et la pureté des lignes. Il se fit surtout remarquer en ce genre par un groupe représentant une ***Mater dolorosa***, placée à Saint-Pierre. Son œuvre capitale, comme peintre, ***le Jugement dernier***, placé derrière le maître-autel de la chapelle Sixtine; dans cette puissante conception le peintre s'est plutôt attaché à mettre en saillie les effets de la colère céleste que la mansuétude divine. Les œuvres de Michel-Ange

sont empreintes d'un génie majestueusement sublime qui n'obéit qu'à son inspiration.

Léonard de Vinci et le Corrège étaient des modèles présentés à tous les artistes, mais l'honneur de marcher sur leurs traces et de suivre les procédés qui avaient fait leur réputation ne suffit pas à Giorgione; là où le premier étudie la poésie des ombres, il recherche la poésie de la lumière, et si le Corrège enseigne à rendre la grâce et tout ce qui charme, Giorgione exprime, par l'épanouissement de l'âme sur la figure, ce qui constitue la véritable beauté dans l'art.

Ce fut Giorgione qui, en présence de ceux qui plaçaient la sculpture au-dessus de la peinture, accepta le défi de représenter par la peinture une figure qui serait vue de quatre côtés à la fois, de manière à permettre d'en embrasser tous les aspects, sans qu'on ait besoin de changer de place. Les sculpteurs ne pouvaient comprendre comment il sortirait d'une semblable entreprise. Il peignit un homme nu dont les épaules sont tournées vers le spectateur; une fontaine limpide réfléchit son visage, tandis qu'un miroir et une brillante armure reproduisent ses deux profils et, par cette œuvre charmante et capricieuse, il justifia ses prétentions.

Titien adopte la manière de Giorgione, non-seulement pour ses portraits, mais pour ses fresques, et un jour qu'il avait peint l'une des façades de l'entrepôt des Allemands, tandis que l'autre avait été peinte par Giorgione, les admirateurs de ce

dernier vinrent lui dire au moment où le travail fut découvert, qu'il s'était surpassé, mais Giorgione leur répondit : ce n'est pas moi qui ai peint cette façade. — Vous voulez nous tromper, reprirent ses amis, il n'y a que vous à Venise capable de peindre avec cette liberté de touche et cet éclat de coloris. Giorgione rentra chez lui blessé au vif, en s'écriant : il m'a pris mes pinceaux et ma couleur ! Titien semblait emprunter ses couleurs à l'arc-en-ciel, tant il savait les harmoniser avec un art miraculeux.

Les peintres vénitiens, comme les peintres flamands, ont reproduit avec une vivante vérité les œuvres de Dieu, et à Anvers ou à Venise on rencontre à chaque pas les magnifiques tableaux de Paul Veronèse et de Rubens. Dans son tableau représentant les noces de Cana, Paul Veronèse s'est montré l'égal de Raphaël, et de Jules Romain dans la bataille de Constantin contre le tyran Maxence. On reconnaît que les peintres vénitiens sont coloristes parce qu'ils ont en naissant le spectacle de la couleur dans ses oppositions les plus vives. Ni à Rome, ni à Florence, on ne rencontre de pareils effets; là, les teintes sont plus fondues et par là même les aspects moins saisissants.

Rubens, le souverain artiste des Flandres, savait avant tout se dégager des illusions du monde idéal; pour voir la nature, en lui conservant le caractère grandiose de ses créations, il comprit

la nécessité d'aller étudier sur place les maîtres de l'école italienne. Aussi le vit-on partout où le génie s'est plus splendidement révélé, à Rome, à Venise, à Mantoue. L'art chez les Grecs attira également son attention, et à son retour il fit admirer à Anvers des animaux et des paysages rendus avec une grande manière et de grands effets. Pénétré de la beauté des modèles grecs, il reproduisit, peut-être à son insu, en peignant les luxuriantes flamandes, les figures grandioses des femmes de Sparte et de Syracuse. Il avait emprunté à l'école de Venise le style d'apparat qui distingue ses tableaux. Sa palette fournissait libre carrière à son génie. Donner du mouvement à ses tableaux était sa vive préoccupation; il s'ensuivait souvent un véritable désordre à côté de beautés incomparables.

Van-Dyck, qui fut l'élève et devint le rival de Rubens, avait comme lui le culte de la couleur, mais il sut lui donner, avec un accent moins vif, des tons plus harmonieux; il excellait, avant tout, dans les portraits qui rappelaient ceux de Raphaël.

Rembrandt fut réellement un génie original; pour lui l'imitation des maîtres italiens n'avait aucun attrait. Rendre d'une manière saisissante la vérité, tel était son talent. Dans tous les musées de l'Europe ses œuvres ont su marquer leur place, mais *la Leçon d'anatomie* et *la Ronde de nuit*, à La Haye et à Amsterdam, précisent de la façon la plus caractéristique les deux manières qui distinguent ses œuvres.

Dans l'école espagnole il faut signaler Vélasquez qui, de nos jours, serait classé parmi les réalistes à cause de son goût pour représenter la nature ; lui aussi fournit des portraits assez remarquables pour être comparés à ceux qui sortaient des pinceaux de Van-Dyck et du Titien. Chez lui la couleur était harmonieuse et vraie et son talent était assez souple, assez varié, pour rendre avec le même bonheur les scènes intimes et les tableaux d'un grand style, destinés à la clientèle la plus distinguée.

Mais si Vélasquez aimait à peindre les hommes dans toutes les conditions, un autre peintre espagnol, Murillo, s'attacha spécialement à peindre les anges ; à l'un la terre, à l'autre le ciel. Pour sa manière neuve, magistrale et inconnue, il n'avait trouvé ni maître, ni modèle, et il excita l'admiration à tel point, que, pendant la guerre d'Espagne, le duc de Wellington, ayant offert au chapitre de la Cathédrale de couvrir entièrement d'onces d'or le fameux Saint-Antoine de Padoue, le chef-d'œuvre de Murillo, fut accueilli par un refus. C'est principalement à Séville que se trouvent les œuvres les plus remarquables de Murillo dont la manière est restée inimitable, comme celle de tous les hommes de génie.

Poussin, l'un des représentants les plus célèbres de la peinture en France, vit cependant son génie méconnu dans sa patrie qui ne savait pas lui

tenir compte de son amour du beau auquel il imprimait un caractère de bon sens et de justesse inconnu jusqu'à lui ; il se réfugia en Italie, à Monte-Pincio où fut produit cet admirable tableau qu'il nomma *le Triomphe de la Vérité* ! Rien ne peint mieux la joie, la poésie, le bonheur de vivre, que son tableau des *Bergers d'Arcadie*. En dépit de ses détracteurs il fut proclamé le fondateur de la glorieuse école française. Il mourut en 1665.

Le Sueur, qui fut avant tout un initiateur, mérita d'être nommé le Raphaël de la France, mais un Raphaël plus spiritualiste, plus dégagé de la matière, dédaignant les pompes de l'art, comme les pompes de la vie ; il fut immortalisé par 22 tableaux de la vie de Saint Bruno, et par les 17 tableaux qui décorent l'hôtel Lambert. Jamais peintre ne sut mieux que lui montrer, comme un chrétien pouvait seul le faire, ce que le paganisme grec renferme le divin et d'idéal.

Je termine ici ma revue, déjà trop longue, des peintres anciens les plus célèbres dont j'ai essayé de résumer les caractères distinctifs. Je ne parlerai pas des peintres de l'école moderne, ni de David qui était un spartiate et un romain de Paris ; ni de Prudhon qui n'avait d'autre inspiration que celle qui vient de Dieu ; ni d'Eugène Delacroix qui jouait de sa couleur comme Paganini du violon, toujours maître de sa gamme, ne détonnant jamais ; ni de Reynolds, l'honneur de l'école britannique ; ni de

tant d'autres d'un remarquable talent, mais qui n'appartiennent pas aux époques sur lesquelles j'ai essayé de jeter un rapide coup d'œil.

Il semble, au premier abord, qu'il soit superflu dans une revue des arts, de s'occuper de l'Imprimerie. Il est cependant certains détails qu'il est utile de faire connaître ou de rappeler sur cette importante découverte qui est venue révolutionner le Monde en 1410. L'Imprimerie existait en germe parmi les connaissances et les usages de l'antiquité; on avait des sceaux et des légendes tracées à rebours, qu'on imprimait sur le papyrus ou le parchemin avec de la cire, de l'encre ou de la couleur. Quintilien témoigne qu'on apprenait à lire aux enfants avec des lettres mobiles. Il n'y avait qu'un pas à faire, dès cette époque, pour donner le jour à l'imprimerie. Si nous jetons un coup-d'œil rapide sur les premiers manuscrits connus et sur les progrès successifs de l'art qui précède l'imprimerie, nous découvrons que, du temps d'Hérodote, on écrivait sur des peaux de chiens et de moutons, et Pline constate que le roi de Pergame apporta des perfectionnements à leur préparation pour suppléer au papyrus que Ptolémée-Epiphane ne laissait plus sortir d'Egypte.

L'histoire nous apprend encore que l'empereur Maximilien-le-Jeune avait hérité de sa mère les œuvres d'Homère, écrites en or sur un vélin pourpre, et que le parchemin, peint de la sorte était, aux premiers siècles, une des prérogatives

réservées aux princes et aux grands dignitaires de l'Église. Ceux qui écrivaient ainsi étaient nommés *rubricatores*, et c'est à eux que les premiers imprimeurs empruntèrent l'idée de rubriquer les marges et les initiales des missels dans tous les ouvrages illustrés.

En France, la corporation des copistes des chartes et des manuscrits, parmi lesquels figuraient les libraires, fut toujours très-nombreuse et très-influente. Elle était composée de gradués de l'Université; pour y être admis, il fallait justifier de son instruction et de son habileté et promettre, par serment, « de ne faire aucune déception, fraude ou mauvaiseté qui pût être en dommage, préjudice, larcin ou villenie pour l'Université, les écoliers ou fréquentants d'icelle », il fallait de plus déposer un cautionnement de 50 livres parisis.

Parmi les beaux monuments de cette époque, qui ont été conservés, on peut citer à la Bibliothèque de Paris, l'évangéliaire du cardinal Mazarin, un Grégoire de Naziance. La bibliothèque Laurencienne, de Florence, possède de son côté un Plutarque et un évangéliaire en grosse et massive minuscule cursive d'or.

Aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, l'art de peindre les manuscrits fut des plus florissants non-seulement en France, mais en Espagne, en Angleterre, en Italie, et il serait trop long d'énumérer ici même sommairement tous les chefs-d'œuvre qui furent alors mis au jour depuis le bréviaire de

saint-Louis, jusqu'à la miniature du chroniqueur de Froissart, rerésentant le *Sacre de Charles V*, et enfin l'écusson de France tiré des ornements du manuscrit de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit (XIV^e^ siècle).

Des manuscrits on passe tout naturellement à la reliure ; déjà du temps de Charlemagne, l'histoire fait mention de riches évangéliaires parmi lesquels il faut citer celui donné par cet empereur à l'abbaye de Saint-Riquier ; il était couvert de plaques d'argent et orné d'or et de gemmes ; puis celui de Saint-Maximin, de Trèves, qui provenait d'Ada, fille de Pépin et sœur de Charlemagne. En Angleterre, le sceau de l'Université d'Oxford, représentait un livre relié avec coins et fermoir. La corporation des libraires d'Angers avait sur sa bannière un livre accompagné de fleurs de lys.

Mais tous ces procédés artistiques ne constituaient pas une manière prompte et facile de transmettre à la postérité les œuvres scientifiques et les annales de l'histoire, une grande découverte était encore à mettre au jour, même après celle de la gravure sur bois, faite en Hollande, à Harlem, dans les siècles précédents.

D'abord Laurent Coster eut l'idée de changer les types en bois en types de plomb, puis ceux-ci en types d'étain ; c'était déjà un progrès réel. Enfin, en 1450, Guttemberg inaugura l'usage des presses pour fixer les caractères, et, dès lors, l'imprimerie était fondée. Les essais qu'il fit à

Strasbourg avaient d'abord été infructueux et ils ne furent couronnés de succès que plus tard, grâce au concours qu'il obtint de son associé Fust, riche orfèvre de Mayence.

Celui-ci promit, par acte authentique, à Guttemberg de lui avancer 800 florins d'or pour la confection des ustensiles et outils, et 300 florins pour les autres frais. L'association avait pour but principal l'exécution d'un livre in-folio à deux colonnes, en gros caractères, avec initiales gravées en bois. Cela constituait un ouvrage tel qu'il n'en avait jamais paru, et dont les frais devaient s'élever à une somme très-considérable. Un calligraphe du nom de Schœffer, qui avait imaginé un moule à l'aide duquel il était parvenu à fondre séparément toutes les lettres d'un alphabet en métal, fut également admis dans l'association. Mais bientôt Fust, aussi bien que Schœffer, résolurent de se séparer de Guttemberg. Pour arriver à la dissolution de la société, Fust, qui connaissait la position financière de Guttemberg, le fit sommer judiciairement d'avoir à lui rembourser les sommes importantes qu'il lui avait avancées.

Dénué de ressources, Guttemberg se vit alors forcé d'abandonner tout le matériel de son imprimerie et en même temps la Bible qui était complètement terminée, et il se vit ainsi dépouillé, par une insigne perfidie, du fruit de ses peines et du résultat de sa découverte.

Guttemberg, cependant, n'avait pas renoncé à

l'art dont il se considérait, à juste titre, comme le principal inventeur, et après avoir contracté une nouvelle association, il fit paraître, en 1460, ***le Catholicon***, espèce d'encyclopédie du XIII^e^ siècle, de Jean Balbi, de Gènes, et cette œuvre consacra le talent du fondateur de l'imprimerie.

Une fois les découvertes de Laurent Coster, de Schœffer, de Fust et de Guttemberg livrées au public, la typographie fit des progrès si rapides et déploya une telle activité, que le nombre des éditions publiées en Europe, dans l'espace d'un demi-siècle, dépassa 16,000.

Assurément, l'œuvre considérable de l'imprimerie prit ainsi une part immense au mouvement du XVI^e^ siècle, d'où sortit la transformation des arts et des sciences. La découverte de Laurent Coster et de Guttemberg avait jeté une nouvelle lumière sur le Monde, et la presse était dès lors appelée à modifier profondément la vie intellectuelle des peuples.

Puisse l'étude des œuvres grandioses, accomplies dans les siècles précédents, être pour notre génération un énergique stimulant pour aborder, avec l'aide des découvertes de nos devanciers, l'examen des problèmes dont la solution est encore à dégager, et ainsi elle aura travaillé à obtenir l'honneur de placer le couronnement au-dessus de l'édifice artistique, aussi bien qu'à perfectionner les œuvres de l'intelligence.

RACHEL

Vers lus par M. Auguste DECAIEU.

(*Séance du* 13 *Février* 1874).

Amis, vous connaissez cette plainte immortelle,
Ce lamentable cri, ce regret pénétrant
Qu'exhala de Musset, après la mort de celle
Qui fut la Malibran.

Pour moi, toutes les fois qu'en feuilletant son livre
Je rencontre la page où sont écrits ces vers,
Je les lis jusqu'au bout, jusqu'au bout je m'enivre
De leurs parfums amers.

Car en lisant je trouve en mon âme attristée
Un chagrin tout pareil ; trop jeune cependant
Pour avoir entendu celle qu'il a chantée
D'un ton si déchirant.

Mais c'est qu'alors je sens se rouvrir la blessure
Qui nous tous autrefois nous a frappés ainsi,
Et dans l'ombre je vois se dresser la figure
De Rachel, morte aussi !

Vous en souvenez-vous, comme elle entrait en scène ?
Et combien l'on tremblait pour elle, en la voyant !
Et comme elle restait immuable et sereine,
Le front haut, l'œil ardent !

Pourtant, quelle imprudence ! Avec le grand Corneille
Et le divin Racine oser se mesurer !
Comment croire au succès d'une lutte pareille ?
Que peut-elle espérer ?

Mais sitôt qu'elle parle, une étrange harmonie
S'impose à notre oreille et nous fait remonter
Jusqu'aux temps où vivaient ces morts que son génie
A su ressusciter.

Ce n'est plus une actrice attentive à bien dire,
C'est Roxane elle-même, ou Camille en fureur,
Ou Phèdre, malgré soi trahissant son délire
Et sa fatale ardeur.

Depuis plus de vingt ans, cette fière parole
Reste vibrante en moi, comme une cloche d'or,
Et bien souvent le soir tout exprès je m'isole
Pour l'écouter encor.

Pour revoir un instant Rachel au port de reine,
Rachel à l'œil profond, brillant d'un feu divin,
Rachel au front de marbre, à la voix grave et pleine,
Au geste souverain.

COMPTE-RENDU

D'une Traduction, de M. E. Yvert,

DES POÉSIES DE CATULLE

Par M. de BEAUSSIRE.

(*Séance du 13 Février* 1874).

Voilà déjà un quart de siècle que le succès d'une gracieuse élégie, jouée en un acte à la Comédie-Française, venait rajeunir par de fraîches couronnes le front de Catulle, un poëte d'il y a deux mille ans. Rachel jouait le ***Moineau de Lesbie***. Pour la première fois cette voix grave et mordante s'essayait à de doux et légers gazouillements. La reine tragique déposait la puissance pour n'aspirer qu'au triomphe de la grâce. Mais elle restait romaine, sinon grecque; elle ne désertait ni la poésie, qui était pour son génie la seule atmosphère respirable, ni le monde antique, qui était sa vraie patrie, et en dehors duquel elle n'a pu vivre. C'était une nouvelle phase dans l'évolution de cette apparition idéale; c'était la révélation d'un charme

nouveau dans cette beauté souveraine; mais ce n'était pas un abaissement; la déesse, quoique foulant le sol terrestre, ne cessait pas d'être une immortelle.

Ainsi Rachel faisait revivre Catulle; et grâce à Rachel, Catulle après deux mille ans faisait revivre sa Lesbie. Tel est le pouvoir de l'art: la nature ne semble animer ses plus beaux chefs-d'œuvre que pour les donner en pâture à la mort; mais le poëte et l'artiste créent les leurs pour l'immortalité; la proie qu'ils arrachent à la mort vit désormais d'âge en âge et ne conserve pas seulement sa vie, mais aussi sa beauté.

Qu'est-ce en effet que la mort, si ce n'est l'oubli, et l'essence même de la vie n'est-elle pas dans le mouvement intellectuel que l'être produit autour de soi? Qu'est-ce que la beauté qui n'est vue par aucun regard, et dont l'image n'est dans aucune mémoire?

Catulle épris de la Grèce poétique, épris surtout de la grande poëtesse de Lesbos, de cette Sapho, dont quelques vers suffisent à soutenir un renom éternel, Catulle n'a célébré sa maîtresse, que sous le nom de Lesbie. Elle était cependant romaine et comme Catulle, de naissance distinguée: selon Apulée, elle était fille de Metellus Celer et s'appelait Clodia.

Cet ami de Clodia, ce créateur de Lesbie, héros de la petite pièce de M. Armand Barthet, restée ensevelie dans la tombe de Rachel, reparaît ici

aujourd'hui traduit par M. Eugène Yvert, qui à son tour nous remet ainsi en mémoire le ***Moineau de Lesbie***, sur le souvenir duquel a passé déjà une génération.

Lesbie avait un passereau favori; l'heureux oiseau a inspiré au poète deux élégies : ses grâces aériennes, associées dans ces mélodies à celles de sa maîtresse, ont traversé les âges et atteint l'immortalité.

Transcrivons le premier de ces chants dans la traduction de M. Eugène Yvert;

AU MOINEAU DE LESBIE.

Toi qui fais le bonheur de ma jeune maîtresse,
Passereau, cher objet de soins et de tendresse,
O bienheureux oiseau que caresse sa main
Qu'elle porte à sa lèvre ou cache dans son sein,
Toi, dont son joli doigt, sans crainte de blessures,
Appelle, en t'agaçant, les ardentes morsures,
Quels délices pour moi si je pouvais un jour,
Compagnon de ses jeux, obtenir son amour,
Imiter les ébats de l'oiseau qu'elle adore,
Tempérer une ardeur dont l'excès me dévore,
De mon âme en souffrance apaiser la douleur
Et bannir pour toujours les tourments de mon cœur !

Alors du passereau chéri de ma maîtresse
Partageant le destin, savourant l'allégresse,
Je serais plus heureux, en prenant mon essor,
Qu'Atalante autrefois gagnant la pomme d'or
Qui séduisit la belle, et dans cette aventure
De sa virginité fit tomber la ceinture.

Il est permis de s'imaginer qu'il existait un lien entre l'affection de Lesbie pour le passereau et sa

passion pour Catulle: le texte semble indiquer tout au moins que l'oiseau était plus caressé en l'absence du poète aimé; quoi de mieux qu'un oiseau pour rappeler un poète? Aussi la mort du passereau causa-t-elle des regrets et des pleurs, comme l'atteste la seconde élégie qui a fourni jadis à M. Barthet le sujet de sa pièce, et dont voici la traduction par M. Yvert :

SUR LA MORT D'UN PASSEREAU.

Pleurez, grâces, pleurez amours,
Il n'est plus l'oiseau de Lesbie;
De sa douce et joyeuse vie
Le destin a tranché le cours.
A sa jeune et belle maîtresse
Ce passereau si gracieux
Rendait caresse pour caresse;
Aussi, cher objet de tendresse
Elle l'aimait plus que ses yeux.
En voltigeant toujours fidèle,
Dans ses légers sautillements
Jamais il ne s'éloignait d'elle
Et par de doux gazouillements
Manifestant son allégresse,
Il semblait lui parler sans cesse
Et l'appeler à tous moments.
Maintenant, ô destin barbare!
Il est, sans espoir de retour,
Errant au sein du noir Ténare.
Sois maudit, horrible séjour,
Toi dont les ténèbres dévorent
Tout ce qu'à nos regards décorent
L'esprit, la grâce, la beauté
Dont se trouvait si bien doté
L'oiseau charmant de ma Lesbie,
Le passereau tant regretté

A qui la lumière est ravie,
Et dont, trop féconde en douleurs,
La mort fait que de mon amie
Les beaux yeux sont gonflés de pleurs.

J'ai qualifié d'élégies, à défaut d'un terme plus exact, ces deux petits poëmes ; ils n'ont de l'élégie, dans leur extrême brièveté, ni le ton, ni le mètre spécial créé par Mimnerme, et généralement adopté par les élégiaques, tels qu'Ovide, Properce et Tibulle à qui Horace dit :

Albi, ne doleas plus nimio memor
Immitis Glyceræ ; neu *miserabiles*
Decantes *elegos*.....

Ici ce sont, à vrai dire, de simples chants, *Carmina*, dans la manière d'Anacréon. Il serait difficile, rien qu'au titre de ces choses légères, de ne pas évoquer ce génie si cher à la Grèce, si exclusivement grec, aux créations à la fois précises et vaporeuses, exquises et simples, délicates et fortes, voluptueuses et éthérées. C'est aussi la gloire de Catulle d'avoir approché d'Anacréon. « Dans toute la collection des vers lyriques des latins, dit l'abbé Arnaud, auteur d'un discours sur Catulle, les Grecs ne voyaient que ceux de Catulle qu'on pût entendre avec quelque plaisir après ceux du poète de Téos. »

M. Denne-Baron, traducteur de Properce, fait observer qu'au siècle d'Auguste les grammairiens divisaient les poètes en deux classes, ceux du style national, qu'ils appelaient style clair, et ceux du

style exotique, c'est-à-dire imitant les formes étrangères, ce qui s'appliquait aux imitateurs des Grecs.

Catulle est évidemment un de ces exotiques ; comme Horace, et plus encore peut-être qu'Horace, il est grec par la tournure de l'expression, par la sobriété du style, par la simplicité lumineuse de la pensée.

De ses poésies, comme aussi de celles d'Horace, plusieurs ne sont que des traductions de poètes grecs, notamment de Sapho et de Callimaque. Si dans ces poèmes charmants qu'on pourrait appeler madrigalesques, il rappelle Anacréon, d'autre part, dans ses iambes et ses épigrammes, il rappelle Archiloque par l'énergie de l'invective, et peut-être Mimnerme par l'exces-sive liberté des mots.

Il a traduit de Sapho l'ode célèbre que Longin nous a conservée ; de Callimaque, son élégie sur la chevelure de Bérénice. On croit que son chant nuptial et son épithalame de Julie et de Manlius, sont traduits ou imités de Sapho, et il en est probablement de même de l'épithalame de Thétis et de Pélée, le plus considérable de ses poëmes. » Il est certain, dit l'abbé Arnaud, que Catulle fit des poésies de Sapho son étude favorite ; que Sapho dut à ses épithalames une grande partie de sa célébrité, et que dans ceux de Catulle on remarque une vérité dans les images, une simplicité dans l'expression, un abandon dans les tournures, une facilité dans les mouvements du vers et une

sobriété d'inversions, qui, au jugement des anciens rhéteurs, caractérisaient particulièrement les ouvrages de Sapho. »

On remarque, dans le poëme des noces de Thétis, le développement disproportionné donné à l'épisode d'Ariane, introduit comme faisant le sujet des dessins brodés sur les tentures du lit nuptial. Les plaintes d'Ariane y sont un chef-d'œuvre et en même temps un hors d'œuvre : mais si le poëme est de Sapho, ne comprend-on pas qu'elle ait pu laisser déborder sa propre passion dans un sujet semblable, et que Catulle se soit bien gardé d'élaguer ces admirables jets de poésie, échappés du cœur d'une amante ?

Imitées ou originales, les poésies de Catulle n'en sont pas moins une œuvre merveilleuse de style. Un des maîtres de la littérature, M. Patin, dans une étude sur Virgile et Horace, fait remarquer que ces deux grands poètes ont profité du travail de leurs devanciers, et particulièrement de Lucrèce et de Catulle : « Ils sont venus, dit-il, après deux siècles de culture, cueillir les fruits, mûrs enfin, de la poésie latine. Cette précision de formes, cet art de composition soupçonnés, rencontrés par la facile imagination de Lucrèce, cherchés et trouvés par le savant travail de Catulle, tout cela, grâce à l'opportunité de leur venue, leur échut en partage et entra dans leur génie. »

La forme, en effet, dans l'œuvre de Catulle, est d'une telle précision, sa diction est si nette, sa

langue si expressive, et en même temps si correcte, si dégagée, si élégante, qu'on peut se demander si celle d'Horace et de Virgile lui est supérieure.

On a souvent rapproché au point de vue littéraire notre dix-septième siècle, appelé le siècle de Louis XIV, du dernier siècle avant notre ère, appelé le siècle d'Auguste. L'analogie est d'autant plus frappante qu'il semble que le génie littéraire ait subi dans l'un et l'autre la même évolution : plus hardi, plus vigoureux, plus généreux en quelque sorte, dans la première moitié du siècle; plus réglé, plus assoupli, plus perfectionné, plus complet dans la seconde.

Catulle, né la même année que Salluste, et neuf ans après Lucrèce, était de vingt ans plus jeune que Cicéron, et plus jeune que César de quatorze.

Eh bien ! il semble que ces hommes de l'époque de César aient été plus grands peut-être que les contemporains d'Auguste.

L'œuvre n'est pas toujours proportionnée au génie de l'artiste; elle le révèle néanmoins, et même sous la plus faible étendue, elle donne encore indirectement sa mesure.

Lucrèce n'a laissé qu'un poëme didactique; Catulle, que des mélanges où plusieurs genres sont essayés : l'élégie, l'ode, la satire, l'épigramme et aussi l'épopée.

Mais le poëme de Lucrèce, si éloigné, dans sa facture encore un peu fruste, de la perfection de Virgile, atteste une puissance, une hauteur, une

ampleur de génie auprès desquelles celui-ci semble timide, et la muse de Catulle, sans avoir touché les sommets atteints par celle d'Horace, semble portée cependant par des ailes d'une plus grande envergure.

Horace, écrivain constamment accompli, n'est vraiment lyrique, il le déclare lui-même, que dans ses odes; Catulle l'est toujours, et il n'est pas jusqu'au choix de ses mètres, remarquablement variés, qui ne semble dicté par l'inspiration. Avec plus de feu, il est pourtant aussi exact et aussi élégant que l'ami de Mécène.

« La propriété des mots, le talent de les mettre toujours à leur place, dit l'abbé Arnaud, une précision extrême et une extrême élégance, des images très hardies et des tableaux toujours vrais, une proportion juste entre le sujet et la pensée, entre la pensée et l'expression, voilà ce qui distingue éminemment Catulle, et ce qu'on ne retrouve plus, du moins au même degré, dans aucun poëte latin à l'exception de Virgile et d'Horace. »

Le même savant signale les hardiesses et les libertés que Catulle, à l'exemple de ses modèles grecs, osa se donner dans sa versification et dont on ne retrouve des exemples dans aucun poëte latin; l'usage de mots composés et d'expressions que les poëtes postérieurs n'ont pas reproduites, la fréquence des élisions « qui donne au style, dit-il, un air de négligence, d'abandon, et quelquefois de désordre qui éloigne toute idée d'affectation et

caractérise bien ces mouvements du cœur, ces affections de l'âme que l'art n'imite jamais si bien que lorsqu'il se dissimule davantage. »

Parmi ces formes familières à Catulle, il faut citer l'emploi fréquent des diminutifs. Il est remarquable que nos poëtes de la fin du seizième siècle, dits de la pléïade, affectionnaient aussi les diminutifs, et se montraient non moins désireux d'imiter les Grecs jusque dans la formation des mots.

C'est ainsi qu'à bien des siècles de distance, des circonstances analogues, des degrés correspondants de civilisation font renaître dans les mœurs, dans les législations, dans les faits, et par une conséquence nécessaire, dans les travaux de l'esprit, les mêmes évolutions et les mêmes accidents.

Au point de vue toutefois du progrès de la langue poétique, le rôle de Catulle parmi les latins semble plus voisin de celui de Malherbe en France que de celui de Ronsard ; car autant ce dernier est abondant et touffu, autant Catulle est sobre et concis. Celui de nos poëtes qui, par ses essais à la fois épiques, lyriques et élégiaques, autant que par le sentiment de la forme grecque, semblerait se rapprocher le plus de Catulle serait André Chénier, s'il eût eu cette vigueur, ce nerf d'expansion qui caractérise le poëte latin et donne à ses moindres traits une saillie, un relief incomparables.

Nous ignorons, d'ailleurs, si nous possédons de Catulle ses meilleures pages.

« Nous n'avons malheureusement, dit l'abbé

Arnaud, qu'une partie de ses œuvres ; encore ne nous est-elle parvenue que corrompue et défigurée. Le plus ancien manuscrit de ce poëte ne remonte pas au-delà du quinzième siècle ; les exemplaires en étaient tronqués et défigurés au temps même de l'auteur des Nuits Attiques, Aulu-Gelle, (deuxième siècle de notre ère). »

S'il faut en cela s'étonner de quelque chose, ce n'est pas de la perte ou de la détérioration des poëmes d'un contemporain de César, qui avait osé darder jusqu'au triomphateur la pointe de ses épigrammes ; non pas que César lui-même ait paru en ressentir bien vivement la piqûre ; il avait pour cela le cœur trop haut et l'épiderme d'ailleurs trop endurci aux quolibets soldatesques ; mais les souverains, ses successeurs, à commencer par Auguste, étaient plus chatouilleux sur ce qui touchait de près ou de loin la majesté impériale et le prestige césarien. Ce qui est merveilleux dans la destinée des poëmes de Catulle, c'est donc que ces frêles et délicats chefs-d'œuvre, privés de la protection puissante qui favorisa l'éclosion et la propagation de ceux de Virgile et d'Horace, aient néanmoins en grande partie échappé à ce long et immense naufrage où devait s'engloutir l'antiquité.

Privilége mystérieux de la forme, de ce don de beauté qui caractérise l'œuvre d'art ! Une fois frappée à cette divine empreinte, l'idée acquiert l'indestructibilité du métal ; elle se transmet de mémoire en mémoire, comme la médaille circule

de main en main et à travers les altérations qu'elle peut subir, sa beauté éclate encore, reflétant à la fois une époque et une individualité. Quelques vers de Sapho et d'Anacréon suffisent à nous révéler des génies d'une essence inconnue à notre ère, comme des fragments de statue pour faire reconnaître un Phidias ou un Praxitèle.

Catulle, dont l'œuvre devait être immortelle, mourut jeune ; il ne vit pas la chute de César, qui, nonobstant ses épigrammes, était son ami; sa mort suivit de quatre ans celle de Lucrèce dont le protecteur Memmius avait été aussi un instant celui de Catulle et l'avait emmené en Bithynie. Catulle mourait à quarante ans ; Lucrèce était mort à quarante quatre.

La liste des poëtes morts jeunes serait longue. De ces deux contemporains de César, je me borne à rapprocher Tibulle et Properce, contemporains d'Auguste, tous deux, comme Catulle, poëtes élégiaques, morts, le premier à vingt-quatre ans et le second à quarante. Ni Horace, ni Virgile, ne sont arrivés à la vieillesse.

Mais ne nous occupons que de Catulle. Ses poésies ne nous montrent pas seulement en lui des dons très divers ; elles nous font voir une âme passionnée, ouverte aux nobles affections aussi bien qu'à des penchants plus tendres. Il avait un frère ; ce frère mourut en explorant les plaines de la Troade. A peine Catulle en fut-il averti qu'il s'exposa aux dangers d'une navigation longue et

périlleuse pour retrouver les restes de ce frère chéri. Il a consacré ce souvenir par des adieux touchants que M. Yvert traduit ainsi :

En proie à des regrets aussi justes qu'amers
Et déplorant du sort les volontés funestes,
Pour voir les tristes lieux où reposent tes restes
O frère, j'ai franchi des continents, des mers,
J'ai voulu te payer la plus sainte des dettes
Et parler, quoiqu'en vain, à tes cendres muettes.
Puisque, fermant tes yeux à la clarté du jour,
La rigueur du destin t'enlève à mon amour,
O mon frère, permets que fidèle à l'usage
Transmis par nos aïeux et suivi d'âge en âge,
Sur ta tombe aujourd'hui je dépose ces fleurs,
Don lugubre et pieux arrosé par mes pleurs.
Adieu donc jusqu'à l'heure où mes yeux verront poindre
Le jour qui dans les cieux doit tous deux nous rejoindre.

Est-il besoin de dire que, comme tous les anciens, et en particulier comme ses chers poëtes grecs, Catulle sentait vivement la nature ? Je n'en citerai pour exemple que les vers qu'il adressait, en le revoyant, au lieu de sa naissance, à la petite presqu'île de Sirmio, sur le lac de Garde. C'est là que Valérius, son père, donnait l'hospitalité à César quand celui-ci passait par Vérone.

Plus splendide à mes yeux que les plus belles villes,
Charmante Sirmio, toi, la perle des îles
Qui surgissent des eaux dont Neptune est le dieu,
Je te retrouve enfin ; salut, aimable lieu !
Et vous, champs de la Thrace et de la Bithynie,
Où je fus si longtemps absent de ma patrie,
Aujourd'hui loin de vous, à peine si je crois
Vous avoir désertés pour ceux que je revois,

Champs heureux dont je puis désormais sans tristesse,
Savourer à mon gré la vue enchanteresse,
. . . . . .
Jouis, ô Sirmio, de mon heureux retour,
Ton maître te salue encore avec amour.
Et vous, du lac de Côme eaux limpides et pures,
Vous qui de nos guérêts fécondez les cultures,
De l'immense bonheur qu'en ce jour je ressens
Faites que les échos répètent les accents !

Un sentiment encore plus touchant, plus voisin de cette sensibilité que n'a pas connue Horace et qui nous émeut si profondément dans Virgile, traversait l'âme de Catulle, quand, invoquant la pitié des Dieux, il les suppliait d'arracher l'amour de son cœur. Il semble donc que tous les accents et tous les sujets lui aient été accessibles, et à l'aspect de son œuvre interrompue si tôt, on éprouve un de ces regrets fréquents dans la contemplation des choses de ce monde. Quels chefs-d'œuvre n'eût-il pas produits,si les événements, si la mort, lui en eussent laissé le loisir?

Vains soupirs, qui s'élèvent sur presque toutes les tombes; car à combien d'hommes est-il donné de faire fructifier et mûrir tous les germes qui étaient en eux?

Regrets légitimes néanmoins, quand il s'agit de ces facultés créatrices dont l'heureux emploi répand et multiplie de pays en pays et de siècles en siècles les jouissances de la poésie et de l'art, le plus grand charme de l'existence humaine!

Les diverses citations qu'on vient de lire peuvent

donner une idée du nouveau livre de M. Yvert. On y retrouve partout la grâce facile, l'abondance, le tour toujours aisé et généralement élégant que nous avons signalés dans sa traduction d'Horace ; on y admire le même don de s'approprier les idées d'autrui malgré la distance des temps, des lieux et des mœurs. Comme le vieillard de La Fontaine, et parvenu tout à l'heure au même âge, M. Yvert défie les jeunes hommes, et s'il ne plante pas des arbres, il sème des poésies. Par un nouveau miracle de sa verve, il s'est fait jeune pour traduire un jeune poëte, il a su rendre accessible à peu près à tous les lecteurs un auteur dont le texte est capable d'en effaroucher plus d'un. On remarquera toutefois en le lisant, et non sans regret, que parmi les traits de mœurs de la Rome de César, déjà toute prête à devenir la Rome impériale, il en est plus d'un où se reflètent les nôtres.

Mais arrêtons plutôt les regards sur cette carrière de poëte parcourue par M. Yvert et poursuivie à travers tous les temps et tous les événements. Homme de lettres, et rien qu'homme de lettres, tel a été toujours et tel est encore M. Yvert. Fidèle toute sa vie aux mêmes convictions, il n'a pas été moins fidèle au culte des Muses. Pour lui, si chaque journée a son labeur, elle a aussi son heure d'inspiration ; c'est avec la muse qu'il se délasse du travail ; c'est à elle qu'il demande d'embellir jusqu'à la fin tous les jours de sa vie, assez peu soucieux des autres biens de ce

monde, et consolé sans cesse par ce doux commerce de tout ce que les hommes ont pu lui laisser à désirer.

Ainsi la Muse, accusée d'avoir tué tant de poëtes, soutient sa vie, à lui, et la prolonge pour son bonheur et pour celui des siens, pour la joie de ses amis et celle de ses lecteurs.

LE LIEU DE NAISSANCE

DE S. THOMAS BECKET

Archevêque de Cantorbéry.

Par M. l'Abbé J. CORBLET.

(*Séance du* 13 *Mars* 1874).

Nous serions assurément fort heureux de pouvoir réclamer pour notre diocèse le lieu de naissance de cet illustre martyr, dont le rival, Gilbert Foliot, devenu évêque de Londres, fut pendant quelque temps prieur du monastère clunisien d'Abbeville. Mais les recherches que nous avons faites à ce sujet nous ont prouvé que les historiens qui le font naître à Londres (1) sont en parfait accord avec les documents primitifs, dont l'autorité doit l'emporter sur de vagues traditions et sur les assertions

(1) Baillet, Butler, Godescard, Michaud, Bouillet, Dezobry; de Beaulieu (*Vie de S. Thomas*, in-4, 1674), J. A. Giles (*Life and Letters of Thomas a Becket*, London, 1846, 2 vol in-8); Mgr Darboy (S. *Thomas Becket*, 1858, 2 vol. in-8), John Morris (*Vie de S. Thomas Becket*, traduct. de Ch. Vaulchier, 1860); l'abbé Robert (*Vie de S. Thomas Becket*); Pietro Balan (*Storia di san Tommaso del Cantorbéry*, Modène, 1867, 2 vol. in-8.

contradictoires de quelques écrivains modernes. Pour montrer que nous ne renonçons pas à la légère à une gloire si considérable, nous allons mettre en présence les divers témoignages qui ont été produits sur ce point.

M. de Cardevaque (*L'abbaye de Saint-Vaast*, t. I. p. 135) dit que que « l'on croit S. Thomas originaire de Bapaume, en Artois ». M. l'abbé Robitaille (*Mém. de l'Académie d'Arras*, t. XXXI, p. 162) le réclame pour la Normandie. Louvet (*Hist. de Beauvais*, t. I. p. 81) nous apprend que, à Milly-Saint-Hilaire, « est la chapelle de S. Thomas Béquet, archevêque de Cantorbie, fondée par les gentilshommes, ses parents », ce qui semblerait indiquer ou son origine française ou l'exil de sa famille en France. M. Graves est beaucoup plus affirmatif et le fait naître près de Marseille (Oise). « S. Thomas Becquet,nous dit-il (*Statist. du canton de Marseille*, p. 57) naquit à La Neuville-sur-le Vault, de Guilbert Becquet qui n'était pas gentilhomme, comme le prétend Louvet, mais un simple bourgeois qui fit le voyage de Jérusalem en expiation de ses péchés. Il y a encore près du village un lieu appelé Champ-Saint-Thomas. En 1173,on bâtit en l'honneur de ce saint une chapelle qui, longtemps après, fut érigée en succursale de la paroisse Saint-Hilaire. »

M. l'abbé Deladreue (*Hist. de l'abbaye de Saint-Paul de Beauvais*), après avoir rappelé la tradition défendue par M. le comte de Merlemont, en faveur

du fief de Courcelles, qui depuis le XII^e^ siècle porte le nom de Becquet, ajoute : « Quelques-uns même pensent que cette terre fut à Gilbert Becquet qui l'aurait aliénée pour se procurer l'argent nécessaire à son départ pour les croisades. Quoi qu'il en soit, il est certain que la tradition locale veut que cette seigneurie ait appartenu aux ancêtres de Thomas de Cantorbéry, et que de temps immémorial, comme encore aujourd'hui, le hameau du Becquet a ce saint archevêque pour patron et en célèbre annuellement la fête. »

L'auteur des *Annales de Noyon*, Jacques le Vasseur (p. 900) s'exprime en ces termes : « Joint l'estime particulière que ceux de Vimme-en-Vimeu (mon lieu natal) font de ce saint personnage qu'aucuns tiennent en être natifs, ainsi que feu d'heureuse mémoire maistre François Le Vasseur, jadis licencié en théologie, chanoine et archidiacre de Noyon, nostre très honoré oncle, décédé à l'âge de 98 ans, nous a plusieurs fois raconté l'avoir appris de son oncle messire Pierre Le Vasseur, prestre qui trespassa agé près de cent ans. »

Le P. Ignace (*Hist. eccl. d'Abbeville*, p. 158) expose ainsi son sentiment : « Ce qui pourroit appuyer cette opinion du lieu de sa naissance est que le surnom de S. Thomas, à sçavoir Becquet, continue encore dans une famille noble du pays de Vimeu ; néanmoins, sachant que l'Église catholique déclare dans les leçons du bréviaire romain que S. Thomas estoit natif de Londres en Angleterre, per-

sonne ne doit aller au contraire;mais nous pouvons dire que ses nobles parents ayant été exilés à son occasion d'Angleterre, l'an 1164, ils se sont réfugiez en Picardie et habituez dans le Vimeu où ils sont encore à présent, »

Carlier (*Hist. du Valois*, t. I, p. 508) est plus affirmatif en faveur du Plouy, annexe de Visme. Il explique, d'après une généalogie manuscrite, qu'Antoinette Becquet, dame du Plouy, se maria, sous le règne de Charles VIII,avec Pierre d'Acheu, dont la famille devint ainsi propriétaire de ce domaine.

A mesure qu'on avance vers les temps modernes, l'affirmation devient plus positive. « Ceux de Bapaume, dit Colliette (*Hist. du Vermandois*, t. II, p. 359) prétendent que S. Thomas est né dans leur ville. Cette dernière prétention est fausse. Outre une tradition de plus de deux cents ans, que leur oppose l'annaliste de Noyon, il est certain que la terre de Plouëc, paroisse de Vismes, était le lieu de la naissance du prélat et appartenait à sa maison. Il est encore bien moins né à Londres, comme le dit le nouveau bréviaire de Noyon. »

« Il est certain, dit M. Louandre, (*Biogr. d'Abbeville*, p. 336), que sa famille existait encore dans le Vimeu, au XVII^e^ siècle. Mais, supposé qu'elle vînt seulement s'y réfugier après l'exil prononcé contre elle en Angleterre, l'an 1164, il n'en serait pas moins vrai que le nom de Becquet, dont quelques

auteurs modernes ont changé l'orthographe, est bien évidemment français. »

M. Darsy (*Descript. du canton de Gamaches*) constate que la seigneurie du Plouy-Vismes appartint d'abord aux Becquet; qu'elle passa, vers la fin du xv^e^ siècle, aux d'Acheu, puis aux Leroy de Valenglart et enfin aux Leblond. « On ne doit pas compter pour rien, nous dit-il, qu'obligé de fuir l'Angleterre, le primat vint chercher un asile dans le voisinage de sa patrie présumée, d'abord à Abbeville, puis dans l'abbaye de Dommartin. Enfin insinuons, bien timidement toutefois, un argument tiré de deux ou trois petites circonstances que nous avons remarquées en lisant les faits et gestes de ce grand homme dans *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. « Thomas Becquet fit ses études à Paris » (p. 56) : fut-ce bien, comme le dit M. Aug. Thierry, pour perdre l'accent anglais, qu'on l'envoya en France ; ne pourrait-on pas croire que ce fut en souvenir de la patrie? — « Il vécut jeune dans la compagnie, l'intimité des grands » (p. 57-61) : peut-on n'en attribuer la cause qu'à sa souplesse et à son langage épuré ? ne serait-ce pas plutôt un indice de son origine noble et non saxonne, de sa communauté d'origine avec les dominateurs du pays? — « Le roi, en jetant les yeux sur lui pour l'élever au trône épiscopal de Cantorbéry, le considérait comme dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre » (p. 61) : pouvait-ce bien être

par cela seul qu'il avait passé sa jeunesse au milieu des nobles conquérants ; n'était-ce pas plutôt à cause de sa noble origine ? nous donnons ces réflexions pour ce qu'elles valent. »

Elles ont une valeur réelle pour montrer que Thomas Becket n'était point de race saxonne, comme l'a supposé à tort M. Augustin Thierry. M. Darsy a raison aussi de présenter *timidement* la prétention du Plouy : car cette vague tradition, aussi bien que celles de Bapaume, de La Neuville sur-le-Vault et du Becquet, ne peuvent point se soutenir en face des textes contemporains que nous allons produire : ils prouvent d'une manière évidente que Thomas naquit à Londres et que son père était normand.

Les plus anciens biographes de S. Thomas racontent que sa mère, alors qu'elle le portait dans son sein, rêva qu'elle était allée visiter la cathédrale de Cantorbéry pour y prier, et que son enfant lui en interdit l'entrée. Voilà déjà une présomption en faveur de l'Angleterre.

Un auteur anonyme contemporain (*Vit. S. Thomæ, apud* LAMBETH, t. II, p. 73) nous fait connaître le lieu de naissance de Gilbert, père de S. Thomas : « Gilbert, surnommé Becket, était de Rouen ; il tirait son origine d'une famille respectée dans la bourgeoisie. » Un second biographe contemporain, Edouard Grim (t. I, p. 6), dit formellement que Thomas naquit à Londres, et que, le jour même de sa naissance, un incendie qui éclata dans la maison

de son père fit de grands ravages dans les rues de Londres. Un troisième biographe, Fitz Stephens, né à Londres, s'exprime ainsi : « Né dans la même ville que Monseigneur, j'étais son clerc et attaché à sa maison » Garnier de Pont-Sainte-Maxence, auteur du poëme de *Saint-Thomas le martyr*, n'aurait pas manqué, en sa qualité de trouvère picard, de réclamer son héros pour compatriote : loin de là il proclame sa naissance anglaise :

Saint Thomas l'arcevesque dont precher m'oez
En Londres la cité fut pur veer engendrez.
Des barons de la cit estraiz et alevez ;
Et Gilbert Becket fut sis père apelez
Et sa mère Mahalt. De neite gens fut nez. (1)

Veut-on un témoignage encore plus irrécusable, si cela est possible ? Nous le demanderons à S. Thomas lui-même qui s'exprime ainsi dans une de ses lettres (*epist.* I,p. 178): « Quod si ad generis mei radicem et progenitores meos intenderes, cives quidem fuerunt Londonienses, in medio concivium suorum habitantes sine querela, nec omnino infimi. »

L'origine normande de Thomas Becket explique le culte que s'empressa de lui rendre, aussitôt après sa canonisation, le diocèse de Rouen, et le patronage des six ou sept églises qui prirent son vocable.

(1). *Vie de Saint-Thomas le martyr archevêque de Canterbury*, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, poëte du XII^e^ siècle. publiée et précédée d'une introduction par M. C. Hippeau. *Paris et Caen*, 1859, in-8.

Des textes précités nous concluons: 1° Il est certain que S. Thomas naquit à Londres et que son père était normand; 2° Son nom est écrit Becket et non Becquet par tous ses contemporains; 3° Rien ne prouve que la famille de Becket ait été exilée et soit venue s'établir en Picardie; 4° Il nous paraît probable que les Becquet de Picardie, s'appuyant sur une ressemblance de nom, se seront targués d'une fausse parenté avec l'archevêque de Cantorbéry, et que de là proviennent les vagues traditions que nous avons mentionnées.

Si notre diocèse doit renoncer à l'honneur d'avoir donné le jour à S. Thomas Becket,il peut du moins se glorifier d'avoir longtemps possédé le rochet ensanglanté qu'il portait au moment de son martyre, comme aussi d'avoir donné asile à cet énergique défenseur des droits de l'Eglise, qui a séjourné quelque temps à notre ancienne abbaye de Saint-Josse-au-Bois, à Abbeville, à Doullens et à Amiens où le Pont-Becket est peut-être un souvenir de son passage.

UN VOYAGE DANS L'EXTRÊME ORIENT

(SINGAPORE)

Par M. Alfred de PUYRAIMOND.

(*Séance du 13 Mars 1874*).

Messieurs,

Le 27 juin 1857, la canonnière *la Fusée*, sur laquelle j'étais embarqué, escortée par le transport à vapeur *la Durance* jetait l'ancre sur la rade de Singapore. Ces deux navires allaient rejoindre à l'embouchure du Chou-Kiang l'escadre de l'amiral Rigault de Genouilly, envoyé en Chine pour obtenir de l'empereur du Céleste-Empire satisfaction du meurtre d'un de nos missionnaires et des réparations pour la destruction des factoreries de Canton.

Les deux bâtiments arrivèrent par le Nord ayant traversé dans sa plus grande longueur le détroit de Malacca et après avoir contourné un ilot couvert de verdure, ils mouillèrent vis-à-vis la ville.

La rade de Singapore est grande et bien

abritée; elle est entourée d'épaisses forêts qui s'étendent au loin sur toute l'île; quelques ilots ombragés de bois magnifiques émergent au-dessus des eaux bleues de l'Océan; au Sud, à l'horizon, la grande île de Sumatra, couverte de forêts vierges,montre ses contours noyés dans un brouillard lumineux.

La baie était remplie de bâtiments de toutes nations; presque tous les pavillons du monde étaient représentés. Les formes de navires les plus diverses s'y trouvaient réunies, depuis le clipper américain aux façons aiguës et à la mâture élancée jusqu'aux prows malais et aux jonques chinoises à l'arrière élevé, dont les mâts massifs, ornés d'oriflammes de coupes et de couleurs variées, sont garnis de voiles en nattes traversées par des bambous.

A peine l'ancre eut-elle mordu le fond que *la Fusée* fut entourée d'une multitude de barques. Le chinois arrivait sur un lourd sampan, le malais faisait courir sur l'eau sa pirogue élancée, et de nombreux indiens accostaient le navire avec de grands bateaux chargés de vivres frais. Quelques minutes après, le pont était envahi par une multitude bigarrée offrant les marchandises les plus variées; tous les idiomes et tous les costumes semblaient s'être donné rendez-vous. Chaque marchand nous poursuivait, vantant la bonté de sa marchandise, et l'on entendait au même instant parler l'hindoustani, le chinois, le malais, le tout

accompagné de quelques mots anglais. Les ananas, les bananes, les oranges, les mangoustans, les singes, les perroquets, des pierres plus ou moins précieuses, des joncs, des boîtes en laque ou en sandal, des foulards de soie étaient les principaux objets offerts à la curiosité des arrivants. Beaucoup d'entre nous se laissèrent tenter et on ne parvint à faire évacuer le pont de la canonnière par ces industriels de toute nature, que quand ils s'aperçurent que leurs offres les plus séduisantes ne parvenaient plus à faire de nouvelles dupes.

La ville de Singapore a été fondée en 1819 par sir Stamford Raffles ; elle comptait à peine quarante ans d'existence et avait déjà près de cent mille habitants.

Sir Stamford Raffles avait vu avec douleur l'île de Java échapper en 1816 aux mains de sa patrie, car il prévoyait l'immense développement que devait prendre cette nouvelle colonie des Hollandais. Devenu gouverneur de Bencoulen sur la côte occidentale de Sumatra, il s'efforça de procurer à l'Angleterre un établissement qui lui permît d'obtenir dans ces mers l'influence maritime qu'elle a sur tous les autres points du globe. La petite île de Singapore, d'une superficie minime d'environ 500 kilomètres carrés, entièrement inculte et inhabitée, mais située sur le passage des navires qui se rendent de l'Inde dans les mers de Chine, fixa son attention, et il en obtint la cession du sultan de Sohore, vassal mécontent de la Hollande.

Aussitôt que les Anglais eurent pris possession de l'île, de nombreux chinois attirés par les avantages que leur faisait le gouvernement, venant presque tous de la province de Fokien, s'y établirent et défrichèrent une partie des forêts vierges qui la couvraient sur toute sa surface. Grâce aux travaux de ces patients et rudes travailleurs, la culture de la muscade, de la canne à sucre, du poivre, etc., est prospère dans la colonie anglaise.

Position centrale entre les Indes, la Chine, le Japon et les possessions hollandaises des îles de la Sonde, Singapore devint rapidement un immense entrepôt activement recherché par le commerce. La Compagnie de navigation péninsulaire orientale fit construire à New-Harbour de vastes magasins contenant tous les objets d'approvisionnement et de rechange nécessaires à la navigation et de larges quais qui donnent aux navires toutes les commodités désirables pour l'embarquement et le déchargement des marchandises et du charbon. Aussi tous les bâtiments qui se rendent des Indes en Chine et aux îles de la Sonde, ou réciproquement, relâchent dans la colonie anglaise qui réunit bientôt une nombreuse population d'Européens, de Chinois, de Parsees, d'Hindous et de Malais, attirés par les grands bénéfices que leur promet un commerce aussi étendu.

La ville se compose de deux parties bien distinctes, occupées : l'une par les Européens, l'autre par les Asiatiques. Ces deux parties sont séparées

par une petite rivière qui s'élargit à son embouchure et forme une anse qui sert d'abri aux canots et permet un débarquement facile aux personnes venant de la rade. Ce petit port est défendu par une batterie circulaire..

La ville européenne est située sur la rive gauche de la rivière ; les maisons sont grandes, entourées de galeries et construites au milieu de jardins. Les principaux hôtels, les consulats, la poste et l'église protestante,s'étendent le long de la mer. Une belle promenade, plantée d'arbres élevés et ornée de pelouses, les séparent du rivage ; près du débarcadère s'élève une pyramide en granit, posée sur un piédestal couvert d'inscriptions en langue anglaise, indienne et chinoise.

Le soir, cette promenade est le rendez-vous des Européens qui viennent s'y reposer des travaux de la journée après avoir fermé leurs comptoirs, et y jouir de la brise du large. On y rencontre quelques voitures européennes dans lesquelles s'étendent les blondes ladies ; des chaises à porteurs, des palanquins et les voitures spéciales au pays, sorte de caisses rectangulaires attelées d'un petit cheval originaire de Sumatra, où deux personnes tiennent à l'aise; ces voitures sont conduites par un indien qui court à côté, quelle que soit l'allure, la main appuyée sur le brancard ou sur le cou du cheval.

La colonie européenne compte de cinq à six cents habitants ; les distractions de la ville sont nulles, chaque négociant ne pensant qu'à s'en-

richir le plus vite possible pour pouvoir fuir ce climat étouffant et jouir de sa fortune dans des contrées plus tempérées.

Les habitations des colons sont installées avec le plus grand confort ; des troupes de serviteurs indiens, sous les ordres d'un intendant ou *daubachi*, sont attachées à chaque maison ; mais si le personnel est nombreux, les services rendus sont minimes, chaque domestique ne s'engageant que pour un but déterminé et rien ne pouvant le décider à vaincre sa paresse pour rendre un service, si léger qu'il soit, autre que celui pour lequel il a été accepté.

Le luxe dont s'entourent les colons n'est pas seulement destiné à rendre supportable l'existence sous ce climat torride, il a aussi pour but de donner du prestige aux Européens jetés en si petit nombre au milieu de ces populations orientales. Il leur est en effet nécessaire de dominer, et il faut que les peuples asiatiques voient ou croient voir en eux des êtres supérieurs non-seulement par la force matérielle dont ils disposent, mais encore par le rang, l'intelligence et la fortune. Depuis les temps les plus reculés, les Orientaux ont toujours vu leurs chefs vêtus d'habillements magnifiques, couverts de riches pierreries, n'allant jamais à pied et entourés d'une suite nombreuse. Ils en sont donc arrivés à ne comprendre l'autorité qu'accompagnée de toutes les formes extérieures de la fortune, et, réciproquement, ils supposent d'autant plus de

pouvoir et d'autorité, que l'on est entouré de plus de luxe et de richesses. Aussi les négociants établis à Singapore ne se montrent en public qu'en voiture ou à cheval; les abords de leurs résidences sont encombrés de nombreux domestiques, et les apparences extérieures de la fortune leur donnent aux yeux des Asiatiques un prestige qu'ils ne pourraient garder s'ils prenaient des habitudes plus simples, qu'en s'appuyant sur de nombreuses forces militaires qui seraient chargées de la sécurité de la colonie. Dans l'état actuel, les seules troupes résidant dans la ville se composent d'une ou deux compagnies de cipayes et de quelques artilleurs européens.

Le palais du gouverneur est situé au milieu de la ville sur une colline que l'on aperçoit de tous les points de la rade. Du haut de cette colline on jouit d'un panorama magnifique ; on voit à ses pieds la ville anglaise avec ses magnifiques jardins et ses larges rues plantées de palmiers et d'orangers; sur la droite s'étend le populeux quartier chinois sillonné en tous sens par une multitude affairée courant à ses affaires ; plus loin se trouvent les cases en bambous des Malais ; la rade couverte de nombreux navires s'étend devant les yeux qui aperçoivent à l'horizon les immenses forêts vierges qui l'entourent de tous côtés.

Dans le quartier européen se trouve l'église catholique, humble édifice auprès du temple protestant qui a été élevé par les négociants anglais

au moyen de souscriptions volontaires ; elle est desservie par des prêtres français des Missions étrangères. C'est à la procure de Singapore que les missionnaires viennent se reposer des fatigues de leur apostolat en Chine et en Cochinchine ; les jeunes Annamites y font leur éducation, puis vont rejoindre les missionnaires dans leurs diocèses païens où ils partagent leurs travaux et leurs périls. La considération dont jouissent les missionnaires français à Singapore est très grande, et de nombreux prosélytes les récompensent de leurs efforts.

On passe de la ville européenne dans la ville chinoise par un pont jeté sur la rivière. Autant le quartier anglais est triste et désert, autant le quartier chinois est rempli de bruit et de mouvement, c'est là que se concentre le commerce. Une foule nombreuse y circule ; l'Hindou, drapé dans des cachemires en lambeaux, la tête couverte du turban, y coudoie le Malais vêtu d'un simple lambeau d'étoffe serré autour des reins ; le Parsee, coiffé d'un haut bonnet cylindrique incliné sur l'arrière de la tête, aux longs vêtements serrés à la taille par une ceinture de couleur, y rencontre le Chinois dans son costume national, tenant à la main un éventail ou un large parasol en papier peint. C'est dans ce quartier, sur le quai qui borde la rivière, que les négociants européens ont leurs magasins. On y trouve tous les objets nécessaires à la navigation ; des vivres, des cordages, de la

toile à voile, des chaînes, des ancres, de la poudre, des canons et des boulets. Ces derniers objets sont achetés par les Malais dont la principale industrie est la piraterie, et qui profitent des calmes fréquents dans les détroits pour surprendre avec leurs prows élancés les navires ou les jonques immobiles au milieu de l'Océan et s'en emparent en massacrant les équipages. Des bâtiments de guerre envoyés à leur poursuite capturent ces bateaux pirates, dont les canons vendus par les Anglais et achetés par les Chinois retournent bientôt dans les mains des Malais.

Grâce à la liberté illimitée que les Anglais laissent aux colons qui viennent s'établir à Singapore, le quartier Malais est le rendez-vous des pirates et des contrebandiers des îles de la Sonde. C'est dans la colonie anglaise que les Etats Asiatiques viennent par l'intermédiaire des négociants européens échanger leurs produits contre ceux de l'industrie des pays occidentaux ; c'est sur ce marché ouvert à tous les pavillons que viennent se vendre la cire de Timor, l'antimoine et l'or de Bornéo, la nacre et l'écaille de tortue de la mer de Soulou.

En s'éloignant de la rivière, les rues se rétrécissent ; elles sont bordées d'arcades donnant accès à des boutiques chinoises et malaises dans lesquelles les ouvriers des diverses industries se livrent à leur travail journalier. La foule est si grande qu'on ne peut quelquefois s'y frayer un

passage qu'à coups de canne, argument auquel un Chinois de la basse classe cède toujours, mais qu'il serait dangereux d'employer vis-à-vis d'un Malais ou d'un Hindou. Des marchands ambulants circulent portant leurs denrées dans deux paniers suspendus aux extrémités d'un bambou placé sur l'épaule ; pour se faire place ils jettent un cri particulier qui presque toujours n'amène aucun résultat, le bruit que fait cette fourmillière humaine empêchant qu'il ne soit entendu. Des barbiers et des restaurateurs exercent leur métier en plein air, et les habitants du Céleste-Empire, attablés dans la rue, se livrent au plaisir d'y déguster le thé et d'y manger des canards laqués, des confiseries, des ailerons de requins et des mets au gingembre.

On admet généralement en Europe que les Chinois se nourissent de mets invraisemblables tels que vers de terre, rats, lézards, etc ; cette opinion est erronée et si par hasard des habitants de l'empire du Milieu mangent ces aliments impossibles, ils y sont alors forcés par la famine ou l'extrême misère.

La nourriture des Chinois a comme base fondamentale le riz ; elle se compose en outre de porc, de poulets, de canards, de mouton et de poisson ; les confiseurs fournissent de très bons produits et d'excellentes confitures ; la boisson habituelle est le thé, on y ajoute du vin mauvais fait dans le nord de la Chine, et du *samchou* ou eau-de-vie de riz. Le repas commence par les patisseries, les

confitures et les fruits secs et confits ; puis viennent les œufs de diverses espèces, de faisan, de pigeon ou de poules, et les holothuries. Ces divers plats sont suivis des poulets, des canards et de la viande de boucherie, et le repas se termine par le poisson, la soupe et le riz. Les tasses qui servent à boire le vin et le samchou sont de taille microscopique ; deux batonnets habilement maniés par les habitants du Céleste-Empire remplacent les cuillers et les fourchettes.

Les Chinois à table s'occupent beaucoup de leurs invités ; à chaque instant, ils offrent à leur voisin quelque mets emprunté souvent à leur propre assiette ; ils portent des toasts en élevant des deux mains leur tasse pleine de samchou à la hauteur de la bouche et en imprimant à leur tête un balancement saccadé ; les compliments les plus flatteurs sont adressés aux invités, compliments qui souvent en Europe produiraient sur celui à qui il est adressé un effet tout opposé à l'effet cherché.

« Le beau Houan, le représentant du ***Ti-mié***, « (de la fashion en Chine) dit l'amiral Jurien de la « Gravière dans le récit qu'il fait d'un dîner qui « lui fut offert par le vice-roi de Canton, se distin- « gua surtout par son urbanité louangeuse. Il but, « le flatteur, à la barbe vénérable d'un des officiers « de la ***Bayonnaise***, et attribua modestement « soixante-dix ans à un homme qui en avait à peine « trente ; mais Houan connaissait le cœur humain, « et son sourire plein de finesse et d'intention

« semblait dire à son interlocuteur : Vous devinez « que je vous flatte, mais je suis sûr que vous me « le pardonnez. »

Le plat favori des Chinois est le nid d'hirondelles ; on le mange bouilli, arrangé en soupe ou mêlé à d'autres ragoûts ; formé de matières gélatineuses il a un goût agréable. La substance dont ces nids se composent consiste en une certaine plante marine, ou plutôt dans le mucilage de cette plante, qui ne se trouve que sur les côtes de Java ou des autres îles de l'archipel indien. L'oiseau qui les fournit est une petite hirondelle grise avec le ventre blanchâtre ; ces oiseaux vont en troupes considérables et ont un vol extrêmement rapide ; ils construisent leurs nids dans des cavernes et les établissent adhérents l'un à l'autre et forment des rangs sans aucune interruption. Les nids les plus estimés sont de couleur blanche et transparents ; ils se trouvent dans les plus profondes anfractuosités du rocher ; les habitants chargés de les récolter courent souvent les plus grands dangers, car on ne peut y arriver qu'au moyen d'échelles de bambou ou de corde.

On trouve aussi ces nids dans les profondes cavernes des hautes montagnes qui sont au centre de Java ; dans les grottes de Tjampeo, creusées par la nature dans les contre-forts calcaires qui supportent la chaîne du Salak, la salangane bâtit ces nids que les habitants de l'Empire du Milieu achètent au prix de l'or. Un fermier chinois possède,

au prix de 170,000 francs par an, la concession de la récolte totale de cette denrée alimentaire qui se vend à Java 158 francs environ le kilo, et vingt mille francs le quintal en Chine, c'est-à-dire environ deux fois son poids en argent.

A Singapore toutes les maisons des Chinois sont garnies de lanternes de formes et de grandeurs diverses ; les unes sont en verre, ornées d'animaux fantastiques, les autres en parchemin portent des inscriptions de couleurs variées ; toutes les formes possibles et toutes les nuances y sont représentées. La nuit les lanternes s'allument et, chaque Chinois se promenant avec une d'elles à la main, l'aspect qu'offrent les rues animées par ces centaines de lumières errant ça et là, se croisant et s'entrelaçant, est d'une originalité surprenante. Il règne dans cette partie de la ville une odeur particulière, mélange de laque, d'opium et de tabac, odeur indéfinissable, particulière à tous les quartiers commerçants des villes du Céleste-Empire.

Le soir les Chinois, se livrent à leur plaisir favori, fumer l'opium. J'emprunte sur ce sujet les renseignements suivants à un de mes amis, le docteur Benoist de la Grandière, chirurgien-major à bord du transport à vapeur *La Saône*.

« Il y a, dit-il, à Singapore un grand nombre de « maisons qui sont consacrées aux fumeurs « d'opium ; presque toutes sont situées dans la « même rue. Elles existent sous la garantie du gou- « vernement anglais qui les tolère et prélève sur

« elles un impôt considérable. Elles sont fréquen-
« tées par les coolies et les petits boutiquiers chinois
« qui s'y rendent tous les soirs et viennent cher-
« cher dans l'ivresse l'oubli des fatigues et des
« privations de leur longue journée de travail. Les
« propriétaires de ces établissements en font assez
« volontiers les honneurs aux étrangers, et il est
« très facile de se donner le plaisir de voir sur les
« fumeurs l'action graduée de l'opium, depuis le
« simple étourdissement jusqu'à la prostration la
« plus complète. Les salles destinées aux fumeurs
« ne brillent ni par le luxe ni par l'élégance. Elles
« sont simplement meublées de lits de camp en
« bois, recouverts de nattes de paille et garnis
« de coussins. Chaque fumeur reçoit en entrant
« les ustensiles qui lui sont nécessaires, c'est-à-
« dire une pipe, une lampe, une aiguille d'acier et
« une petite boîte contenant l'extrait d'opium, puis
« il se couche et fume le plus souvent, il faut bien
« l'avouer, jusqu'à l'ivresse et l'abrutissement le
« plus absolus.

« Il ne faudrait pas conclure de ce qui se passe
« dans les établissements dont nous parlons que
« tous les Chinois soient adonnés à l'usage de
« l'opium et en fassent l'abus que nous venons de
« signaler. Le prix élevé de cette substance, qui
« coûte environ trente piastres mexicaines l'once,
« ne permet pas à tout le monde d'en fumer à
« volonté, et c'est une des principales raisons pour
« qu'on n'en abuse pas.

« Enfin, la plupart des Chinois connaissent les « inconvénients de cette habitude, et s'ils ne « veulent pas se priver des jouissances que procure « l'usage modéré de l'opium, ils savent au moins « s'arrêter devant le danger. Parmi tous les « besoins factices que l'homme s'est créés dans « tous les pays du monde, il n'en est pas auquel « on ait attribué une plus fâcheuse influence qu'à « l'usage de l'opium. Cet effet a été bien exagéré « et l'on serait porté à croire, en lisant les des- « criptions des voyageurs et des écrivains qui « ont traité ce sujet, que ce commerce, si lucratif « pour les Anglais, excite chez ses détracteurs plus « de jalousie nationale que d'intérêt réel pour les « Chinois. Certes, l'abus de l'opium est nuisible, « mais l'entraînement irrésistible que subissent, « dit-on, les fumeurs, nous a toujours paru « moindre que la facilité avec laquelle les Euro- « péens arrivent à abuser des liqueurs alcooliques. « Nous croyons donc que l'usage modéré de « l'opium est exempt des dangers qu'on lui attri- « bue, et nous avons pu voir, aussi bien à Singa- « pore que dans les autres villes de Chine, que « nous avons parcourues, un grand nombre de « fumeurs conserver jusqu'à l'âge le plus avancé « leur intelligence et leur force. Quant à son « usage excessif, il entraîne rapidement la perte « de toutes les facultés et la mort. L'abbé Huc, « dans son beau livre sur la Chine, dit que les « fumeurs d'opium finissent par succomber après

« avoir passé successivement par la paresse, la « débauche, la misère, la ruine de leurs forces « physiques et la dépravation complète de leurs « forces morales et intellectuelles. Il a remarqué « que la postérité de ces malheureux est étiolée, « souffreteuse, et comme frappée d'une déchéance « intellectuelle précoce.

« Plusieurs Européens, qui avaient adopté cette « coutume et que j'ai interrogés, m'ont fait le « tableau suivant de l'effet produit par l'usage « modéré de l'opium. Suivant eux, cet état est » comparable à un demi sommeil; on ne rêve pas « et cependant les idées prennent une tournure « singulièrement agréable, la réalité s'échauffe « et se pare des plus brillantes couleurs. On n'est « pas tout-à-fait étranger à ce qui vous environne, « mais les sensations ne sont plus nettes. Elles « persistent pourtant à un degré suffisant pour « que l'entourage du fumeur ne soit pas indifférent « au genre de plaisir qu'il éprouve. C'est pour « cela qu'à Singapore les Chinois fument l'opium « dans des pipes dont les fourneaux représentent « des images lascives ou obscènes. Ils se procurent « ainsi des heures délicieuses de sommeil, dont le « souvenir persiste au réveil. Ceci pourrait expli- « quer l'entraînement que subissent certains « fumeurs et, par suite, l'usage immodéré de « l'opium. Mais si la quantité d'opium est exagérée, « l'exaltation fait place à l'abattement, et le « fumeur, silencieux, affaissé et privé de connais-

« sance, tombe dans un sommeil léthargique qui « se prolonge pendant plusieurs heures. Au réveil, « la lassitude est extrême, et sur la physionomie « pâle et hébétée se trahissent les signes du plus « profond accablement. »

Je terminerai les observations précédentes par l'opinion qu'émet à ce sujet le docteur Armand dans son traité de climatologie ; ce médecin soutient que l'opium n'est pas plus pernicieux aux Chinois que le tabac ne l'est aux Européens.

La fumée d'opium a une saveur douce et une odeur plus agréable que celle du tabac ; elle n'affecte pas la gorge, n'empâte point la bouche et n'incommode pas toujours les personnes qui en usent pour la première fois. L'importation de l'opium en Chine s'élève à 4 millions de kilogrammes; la quantité d'opium nécessaire pour préparer une pipe est de 5 centigrammes à 1 décigramme, et on fume généralement de 5 à 6 pipes par jour ; chaque pipe ou plutôt chaque série de pipes dure dix minutes.

Il semble donc résulter des observations précédentes que, contrairement à l'opinion généralement répandue en Europe, l'effet produit sur les fumeurs par l'opium n'est pas plus nuisible que celui produit par le tabac sur les Européens, et que cette habitude est moins pernicieuse que celle de l'alcoolisme.

Les Chinois ont à Singapore plusieurs pagodes dédiées au culte du Boudha. La plus curieuse se compose d'une série de kiosques aux toits recour-

— [illegible] çà [illegible] dans [illegible] d'une [illegible] plus [illegible] autels [illegible] dieux sont [illegible] que [illegible] sont [illegible] mous- [illegible] féroité. [illegible] l'ins- [illegible] Céleste- [illegible] placés [illegible] offrants [illegible] se rendre les [illegible]

[illegible] qui [illegible] sert à l'instruc- [illegible] Céleste- [illegible] a été [illegible] aux frais des [illegible] Le [illegible] nom- [illegible] les personnes qui s'y [illegible] aussi leurs pipes aux bâtons *parfumés* qui brûlent devant les statues des dieux : de nombreux devins installés dans les cours *exploitent* avec succès la crédulité publique, et des *marchands* vendent des morceaux de papier *argenté*, couverts d'inscriptions, destinés à être *brûlés* devant l'autel pour se rendre le destin favorable. Des fidèles viennent consulter l'avenir en

jetant à terre deux morceaux de bois alongés, ronds d'un côté et plats de l'autre, qui, suivant la façon dont ils tombent, indiquent si le sort les favorisera ou non ; d'autres offrent aux dieux du thé, des fruits ou des comestibles quelconques qui servent à la nourriture des bonzes.

La religion boudhiste, dont Cakyamouni, c'est-à-dire le moine des Cakyas, est le fondateur est suivie par environ un quart de la population terrestre ; elle mérite donc qu'on s'y arrête quelques instants.

La doctrine du Boudha est la suivante : Il y a quatre vérité sublimes : l'existence de la douleur dont l'homme est atteint sous une forme ou sous une autre, quelle que soit sa position ici bas ; la cause de la douleur, attribuée aux passions et aux fautes ; la cessation de la douleur par le Nirvana, et enfin le moyen d'arriver au Nirvana par la voie du salut, voie indiquée par le Boudha. Puis viennent des préceptes dont les principaux sont : ne point tuer, ne point voler, ne point commettre d'adultère, ne point mentir et ne point s'enivrer. Les religieux doivent garder la plus grande chasteté, se vêtir de haillons qu'ils ramassent sur les routes et qu'ils confectionnent eux-mêmes, ne vivre que d'aumônes, ne faire qu'un repas par jour et ne jamais prendre d'aliments après midi ; ils doivent vivre dans les forêts, dormir assis et non couchés et aller de temps en temps la nuit dans les cime-

tières pour y méditer sur l'instabilité des choses humaines.

L'aumône, d'après le Boudha, ne consiste pas à donner à autrui une partie de ses biens ; ce doit être une charité illimitée donnant à toutes les créatures sans exception et pour lesquelles on doit s'imposer les plus grands sacrifices. La vertu qu'il prêchait le plus était l'humilité ; c'est pourquoi, deux fois par mois, les religieux confessaient leurs fautes devant le Boudha en pleine assemblée et à haute voix ; on ne pouvait racheter ses péchés que par le repentir et par la honte devant soi-même et devant les autres ; cette institution du Boudha subsista longtemps après sa mort. Le respect des parents et des devoirs de la famille est placé par le réformateur au premier rang.

Tels sont, très-sommairement, les principaux dogmes et préceptes de la religion prêchée par le Boudha. Un point cependant reste très obscur ; le Nirvana qui est le but suprême auquel tend l'homme, qui est le salut éternel, n'a jamais été défini par le réformateur qui a laissé planer à ce sujet la plus grande obscurité ; le Nirvana est-il le néant, est-il l'immortalité ? Rien dans les écritures boudhistes n'indique d'une façon certaine quel sens ou doit lui attribuer.

Le Nirvana est l'immatériel absolu, l'état de perfection auquel l'espèce humaine doit s'efforcer d'arriver. C'est pour en indiquer le chemin que les Boudhas se manifestent sur la terre à certaines

époques ; car, ayant appartenu eux-mêmes au monde matériel, ils s'élèvent en se détachant des liens de la matière à l'état de perfection qui leur donne une place dans le Nirvana.

Ils viennent donc sur la terre pour enseigner les hommes et leur indiquer les préceptes qui leur donneront le moyen d'atteindre au suprême bonheur, c'est-à-dire au Nirvana.

D'après la tradition, le Boudha est un être surnaturel se manifestant sous une forme humaine, autrement dit la Divinité prenant le corps d'un homme pour enseigner la vérité sur la terre. Cette croyance existait chez les Egyptiens et avait cours en Asie depuis la plus haute antiquité. Çakyamouni n'est en effet que le 4e Boudha, et les populations de l'Inde pensent que les Boudhas paraissent, à diverses époques, dans le monde pour le salut des âmes qui n'ont pas atteint la perfection.

La doctrine est basée sur ce que la matière s'unissant à l'esprit le corrompt ; elle admet que l'influence des sens est la seule cause en ce monde du mal qui y règne ; son but est de dégager l'esprit de la matière et de l'élever assez haut pour que les tentations des sens n'empêchent plus l'homme de régler ses actions sur le bien absolu. Cette doctrine, abolissant toute distinction de castes et renversant l'idolâtrie et les cérémonies souvent sanguinaires du Brahmanisme, fit de rapides progrès dans l'Inde ; mais en butte aux persécutions des Brahmanes, combattue par les chefs des diverses contrées de

l'Hindoustan, la religion boudhiste succomba presque entièrement dans cette partie de l'Asie et se répandit vers le Nord. Au 1er siècle de notre ère, elle s'établit en Chine, au IVe siècle en Corée, et vers le commencement du Ve siècle dans le Thibet où elle ne fut définitivement fixée que vers le milieu du VIIe siècle ; au commencement du VIe siècle, elle s'introduisit dans le Japon.

Malheureusement la religion du Boudha, telle qu'elle est suivie actuellement, n'est plus la doctrine primitive qu'il avait enseignée ; de nombreuses modifications y ont été apportées, et elle est actuellement remplie de superstitions de toute nature. La croyance aux esprits règne parmi les gens du peuple ; au Thibet, le Dalaï-lama est vénéré comme une incarnation divine : l'idolâtrie est presque générale.

A l'origine, les Chinois adoraient le ciel ou l'Être suprême, qu'ils regardaient comme le principe de toutes choses ; leur religion était exempte des superstitions qui régnaient dans les autres parties de l'Asie ; aussi l'empire était-il arrivé à un degré élevé de civilisation. Mais quand, sous le nom de religion de Boudha ou de Foô, ainsi nommé parce que c'est, dit-on, le philosophe Foô qui l'importa en Chine, ce peuple se livra à l'idolâtrie, laissant dans l'oubli les plus beaux préceptes de la doctrine, il tomba en décadence, les mœurs publiques s'affaissèrent et on ne peut espérer voir progresser cette race intelligente et laborieuse que,

lorsque, répudiant ses erreurs, elle reviendra à la pratique des préceptes de la vraie morale.

Les Chinois ne viennent à Singapore que pour y faire fortune ; aussitôt que le succès a couronné leurs efforts, ils retournent dans leur pays jouir des richesses que le commerce leur a procurées ; cependant, depuis quelques années, quelques-uns d'entre eux y font venir leurs femmes et leurs enfants.

Tous les ans, vers le mois d'octobre, au commencement de la mousson du Nord-Est, de nombreuses jonques arrivent à Singapore, amenant des divers ports de l'empire du Milieu de riches cargaisons de soie, de riz et de thé. Les formes grossières, presque carrées, et les voilures primitives de ces navires, les rendent incapables de naviguer contre le vent; aussi sont-elles forcées d'attendre le renversement de la mousson pour retourner à leurs points de départ. Les marchandises débarquées aussitôt arrivées, les jonques sont amarrées côte à côte, les voiles déverguées et le port est couvert d'une toiture en nattes pour le préserver des pluies de l'hivernage. Lorsqu'à la fin d'avril les premiers souffles de la mousson du Sud-Est se font sentir, les équipages remettent les navires en état de prendre la mer; les banderolles et les étendards flottent au haut des mâts, la cargaison, dont l'opium forme une grande partie, est arrimée, et quand arrive le moment du départ, la flotte se met en mouvement au milieu d'un tapage infernal produit par les cris des matelots hissant les voiles, les sons des cloches allant à toute

volée, les détonations des pétards et les salves d'artillerie. Presque toujours les jonques partent en groupes nombreux pour pouvoir se défendre contre les pirates malais qui les guettent, embusqués dans les criques des détroits de l'archipel.

Les Indiens et les Malais complètent la population cosmopolite de Singapore.

Les Indiens sont grands, bien faits et intelligents: ils portent sur le front une marque destinée, par sa forme et sa couleur, à indiquer la secte à laquelle ils appartiennent; leur tête est entourée d'un grand turban en mousseline blanche,et ils ont pour vêtement une longue robe serrée à la taille. Incapables de lutter contre les Chinois en fait de commerce et trop paresseux pour chercher à acquérir la fortune par un travail suivi, ils fournissent aux négociants européens les nombreux domestiques qui pullulent à l'entrée de leurs résidences.

Les Malais sont presque noirs, petits, agiles et courageux, n'ayant pour tout vêtement qu'un lambeau d'étoffe autour des reins. Ce sont eux qui,avec les Chinois de la basse classe, font les travaux de force de la colonie ; les femmes portent de longues boucles d'oreilles ; des anneaux leurs traversent la cloison médiale du nez; des bracelets de pierres diverses et de verroteries entourent leur poignets et leurs chevilles ; des bouquets de jasmin sont placés dans leurs cheveux qu'elles lissent avec l'huile de coco. Les hommes et les femmes ont les dents noircies par l'usage du bétel.

Les cases des Indiens sont bâties en bambous et situées sur le bord de la mer ; beaucoup d'entre elles s'avançent au dessus de l'eau et servent d'abri aux pirogues destinées à la pêche.

Des bois touffus couvrent l'île et servent de repaires à de nombreux tigres qui viennent du continent en traversant à la nage l'étroit bras de mer qui la sépare de la presqu'île de Malacca ; ces animaux font de nombreuses victimes et s'attaquent de préférence aux Chinois. Les Indiens en détruisent quelques uns en leur tendant des piéges formés de grandes fosses recouvertes de terre et de feuillages, garnies à l'intérieur de nombreux pieux en fer.

Trente-huit ans avant le passage de *la Fusée* à Singapore, l'île était entièrement couverte de forêts vierges et ne portait que quelques huttes de pêcheurs malais ; en 1857, près de cent mille âmes l'habitaient ; les forêts reculaient sous les efforts des Chinois pour faire place aux plantations de muscadiers, de poivriers, de gambiers et de cannes à sucre ; de nombreux faubourgs s'élevaient autour de la ville.

Le revenu de la colonie montait à 720,000 roupies (la roupie vaut environ 2 fr. 50) et suffisait non seulement à payer les dépenses locales, mais encore concourait, avec les autres établissements anglais du détroit, à entretenir un corps d'environ 4,000 déportés. En outre, les troupes envoyées de Madras pour former la garnison y

recevaient leur solde montant à près d'un lack et demi de roupies (le lack est de 100,000 roupies).

La richesse de toutes les colonies de l'Extrême-Orient est due en grande partie au travail des Chinois, car, à peu d'exceptions près, tous les produits de l'archipel malais, des Philippines et de la Cochinchine, qui exigent du travail pour leur production, sont dus au labeur infatigable des habitants du Céleste-Empire ; aussi les Anglais reconnaissent-ils la nécessité de ces auxiliaires indispensables, dont le grand nombre leur inspire quelquefois des craintes qu'un mouvement hostile, arrivé quelque temps avant, mais aussitôt réprimé, a semblé un moment devoir justifier.

Des mouvements analogues avaient eu lieu à la même époque à Poulo-Penang et à Hong-Kong où les Chinois faisaient une tentative perfide d'empoisonnement contre la vie des résidents anglais. Il n'est cependant pas probable qu'il y eut eu accord préalable, car diverses causes locales, entre autres des réglements de polices sévèrement exécutés, qui troublaient les Chinois dans leurs fêtes et leurs cérémonies religieuses, suffisent à expliquer ces diverses tentatives, qui inspiraient à Laurence Oliphant, secrétaire particulier de lord Elgin, les réflexions suivantes :

« Il y a à Singapore une population de 70,000
« chinois, et il n'y a pas un seul européen, qui
« comprenne leur langage. La conséquence est
« qu'en l'absence de tout interprète capable, ils

« ignorent habituellement les projets du gouver-
« nement, et que se regardant toujours comme des
« sujets chinois, ils sont disposés à devenir les
« antagonistes de toutes les lois qui touchent à
« leurs coutumes particulières. On ne fait aucun
« effort pour triompher d'un certain esprit exclusif
« qui en résulte et qui est entretenu par les socié-
« tés secrètes qui exercent une grande influence
« morale sur toute la population, mais en particu-
« lier sur la classe ignorante. Si on plaçait des
« Chinois dans des postes dépendant du gouverne-
« ment, si on leur permettait de partager en quel-
« que mesure les devoirs et la responsabilité des
« citoyens anglais, qu'ils sont intellectuellement
« fort en état de remplir, la barrière qui
« existe entre les deux races disparaitrait en
« partie. et la méfiance et les soupçons qu'en-
« gendre notre régime actuel s'évanouiraient
« probablement bientôt. Ceci n'est pas une pure
« théorie spéculative. Nous avons heureusement
« dans leur empire une preuve continuelle de ce
« respect pour l'autorité employée judicieusement,
« qui est un de leurs traits distinctifs, et qui fait
« depuis tant de siècles la sauve-garde de l'union
« et une des grandes sources de la prospérité de
« la Chine.

« C'est un symptôme de mauvais gouvernement,
« dès le premier abord, que de regarder comme un
« élément de faiblesse plutôt que comme un élément
« de force dans une colonie, la présence de la race

« la plus active, la plus industrieuse et la plus « entreprenante du monde oriental.

« Les Chinois qui ont été attirés à Singapore « par l'absence de toutes restrictions commerciales « et par les avantages de la situation, ont contri- « bué à faire de Singapore ce qu'il est, l'établisse- « ment le plus florissant qu'il y ait en Orient, et « lorsqu'on réfléchit à leur passion d'acquérir et « d'amasser, on a de la peine à croire que leurs « sympathies avec leurs frères de Chine puissent « être assez puissantes pour leur donner le désir « d'interrompre à plaisir un commerce dont ils « retirent d'énormes profits, et de détruire un « marché qui est en grande partie leur œuvre et « dans lequel ils possèdent une plus large part d'in- « térêts que toute autre classe de la communauté.

« On ne peut estimer trop haut la valeur d'une « pareille race ; on ne peut attacher trop d'impor- « tance au désir de les voir entrer, grâce à des « rapports plus habituels et à une certaine défé- « rence pour leurs habitudes et leurs préjugés, « dans des relations avec le gouvernement, qui « ferait d'eux des membres satisfaits et dignes « de confiance tout aussi bien que des membres « utiles de la Société. »

Les diverses populations de Singapore vivent en contact sans jamais se mélanger; les mœurs, le langage, la religion et les préjugés de ces diverses races sont trop différents pour pouvoir amener une fusion entre elles. Une seule idée

commune les réunit, le désir de s'enrichir. Chacun essaie d'y arriver le plus rapidement possible et retourne dans son pays natal jouir de la fortune qu'il a acquise. Singapore n'est qu'un vaste entrepôt qui doit sa prospérité, sous l'habile direction des Anglais, à la liberté entière laissée au commerce et à sa position centrale au milieu des pays les plus riches de l'Extrême-Orient. Le peu d'étendue de l'île sur laquelle la ville est bâtie, la chaleur étouffante du climat, empêcheront toujours les Européens de s'y établir avec leurs familles pour en faire une nouvelle patrie; seuls les Hindous et les Malais, originaires de contrées voisines, y resteront pour y faire souche; les Européens et les Chinois de la bourgeoisie ne considéreront jamais Singapore que comme un lieu de passage où le travail et l'intelligence assurent presque toujours la fortune à ceux qui se décident à braver les douleurs de l'expatriation.

Comme le dit l'amiral Jurien la Gravière, la ville de Singapore, avec son quartier européen, dont les blanches maisons sont assises au milieu de magnifiques jardins émaillés de fleurs, sa ville chinoise ramassée et populeuse et son quartier indien dont les cases en bambous sont habitées en grande partie par des Malais, qui trouvent dans la colonie anglaise un refuge pour leurs métiers inavouables, ressemble à un nid de colombes assis entre un village de fumeurs d'opium et un repaire de forbans.

TROIS VERSIONS; TROIS THÈMES

Par M. Gustave LEVAVASSEUR.

(*Séance du 25 Mars 1874*).

Messieurs,

Lorsque, tout-à-l'heure, pour remplacer la lecture du jour, notre honorable secrétaire perpétuel me proposait de choisir un morceau dans les volumes déposés par moi sur votre bureau, je me suis senti d'abord confus et reconnaissant de l'honneur que l'on voulait me faire, puis j'ai été pris d'un scrupule. Nouvellement admis dans votre docte compagnie, frais émoulu par la lecture du réglement, j'ai vu se dresser devant moi l'art. 14, dans lequel il est expressément dit, si je ne me trompe, *que le tribut académique consiste dans la lecture d'un travail inédit*. Mon scrupule était sans doute mêlé d'une certaine dose de vanité déplacée et je ne réfléchissais pas que ma prose et mes vers sont presque inconnus, et que, tout publiés qu'ils soient, anciens et nouveaux peuvent passer pour inédits.

Violerai-je moins le réglement en improvisant aujourd'hui devant vous la petite leçon que je ne pourrai écrire et mettre au net que demain? — Il me semble que je commets une moins grande infraction à la règle, et que la prise à l'improviste est une circonstance atténuante. On ne peut guère demander à un remplaçant que la bonne volonté, et, puisque j'ai déjà invoqué le réglement, je constate qu'il y a loin d'un quart d'heure aux six semaines exigées par l'article 35.

Une chose, entre toutes, me rassure et m'encourage, Messieurs, c'est votre indulgence.

Je commence :

Trois versions, Trois thêmes. — J'ai longtemps pensé, Messieurs, qu'une Académie était une Rhétorique de persévérance. Doué d'une certaine dose de vocation académique, je m'obstinais avec orgueil à étudier l'art de bien dire et à cueillir les fleurs que vous savez, lorsque je m'aperçus qu'un mauvais humaniste n'avait jamais fait un bon rhétoricien,et bravement j'entrepris de redoubler ma seconde. Je fis, comme un écolier, des versions et des thèmes ; au risque de donner des cornes à Jupiter, je refeuilletai *Ravisius Textor* et le *Gradus ad Parnassum*.

J'y pris goût, bien plus que jadis. Ce que c'est que la mortification volontaire !

Plus qu'autrefois aussi je raisonnai et je bâtis ma petite théorie.

Toutes les muses sont sœurs. Entre toutes la

muse latine et la muse française ont des liens d'évidente consanguinité, ce sont bien les sœurs du poète, et si vous me permettez une faute de quantité pour rendre plus expressément mon idée,

Facies non *ambobus* una
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Tout le monde connaît la différence qu'il y a entre elles. Elle saute aux yeux. Elle est dans la pondération des syllabes, dans la quantité, les enjambements, les élisions, etc. — ***non facies una.***

Mais la ressemblance ? — Traduisez et vous la trouverez. Exprimez, si vous le pouvez, par des mots équivalents français, par un style analogue, par une concision et une tournure de phrases semblables à celles de l'original, une poésie latine, essayez de rendre en vers latins une poésie française. Faites une version et un thème, vous aurez non seulement trouvé, mais prouvé la ressemblance cherchée. — ***Non diversa.***

Voilà la théorie, essayons la pratique.

Vous connaissez tous, Messieurs, la charmante épitaphe de Claudie. On l'attribue à un poëte contemporain de Lucilius, — avant Catulle, — quelque 80 ans avant Jésus-Christ.

La voici, dans sa touchante simplicité ;

Hospes, quod dico paulum est. Adsta et perlege.
Hic est sepulcrum haud pulchrum pulchræ feminæ ;
Nomen parentes nominaverunt Claudiam,
Suum maritum corde dilexit suo,

Gnatos duos creavit, horum alterum
In terra linquit, alium suberrâ locat,
Sermone lepido, tum autem incessu commodo.
Domum servavit, lanam fecit. Dixi. Abi.

Ici, la forme de la version n'est pas douteuse. Bien plus directement que l'hexamètre, le grand ïambique latin est le père de l'alexandrin français. Il faut donc tâcher de rendre les onze ïambiques latins par onze alexandrins.

Passant, arrête et lis, c'est court. De ce tombeau
L'hôtesse était bien belle, hélas ! s'il n'est pas beau ;
Claudie était le nom de cette pauvre dame,
Elle aima son mari du meilleur de son âme,
Des deux enfants qu'elle eut, gages charmants et doux,
L'un est resté sur terre et l'autre gît dessous.
Elle marchait à l'aise et parlait avec grâce,
Elle resta chez elle et fila. J'ai dit. Passe.

La version française rend à peu-près les mots du latin, et elle ne manque pas de ce qu'on appelle aujourd'hui la couleur locale. Si elle pèche, c'est par excès et rien ne justifie dans l'original la cheville : *gages charmants et doux*. Mais c'est si français et cela fait si bien dans un madrigal funèbre; c'est à-peu-près l'hémistiche de Roucher dans le quatrain d'adieu qu'il envoya à sa famille avant de monter à l'échafaud, et c'est à ces quatres vers que l'auteur oublié des *Mots* nous doit son petit coin d'immortalité.

La traduction ci-dessus, Messieurs, est du reste l'enfance du métier. La métrique est parallèle dans les deux langues, et les concessions qu'elles ont à se faire ne sont que de simples politesses.

N'est-il pas possible d'appliquer ma méthode à un rhythme un peu plus compliqué et d'étendre, par exemple,la forme un peu restreinte de nos odes françaises dont les stances se cadencent uniformément sur les mêmes modèles depuis Malherbe et Jean-Baptiste Rousseau? En imitant Horace, ne serait-il pas possible de le serrer d'un peu plus près, et d'emprunter à sa forme le parallélisme qu'on a l'habitude de borner à sa pensée ?

Ouvrons Horace. Ici je déclare, bien entendu, que je ne prétends, en aucune façon, composer en version avec notre honorable secrétaire perpétuel; je confesse que je serai le dernier ; mais il me pardonnera mon essai qui est plutôt un essai de méthode de traduction, qu'un essai de traduction proprement dite.

Livre I. — Ode VII. — *Ad Lydiam.* Comment serrer de près le modèle ? — Evidemment, il faut faire des concessions. Les vers trochaïques d'Horace ont quinze et sept syllabes ; les plus longs vers français n'ont que douze syllabes et il ne faut point forcer le talent de la prosodie française. En alternant des vers de sept syllabes avec des vers de douze, on obtiendait une strophe louche ou boiteuse. Il semble que c'est ici le cas d'employer une forme comme le mètre des ïambes de Barbier, par exemple, en commençant, bien entendu, comme Horace, par le vers le plus court.

Lydia, dic per omnes
Te Deos oro, Sybarim cur properas amando ?
Perdere cur apricum
Oderit campum, patiens pulveris atque solis ?

Cur neque militaris
Inter æquales equitat, gallica nec ? lupatis
Temperat ora frænis ?
Cur timet flavum Tyberim tangere ? cur olivum

Sanguine viperino
Cautiùs vitet ? neque jam livida gesta armis
Brachia, sæpè disco
Sæpè trans finem jaculo nobilis expedito.

Quid latet, ut marinæ
Filium dicunt Thetidis sub lacrimosa Trojæ
Funera, ne virilis
Cultus in cædem et Lycias proriperet catervas.

*
* *

Par tous les dieux, dis-moi, Lydie,
Quel est pour Sybaris cet amour sans pareil
Qui le dévore à l'étourdie ?
Il fuit le champ de Mars, la poudre et le soleil.

Son Gaulois à la bouche libre ?
Plus de course à cheval avec ses compagnons,
Pourquoi fuit-il les eaux du Tibre ?
Cette huile qui répugne à ses membres mignons

Est-elle du sang de vipère ?
Où sont ces bras meurtris par l'armure ? pourquoi
Laisser oisifs dans la poussière
Disques et javelots, jeux dont il était roi ?

Pourquoi, comme autrefois Achille
Avant d'aller au siége où tombèrent les siens,
Cache-t-il sa robe virile
Par crainte du carnage et des héros troyens ?

Il y a bien des trahisons et des défaillances, bien des omissions et des à-peu-près, bien des

délicatesses perdues et des glacis enlevés, la traduction a un peu l'air d'un contremoulage. Mais ne donne-t-elle pas une idée du rhythme d'Horace, en ne comptant que comme fidélité de traducteur, et non comme tour de force l'égalité de nombre des vers du texte et de ceux de la traduction?

Telle qu'elle est, elle fut un encouragement pour le traducteur. Il se dit que le nombre des syllabes et la position de la césure constituant le mécanisme de la métrique française qui ne tient pas compte de la quantité, c'est-à-dire de la nature longue ou brève des syllabes, il y a lieu de s'en tenir, comme longueur de vers, à la limite de l'alexandrin. Tenter comme Jodelle, Baïf et quelques néo-latins de la Pléiade, d'introduire en français les dactyles, les spondées et les anapestes, c'est ouvrir son salon à des inconnus, c'est méconnaître ou forcer ce que l'on appelait jadis le génie de la langue. Mais en deçà des douze syllabes de l'alexandrin, toutes les combinaisons de mesures et de césures ne sont-elles pas à la discrétion du versificateur français ? Les poëtes de la Pléiade, Ronsard en tête, ont essayé d'introduire chez nous la strophe saphique et, s'ils n'ont pas réussi, c'est à cause du redoublement de leurs rimes féminines qui rend mal la charmante cadence qui résulte, dans la strophe latine, de la chute du petit vers adonaïque ; l'harmonie y est toujours.

Peut-on l'en faire sortir pour l'approprier à la langue française et comment? Ne semble-t-il pas

que des vers de onze syllabes avec césure après le quatrième rendent le vers saphique, et que le petit vers adonaïque soit naturellement reproduit par un vers de cinq syllabes, valeur de la césure des grands. Quant à l'agencement des rimes, l'aspect seul de la strophe latine indique que le vers adonaïque doit toujours être rendu par un vers à rime masculine.

Si l'on traduit ainsi l'ode II du livre I d'Horace, on obtient le résultat suivant:

Jam satis terris nivis, atque diræ
Grandinis misit Pater, et rubente
Dexterâ sacras jaculatus arces,
Terruit Urbem.

Terruit gentes, grave ne rediret
Sæculum Pyrrhæ, nova monstra questæ,
Omne cùm Proteus pecus egit altos
Visere montes:

Piscium et summâ genus hæsit ulmo,
Nota quæ sedes fuerat columbis,
Et superjecto pavidæ natarunt
Æquore damæ,

Vidimus flavum Tiberim, retortis
Littore Etrusco violenter undis.
Ire dejectum monumenta Regis,
Templaque Vestæ:

Iliæ dum se nimiùm querenti,
Jactat ulterem, vagus et sinistrâ
Labitur ripâ, Jove non probante,
Uxorius amnis.

Audiet,cives acuisse ferrum,
Quo graves Persæ meliùs perirent;
Audiet pugnas, vitio parentum
Rava juventus.

Quem vocet Divûm populus ruentis
Imperi rebus ? prece quâ fatigent
Virgines sanctæ minùs audientem
Carmina Vestam ?

Qui dabit partes scelus expiandi
Jupiter ? tandem venias, precamur,
Nube candentes humeros amictus
Augur Apollo.

Sive tu mavis, Erycina ridens,
Quam Jocus circumvolat, et Cupido ;
Sive neglectum genus, et nepotes
Respicis auctor,

Heu nimis longo satiate ludo,
Quem juvat clamor, galeæque lævis
Acer et Mauri peditis cruentum
Vultus in hostem

Sive mutatâ juvenem figurâ,
Ales in terris imitaris, almæ
Filius Maiæ, patiens vocari
Cæsaris ultor

Serus in Cœlum redeas, diùque
Lætus intersis populo Quirini ;
Neve te nostris vitiis iniquum
Ocyor aura

Tollat ; hic magnos potiùs triumphos,
Hic ames dici Pater atque, Princeps ;
Neu sinas Medos equitare inultos
Te duce, Cæsar.

***

C'est assez de neige, assez de grêle, ô Père ;
Ah ! retiens ta foudre et ce bras irrité
Qui fit en jetant les tours saintes par terre
Trembler la cité.

Le peuple a tremblé ! craignant de voir renaître
Du temps de Pyrrha ces terribles saisons
Où tout le troupeau de Protée alla paître
Sur le haut des monts.

La colombe alors, dans son nid solitaire
Reçut le poisson, au sommet des ormeaux
Et le daim craintif, ne voyant plus la terre
Erra sur les eaux.

Ainsi revenant sur nous de l'Etrurie
Le Tibre a troublé les os d'un roi mortel
Et de Vesta même, il a, dans sa furie,
Renversé l'autel.

Trop sensible aux pleurs d'une épouse cruelle,
En nous inondant de ton flot déloyal
Sans l'aveu des dieux, tu vengeais sa querelle,
Fleuve conjugal.

Rares survivants des crimes de vos pères,
Vous saurez comment ils se sont égorgés,
Au lieu de garder leur courage et les guerres
Pour les étrangers,

Quels dieux implorer, peuple dans ta détresse ?
Par quelle prière, et par quel chant vainqueur
Vierges de Vesta, toucher de la déesse
L'oreille et le cœur ?

Par qui Jupiter expiera-t-il nos crimes ?
Drapé d'un nuage et vêtu d'un rayon
De l'olympe enfin laisse pour nous les cimes,
Augure Apollon,

Ou bien, toi, descends, Erycine, la reine
D'un essaim de jeux et d'amours triomphants,
A moins que le père enfin ne se souvienne
Qu'il a des enfants,

Hélas ! il s'est plu trop longtemps, notre père,
Aux casques brillants, à nos jeux insensés
Au Marse, insultant d'un visage en colère
Ceux qu'il a blessés

N'as-tu pas plutôt emprunté la figure
Du jeune héros dont Rome suit le char,
Pour que sous son nom on t'appelle, ô Mercure,
Vengeur de César ?

Oh! le plus longtemps que tu pourras, sois homme,
Sois de tes Romains l'orgueil et le plaisir
Et n'emprunte pas pour fuir le vice et Rome
L'aile du Zéphyr.

Père ! Prince ! entends les noms dont on t'honore,
Conduis-nous, et si dans nos champs, par hasard,
Le Mède insolent vient chevaucher encore,
En avant, César !

Sur le lit de Procuste où elles sont étendues, alongées par ci, raccourcies par là, reconnaît-on la forme antique des strophes du divin Flaccus ? — En tout cas, il ne faudrait pas juger, sans appel, le système sur cet échantillon. On peut faire mieux. Un puriste de l'école des ciseleurs modernes disait qu'on peut surtout rimer plus richement. Mais, dans le cas présent, est-ce bien nécessaire ? — Chez nous, l'esclave est bien un peu la maîtresse de la maison, mais, dans une traduction de vers latins, la rime est une étrangère qui doit d'autant moins paraître, qu'elle n'est l'équivalent de rien.

Je vous avais annoncé trois versions, Messieurs, je viens de vous les lire. Je vous ai en outre promis trois thèmes, les voici :

Si la poésie française peut traduire la poésie latine, celle-ci ne peut-elle endosser la robe de sa sœur cadette ? — Pour le savoir, il faut encore en essayer, c'est-à-dire traduire. Seulement au lieu d'une version, il faut faire un thème.

Cette fois, le bon Lafontaine nous fournira le texte. Son charme est de tous les âges, sa langue

est de tous les temps, mais non pas de tous les pays. Il n'en est pas de plus française, il nous faudra faire plus de la moitié du chemin pour aller jusqu'à elle, et notre cause sera plus d'à moitié gagnée par une demi réussite.

Ouvrons le livre des Fables.

Le Rat de ville et le Rat des champs. — Ici le rhythme du thème est tout indiqué; le bon fabuliste, se gênant plus que d'ordinaire, a raconté sa fable en strophes régulières de quatre vers de huit syllabes. La forme correspondante est la strophe de quatre petits ïambiques, — la strophe des hymnes des vêpres du Bréviaire romain.

LE RAT DE VILLE ET LE RAT DES CHAMPS

Autrefois, le rat de ville
Invita le rat des champs
D'une façon fort civile
A des reliefs d'ortolans

Sur un tapis de Turquie
Le couvert se trouva mis,
Je laisse à penser la vie
Que firent nos deux amis.

Le régal fut fort honnête
Rien ne manquait au festin,
Mais quelqu'un trouble la fête
Pendant qu'ils étaient en train.

A la porte de la salle
Ils entendirent du bruit
Le rat de ville détale,
Son camarade le suit.

Le bruit cesse, on se retire,
Rats en campagne aussitôt
Et le citadin de dire :
Achevons tout notre rôt.

— C'est assez, dit le rustique,
Demain vous viendrez chez moi.
Ce n'est pas que je me pique
De tous vos morceaux de roi.

Mais rien ne vient m'interrompre,
Je mange tout à loisir.
Adieu donc. Fi du plaisir
Que la crainte peut corrompre !

URBANUS ET RUSTICUS MUS CONVIVÆ

Urbanus olim musculus
Murem vocavit rusticum
Ad prandium, civiliter.
Huic frusta erant Cenchramydum

Suprà tapete Turcico
Parata mensa. Quæ fuit
Tales dapes rodentium
Sodalium oblectatio !

Regale prandium fuit,
Nec defuit convivio,
Sed nescio quid protinùs
Pet acta turbat convivos.

Tinnit sonore parvulo
Cenationis janua.
Prudenter urbanus fugit,
Et rusticus secutus est.

Murus silet, crepans abit,
Redux uterque musculus ;
Urbanus autem : consede
Ut compleamus prandium.

— Satur sum ego, ait rusticus,
Mensam frequentabis meam
Cras ; non mihi sunt pauperi
Dignæ gulâ regis dapes.

Sed, quum molestos nesciam,
Rodo minutatim cibum.
Vale. — Inquietum gaudium,
Si gaudium sit, respuo.

Une pareille traduction est besogne d'écolier, c'est de l'écriture droite au moyen d'un transparent. Ne peut-on pas se donner un peu plus de liberté? Faut-il que le traducteur, ayant enfourché son modèle, se cramponne toujours comme un écolier novice au pommeau de la selle pour galoper avec lui !

Quelles sont les libertés nécessaires? Dans quelles entraves faut-il se resserrer?

Les deux thèmes suivants peuvent aider à décider la question.

La Grenouille et le Bœuf. — La fable de Lafontaine est écrite en vers mêlés, d'allure libre et de mesure différente, nul modèle parallèle en latin. Ne vaut-il pas mieux s'inspirer du génie de la langue latine que de chercher à reproduire le mécanisme de la française, et puisque nous avons l'occasion de nous en servir, empruntons à Catulle ses gracieux hendécasyllabes. O charmants phaleuces du chantre de Lesbie, je dirai de vous ce qu'en disait le P. Commine, il y a deux cents ans : ***Sim prorsùs similis Catullianis.***

LA GRENOUILLE QUI VEUT SE FAIRE AUSSI GROSSE QUE LE BŒUF.

Une Grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
Envieuse, s'étend et s'enfle, et se travaille
Pour égaler l'animal en grosseur,
Disant : regardez-moi, ma sœur,
Est-ce assez ? dites-moi, n'y suis-je point encore ?
— Nenni. — m'y voici donc. — point du tout. — m'y voilà.
— Vous n'en approchez point. La chétive pécore
S'enfla si bien qu'elle creva.

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages,
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs.
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

RANA BOVIS ÆMULATA MOLEM

Quædam rana videt bovem, stupetque
Monstrum ! ovo sed erat minor, pusilla
Turgescit, tumet invida, et laborat
Tentans quadrupedi par esse mole.
Dic mihi, blanda soror, satisne ? Perge ! —
— Ventres respice, quis potentior ? — Vah !
— Nunc ? — Rides — Adeo bovem. — Cachinnor,
— Adsum. — Sed subitò cutis dehiscit.

Ranæ quot homines pares videmus !
Paganus domini dominum æmulatur
Mittit principulus suos ministros,
Quis non vult pueros habere servos ?

Le Renard et le Corbeau. — Toujours des vers mêlés, 12, 10, 8 syllabes, un vers de sept syllabes. Ne pourrait-on pas serrer le modèle d'un peu plus près, traduire vers pour vers, les alexandrins par

des hexamètres, les vers de 10 syllabes par des saphiques ? les vers de 8 syllabes par des petits ïambiques ? et le vers de 7 syllabes par un trochaïque ? Quelle sera la tournure de cette pièce de vers latins hybride et sans précédents ? — Essayons.

LE CORBEAU ET LE RENARD

Maître Corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un fromage ;
Maître Renard, par l'odeur alléché
Lui tint à-peu-près ce langage :
Hé, bonjour, Monsieur du Corbeau,
Que vous êtes joli ! Que vous me semblez beau !
Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le Phénix des hôtes de ces bois.
A ces mots, le corbeau ne se sent pas de joie,
Et pour montrer sa belle voix,
Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie.
Le Renard s'en saisit, et dit : mon bon Monsieur,
Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute
Le Corbeau, honteux et confus,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

CORVO VULPES OBVIUS

Arbori Corvus gravis insedebat,
Rostroque stringens caseum.
Naribus vulpes capiens odorem
Sic fatua est, aut penè sic :
Ave, volucris nobilis.
O corpus lepidum, pulchrum caput, atque venustum,
Non mentior, si vox tua
Sit digna pennarum soror

Salve! tu phœnix nemoris, nemoris que volucrum.
Hæc corvi nostri titillant mellea verba
Cor; protinùs cantare vult.
Rostrum hiat, osque patet, pressum procumbit humi lac,
Grata quidem vulpi præda, ô bona, rara avis, inquit,
Disce hoc gnato : debet
Prandium gratis edere audientis.
Caseus hic sanè merces doctoris, et æquum est.
Corvus, verecundus, hebes
Testatur Superos se doctum. Tardiùs, eheu !

Messieurs, ma tâche est finie, — ***Exegi pensum.*** Je vous donne mon devoir à corriger, comme à des juges impartiaux et à des régents éclairés. Ainsi que je vous l'ai dit, je ne prétends pas concourir pour le prix de version avec notre honorable secrétaire perpétuel, qui a fait ses preuves et auquel je cède volontiers la palme ; mais, ayant tout seul jusqu'ici composé en thème, je m'adresse à votre bienveillance, je n'ose dire à votre justice, pour qu'elle veuille bien m'accorder une mention honorable.

*
* *

Defuit ingenium, fateor, mihi sæpè; voluntas nunquàm ; credo bonam ; quæ fuit, est, et erit.

*
* *

QUELQUES NOTES

sur

L'HISTOIRE NATURELLE ET MÉDICALE

DES QUINQUINAS

Par M. Edouard DUPONT.

(*Séance du 10 Avril 1874*).

On désigne sous le nom de Quinquinas les écorces de plusieurs variétés d'arbres du genre Cinchona de la famille des Rubiacées de de Jussieu.

Cette famille, une des plus importantes du règne végétal, se divise en plusieurs genres et comprend un grand nombre de plantes dont les propriétés économiques et médicinales sont de premier ordre. En général les Rubiacées d'Europe sont herbacées, annuelles ou vivaces; les exotiques sont des arbrisseaux; toutes ces plantes sont toniques, amères et astringentes.

Un grand nombre d'entre elles contiennent en dehors d'une plus ou moins grande quantité de

Tannin qui leur est commune à toutes, des alcaloïdes et des acides végétaux ; elles offrent aussi des principes chimiques, sinon identiques, au moins offrant entre eux une grande analogie. Peu de familles naturelles présentent autant de ressources à l'industrie, à la médecine et à l'alimentation : ainsi toutes les plantes du genre Rubia ont des racines qui sont recherchées pour leur principe colorant très estimé (les Garances). Le genre Coffœa livre à l'alimentation ses graines si précieuses et si généralement employées dans toutes les classes de la Société (les cafés).

Le genre Cephælis fournit aussi à la médecine ses racines qui toutes sont employées comme émétiques, les Ipécacuanhas. Mais le genre le plus important, sans contredit, au point de vue de l'art de guérir, est le genre Cinchona dont les nombreuses variétés d'arbres occupent une si large place dans la famille des Rubiacées, et dont les écorces ont été appelées à rendre de si grands services dans la pratique médicale. Les difficultés qu'on éprouve pour obtenir de bonnes préparations de Quinquina, la nécessité, pour moi bien démontrée, de n'admettre dans la pratique que les variétés de Quinquina inscrites au Codex, l'importance d'une analyse qualificative et quantitative d'échantillons de ces mêmes variétés, avant de les admettre dans la pratique médicale, m'ont inspiré l'idée de l'étude que je vous présente aujourd'hui.

Grâce aux progrès de la chimie, on connaît maintenant des procédés d'analyse qui permettent d'apprécier promptement la qualité et la valeur de ces écorces.

Les propriétés médicinales des Quinquinas ne furent connus en Europe que vers 1640, époque à laquelle la femme du vice-roi du Pérou fut guérie d'une fièvre intermittente par l'emploi de la poudre d'une écorce inconnue dont un indien avait révélé les vertus. Cette poudre fut longtemps désignée sous le nom de la Comtesse Del Cinchon, puis sous celui de poudre des Jésuites.

En 1649, les Jésuites en reçurent à Rome une très-grande quantité qu'ils vendirent sans donner de renseignements sur son origine, et à des conditions qui contribuèrent beaucoup à augmenter leurs richesses ; ils surent conserver le monopole de cette substance pendant un certain nombre d'années.

Ce ne fut qu'en 1679 que le roi Louis XIV acheta à un anglais nommé Talbot les renseignements sur l'origine et les propriétés de la poudre des Jésuites, et, bientôt, grâce à la générosité du roi de France, ces renseignements furent répandus, non seulement en France, mais par toute l'Europe.

En 1742, Lacondamine, le premier, fournit des renseignements sur l'arbre producteur, et, d'après sa description, Linné imposa à l'arbre au Quinquina, dont une seule variété était connue à cette époque, le nom de Cinchona officinalis, en dédiant

ainsi ce genre à la comtesse espagnole qui la première avait éprouvé ses heureux effets.

Cet arbre appartenait à la Pintandrie Monogénie de son système sexuel; l'apparition du Quinquina fit grand bruit en France : chacun s'en occupa, et, malgré son prix très élevé, (l'anglais Talbot faisait concurrence aux Jésuites, et vendait une dose de Quinquina 400 pistoles) son emploi se vulgarisa ; il devint même un objet de vogue et de mode ; il fut très-recherché et acquit une grande célébrité. Les écrits de cette époque le prouvent, il me suffira de vous rappeler le poëme de Lafontaine, intitulé : *du Quinquina*, les lettres de Madame de Sévigné, celles de Racine, de Boileau, etc.

A cette époque on administrait aux malades le Quinquina en poudre que l'on délayait dans du vin ; un peu plus tard, on fit par macération un vin qui fut très-employé. La mode voulait alors qu'après chaque repas, on en prit un peu en guise de liqueur. La difficulté que l'on éprouvait à faire prendre du Quinquina sous forme de poudre, à cause du volume considérable qu'il fallait absorber, fit que l'on chercha le moyen d'en extraire et d'en concentrer le principe actif. Pour cela on fit des extraits aqueux, des teintures vineuses et alcooliques qui furent préparées à froid dans le but d'éviter, disait-on, la volatilité du principe actif. C'est de cette époque que date la préparation de l'extrait sec de Quinquina, dit de Lagaraye, qui est encore employé maintenant, et qui dans le principe

fut désigné sous le nom de sel essentiel de Lagaraye. Toutes ces préparations avaient pour but d'extraire et d'isoler le principe actif des matières inertes pour les donner aux malades sous un état plus grand de concentration.

On donnait la préférence aux préparations alcooliques, sous le prétexte qu'elles contenaient en dissolution le principe oléo-résineux volatile. Ce but n'a pu être sérieusement atteint que lorsqu'on est arrivé à isoler, à l'état de principe chimique défini, les alcaloïdes que contenait le Quinquina, et d'en faire des combinaisons, c'est-à-dire après la découverte de MM. Pelletier et Caventou.

Les bons résultats obtenus par l'emploi des Quinquinas furent si nombreux, que les commandes faites à l'Amérique se multiplièrent, et bientôt l'arbre décrit par Lacondamine ne fut plus le seul qui fournit des écorces de Quinquina; plusieurs autres variétés furent fournies par des arbres du même genre,et arrivèrent en Europe sous la même dénomination. Parmi elles il s'en trouvait d'une couleur et d'un aspect tout différents, que l'on acceptait cependant, parce qu'elles avaient cette saveur franchement amère et cette odeur particulière qui les caractérisent. Ces écorces sont fournies par des arbres qui tous sont originaires de l'Amérique méridionale; ils croissent naturellement sur les montagnes des Andes, au Pérou, au Brésil où ils forment de vastes forêts. Les envois

considérables faits en Europe se succédant sans relâche, on vit bientôt apparaître une grande variété d'écorces, et, parmi elles, il s'en trouva souvent qui provenaient d'arbres appartenant à des familles bien éloignées des Rubiacées et par suite du genre Cinchona.

Ainsi longtemps on confondit avec les Quinquinas le bois de Quassia-Amara, les écorces du Croton Cascarilla, et une multitude d'autres écorces, qui aujourd'hui sont désignées sous le nom de faux Quinquinas. On a donné vulgairement aussi le nom de Quinquina à un certain nombre de végétaux étrangers au genre Cinchona ; mais qui, comme lui, appartiennent à la famille des Rubiacées, tel est le Quinquina Caraïbo, qui est l'écorce de l'Exestemma Caribœa, etc. Tous les faux Quinquinas contiennent un principe amer soluble et beaucoup de Tannin, mais aucun d'eux ne contient de Quinine ni de Cinchonine, il y eut un moment où il suffisait qu'une écorce d'arbre eût une saveur amère pour être confondue avec les écorces fébrifuges : on a souvent aussi reçu, sous des noms différents, des écorces provenant des branches ou du tronc du même arbre. Aussi était-il très-difficile de préciser les espèces et l'origine des Quinquinas que l'on trouvait dans le commerce ; la difficulté était d'autant plus grande, que souvent aussi la même espèce variait d'aspect selon les conditions de l'altitude, de la nature du sol, de l'âge et de l'exposition de l'arbre producteur. Les premiers Quin-

quinas connus durent leur nom à la couleur de leur écorce dont l'épiderme était plus ou moins recouvert de lichen et de mousse : le gris est le premier qui fut reçu en Europe, d'abord sous le nom de Cinchona officinalis, puis sous celui de Cinchona Condaminæa; le grand nombre de variétés existant dans le commerce de la droguerie pharmaceutique amena une déplorable confusion : chaque praticien avait son espèce de prédilection, sans que cependant cette préférence reposât sur des connaissances précises en matière médicale.

les expéditeurs donnaient des noms ou créaient des espèces à leur guise : à part quelques variétés commerciales bien connues, le reste était un chaos inextricable, et, pendant bien des années on employa ces écorces sans connaître au juste leur valeur comme tonique ou comme fébrifuge.

Cet état de choses ne cessa en partie que lorsque les praticiens eurent essayé de constater les propriétés de chaque variété connue, et que les naturalistes, de leur côté, eurent tenté une classification qui permit de les distinguer.

Vauquelin fut le premier qui l'essaya ; les renseignements sur les caractères botaniques des arbres producteurs manquant ou étant insuffisants, on établit une première clasification en se fondant sur les caractères physiques des écorces ; ils furent d'abord divisés en six groupes, puis un peu plus tard en quatre et enfin en trois groupes ou types principaux.

1° le Quinquina gris.
2° le Quinquina jaune.
3° le Quinquina rouge.

Chacun de ces groupes a été en sus divisé en variétés dont le nombre est assez considérable. Cette division des Quinquinas est encore acceptée aujourd'hui, et elle prévaudra certainement toujours, car maintenant elle est basée, non seulement sur les caractères physiques des écorces, mais encore sur leur composition chimique qui est si différente pour chacun des groupes. Les propriétés toniques et fébrifuges des Quinquinas, leur grande efficacité, la fréquence de leur emploi, qui était si généralement appréciée, ont dû engager les pharmaciens et les chimistes à rechercher et surtout à isoler le principe actif de ces écorces; toutes les recherches qui avaient été faites jusqu'alors n'avaient servi qu'à démontrer la présence et la propriété du Tannin et du rouge Cinchonique. On supposait, avec raison, qu'un autre principe devait exister ; mais les recherches de Baumé, Fourcroy, Vauquelin et beaucoup d'autres chimistes français et étrangers, restèrent sans résultats. Enfin le docteur Gomès, de Lisbonne, le premier obtint une substance nouvelle qu'il supposa alcaline et qu'il désigna sous le nom de Cinchonin.

Longtemps encore on continua des recherches qui restaient infructueuses, lorsque, en 1820, MM. Pelletier et Caventou, pharmaciens à Paris, reprirent les travaux du docteur Gomès et parvin-

rent à démontrer que le Cinchonin était une véritable base qu'ils purifièrent et désignèrent sous le nom de Cinchonine, et ils démontrèrent aussi que tous les Quinquinas ne contenaient pas la même base, car, en opérant sur le Quinquina Calisaya qui, à cette époque, n'était connu que sous le nom de Quinquina jaune, ils obtinrent un alcaloïde nouveau dont les caractères physiques et chimiques était bien différents de ceux de la Cinchonine extraite du Quinquina gris, Cinchona Condaminæa. Ainsi furent expliqués les résultats différents obtenus par les chimistes dans leurs analyses des diverses écorces et les mécomptes approuvés par les médecins dans l'emploi thérapeutique des Quinquinas.

Les travaux de MM. Pelletier et Caventou d'abord, ainsi que ceux d'un grand nombre de chimistes démontrèrent que les principes antipériodiques des écorces de Quinquina résident dans les alcaloïdes qui en font la base; la Quinine et la Cinchonine. Ces deux alcaloïdes sont propres seulement aux arbres du genre Cinchona et ne se trouvent que dans les écorces et les racines ainsi que les acides Quinique et Cinchoniques; on y trouve aussi du Tannin et du rouge Cinchonique, agents thérapeutiques qu'il ne faut pas négliger, quoiqu'ils n'aient qu'un intérêt secondaire.

La découverte de la Quinine a produit une révolution complète dans l'emploi du Quinquina en médecine. On fit avec cet alcaloïde un sel neutre

dont l'administration est bien plus facile que celui de la poudre et des préparations de Quinquina, et qui donne aux praticiens toute garantie sur la nature et la dose du principe actif employé.

L'usage du sulfate de Quinine fut substitué à celui du Quinquina dans un grand nombre de cas, et bientôt les quantités employées furent telles, qu'on créa des fabriques spéciales pour sa préparation : elles prirent un grand développement, et donnèrent encore plus d'importance au commerce des écorces fébrifuges. La prééminence du Quinquina Calisaya date de cette époque; car seul il contient la Quinine en grande quantité.

De l'Amérique, on expédia en Europe de si grandes provisions de ces écorces, que des esprits clairvoyants s'en inquiétèrent, et dans la prévision de la destruction de ces forêts, la France, l'Angleterre et la Hollande firent faire de grandes plantations dont une partie paraît avoir réussi, puisque la Hollande en a fait vendre, il y a quelques années, plus de 6000 bilogrammes, et qu'en 1873 elle livra au commerce un nouvel approvisionnement de 15,000 kilogrammes de bonne qualité, provenant de ses plantations encore toutes récentes.

En général, l'analyse de ces écorces indique une grande richesse en alcaloïdes.

De son côté, l'Angleterre paraît avoir obtenu de bons résultats dans les Indes. M. Baudrimont a publié, il y a quelque temps, une analyse de Quinquinas des Indes anglaises, qui donnent des

résultats satisfaisants; ils produisent de la Quinine, de la Quinoïdine et de la Cinchonine dans des proportions plus grandes que celles des Quinquinas des pays d'origine. Il paraît que dans les Indes anglaises, avec de grandes précautions, on est parvenu à conserver l'arbre au Quinquina, après l'avoir dépouillé de son écorce, et que la seconde écorce est considérée comme aussi riche que la première. M. Ferrand prétend aussi qu'avec des soins donnés à la culture et au bon choix du sol on parvient à augmenter la richesse en alcaloïdes dont la proportion totale peut s'élever de 1,86 à 7,52.

Ce serait donc à l'Angleterre et à la Hollande que l'humanité serait redevable de la conservation du fébrifuge et du tonique par excellence.

Malgré le très-grand nombre de variétés de Quinquinas qui existent dans le commerce de la droguerie, la commission chargée de la rédaction du dernier codex n'a admis que trois groupes de Quinquinas et elle a désigné pour types:

1° Le Quinquina gris huanuco qui contient une moyenne de 0,027 de Cinchonine et des traces de Quinine;

2° Le Quinquina jaune royal ou Calisaya qui donne une moyenne de 0,035 de sulfate de Quinine et des traces de Cinchonine.

3° Le Quinquina rouge variqueux ou le non-variqueux, qui fournissent une moyenne de 0,035

d'Alcaloïdes mélangés, Quinine et Anchonine, presque à parties égales.

Les praticiens ne doivent accepter les Quinquinas, pour l'usage de la médecine, que lorsque l'analyse donne des résultats analogues à ceux cités ci-dessus, et abandonner les autres pour l'alimentation des fabriques de produits chimiques. Chacun sait qu'il existe des écorces de peu d'apparence qui sont très riches en alcaloïdes, et d'autres, au contraire, de très belle apparence, n'ayant aucune valeur. Il est donc indispensable de cesser de s'en rapporter aux caractères physiques, et je le prouve de nouveau par le fait suivant :

La consommation du Quinquina Calisaya allant toujours en augmentant, on fut conduit à y mêler et à y substituer même d'autres variétés de Quinquina jaune : ansi, depuis quelques années, j'ai souvent entendu parler du Quinquina Maracaïbo, (nom de sa province); je ne le connaissais que pour l'avoir vu dans quelques collections de matières médicales. Il paraît qu'il a fait son apparition au marché de Philadelphie, il y a longtemps : il jouissait alors de la réputation d'être deux fois plus riche en alcaloïdes que l'était le Quinquina Calisaya puis un silence complet remplaça le bruit que venait de faire son apparition.

Il y a quelque temps, j'appris qu'il existait de nouveau dans le commerce, et que les droguistes en offraient à des prix relativement minimes : me rappelant son ancienne réputation, et supposant

que je le rencontrerais quelquefois, j'ai voulu l'étudier et examiner sa richesse en Quinine.

Comme échantillon, j'en fis demander 500 grammes à une maison de drogueries de Paris, qui m'expédia un Quinquina d'un bon aspect, d'un jaune intense à l'intérieur, l'épiderme uni très fin, et un peu grisâtre à l'extérieur, infiniment fibreux, et composé de fibres courtes très aiguës qui s'introduisent facilement sous la peau comme des épines pulvérisées, son aspect a le plus grand rapport avec la poudre de Calisaya; lorsqu'on le mâche, il a une saveur fortement amère et un peu nauséabonde, j'en recherchai la Quinine par le procédé suivant :

100 grammes de poudre grossière de Quinquina Maracaïbo furent épuisés dans un appareil à déplacements avec une quantité suffisante d'alcool du commerce ; toutes les liqueurs réunies, j'y ajoutai un peu de chaux qni précipita la résine et la matière colorante. Après avoir filtré, j'y mis un léger excès d'acide sulfurique dilué et je fis évaporer le tout au bain-marie le départ de l'alcool a fait précipiter la résine qui était en dissolution ; je filtrai de nouveau, et après avoir lavé le précipité avec un peu d'eau distillée, je réunis les liqueurs dans un flacon dans lequel j'ai ajouté quantité suffisante d'ammoniaque pour précipiter la Quinine, puis de l'éther sulfurique en quantité suffisante pour la dissoudre. Après quelques intants de repos, je décantai la solution éthérée et je la fis évaporer à la température ordinaire; le résultat de l'évapora-

tion, qui devait être la Quinine brute, a été presque nul ; je n'ai obtenu que des traces de Quinine.

Pour être bien certain de mon fait, j'ai recommencé mes recherches, mais par un autre procédé, celui que l'on suit pour la fabrication du sulfate de Quinine et en même temps, je fis le même essai comparativement sur du Quinquina Calisaya.

Je vous demande, Messieurs, la permission de ne pas vous décrire ce procédé qui est un peu long et peut-être peu intéressant pour vous. Je vous déclare seulement que je n'ai pas été plus heureux avec le Quinquina Maracaïlo, qui ne m'a donné que des traces d'alcaloïde, tandis que le Calisaya a donné de la Quinine dans des proportions qui prouvent en faveur de sa qualité.

Ainsi une écorce que ses caractères physiques semblaient permettre de classer parmi les meilleurs Quinquinas jaunes a donné à l'analyse chimique des résultats si mauvais, qu'elle doit être rejetée de la thérapeutique. Ce n'est pas tout encore : dans le commerce on trouve aussi des écorces de Quinquinas, qui, bien qu'appartenant à l'espèce désignée, ont été plus ou moins épuisées par des lavages. Aussi insisterai-je encore, en, terminant sur la nécessité pour tout praticien de ne jamais accepter une écorce de Quinquina sans s'être assuré de son titre, c'est-à-dire de la quantité de Cinchonine ou de Quinine qu'elle contient; car il ne peut y avoir sûreté pour le médecin et le malade qu'avec cette précaution.

NOTICE

Relative à plusieurs membres de la FAMILLE DE GOMER, *et notamment à M.* LOUIS-GABRIEL DE GOMER.

Par M. HENNEBERT.

(*Séance du* 8 *Mai* 1874).

I.

Il est une loi dont les sciences anthropologiques ne sauraient méconnaître ni la réalité ni la puissance. C'est la *loi du sang* aux termes de laquelle les dons de l'intelligence, les passions nobles, les vocations irrésistibles passent, dans une même famille, d'une génération d'hommes aux générations ultérieures.

Entre les qualités transmissibles que les pères lèguent à leurs descendants se distingue, non sans éclat, celle qui résume à peu près toutes les autres, qui les condense, les pondère, et sait les réunir en

un infrangible faisceau. A cette rare résultante de talents, de forces et de vertus, les gens du métier donnent ordinairement le nom *d'Esprit militaire.*

Le simple exposé de la vie d'un illustre soldat permettra de saisir le sens exact et la valeur de cette expression.

La vieille famille, qui porte d'*or à sept merlettes de gueules rangées quatre, deux et une*, s'est toujours distinguée dans le métier des armes. Un Gomer, compagnon de Guillaume-le-Bâtard, était à bord de l'un des neuf cents navires qui, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1066, emportèrent de Saint-Valery-sur-Somme les hardis conquérants de l'Angleterre.

Est-ce l'un des descendants de ce rude chevalier qui fut, deux cent cinquante ans plus tard, le fidèle de Robert Bruce ? Il est permis de le penser ; mais, en tous cas, rien de plus touchant que cette histoire :

Édouard I^er^, roi d'Angleterre, venait de livrer au supplice Wallace, le héros de l'Ecosse insurgée (1305). Cette odieuse exécution n'avait fait qu'exaspérer le High Land, dont les clans se concertèrent aussitôt pour offrir la couronne à Robert Bruce, fils de l'ancien compétiteur de Baillol. Mais ce choix des indomptables montagnards mettait singulièrement en péril la vie du chef auquel ils confiaient leurs destinées. Déjà certains agents d'Édouard s'attachaient aux pas de Robert ; l'élu des Écossais allait être arrêté sans doute et, pro-

bablement, mis à mort... quand un inconnu se présenta mystérieusement à lui. Cet homme lui apportait, de la part de son maître, quelques pièces de monnaie avec une paire d'éperons d'or... Ce fut tout. L'envoyé ne savait pas autre chose. Il avait remis au destinataire ce qu'il était chargé de lui remettre. Ayant fidèlement rempli sa mission, il s'éloigna...

Or, son maître n'était autre qu'un comte de Gomer à qui Robert Bruce n'avait jamais prêté ni éperons ni argent. Il ne s'agissait point d'une restitution, encore moins de la remise d'un dépôt. Que signifiait cet envoi? Robert réfléchit et en saisit le sens. Il comprit que ses jours se trouvaient menacés ; qu'un ami sûr lui en donnait ingénieusement avis. Le royal laird, écoutant ce conseil, s'empressa de fuir en Écosse, et l'Écosse lui dut son indépendance à la bataille de Bannock-Burn (1314). Tout porte à croire que l'épée du prudent comte de Gomer ne lui fit pas défaut en cette fameuse journée.

Un siècle et demi se passe. Ce n'est plus en Grande-Bretagne, mais sur le sol de la France que se poursuivent les exploits de cette famille de gens de guerre. Un capitaine de cinquante lances, l'intrépide Envers de Gomer se fait bravement tuer à l'assaut de l'Étoile et, douze années plus tard, en 1472, c'est un capitaine d'arbalétriers, Louis de Gomer, qui tient glorieusement en échec toute l'armée du duc de Bourgogne.

Charles-le-Téméraire venait de franchir la Somme à la tête de quarante mille hommes déterminés, traînant à leur suite un nombre formidable de bouches à feu de tout calibre, et quatorze cents voitures d'artillerie. Il s'empare de Nesle qu'il met à sang et pousse vivement sur Roye, alors défendue par un corps de quinze cents archers placés sous les ordres du sire de Mouy et de Louis de Gomer. Ce dernier, mieux connu de ses contemporains sous le gracieux nom de l'*Oysel de Balagny*, voit, du premier coup-d'œil, qu'il est imposible de tirer parti d'une garnison affolée, frappée de terreur par la nouvelle des massacres de Nesle. Il abandonne donc une place compromise et se jette dans celle de Beauvais, dont la défense est aussitôt confiée à ses soins. — « L'avant-garde bourguignonne, dit « M. de Ségur, ne tarda pas à se présenter devant « Beauvais. Le sire de Balagny, à la tête de ses « archers, sortit par une poterne, franchit le fossé « et occupa un petit fort situé à l'entrée du fau- « bourg. Là, après quelques combats opiniâtres, « contraint de céder au nombre, il se retira dans « la ville par la même poterne, repassant hardi- « ment le fossé, quoiqu'il eût été blessé d'un coup « de flèche. »

On sait le reste.

Charles se proposait d'enlever la place. Il essaya contre l'enceinte trois attaques de vive force et trois fois il fut repoussé, non sans pertes. Contraint de renoncer à l'espoir de réussir un coup de main,

il dut conduire un siége en règle. Mais quand il en vint à battre en brèche ces murailles couronnées de défenseurs intrépides, il était trop tard pour qu'il pût raisonnablement attendre quelque succès de l'emploi des vraies méthodes poliorcétiques. Les contingents français accouraient de toutes parts, de Noyon, de Paris, de Rouen, d'Amiens... Enveloppé par des forces dont il ne pouvait méconnaître la supériorité, le duc de Bourgogne dut nécessairement lever le siége ; il s'éloigna de Beauvais après vingt-quatre jours d'inutiles efforts. Et ce résultat si précieux, si brillamment acquis aux intérêts du roi de France, à qui doit-on en faire gloire sinon au sire de Balagny, à cet intelligent Louis de Gomer dont l'héroïque résistance permit aux armées de secours de manœuvrer de concert et d'arriver à temps ?

Qu'on laisse encore s'écouler deux siècles, et qu'alors on interroge l'histoire. C'est l'heure où Louis XIV vient d'entamer et soutient une lutte acharnée contre plusieurs puissances. En Flandre, le grand Condé tient tête au prince d'Orange... Un jour, le 11 août 1674, il surprend son adversaire au passage du défilé de Senef. Là s'engage une bataille qui, suivant l'expression de Voltaire, ne fut qu'*un horrible carnage* ; Condé perd sept mille hommes..... Or, parmi ces braves gens tombés au champ d'honneur, on relève un Louis de Gomer, capitaine au régiment de la Reine.

Trente ans après, le grand roi doit expier tous

les deuils qu'ont amassés ses victoires et, comme il l'a dit lui-même, *on n'est plus heureux à son âge*. Le 13 août 1704, deux de ses maréchaux, attaqués par Eugène et Malborough, perdent la bataille d'Hochstedt. Défaite épouvantable ! L'armée française, forte de soixante mille hommes, est presque anéantie. Ici l'on rencontre encore le nom de la famille, celui d'un infortuné Christophe de Gomer, dont le corps est emporté par les eaux du Danube.

Et ce n'est point le dernier désastre qui marque une fin de règne malheureuse. Le 23 mai 1706, Malborough vient d'écraser, en Flandre, le maréchal de Villeroi. Les Français en déroute abandonnent aux champs de Ramillies les dépouilles des victimes. On reconnaît sous des monceaux de morts, deux Gomer, les deux fils de cet infortuné Louis, tombé trente ans auparavant à Senef.

De tout temps, on le voit, les Gomer ont largement payé à leur pays cette dette du sang, si sacrée pour les gens de cœur. L'illustre artilleur dont la France s'honore, Louis-Gabriel de Gomer, était lui-même fils d'un capitaine au Royal-Infanterie. En se jetant résolument dans la carrière des armes, il n'a fait qu'obéir à ses instincts de race. On verra s'il a glorieusement suivi la voie dont le tracé s'imposait à ces premiers pas.

II.

Par l'effet d'un de ces constrastes dont la Providence se plaît souvent à semer la vie des hommes

illustres, Louis-Gabriel est venu au monde en un temps où les arts militaires n'étaient guère en honneur. Il naquit à Quevauvilliers, le 25 février 1718. C'était l'heure où le gouvernement de la Régence venait de livrer le pays en proie à l'aventurier Law ; où le maréchal de Villeroi, le chancelier d'Aguesseau, le maréchal de Noailles tombaient en disgrâce pour s'être permis de critiquer le *système* ; où la nation entière vivait dans le délire. Et ce n'est pas seulement la multitude que dévorait cette fièvre de l'agiotage : le démon du jeu en était venu à entamer des caractères dont la trempe semblait devoir défier les tentations mauvaises. Enfin, le sinistre attentat du comte de Horn laissait mesurer la profondeur du gouffre au fond duquel l'honneur public était menacé de périr.

L'enfance de Gomer s'écoula durant cette période de honte qui commence aux tristes succès de Dubois, pour finir à ceux de Madame de Prie. Il n'avait que dix ans lorsque le cardinal Fleury, jaloux de laver ces opprobres en tenant haut et ferme le drapeau de la France, ne craignit point d'ordonner le bombardement de Tripoli. Le bruit de ce canon lointain opéra, pour ainsi dire, le réveil de la nation ; chacun sentit passer dans ses veines un frémissement de bon augure ; l'amour du bien reprit quelques-uns de ses droits. C'est sous l'empire de ces impressions que le jeune de Gomer se fit admettre, en qualité de volontaire, à l'école d'ar-

tillerie de la Fère (septembre 1730). Il n'avait encore que douze ans et demi.

Il fut fait *officier pointeur* le 16 septembre 1732 ; et *commissaire extraordinaire*, en septembre 1734, deux mois après la capitulation de Philipsbourg.

Le traité de paix qui intervint en 1738 avait pour nos intérêts une importance considérable. Cette Lorraine que nous avons récemment perdue, venait d'être acquise à la France, et le cardinal Fleury semblait alors l'arbitre des destinées de l'Europe. Le pays tout entier jouissait d'une prospérité sans égale.

L'État comptait cent soixante mille hommes sous les armes et plus de quatre-vingts vaisseaux au mouillage dans ses ports. Son revenu montait au chiffre de cent-quatre-vingt millions de livres, dont trente millions suffisaient au service des intérêts et à l'amortissement de la dette publique. C'était donc un temps de splendeur.

Cette magnifique situation fut, tout d'un coup, bouleversée par le fait de la mort presque simultanée de deux princes régnants, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. On était alors en 1740.

En Prusse, un jeune homme de vingt-huit ans monta sans difficulté sur le trône. Au lendemain de cet avénement : « Je visitai, dit-il lui-même, « les coffres de mon père. Sa grande économie « m'a mis dans le cas d'exécuter de grands projets. « Quelque temps après, je fis la revue de mes « troupes ; je les trouvai superbes. Après cette

« revue, je retournai à mes coffres et j'y trouvai de « quoi doubler mon militaire. Comme je venais de « doubler ma puissance, il était tout naturel que « je ne me bornasse pas à conserver ce que « j'avais ; aussi, je fus bientôt décidé à profiter de « la première occasion qui se présenterait. »

Cette occasion ne se fit pas attendre.

Moins heureuse que le jeune Frédéric, la fille aînée de l'empereur qui venait de mourir, la fière et vaillante Marie-Thérèse, se heurtait à de nombreux compétiteurs. C'étaient l'électeur de Bavière, l'électeur de Saxe et le roi d'Espagne. Quant à la France, elle ne prétendait, en cette occurrence, qu'au rôle imposant d'arbitre et de médiatrice. On s'attendait bien à une conflagration générale de l'Europe, mais les esprits les plus clairvoyants ne soupçonnaient pas que le feu dût être mis aux poudres par la main du nouveau roi de Prusse. C'est cependant ce qu'il advint.

« La France, dit Frédéric II, voulait ôter l'Em- « pire à la Maison d'Autriche. Je ne demandais « pas mieux. La France voulait faire en Italie un « État à l'Infant ; j'en étais charmé, parce qu'on « ne pouvait le faire qu'aux dépens de la Reine. « La France, enfin, conclut le noble projet d'aller « aux portes de Vienne. C'est où je l'attendais « pour m'emparer de la Silésie. »

Frédéric envahit effectivement la Silésie vers la fin de 1740, en fait la conquête et gagne, le 10 avril 1741, cette étrange et fameuse bataille de Molwitz

qui frappe les généraux du temps d'un étonnement qui tient de la stupeur.

Tels sont les débuts de la guerre, dite de la Succession d'Autriche, aux opérations de laquelle le jeune Gomer va prendre une part active.

Il est attaché, en 1741, au corps d'artillerie mis à la disposition du maréchal de Maillebois, et qui se concentre à Givet. Maillebois entre en Westphalie à la tête d'une armée de quarante mille hommes pour observer les Hanovriens et protéger la Diète réunie à Francfort, pendant que l'Électeur de Bavière opère en Bohême.

La cause de Marie-Thérèse semblait à peu près perdue quand, tout à coup, l'on apprit que le roi Frédéric abandonnait ses alliés, conformément à ces principes, qu'il formula plus tard : « Soïez « bien persuadés que tous les États du monde « courent la même carrière... Ne rougissez pas de « faire des alliances dans la vue d'en tirer, vous « tout seul, l'avantage. Ne faites pas la faute « grossière de ne pas les abandonner quand vous « croirez qu'il y va de votre intérêt. »

En lui cédant la Silésie, la reine de Hongrie avait détaché le roi de Prusse de la la ligue qui la menaçait. Dès lors, le salut de l'armée française de Bohême était gravement compromis. Le corps de Maillebois fut dirigé sur Prague au secours de nos soldats assiégés. Malheureusement, le maréchal avait reçu de son gouvernement l'ordre de n'engager aucune action décisive et de ne point

accélérer sa marche. Il s'avança lentement jusqu'à Egra, sans y opérer sa jonction avec le maréchal de Broglie. Ayant appris, en effet, que les Autrichiens venaient à sa rencontre, il s'éloigna d'Egra très-précipitamment, se jeta dans le Haut-Palatinat et ne sut point empêcher Belle-Isle de battre en retraite dans des conditions lamentables...

L'année 1742 se terminait pour nous par un désastre. Nous n'avions plus d'alliances ; nos frontières étaient sérieusement menaçées ; nous ne conservions d'espoir qu'en la vigueur du maréchal de Noailles, capable, disait-on, de réparer les malheurs advenus sous Belle-Isle et de Broglie.

Gomer avait suivi la fortune et partagé les fatigues du corps de Maillebois. Il se distingua particulièrement, le 17 mai 1743, à la défense de Dingelfing. Cette petite place, qu'arrose l'Iser, affluent du Danube, était alors occupée par un corps de deux mille hommes, Attaquée, dès le matin, par des forces supérieures, elle résista vaillamment jusqu'à deux heures de l'après-midi. Mais alors, incendiée par les boulets rouges de l'assaillant, elle dut être abandonnée... Les Français l'évacuèrent en bon ordre, après y avoir perdu six cents hommes, dont vingt officiers.

A quarante jours de là, le 27 juin 1743, nous perdions la bataille de Dettingen, où l'imprudence du duc de Grammont avait annihilé l'effet des heureuses dispositions prises par le maréchal de Noailles et le lieutenant-général de Vallière,

commandant l'artillerie. Il fallut abandonner la Bavière; la guerre se trouvait ramenée sur les frontières de France. Déjà le prince Charles de Lorraine jetait un pont sur le Rhin, non loin du Vieux-Brisach, au point connu sous le nom de Petit-Landau. Il allait s'établir dans l'île de Régnac, quand il dut battre en retraite sous le feu des batteries d'artillerie dont faisait partie le jeune de Gomer. Contraints de rétrograder, les Autrichiens s'en allèrent prendre leurs quartiers d'hiver en Bohême... et la France respira.

Aussitôt, le gouvernement de Louis XV crut devoir opérer une diversion violente et se proposa la conquête des Pays-Bas autrichiens. Il mit sur pied deux armées magnifiques : la première, sous les ordres du maréchal de Noailles, devait assiéger les forteresses de la Flandre et du Brabant; la seconde, commandée par Maurice de Saxe, avait charge de couvrir les opérations. Le service de l'artillerie était placé sous la direction de Vallière, cet homme éminent qui, ainsi que le dit Voltaire, avait alors poussé son art « *aussi loin qu'il peut aller.* » Voltaire dit à ce propos :

« Une artillerie nombreuse qu'on tirait aisé-
« ment de Douai, un régiment d'artillerie de près
« de cinq mille hommes, plein d'officiers capables
« de conduire des siéges, et composé de soldats
« qui sont pour la plupart des artistes habiles ;
« enfin, le corps des ingénieurs étaient des avan-
« tages que ne peuvent avoir des nations réunies

« à la hâte pour faire ensemble la guerre quelques « années. De pareils établissements ne peuvent « être que le fruit du temps et d'une attention « suivie dans une monarchie puissante. La guerre « de siége devait nécessairement donner la supé- « riorité à la France. »

Gomer n'avait encore que vingt-six ans quand il fut appelé à servir en Flandre sous le commandement supérieur de Vallière. Il assista d'abord au siège de Menin. Les batteries de l'attaque, entreprises dès le lendemain de l'ouverture de la tranchée, ne furent terminées que le cinquième jour. Alors, trente-deux canons de 24 et vingt-quatre mortiers commencèrent le feu et permirent aux sapeurs de poursuivre leurs cheminements en avant de la deuxième parallèle.

L'assiégé s'étant laissé surprendre un ouvrage à cornes, les Français purent établir, sur le glacis de la branche droite de cet ouvrage, une batterie de dix-sept pièces de 24, laquelle parvint à couper la digue qui retenait la grande inondation. Après mille coups tirés, une brèche praticable fut ouverte à l'enceinte..... et la place capitula. On était au 5 juin 1744, septième jour de tranchée.

Gomer fut ensuite employé au siége d'Ypres dont l'investissement eut lieu le 6, lendemain de la prise de Menin, sous les ordres du prince de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Les attaques furent menés avec la plus grande vigueur. On insulta le chemin couvert du front de la basse-

ville et la place se rendit le 25 juin, après dix-neuf jours de siége.

De là, le prince de Clermont, mettant son corps de siége en mouvement, piqua sur Furnes dont il se rendit maître le 11 juillet suivant, au bout de cinq jours de tranchée ouverte. A Furnes, de même qu'à Ypres et à Menin, l'artillerie avait noblement fait son devoir et les officiers de cette arme d'élite avaient droit à quelques récompenses. Le jeune de Gomer fut alors promu au grade de commissaire ordinaire (24 novembre 1744).

Les généraux alliés ne voyaient pas sans inquiétude des progrès merveilleux qu'ils se déclaraient impuissants à arrêter. Le maréchal de Saxe couvrait si bien les opérations de tous ces siéges que la réussite des attaques était, pour ainsi dire, assurée partout.

La campagne de 1745 ne devait pas être moins brillante que celle de l'année précédente. L'armée de Flandre avait été portée à l'effectif de cent-six bataillons d'infanterie et cent soixante-douze escadrons de cavalerie, soit, en tout, quatre-vingt-dix mille hommes. Après avoir fait une démonstration suivie d'une fausse attaque sur Mons, le maréchal investit brusquement Tournai dès le 25 avril. Cette place, un des chefs-d'œuvre de Vauban, était alors en parfait état de défense et renfermait une garnison de 7,300 hommes que commandait un officier distingué, le baron de Dort. Appréciant à sa juste valeur l'intérêt qui s'attachait, pour eux, à la

conservation de cette clé de la Flandre, les alliés s'empressèrent d'y diriger une armée de secours, forte de cinquante-cinq mille hommes.

Le jeune de Gomer était attaché à l'armée de siége. Quant à l'armée française d'observation, elle se heurta, le 11 mai, aux cinquante-cinq mille hommes du duc de Cumberland. De là cette fameuse journée de Fontenoi que les arts ont tant célébrée et qui fut, en effet, remarquable par l'emploi judicieux des moyens dont dispose l'artillerie. Maurice de Saxe avait appris, à l'école de Charles XII, le parti qu'on peut tirer des bouches à feu dans les batailles et il venait de mettre à profit cette précieuse expérience. Son artillerie avait fait merveille à Fontenoi, mais ce succès était chèrement acheté. Nombre d'officiers de l'armée l'avaient payé de leur vie, et, parmi les chefs estimés que Gomer venait de perdre était le lieutenant-général du Brocard, ce vaillant dont la mort est ainsi mentionnée au cours du poëme de Voltaire (1) :

. . . . . .

« Couvrons du moins de fleurs ces tombes glorieuses.
« Arrachons à l'oubli ces ombres vertueuses.
« Vous qui lanciez la foudre, et qu'ont frappés ses coups,
« Revivez dans nos chants, quand vous mourez pour nous. »

Cependant le siége de Tournai était poussé avec vigueur. Le maréchal de Saxe avait entrepris deux attaques, à chacune desquelles la première paral-

(1) Poëme de Fontenoi.

lèle avait pu s'ouvrir à faible distance des saillants. Dès la deuxième nuit, l'artillerie commença des batteries de deuxième parallèle pour quarante canons et douze mortiers, batteries qui purent ouvrirent leur feu à quelques jours de là. D'autres batteries furent bientôt organisées et armées. La place assiégée eut à supporter la pluie de bombes que lançait un dispositif convergent de soixante-quatorze mortiers de tout calibre. L'artillerie française y envoya même bon nombre de ces *Comminges* de dix-huit pouces de diamètre et du poids de 500 livres, qui paraissaient devoir tout écraser. Mais la place était pourvue d'abris; elle résista, et le jeune de Gomer apprit que l'effet des bombardements n'est pas aussi redoutable qu'il paraît l'être au premier abord.

Toutefois, la place ne put différer de se rendre. Privée de tout espoir de secours, elle capitula le 23 mai, douze jours après la bataille de Fontenoi.

Les conséquences de ces succès ne se firent pas attendre. Bientôt Gomer fut appelé à concourir à la prise du magasin des alliés. Il vit :

« Le Belge en vain caché dans ses villes tremblantes,
« Les murs de Gand tombés sous ses mains foudroyantes. » (1).

De Gand il alla à Oudenarde qui fut investie le 29 juillet et enlevée après trois jours de tranchée ouverte; puis, à Dendermonde, qui ne demanda que deux jours, malgré l'effet du jeu de ses écluses.

(1) Poëme de Fontenoi.

Le siége d'Ostende, auquel il assista encore, présentait plus de difficultés. Cette place, qui avait arrêté Spinola pendant trois ans et trois mois, était défendue par une garnison de quatre mille hommes que commandait M. de Chanclos, lieutenant-général des armées d'Autriche. Malgré les efforts de ces braves gens, Ostende se rendit au maréchal de Lowendhal après treize jours de tranchée ouverte. Enfin, Gomer prit part au siége de Nieuport, dont la réussite paracheva la conquête du comté de Flandre proprement dit (8 octobre 1745).

La campagne de 1746 ne fut pas moins féconde en résultats heureux, principalement dûs au grand rôle dévolu à notre artillerie de siége. On y remarqua surtout les opérations de l'attaque de Namur, au succès desquelles contribua grandement le jeune de Gomer, dans la limite des attributions de son grade. Là tonnèrent ensemble quatre-vingt deux canons, soixante-sept mortiers, quatre pierriers, ensemble cent-cinquante-trois bouches à feu. Investie le 6 septembre, la place capitula le 19.

L'année suivante, la guerre eut pour théâtre le sol de la Flandre hollandaise. Le 2 juillet de cette année 1747, le maréchal de Saxe remportait la victoire de Lawfelt, à laquelle l'infatigable Gomer avait prêté le concours de son dévouement. Dévouement inaltérable s'il en fut, car le jeune officier venait de se distinguer quelque temps

auparavant à la prise des forts de Sainte-Marguerite, de Liefkensoek et de Hulst.

Le 4 juillet, quarante-huit heures après Lawfelt, le maréchal de Saxe, qui ne se croyait pas encore en mesure d'attaquer Maestricht, envoya son lieutenant Lowendhal assiéger Berg-op-Zoom.

Berg-op-Zoom était munie de défenses extrêmement respectables. Dotée, en 1577, d'une première enceinte, elle était devenue, en 1628, le centre d'un vaste camp retranché, et les travaux de Coehorn, entrepris dès 1688, en avaient singulièrement amélioré les ouvrages. La place passait pour le chef-d'œuvre du grand ingénieur militaire. Ces fortifications originales avaient réellement une valeur que leur glorieuse histoire interdisait de méconnaître. Six fois, les Espagnols avaient tenté de surprendre Berg-op-Zoom et, six fois, ils s'étaient retirés avec pertes. L'une de ces tentatives avait été dirigée par Don Juan d'Autriche l'année même où Hernan Tello s'emparait d'Amiens. Deux fois la place avait été assiégée : en 1588, par Alexandre de Parme ; en 1622, par Spinola. Deux fois elle avait opposé la plus vigoureuse résistance et contraint l'assaillant à lever le siége.

Tel était l'objectif de Lowendhal. Les opérations de l'attaque commencèrent le 12 juillet, mais elles présentaient tant de difficultés que, le service de l'artillerie ne put exécuter de tir en brèche qu'après le cinquante-cinquième jour de tranchée.

Encore fallut-il, pour en arriver là, abaisser le terre-plein du chemin couvert, attendu que les pièces françaises ne voyaient pas l'escarpe assez bas. Durant tous ces travaux, nos artilleurs furent singulièrement gênés par le feu des flancs inférieurs des bastions de la place, par celui des lunettes, et un tir incessant de bombes.

Après deux mois d'efforts, le corps de place et les demi-lunes étaient encore intactes !

C'est dans ces conditions que, comptant sur l'effet de cette impétuosité française tant décriée aujourd'hui, Lowendhal eut l'audace d'ordonner un coup-de-main. Dans la nuit du 16 septembre, soixante-quatrième nuit du siége, tous les mortiers de l'attaque concentrèrent leur feu sur la place. Les défenses furent inondées par un déluge de bombes, mais, à un moment convenu, nos bouches à feu ne lancèrent qu'une salve de projectiles creux emplis de terre. A ce moment précis commença l'escalade, et, en même temps, la porte d'une grande poterne fut brusquement forcée. Nos troupes pénétrèrent vivement dans la ville qu'ils enlevèrent.

Cette surprise de Berg op-Zoom, qui devait servir de modèle à celle de 1814, fit le plus grand honneur à Lowendhal et aux officiers placés sous ses ordres. Le jour où le général était investi de la dignité de maréchal de France, le jeune de Gomer fut nommé chevalier de Saint-Louis. Il n'avait encore que vingt-neuf ans.

Cependant la guerre n'était pas finie. « ***La paix est dans Maestricht !*** » disait le maréchal de Saxe. Suivant cet avis, on entreprit le siége de Maestricht dès le début de la campagne de 1748. La place fut investie le 13 avril ; et l'attaque si bien conduite que les Français atteignirent le chemin couvert dès la quinzième nuit de tranchée. Gomer travaillait à l'armement des batteries de brèche quand intervint la suspension d'armes, préliminaire du traité d'Aix-la-Chapelle, traité qui mit fin à la guerre dite de la succession d'Autriche.

Mais, comme l'a fort bien dit M. Thiers, « ce « n'est pas en une fois qu'on gagne ou qu'on perd « une province telle que la Silésie. — Chez ce « Frédéric, si maître de lui en politique et en « guerre, il y avait quelque chose qui n'était pas « gouverné, c'était l'esprit railleur, et l'Europe lui « en fournissait un emploi dont il ne savait pas se « défendre. A Paris, une femme élégante et spiri- « tuelle, représentant la société polie, gouvernait « l'indifférence débauchée de Louis XV. Une « femme belle et licencieuse, l'impératrice Elisa- « beth, gouvernait l'ignorance de la cour de « Russie. Frédéric, en les offensant toutes deux (1) « par ses propos, et en les faisant ainsi les alliées « de Marie-Thérèse, s'attira la terrible guerre de « Sept ans... »

Louis-Gabriel de Gomer était encore destiné à

(1) Frédéric avait eu, de plus, l'imprudence de diriger contre la reine de Pologne des sarcasmes d'un goût douteux.

prendre part aux opérations de cette lutte mémorable au cours de laquelle, et par une étrange interversion des rôles, le gouvernement français soutint la cause de l'Autriche qu'il avait tant combattue lors de la guerre de la Succession. Gomer avait été promu au grade de commissaire provincial, le 27 septembre 1753. C'est en cette qualité qu'il fut attaché à l'armée du Rhin, commandée par le maréchal d'Estrées. Forte de soixante mille hommes, cette armée avait pour mission d'enlever les provinces rhénanes et de conquérir le Hanovre. Frédéric, que d'autres devoirs retenaient ailleurs, se reposait sur Cumberland du soin de couvrir la Basse-Saxe, le Hanovre et la Westphalie.

La campagne s'ouvre aux premiers jours d'avril 1757. L'armée française emporte sans difficulté Clèves, Wesel, Cologne. Elle franchit le Rhin, occupe le landgraviat de Hesse, passe le Weser et gagne sur les Anglo-Hanovriens la fameuse bataille d'Hastenbeck (26 juillet).

Richelieu, qui est appelé au commandement en chef, en remplacement de d'Estrées. poursuit dans la voie qui vient d'être si bien ouverte. Il pousse Cumberland jusqu'à l'embouchure de l'Elbe et lui impose, le 8 septembre, la fameuse capitulation déguisée sous le nom de *Convention* de Kloster-Severn.

Là devaient s'arrêter nos succès, succès éclatants dont le roi de Prusse était atterré. La perte de ce monarque semblait inévitable. Il risquait en

effet d'être enveloppé par les forces de Richelieu, combinées à celles des Impériaux, pendant que les Autrichiens et les Russes entraient en Silésie. Son énergie, sa constance, son génie le sauvèrent.

On sait ce qu'il advint. Richelieu détacha de son armée un corps de vingt-cinq mille hommes qui devait pénétrer en Saxe sous la conduite de Soubise. Ce corps opéra, à Erfurt, sa jonction avec les Impériaux, commandés par le prince Hildburghausen.

A la vue de ces 55, 000 hommes, Frédéric, qui n'en avait guère que 20,000, tomba dans un désespoir sombre. Entouré, menacé de toutes parts, il ne songeait plus qu'à se jeter tête baissée, à se faire tuer dans les rangs de Soubise... et, néanmoins, il prit avec sang-froid toutes les dispositions militaires commandées par les cisconstances.

De là pour nous le désastre de Rosbach, survenu le 5 novembre,

En cette journée lamentable, Gomer remplit intrépidement son devoir, un pénible devoir. Écrasées par l'artillerie d'un ennemi qui s'était si bien, de tous points, ménagé la supériorité, ses batteries luttent jusqu'à la dernière heure. Il finit par servir lui-même une pièce sur laquelle presque tous les servants se sont fait tuer...

Impuissant à conjurer un désastre dont il n'est point l'auteur, le pauvre artilleur en accepte résolûment les conséquences douloureuses... Il se retire le cœur navré, mais le front haut!... Grande et

dure leçon qui ne doit pas être perdue pour nous ! Il faut quelque courage pour savoir vaillamment supporter l'infortune ; or, ce cœur de soldat n'a pas faibli... il n'a jamais désespéré du salut de la France.

En 1758, Gomer fut appelé au commandement des dépôts d'artillerie concentrés sur le Haut-Rhin et sur le Mein. Promu lieutenant-colonel le 1er janvier 1759, il fut envoyé à Francfort pour y diriger le service de son arme. Il y resta jusqu'en 1763 et fut alors chargé d'évacuer sur les arsenaux de l'intérieur tout le matériel qui venait d'être employé pendant la guerre de Sept ans. En 1760, alors qu'il était à Francfort, Gomer eut, d'ailleurs, à remplir une mission qu'il convient de ne point passer sous silence. Il avait été détaché à Wurtzbourg pour réorganiser l'artillerie du prince-évêque de cette ville et mettre son château-fort en état de défense.

Gomer rentre en France après la signature du traité de Paris (1763) et ne doit plus désormais prendre part à aucune opération de guerre. Il a bien droit au repos ; ses états de services sont assez glorieux. N'a-t-on pas vu le rôle qu'il tenait à Dingelfing ? N'était-il pas à Rosbach, à Lawfelt ? N'a-t-il pas été appelé à battre en brèche les places de Menin, Ypres, Furnes, Tournai, Oudenarde, Gand, Ostende, Neuport, Namur ; les forts de Ste-Marguerite, de Liefkensoek et de Hulst ; les murs de Ber-op-Zoom et de Maestricht ?

Voici la fin de cette belle carrière militaire : Gomer avait été promu pendant la guerre de Sept ans (1er janvier 1759), au grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Il fut nommé colonel le 15 octobre 1765; — brigadier, le 22 janvier 1769; — puis, inspecteur général d'artillerie le 3 juin 1779; — enfin, maréchal de camp, le 1er mars 1780. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis, après Berg-op-Zoom; — il fut nommé commandeur le 25 août 1784. C'est le 1er juin 1791 que le ministre de la guerre mit à la retraite le maréchal de camp Louis-Gabriel de Gomer, commandeur de Saint-Louis. Le vieux soldat comptait alors plus de soixante ans de services, treize campagnes, seize siéges et quatre batailles.

III.

Gomer n'était pas seulement un héroïque soldat, mais encore un praticien émérite, un savant. Le gouvernement français, qui l'avait, à ce titre, particulièrement distingué, lui confia, durant de longues années, la mission délicate d'instruire et de rompre au métier les jeunes officiers d'artillerie.

En 1754, il commande *en troisième* l'École d'artillerie de Strasbourg. Deux ans après, en 1756, il est appelé au commandement *en second* de l'École d'artillerie et du génie de Mézières. Le 1er janvier 1759, il est nommé commandant *en chef* de l'École de la Fère. De 1765 à 1772, il dirige l'École de

Bapaume (1). Enfin, au mois d'octobre 1774, il prend la direction supérieure de l'École d'artillerie de Douai. Il est donc, pendant plus de vingt ans, chargé d'enseigner l'art dans lequel il n'a jamais cessé d'exceller. Pouvait-on donner à des élèves un maître capable de mieux leur inspirer le respect des devoirs militaires et l'amour de la science?

Chargé de former à son pays une nouvelle génération d'artilleurs, le brigadier d'infanterie de Gomer se livra passionnément à l'étude et produisit d'importants travaux parmi lesquels on peut citer ses ***Observations sur les fonctions du service de l'artillerie et du génie***; divers Mémoires sur les grandes portées des bouches à feu, sur les alliages, sur le micromètre; sur la grosse artillerie du royaume; une lettre du 20 mai 1791, au Ministre de la guerre, écrite pour démontrer la nécessité de l'établissement d'un arsenal de construction et d'une fonderie dans le bassin de la Loire (2). Mais le savant praticien avait, comme tout homme, ses prédilections; il se sentait spécialement entraîné vers l'étude des bouches à feu connues sous le nom de ***Mortiers***.

On connaît l'origine de cette dénomination qui rappelle un accident, l'inflammation fortuite d'une certaine quantité de poudre dans le mortier même

(1) Gomer était, en même temps, « lieutenant de roi » de la place de Bapaume. Sa nomination à ce poste de confiance porte la date du 1er août 1765.

(2) Les idées de Gomer se sont réalisées. L'artillerie vient de créer à Bourges un grand établissement central.

où venait de s'opérer la trituration des éléments constitutifs du mélange explosible. Le récipient avait pour couvercle une pierre d'un poids relativement considérable et cette pierre fut projetée à une assez grande distance. De là l'invention des premières bouches à feu destinées au lancement des gros projectiles et dont l'usage se substitua, sans transition, à celui des machines névrobalistiques. Alors apparurent en Europe ces *perriéres* et ces *vases* dont les effets, tout incertains qu'ils fussent, n'offrirent pas moins à nos pères le spectacle d'une innovation redoutable. On était au début du quatorzième siècle; c'était l'heure où l'Écosse tentait de reconquérir son indépendance et le comte de Gomer, l'ami de Robert Bruce, entendit les détonations de ces bouches à feu primitives (1) au type desquelles un de ses descendants devait apporter de mémorables perfectionnements (2).

Les siéges auxquels avait pris part notre Louis-Gabriel de Gomer lui avaient permis de faire sur le tir des mortiers nombre d'observations intéres-

(1) J. Barbour. — The Life of Robert Bruce. — Edinburgh, 1758.

(2) Les mortiers ne furent d'abord employés qu'à lancer des projectiles pleins. L'usage des projectiles creux ne s'introduisit en Europe que vers le commencement du quinzième siècle. Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XIII que les artilleurs français surent lancer des bombes avec quelque précision. Sous Louis XV, et avant de Gomer, le tir des mortiers était encore assez incertain.

santes. C'est ainsi que, en 1745, à Tournai, il s'était rendu compte du peu d'efficacité des *Comminges* françaises et, en même temps, de la force de résistance des magasins voutés à l'épreuve de la bombe.

En 1746, à Namur, il avait vu trente hommes mis hors de combat par les éclats d'un seul projectile creux. L'année suivante, à Berg-op-Zoom, il avait, non sans succès, lancé des bombes suivant la méthode dite *à un seul feu*; supprimé la terre employée pour le chargement et fait adopter l'usage des éclisses de bois pour maintenir le projectile dans l'axe du mortier.

Rentré en France, Gomer eut le bonheur de faire consacrer par la théorie la sagesse des conclusions que formulait son expérience.

En 1774, alors qu'il commandait l'École d'artillerie de Douai, le vieux soldat des guerres d'Allemagne et de Flandre rédigea trois Mémoires qui firent sensation. Le premier manifestait les vices de construction de la chambre et de l'âme des mortiers, construction dont le mode était alors fixé par l'ordonnance de 1732. Le deuxième démontrait péremptoirement que toutes les défectuosités et détériorations de ce genre de bouches à feu provenaient uniquement de la cylindricité des chambres. Le troisième Mémoire, enfin, préconisait la forme tronconique comme remède efficace à tous les inconvénients signalés. Les sages appré-

ciations de l'auteur finirent par obtenir gain de cause et l'on fondit des *mortiers à la Gomer*.

Les nouvelles bouches à feu furent soumises à nombre d'expériences faites en 1785, 1786 et 1787 aux polygones de Strasbourg et de Douai. Le résultat en fut nettement concluant ; il en est issu cette certitude qu'on est en droit d'attendre les meilleurs effets du tir des mortiers à chambre tronconique des calibres de 8, de 10 et de 12 pouces. Napoléon Ier appréciait, comme il convient la valeur des *mortiers à la Gomer* et ne cessait d'en préconiser l'usage. On le voit, par exemple, armer de ces mortiers les fameuses batteries submersibles destinées à protéger ses travaux de Boulogne (1).

Une courte description de la bouche à feu perfectionnée ne sera pas ici hors de propos.

— « Dans les anciens mortiers, disait le général Piobert, les chambres étaient cylindriques ; le raccordement avec le reste de l'âme était hémisphérique.

« Cette disposition avait l'inconvénient, vu le peu de capacité nécessaire à la chambre, de ne

(1) Sa correspondance de 1803 fourmille de prescriptions à ce sujet.

C'est ainsi qu'il écrit :

— « Faites mettre à la laisse de basse-mer un crapaud de fonte de « mortier à la Gomer » de douze pouces... »

(*Pièce n° 7045 — à l'amiral Bruix, 26 août 1803*).

« Faites placer à la laisse de basse-mer un crapaud de « mortier et laissez-le séjourner 24 heures à toutes les marées ; « faites dresser procès-verbal de ce qui sera passé. Si, 24 « heures après, les affouillements ne sont pas trop considé- « rables, faites mettre dessus un « mortier à la Gomer... »

(*Pièce n° 7125 — au général Soult, 21 septembre 1803.*)

Etc.

laisser agir les gaz, dans les premiers instants, que sur une faible partie de la surface du projectile ; cela obligeait de renforcer beaucoup la bombe au culot et, par suite, d'éloigner le centre de gravité du centre de figure ; ensuite, le chargement était rendu long et minutieux par l'obligation où l'on était de disposer des éclisses en bois autour de la bombe pour la placer dans l'axe du mortier ; enfin, l'arête saillante de l'orifice de la chambre étant facilement égrenée par l'action des gaz, les portées diminuaient rapidement par le tir de la bouche à feu.

« On a paré à ces inconvénients en donnant au fond de l'âme une forme tronconique, raccordée avec la partie antérieure ; le raccordement est une surface de révolution engendrée par une portion d'arc-de-cercle, d'un rayon plus grand que celui de la bombe, et tangent à la génératrice du cylindre de l'âme et à celle du cône de la chambre.

« La bombe, par son propre poids, s'appuyant contre tout le cercle de jonction du raccordement avec la partie tronconique, annule le *vent*, et se place dans l'axe du mortier, lors même qu'il est pointé sous les petits angles ; cela n'avait pas lieu pour les anciens mortiers à chambre cylindrique, même dans le tir sous les grands angles.

« Les mortiers à chambre tronconique, dits *à la Gomer*, diffèrent des mortiers à chambre cylindrique non seulement par la forme intérieure, mais encore par la forme extérieure du pourtour de la chambre,

qui est cylindrique ou tronconique, comme celle de la chambre.

« Dans les mortiers à chambre tronconique, on distingue dans l'âme :

La *chambre*, le *raccordement* et la *partie cylindrique*.

A l'extérieur :

La *bouche*, la *tranche de la bouche*, la *volée*, le *renfort cylindrique*, le *pourtour conique de la chambre*.

« Ces bouches à feu, ne devant pas être manœuvrées comme les canons, n'ont pas besoin d'un bouton de culasse qui, d'ailleurs, forcerait d'élever beaucoup les mortiers, pour qu'ils ne touchassent pas terre, dans le tir sous de très grands angles. Chaque mortier n'a qu'une anse ; elle est placée en dessus ; son plan est perpendiculaire à l'axe de la bouche à feu, et son tracé est analogue à celui des anses des canons.

« Dans les mortiers à chambre tronconique l'axe des tourillons est dans le plan qui limite l'emplacement réservé à la charge, et ceux-ci sont situés, en partie sur le pourtour de la chambre et, en partie, sur la portion la plus épaisse du renfort.

« Les tourillons ont des embases, comme les autres bouches à feu ; ils ont, de plus, un renfort de tourillon, de la forme d'un prisme triangulaire, pour les empêcher de fléchir dans le tir à fortes charges.

« La *lumière* est percée dans un grain de lumière en cuivre rouge, comme pour les canons, et

sa direction est perpendiculaire au côté de la chambre.

« Les moulures des mortiers à chambre tronconique sont les suivantes :

Le *listel de la bouche* ;

La *plate-bande de volée* ;

La *gorge de volée*. »

Telles sont, rapidement esquissées, les formes d'un *mortier à la Gomer*. Telle fut l'œuvre du soldat de la guerre de Sept ans, devenu commandant d'une École d'artillerie.

IV.

Il serait consolant sans doute de penser que cette œuvre a reçu la récompense qu'appelait son incontestable mérite ; que le pays honore dignement la mémoire de l'inventeur ; que le nom de Gomer est gravé, par profondes entailles, sur la pierre de quelque édifice. Mais non !... Nous ne sommes plus aux temps de la Grèce héroïque, temps sincères où les arts divinisaient les guerriers illustres, et cette civilisation moderne, dont nous sommes si fiers, semble avoir proscrit de nos cœurs tout sentiment de gratitude nationale. Le nom du célèbre artilleur ne vit plus que dans le souvenir des officiers qui suivent encore fidèlement le culte des gloires de l'artillerie (1).

(1) Il est juste de constater que la marine française n'oublie ni les services ni le nom de Gomer. Ce nom fut, en effet, donné à l'un des quatorze paquebots transatlantiques qui furent mis sur chantier, en exécution de la loi du 16 juillet 1840. Après avoir fait, pendant deux ans, le service de paquebot, le Gomer est rentré, en 1844, dans les cadres de la flotte. C'est une vieille frégate à roues, de 450 chevaux.

De ce savant, qui a fait faire à son arme un progrès dont chacun de nous voudrait doter la sienne, il reste à peine trace et nous ne connaîtrions même point les traits de son visage, s'ils ne nous avaient été conservés dans le cadre d'un médaillon de famille (1).

Les yeux sont vite séduits par l'harmonie des lignes de ce visage intelligent et placide, respirant à la fois la bonté, l'énergie et l'honneur. Cette physionomie sympathique est bien celle qu'on eût volontiers, et d'intuition, prêtée au vieil ami de Gribeauval.

L'inventeur des mortiers à chambre tronconique était le second fils du comte Louis de Gomer, et de Marie-Magdeleine de Vandeuil (2). Primitivement pourvu du titre de chevalier, il prit le titre de comte à la mort de son père, survenue en 1746. Deux ans après, sa mère mourut. Il n'avait alors que trente ans et se trouvait seul au monde, à un âge où les conseils des parents sont encore si précieux à l'homme dont le cœur est bien placé.

Ce n'est que quatorze ans plus tard, en 1762, qu'il se fit une famille. Il avait quarante-quatre

(1) Cette miniature appartient à Madame de Riencourt, petite-fille de Louis-Gabriel de Gomer.

(2) Il est immatriculé, comme il suit, aux archives de la guerre : « Chevalier Louis-Gabriel de Gomer, fils de Louis de « Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvilliers, Bougainville, « Valentilly et autres lieux, et de Marie-Magdeleine de « Vandeuil. »

Le père de l'illustre artilleur était aussi seigneur du Quesnel.

ans lorsqu'il épousa, à Francfort, Henriette-Marie-Adélaïde-Antoinette de Saint-Félix. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont deux fils qui, ainsi que leur père, servirent tous deux dans l'artillerie.

En 1789, deux ans avant sa mise à la retraite, Gomer, cédant aux vœux de la noblesse du bailliage de Sarreguemines, avait été élu député aux États-Généraux; mais il ne semble pas qu'il ait tenu sur la scène politique un rôle considérable. On est en droit de supposer que les orages de la vie parlementaire répugnaient à la placidité de cette âme franche et loyale.

Il mourut à Dieuze (Meurthe) le 12 thermidor an VI (30 juillet 1798). C'est là que ses restes reposent.

Nous avons énuméré les mérites de l'artilleur, du militaire, du savant. Qu'il nous soit permis d'honorer le caractère de l'homme. On peut le peindre d'un seul trait.

Le fait des heureuses découvertes de Gomer n'avait d'abord été pour lui qu'une source de soucis et de chagrins. Il avait dû lutter contre des rivalités ténébreuses; il lui avait fallu se débattre au milieu des complications de basses intrigues, suscitées par des détracteurs que nous n'hésiterions pas à flétrir si leurs noms n'étaient tombés dans l'oubli. Ce n'est qu'après dix ans d'efforts, d'énergie, de patience, (1) et grâce au chaleureux appui de

(1) Par lettre en date du 21 mai 1775, le maréchal du Muy, alors ministre de la guerre, informait le brigadier d'infanterie

Gribeauval, que l'inventeur vit adopter par le Ministre les trois calibres de ses mortiers.

Gomer triomphait enfin... mais à quel prix !...

Il était de ceux qui pensent que *Noblesse oblige*; qu'il est juste de s'offrir en sacrifice aux intérêts bien entendus de la France. Suivant ces idées généreuses, il avait fait, de ses deniers, une multitude d'expériences dont une fortune mieux assise que la sienne n'aurait pu supporter les frais.

Il s'était ruiné.

Or, le gouvernement français omit de le dédommager de tant de sacrifices. Puis la Révolution survint.... on lui supprima ses traitements; on cessa de lui payer sa pension de retraite (2); bientôt, il ne put échapper aux étreintes de la misère qu'en acceptant les offres d'une branche

---

de Gomer que le roi consentait à faire couler un mortier tronconique, et que lui-même donnait au sieur Bérenger, commissaire des fontes à la fonderie, de Douai l'ordre d'exécuter une pièce conforme aux indications de l'inventeur. Malheureusement le maréchal de Muy mourut le 10 octobre suivant et Gomer dut, pour un temps, renoncer au succès dont il était en droit de caresser l'espoir. Le comte de Saint-Germain, rompant, en effet, brusquement avec les errements de son prédécesseur au ministère, défendit simplement qu'il fût donné suite au projet. Il ne voulut plus entendre parler de la bouche à feu.

Ce n'est qu'en 1785 et, par conséquent, dix ans plus tard, que Gomer, devenu maréchal-de-camp, finit par obtenir du ministre de Ségur la faveur de faire consacrer par l'expérience la valeur théorique de ses mortiers perfectionnés.

(2) Gomer était titulaire d'une pension de 10,000 francs qui lui avait été accordée par décret de l'Assemblée nationale en date du 28 septembre 1791.

de sa famille qui vint généreusement à son secours.

Personne cependant ne l'entendit se plaindre. Il se soumit avec résignation à ces épreuves et sut fièrement mourir... navré de l'ingratitude des hommes, mais soutenu fermement par son espoir en Dieu.

Le grand nom de Gomer doit donc pieusement s'inscrire au matyrologe de la science.

RÉCIT

Des obsèques de M. MARTIAL ROUSSEL,

Par M. E. YVERT, Secrétaire perpétuel.

(*Séance du 22 Mai 1874*).

Messieurs,

Hier jeudi ont eu lieu, en l'église Saint-Jacques, en présence d'une très-nombreuse assistance, les obsèques de M. Martial Roussel, ancien directeur des prisons de la Somme, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Amiens, membre de la Commission administrative de la Maison Cozette.

Quoique parvenu à sa 71ᵉ année, M. Roussel avait conservé une vigueur qui ne faisait nullement pressentir la terrible maladie qui, en peu de jours, l'a soudainement enlevé à la tendresse de sa famille, et à l'estime affectueuse de ses amis et de ses concitoyens.

Les coins du drap mortuaire étaient portés par MM. Auguste Decaïeu, directeur de l'Académie,

Eugène Yvert, secrétaire perpétuel de la même Académie, Duparc, notaire honoraire, président de la Commission administrative de la Maison Cozette, et Choquet, collègue de M. Martial Roussel, comme commissaire répartiteur des contributions.

La grand'messe solennelle a été célébrée par M. l'abbé Herbet, chanoine de la Cathédrale, que les liens d'une tendre amitié unissaient depuis longtemps à M. Roussel.

Le convoi étant arrivé au cimetière de la Madeleine où a eu lieu l'inhumation, et après les prières de la Religion, trois discours ont été prononcés sur la tombe de M. Roussel; le premier par M. Auguste Decaïeu, le second par M. Duparc, en vertu des titres que nous venons de mentionner, le troisième par M. le docteur Courtillier, ancien condisciple et ami de M. Martial Roussel.

Dans ces discours, empreints d'une sensibilité qui a profondément ému leur auditoire, les précieuses qualités de M. Roussel, comme époux et père, comme homme instruit, laborieux et chrétien parfait, le zèle dont il a constamment fait preuve, les services aussi multipliés que méritoires qu'il a rendus dans ses diverses fonctions ont été l'objet d'appréciations on ne peut plus justes, et d'éloges qui, confirmés par la conscience de tous, ne pouvaient qu'ajouter aux regrets que laisse parmi nous l'homme de bien dont nous déplorons la perte prématurée.

DISCOURS

Prononcé sur la tombe de M. MARTIAL ROUSSEL,

Par M. Auguste DECAIEU, Directeur de l'Académie.

(*Le 22 Mai 1874*).

Messieurs,

L'Académie d'Amiens a perdu l'un de ses membres les plus dévoués.

Pour ceux qui ont connu M. Martial Roussel, — pour ceux-là dont le cercle maintenant fermé doit aller désormais se rétrécissant de jour en jour, — le vide produit dans nos rangs par sa mort imprévue ne sera jamais comblé.

M. Roussel était un homme de bien dans toute l'acception du mot.

Il a eu ce double bonheur, qui n'est pas donné à beaucoup dans les époques tourmentées comme est la nôtre, de posséder des convictions religieuses inébranlables que jamais le doute n'effleura, et d'être assez fort pour régler constamment sa vie d'après ses principes.

Les œuvres qu'il a accomplies dans cette voie, œuvres que sa modestie laissait dans l'ombre, mais qui nous appartiennent à cette heure, il est réservé à d'autres de vous les révéler.

Je n'ai, quant à moi, à vous entretenir que du collègue qui, pendant tant d'années, a vécu au milieu de nous et pris part à nos travaux avec un zèle et une assiduité que nul n'a dépassés.

Pour donner une idée complète de ce que fut M. Roussel pour ses collègues de l'Académie, il ne suffira pas de rechercher dans les Mémoires de la Société les œuvres consciencieuses qu'il y a laissées.

Il faudrait encore le montrer parmi nous, esclave du devoir comme il était toujours, s'appliquant à ne négliger aucun des travaux qui lui incombaient, constamment prêt à rendre service, recherchant non les fonctions brillantes, mais les fonctions utiles, attentif à suivre toutes les discussions, qu'elles eussent pour objet les problèmes les plus élevés de la philosophie, les questions les plus compliquées de la science, ou les détails les plus simples de l'administration intérieure ; et toujours prêt à fournir à chacun, dans tous les ordres d'idées, un concours que rendaient précieux ses aptitudes diverses servies par un travail incessant.

Si les travaux écrits qui nous restent de lui ne suffisent pas à nous indiquer tout ce que fut le collègue auquel nous venons dire le dernier adieu, on y puise pourtant une idée exacte de l'homme ;

on ne peut en effet les lire sans voir apparaître le chrétien convaincu et l'homme charitable.

Qu'on revoie ses recherches sur les moyens d'élever l'eau, ses ingénieux essais sur la direction des aérostats, sur les chemins de fer atmosphériques, sur les perfectionnements à apporter à l'horlogerie ou bien que l'on se plonge dans l'examen de ses idées sur le principe vital, sur la multiplicité des forces naturelles, toujours sous le savant on retrouvera l'homme dévoué à ses semblables, l'homme qui cherche à alléger le fardeau qui leur est imposé.

En même temps, on y retrouvera le chrétien sincère qui ne se contente pas d'aspirer au progrès matériel, mais qui aussi, dans les solutions qui lui sont proposées, se sent entraîner vers celles qui sont le plus d'accord avec ses tendances spiritualistes.

Et si cette préoccupation spiritualiste, lorsqu'elle est exclusive, et lorsqu'on lui accorde une influence trop grande dans les questions de pure science, peut nuire à leur solution par l'introduction de sujets qui leur sont étrangers, nul parmi les contradicteurs de M. Roussel n'a jamais songé à lui en faire reproche ; chacun rendait hommage à la sincérité de ses convictions, en même temps qu'à l'exquise urbanité qu'il apportait dans la discussion.

D'ailleurs, chacun de nous savait qu'il y avait un terrain commun sur lequel nous étions sûrs de nous rencontrer avec lui. On le sentait dominé par

cette pensée si juste qu'un grand esprit a formulée ainsi : « un peu de science nous éloigne de Dieu, « beaucoup y ramène. »

La vie et les œuvres de M. Roussel furent la démonstration vivante de cette vérité déjà tant de fois démontrée.

DISCOURS

Prononcé par M. Auguste DECAIEU, directeur

(Séance du 9 Août 1874).

Messieurs,

Quelle est la mission des Sociétés littéraires? Quel est le rôle qui leur appartient? Quelle influence doivent-elles exercer? Ou, en d'autres termes : à quoi peuvent servir les Académies?

On ne trouvera pas surprenant, je l'espère, qu'un Académicien se soit préoccupé de cette question ; elle n'est nullement oiseuse. Ce n'est pas en fermant les yeux ni en se bouchant les oreilles que l'on échappe à la contradiction.

Or, il est inutile de se le dissimuler, il y a bon nombre de personnes qui ne veulent pas comprendre le but élevé et l'effet salutaire de ces associations.

Certains parmi ceux-là, et ce sont les plus indulgents, s'abstiennent de toute critique en vertu de ce principe commode dont ils réclament le bénéfice pour eux-mêmes : que chacun prend

son plaisir où il le trouve. D'autres, moins tolérants, ne se gênent pas pour manifester leur dédain en toute occasion.

Et je n'ai nullement en vue ici, Dieu m'en préserve! ces nuées d'épigrammes qui ont plu, qui pleuvent encore et qui, je l'espère, continueront à pleuvoir sur les Académies et les Académiciens. Il y en a de si amusantes et de si littéraires à la fois qu'elles seraient de nature à mériter à leurs auteurs une place à côté de ceux qu'ils ont attaqués. Le fait a dû arriver de temps à autre ; il s'est du moins produit une fois, si ce qu'on m'a raconté est exact.

C'était dans une ville de province qui, comme la nôtre, est dotée d'une Académie comptant 36 membres. Pourquoi ce nombre de 36, allez-vous me demander? Je n'en sais rien: l'histoire ne fournit à cette question aucune réponse sérieuse. Pourtant un compatriote de nos Académiciens en avait trouvé une : « à l'Académie française, — « osa-t-il déclarer, — ils sont 40 qui ont, dit-on, « de l'esprit comme quatre; ici c'est la même « chose; seulement, ce sont ces quatre-là qui « manquent! »

C'était plus spirituel que méchant. Nos Académiciens du moins en jugèrent ainsi, et ils s'empressèrent d'offrir un de leurs fauteuils au railleur, lequel, et cela n'étonnera nullement ceux qui connaissent la nature humaine, s'empressa d'y prendre place.

Donc, c'est convenu, je laisse de côté les railleurs.

Je ne parle pas non plus des ignorants. Avant de pouvoir songer à les convertir sur ce point, il y a bien d'autres choses à leur apprendre, et la tâche n'est pas légère.

Ce ne sont que les adversaires sérieux que j'ai en vue; et il s'en trouve même chez ceux qui ont reçu une éducation complète, même chez ceux qui exercent les professions dites libérales.

Beaucoup en effet parmi ceux-là, soit par manque de temps, soit parce que le goût leur fait défaut, ont cessé de cultiver leur intelligence en dehors du cercle restreint où le métier les enserre.

La plupart consentent à admettre les associations dont le but leur paraît offrir une utilité pratique et prochaine, par exemple les sociétés agricoles et industrielles, ou celles ayant pour objet le développement des sciences exactes. Mais de quelle utilité peut être une société littéraire? à quoi cela mène-t-il? sinon, à des exercices qui amusent ceux qui s'y livrent et aussi, on le concède poliment, une partie de ceux qui les écoutent.

C'est que, pour comprendre le rôle si important des lettres, il faut déjà les aimer soi-même; et quels termes employer pour convaincre de leur action bienfaisante ceux qui ne veulent même pas les connaître, ceux qui ne voient dans la vie

qu'une course à la recherche des utilités tangibles et immédiates !

J'essaierai pourtant. Je tâcherai de puiser, dans l'arsenal des idées pratiques, quelques raisons d'utilité capables de faire impression sur ces esprits inaccessibles aux idées d'un autre ordre, sur ceux du moins qui savent se soustraire à l'empire des préjugés.

Et, puisqu'il faut se borner, j'examinerai l'un des sentiments humains pris isolément, essayant de me rendre compte de ses caractères principaux et de l'influence que la culture intellectuelle peut exercer sur son développement; vous laissant le soin de compléter vous même les quelques indications que je vous aurai soumises et d'en multiplier les applications, si le goût vous y porte.

Parmi les idées innées qui sont le plus fortement implantées, non seulement dans notre esprit, mais dans notre conscience même, il s'en trouve une dont nous ne pouvons nous séparer, quoique nous fassions, qui s'impose à nous, qui nous accompagne partout, tantôt châtiment et tantôt récompense, selon que nous nous sommes ou non conformés aux règles qui en découlent. C'est l'idée du *Droit*; idée tellement naturelle, que la conscience humaine n'a pas hésité à en faire un attribut essentiel de la Divinité : il nous serait plus facile de nier Dieu que de concevoir un Dieu injuste.

Ce sentiment est indispensable à l'homme, au sauvage comme à l'homme civilisé; sans lui, non

seulement le but de notre existence, la légitimité de notre mort, la nécessité d'une vie future, la certitude d'un traitement proportionné à nos mérites et à nos souffrances, non seulement ces vérités essentielles demeurent pour nous lettres closes, mais les sociétés, mais la vie humaine elle-même ne sauraient se maintenir un instant sur la terre. Sans l'idée du droit, on verrait les hommes se précipiter les uns sur les autres, les plus forts dévorant les plus faibles.

Et dès le début de la vie, alors que successivement s'allument dans l'âme de l'enfant ces lumières qui plus tard doivent resplendir en l'homme, quelle est la première idée qui lui apparaît, celle à laquelle il s'attache avec le plus d'énergie, dès qu'il l'a conçue, sinon cette même idée du ***Droit***, celle du juste et de l'injuste, du mérite et du démérite, du châtiment et de la récompense.

Rappelons-nous nos impressions d'enfance ; non pas ces joies que l'imprévoyance du lendemain rend alors si douces et si pleines, mais ces chagrins réels, profonds parfois quoique passagers, dont l'enfant nest pas exempt. Est-ce que les plus vifs n'ont pas eu précisément pour cause la violation de l'un de ces principes du droit tel que nous le concevions alors, la méconnaissance de l'une de ces lois fondamentales qu'avec la candeur du premier âge nous n'avions pas supposé qu'il fut possible d'enfreindre !

« La première fois, dit le Père Gratry, que je

« fus témoin d'un acte d'oppression, l'étincelle
« électrique d'une colère formidable faillit briser
« mon cœur dans ma poitrine ; et je comprends
« cette jeune fille qui, apprenant, comme première
« révélation du mal, qu'un homme en avait tué un
« autre, s'évanouit. »

En effet, l'injustice exaspère l'enfant ; et, à la différence de l'homme fait, l'enfant souffre autant, plus même je crois, du mal dont il est témoin que de celui dont il est victime. Il pourra supporter sans amertume, sinon sans chagrin, une punition qu'il croira méritée, mais il se révoltera contre un passe-droit, contre un châtiment injuste. Dans la bouche de l'écolier, cette accusation d'injustice est la plus violente qu'il puisse imaginer ; et après cette suprême protestation, il lui semble n'avoir plus, comme le Romain accablé par la fatalité, qu'à s'envelopper dans sa toge et à s'abandonner à la colère des Dieux.

Ce sentiment, de même que celui du point d'honneur, se trouve presque toujours, au début de la vie, développé à un degré des plus remarquables ; et en prenant en lui leur point d'appui, les parents et les maîtres peuvent faire de l'enfant tout ce qu'ils veulent. Mais, qu'on y prenne bien garde, il faut s'interdire soigneusement tout ce qui serait de nature à déformer, fausser ou amoindrir ce généreux sentiment ; il faut se borner à le régler et à le diriger.

Et peut-être ceux qui ont pour mission d'élever

la jeunesse ne comprennent-ils pas toujours suffisamment leurs devoirs sur ce point. Qui de nous n'a, dans sa vie d'écolier, rencontré quelqu'un de ces maîtres qui, par exemple, croient bien faire en encourageant, récompensant, prescrivant comme un devoir la délation, et en punissant celui qui refuse de dénoncer un camarade ! Il est vrai que les camarades se chargeaient d'atténuer le mauvais effet produit, en corrigeant à leur tour le dénonciateur ; et leur justice à eux n'avait nullement l'allure boiteuse que les poètes attribuent à la justice humaine.

Il ne faut pas l'oublier : rien de ce qui, chez l'enfant, tend à altérer le respect du droit, ne saurait être bon. Devenu homme, il ne sera que trop exposé à se laisser égarer par les préceptes de morale commode qu'il trouvera formulés de toutes parts autour de lui.

Non pas que l'on méconnaisse ouvertement le caractère sacré du droit ; loin de là ! Il n'y a pas de principe plus souvent invoqué, plus respecté en apparence.

Chacun en parle avec vénération ; chacun fait profession d'y conformer scrupuleusement sa conduite ; et ceux-là même qui, dans la pratique, en violent outrageusement les règles, ne paraissent pas les moins ardents à l'invoquer ; à ce point que l'exagération dans les protestations d'honnêteté est, aux yeux de l'homme exercé, l'un des diagnostics les plus certains d'une altération du sens moral.

Le loup lui-même, en présence de l'agneau, fait taire un instant sa convoitise et daigne entrer en discussion avec sa victime, à cette seule fin de lui démontrer qu'en la dévorant il ne fait qu'user d'un *droit*.

Il n'y a pas dans la vie une circonstance où nous n'ayons besoin d'appliquer quelqu'une des règles naturelles du droit. Et que de fois n'avons-nous pas occasion de répéter cette douloureuse exclamation qu'arrache à Pascal la vue de l'injustice : « Ce « chien est à moi, c'est ma place au soleil disaient « ces pauvres enfants ; voilà le commencement et « l'image de l'usurpation sur la terre. »

En effet, au fond et à l'origine de tous les débats humains, se trouve la violation d'un droit, la méconnaissance d'un devoir : dans la querelle de deux écoliers et dans les luttes qui se déroulent devant les tribunaux, comme dans les guerres qui précipitent les nations les unes sur les autres.

Si donc il existe dans la conscience humaine des sentiments qui se puissent passer des secours de l'étude et des leçons de l'expérience, il semble bien que ce sentiment du droit, si naturel, si vivace et en même temps si nécessaire, doive être des premiers parmi ceux-là.

Or c'est le contraire qui est la vérité.

L'homme, aussitôt qu'il s'est constitué en sociétée, a senti le besoin d'exprimer par des formules les règles du droit telles que la conscience les lui révèle ; et, parmi ces formules, il a choisi celles

qui lui ont paru répondre à ses besoins et en a fait des lois, à la violation desquelles il a attaché une punition.

Mais le bien absolu n'est pas de ce monde, pas plus que la quadrature du cercle, pas plus que le mouvement perpétuel. Le caractère propre de l'homme est d'aspirer sans cesse à la perfection sans y atteindre jamais ; et les lois qu'il édicte revêtent forcément un caractère semblable. Imparfaites, elles tendent toujours à s'améliorer, sans pouvoir jamais devenir complètement bonnes.

A mesure que l'humanité se perfectionne, en vertu de cette loi du progrès que quelques écrivains ont sans succès essayé de nier, les lois humaines se perfectionnent également. A de nouveaux besoins, à de plus justes et plus délicates perceptions du droit doivent répondre des lois plus détaillées et des institutions plus complètes. La conscience mieux éclairée devient plus sensible, et elle porte l'homme à se préoccuper de difficultés qui ne lui avaient point apparu auparavant.

De sorte que, loin d'être une marque de dégénérescence morale, comme on l'a prétendu, la multiplicité de nos lois accuse au contraire une délicatesse plus grande de notre sens intime. Ainsi les mille rouages et les broches multiples de la machine à filer, malgré leur complication et les soins minutieux qu'il exigent, sont infiniment préférables au fuseau et au rouet dont se contentaient les siècles passés.

Avons-nous besoin d'exemples à l'appui de ces vérités ?

L'histoire en est pleine.

Sans remonter jusqu'aux temps antiques, sans rechercher dans la suppression des jeux du Cirque, dans la diminution progressive, puis dans l'extinction totale de l'esclavage, une banale confirmation de ce que je viens d'avancer, je me bornerai à quelques indications prises parmi les faits contemporains qui se sont accomplis sous nos yeux, parmi ceux même qui s'accomplissent en ce moment.

Qu'est-ce que la convention internationale de de Genève, sinon une satisfaction, encore incomplète il est vrai donnée à ce sentiment naturel qui nous porte à respecter l'ennemi blessé et hors d'état de nuire ?

Et, sans sortir de notre pays, chaque jour, à chaque heure, nous sommes témoins de ces efforts renouvelés pour approprier d'une façon plus exacte nos lois écrites aux règles intimes de la conscience.

De tout temps, il y a eu des personnes qui ne pouvaient supporter que l'on maltraitât inutilement les bêtes. Le nombre de ces esprits délicats s'accroissant, grâce aux progrès de la civilisation, a permis, il y a peu d'années, l'adoption en France de la loi Grammont, protectrice des animaux.

La vue de gens ivres parcourant les rues était pour nous une cause de dégoût, en même temps qu'un sujet de crainte; ce n'est que tout récemment,

sous l'influeece de cette impression devenue de plus en plus vive, que le législateur a rangé l'ivresse publique parmi les contraventions.

C'est tout récemment aussi, il n'y a pas dix ans, que l'on a abrogé la disposition qui obligeait le juge à accorder, sans qu'il fût besoin d'autre preuve, confiance absolue à la parole du maître en désacord avec son domestique. Il en est de même de l'abolition de la contrainte par corps et de celle du remplacement militaire.

Nombre d'autres exemples pourraient être ajoutés à ceux-là ; ainsi : la loi réglant le travail des enfants dans les manufactures, qui est d'hier, et celle sur les jeunes saltimbanques, qui sera votée demain. Mais ceux que j'ai apportés suffisent et au-delà.

Il est hors de doute qu'à chacun de nos progrès dans une direction quelconque, répond une amélioration dans notre système de lois.

Au point de vue où je me suis placé, celui de la nécessité d'une scrupuleuse observance des règles du droit, cette marche incessante en avant qu'accomplit l'humanité ne permet pas à l'individu de rester stationnaire. L'individu, s'il veut ne pas errer, se trouve tenu d'exercer sur lui-même une rigoureuse surveillance. Chacun doit, autant qu'il est en lui, se mettre en mesure de distinguer en toute occasion le point précis où commence le droit d'autrui, où s'arrête le sien ; en d'autres termes : quel est son devoir.

Si, par erreur, nous commettons un acte nuisible à autrui, il pourra nous en rester un regret, non pas un remords ; mais ce n'est qu'à la condition qu'auparavant nous aurons employé tous les moyens en notre pouvoir pour que notre conscience atteigne le plus haut degré de délicatesse.

Et comment y arriver, si ce n'est, je le répète, par la culture de l'intelligence ?

Notez que je ne recherche pas ici quels moyens sont à employer pour obtenir la force nécessaire à l'accomplissement du devoir; cette mission n'est pas la mienne. Je constate simplement que l'ignorant ne peut avoir de ses droits et de ses devoirs qu'une connaissance insuffisante ; et que celui qui s'endort volontairement dans son ignorance devient responsable des fautes que par suite il commet, alors même qu'il ne s'apercevrait pas que son action mérite d'être blâmée :

« Une femme d'esprit peut trahir son devoir,
« Mais il faut pour le moins qu'elle ose le vouloir :
« Et la stupide au sien peut manquer d'ordinaire
« Sans en avoir envie, et sans penser le faire. »

C'est ce que la sagessse des nations exprime sous une autre forme, en disant : *Il n'y a pas de bonnes bêtes.*

L'ignorant est pour la société, comme pour lui-même, une cause permanente de danger.

Soutiendra-t-on qu'il en saura toujours assez pour démêler au moins les principales règles de

la morale, de façon à pouvoir y conformer sa conduite, s'il en a la volonté ?

Supposons-le pour un instant... et encore, non ; je ne puis pas l'admettre.

Voici un homme doué d'instincts généreux et d'un cœur droit, mais que la misère ou l'incurie de ses parents ont laissé totalement dépourvu d'instruction. Comment voulez-vous qu'il sache distinguer le faux du vrai, le juste de l'injuste ? Comment aura-t-il la perception nette de ses droits et de ses devoirs ? Je dis même des plus simples.

Une voix au fond de sa conscience lui dit qu'il doit respecter la vie et les biens des autres hommes ; et dans sa droiture il est décidé à ne pas enfreindre cette règle. — Soit. — Mais une autre voix non moins digne de respect, non moins puissante, lui dit qu'on doit s'opposer à l'injustice, qu'on doit au besoin sacrifier sa vie pour le salut commun.

Et si des hommes intéressés ou égarés, en lui montrant comme but la justice et la fraternité, lui dénoncent, comme obstacles à renverser pour atteindre ce but, un pouvoir oppresseur, une législation inique, d'injustes détenteurs de la richesse commune !... ; plus seront généreux les instincts de cet ignorant, plus pures ses intentions, plus ardent son amour pour ses frères, plus aussi sera profond le mal que lui causeront les sophistes, et plus sera terrible celui que dans leurs mains il accomplira en aveugle.

Détournons nos regards des malheurs dont nous avons été témoins. Le domaine de la sottise et de l'ignorance humaine, bien qu'il se rétrécisse chaque jour, est encore assez étendu pour que nous puissions en trouver nombre d'exemples ailleurs que chez nous.

En Amérique existe cette coutume sauvage que l'on a nommée, par ironie probablement, la *Loi de Lynch*.

Un crime a été commis, l'auteur est activement recherché, voilà un malheureux sur qui les soupçons s'arrêtent; et la conscience publique se sent soulagée à la pensée que le coupable ne pourra pas se soustraire au châtiment. De cette impression légitime au désir de trouver l'accusé coupable, et de ce désir à la conviction que nul autre que lui n'a pu commettre le crime, il n'y a, pour cette multitude ignorante, qu'un intervalle qu'elle franchit aisément.

Alors, tout ce qui retarde l'heure de la punition lui paraît une insulte à la conscience. Les sages lenteurs du magistrat, ses scrupules, sa recherche laborieuse de la vérité,sont taxés de faiblesse. Les formalités protectrices du malheureux soupçonné, qui peut être innocent, sont laissées de côté; la populace indignée se rue sur la prison, enlève le prisonnier, et, après un semblant d'enquête où la liberté de la défense manque à l'accusé, comme la liberté de la décision aux juges, le pend au premier arbre.

Telle est la justice des ignorants lorsqu'ils veulent être justes. Quand ils ne le veulent pas, c'est bien autre chose.

Dira-t-on que les gens instruits sont incapables de pareilles horreurs et n'ont pas besoin d'être prémunis contre de tels entraînements? — C'est de toute évidence, et nul ne songe à le contester.

Mais de ce que votre éducation vous met au dessus de ces malheureux égarés, est-ce à dire que vous puissiez vous vanter de ne jamais avoir à vous reprocher aucune injustice? Vous en commettrez de moins odieuses, mais vous en commettrez; il est inutile de le dissimuler. Or, en cette matière, il n'y a pas de péché véniel: on est honnête ou on ne l'est pas. Comme l'a dit excellemment M. Grévy: « Hors du droit, il n'y a rien « de solide ni de bon. Quand on sort du droit pour « poursuivre ce qui apparaît comme un bien « immédiat ou prochain, on ne voit pas un peu « plus loin un plus grand mal contre lequel on vient « fatalement se briser. »

D'ailleurs l'écueil le plus dangereux n'est pas celui dont le sommet s'élève au-dessus des vagues répandant au loin une terreur salutaire; c'est celui que le flot recouvre et qui ne se révèle au navigateur que lorsqu'il est trop tard pour l'éviter.

Quant à l'ignorance, le remède est bien simple, bien connu; c'est la diffusion de l'instruction, dont la nécessité n'est niée par personne, recommandée

par les uns comme un devoir et par les autres comme une précaution indispensable.

Mais ce sont les petites injustices que je vise en ce moment, celles dont nous nous rendons coupable chaque jour, à chaque instant, sans y songer, et qui, à cause des nombreux déguisements qu'elles revêtent, nous obligent, si nous voulons en demeurer innocents, à une surveillance constante sur nous mêmes.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un tableau même incomplet des formes multiples sous lesquelles l'injustice parvient à se glisser en nous à notre insu; ni mes forces ni votre patience n'y suffiraient. Autant vaudrait essayer de décrire les innombrables germes qui, portés par l'air ou avec les aliments, pénètrent dans l'organisme, y développant des semences de corruption et de mort.

Qu'il me suffise, ici encore, d'un ou de deux exemples.

Parmi les causes les plus puissantes de l'altération du sens moral, il en est une qu'en vain je voudrais ne pas aborder; elle s'impose à moi. Partout on en rencontre les traces, les meilleurs en subissent les déplorables effets, et il n'est point permis de la négliger.

On ne peut s'empêcher,quand on contemple ses ravages, de redire à part soi ces vers dans lesquels Lafontaine à peint un autre fléau bien plus redouté, non pas cependant plus à craindre:

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
La Peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom...

C'est une vraie peste en effet, c'est : *l'esprit de parti*.

Nous l'avons vu à l'œuvre, nous savons les maux qu'il nous a causés ; Dieu seul connaît ceux qu'il nous réserve encore.

Qu'il s'agisse de religion, d'art, de science, de philosophie, de littérature ou de politique, de politique surtout, il trouve moyen de tout dénaturer, de tout corrompre. Et toujours c'est sous le couvert des sentiments les plus respectables qu'il se produit.

Qu'est-ce donc qu'un parti? Quels sont ses caractères généraux?

En commençant, un parti se compose de personnes réunies pour la recherche d'un but commun. En cela rien que de très-légitime ; mais voici qui l'est moins : — pour atteindre ce but, chacun s'est engagé, (expressément ou tacitement, peu importe), à suivre scrupuleusement l'impulsion des chefs sous le drapeau desquels il s'est enrôlé ; c'est ce qu'on appelle *la discipline des partis*.

Alors, l'homme qui *appartient* à un parti, (remarquez en passant la parfaite propriété de cette expression), l'homme qui appartient à un parti, n'est plus à soi-même ; pour lui, il n'y a plus ni liberté, ni libre arbitre, ni libre discussion ;

il n'a plus le droit de suivre la voix de sa conscience. Et s'il est encore assez scrupuleux pour se préoccuper des inspirations qui lui viennent de ce côté et assez hardi pour s'y conformer en certains cas, alors il se voit repoussé par ceux qui le regardaient comme un des leurs et traité par eux en rénégat. Tant il est vrai que la liberté lui manque ! — Aussi l'homme de parti finit-il par ne plus même entendre cette voix intime que chacun porte en soi. Persuadé de la vérité d'une théorie qu'il a adoptée, quelquefois sans la comprendre, persuadé de la légitimité du but auquel conduit cette théorie, il s'endort dans un tranquille absolutisme qui lui interdit tout mouvement propre; désormais il n'a plus à subir ni les angoisses du doute ni les fatigues de l'étude ; il laisse sommeiller son sens moral. Il s'est résigné à ne plus être qu'un manœuvre trouvant chaque matin dans le journal de sa secte l'ordre auquel il se conformera; il a cessé d'être homme pour devenir instrument. C'est tout simplement le triomphe du tempérament sur la raison.

Il est si doux en effet d'être absolu, si commode de n'avoir pas à tenir compte des nuances, de marcher dans de grandes voies que l'on sait au besoin élargir au détriment des routes voisines, sans scrupules, sans inquiétudes, en ayant d'avance pris son parti une fois pour toutes ! J'avoue que la voix de la raison est parfois importune, et que quiconque cherche son repos avant tout, agit

logiquement en s'inféodant à un parti et s'en remettant à d'autres du soin de penser pour lui.

Me direz-vous que j'assombris le tableau? Plût à Dieu! Mais regardez autour de vous, et dites si ce n'est pas bien là ce que nous voyons chaque jour.

Quant à ceux qui m'écoutent, je veux croire qu'ils ont su tous échapper à cette déchéance, à cet anéantissement, et je les en félicite. Qu'ils se réunissent alors, qu'ils joignent leurs efforts aux miens pour dénoncer et combattre les incessants progrès de cette lèpre morale.

On ne devrait pas, à mon sens, se donner tant de peine pour compter, désigner et classer les différents partis. Je voudrais seulement deux grandes divisions: dans l'une on rangerait tous les hommes de parti, et dans la seconde tous ceux qui n'ont pas abdiqué leur liberté.

Car tous les partis ont un caractère commun d'immoralité qui consiste à admettre la souveraineté du but; et chacun d'eux, s'il était franc, devrait inscrire sur son drapeau, qu'elle qu'en soit la couleur, cette maxime dont on a voulu jadis à tort faire l'attribut exclusif d'un puissant ordre religieux: « la fin justifie les moyens. »

Après l'esprit de parti, comme la petite pièce après la grande, vient *l'esprit de corps*, qui diffère du premier à peu près de la même façon dont l'amour-propre diffère de l'orgueil.

L'esprit de corps n'a plus en vue le triomphe

d'un principe, mais celui d'une coterie ; il s'efforce d'obtenir, non plus l'adoption de mesures qu'il croit utiles à tous, mais la conservation de certaines prérogatives, de certains priviléges honorifiques ou productifs.

Et pour avoir des visées moins hautes, il ne faut pas croire qu'il soit plus scrupuleux dans le choix des moyens, ni moins violent dans l'application, tant s'en faut !

On sait que les orages qui parfois soulèvent les eaux de ces mers en miniature qu'on appelle des lacs, sont bien plus redoutés des marins que les tempêtes que l'on rencontre sur le libre océan.

La mort récente de l'héroïque Francis Garnier nous a rappelé qu'au début de sa carrière il avait failli succomber sous les attaques de collègues et de chefs qui, arguant d'un travail par lui publié sur le perfectionnement du fusil Chassepot, l'avaient accusé de manquer de patriotisme, parce qu'il avait méconnu les avantages de la baïonnette, arme française par excellence !

Qu'on ne s'étonne pas du sentiment de vive répulsion qu'inspirent aux âmes libres ces sottises et ces injustices, car souvent les meilleurs en deviennent inconsciemment complices. C'est là ce qui les rend d'autant plus regrettables : *corruptio optimi pessima.*

En dehors de cette maladie morale, dont les effets s'étendent sur le monde entier, il ne serait pas nécessaire de chercher beaucoup pour en

trouver d'autres qui semblent plus particulièrement réservées à notre France.

Ainsi nulle part ailleurs que chez nous, je crois, n'existent aussi nombreux des exemples du mépris de la légalité. La méconnaissance du droit se manifeste chez nous du haut en bas et du bas en haut, à tous les étages, aussi bien chez les agents chargés de faire exécuter les lois que chez les citoyens qui n'ont qu'à s'y conformer. Nous ne pouvons monter en chemin de fer, ni même faire un pas dans la rue, sans être offusqués par nombre de violations de la loi qui se produisent au grand jour, avec la complicité de tous, gouvernants et gouvernés.

Avant d'entrer dans cette enceinte, vous avez rencontré des mendiants ; vous les retrouverez au sortir; et cependant partout sur des plaques bleues ressort en lettres blanches cette inscription: « la mendicité est interdite dans le département « de la Somme. » Si vous montez en wagon, vous apercevez à peine, obscurcis par la pipe et le cigare, les écriteaux portant défense de fumer.

Je trouve signalée cette tendance déplorable dans une toute récente circulaire provenant du ministère de la Justice, qui rappelle au respect de la loi, au sujet des usurpations de titres nobiliaires, et les citoyens et les officiers de l'état-civil. Depuis que je sais lire, c'est au moins la quinzième fois que je vois pareilles recommandations du pouvoir central. Evidemment, l'application si fré-

quente du remède est loin d'accuser une décroissance du mal.

Il serait facile de relever nombre d'autres faits analogues ; chacun de vous en aurait à citer. Mais ils n'ajouteraient rien à ma démonstration, et mieux vaut ne pas arrêter plus longtemps nos yeux sur ces misères morales.

Il me suffit d'avoir établi que ceux qui font partie des classes aisées peuvent aussi se trouver soumis à des entraînements qui les empêchent de voir et de pratiquer le juste ; et que les gens instruits sont, comme les ignorants, (bien qu'à un degré infiniment moindre), frappés en certains cas d'aveuglement ; et j'en conclus que pour eux c'est un devoir étroit de ne pas s'en reposer uniquement sur le fonds qu'ils ont acquis, que toujours il leur faut veiller, et toujours maintenir leur intelligence en activité.

Contre ces défaillances, dont je n'ai pu signaler qu'un bien petit nombre, je ne sache pas de meilleur préservatif que l'étude des belles lettres. Non pas que je prétende faire de l'instruction la mesure absolue de la moralité ; ce serait une erreur grossière ; mais, dans la plupart des cas. il est certain que la moralité est en raison directe du degré de culture intellectuelle.

Un de vous, Messieurs (1), avec la mesure et le tact qui le caractérisent, a jadis ici même développé cette idée : « que la médecine est aussi une école

(1) M. le docteur Alexandre.

de philosophie. » La proposition est très-vraie, et elle reste vraie encore si à la médecine on substitue une branche quelconque des connaissances humaines.

Toutes les sciences sont sœurs ; et plus l'homme pénètre avant dans leurs secrets, plus deviennent nombreux les liens qui lui apparaissent, les unissant entre elles ; c'est là une vérité qui, à notre époque de généralisation surtout, n'a pas besoin d'être démontrée. L'esprit humain est un vase qui s'élargit à mesure que deviennent plus abondantes les matières qui lui sont apportées.

Or, s'il est certain que celui qui étudie une science déterminée, arrive progressivement, à cause des idées nouvelles que cette étude fait éclore en lui, à développer dans tous les sens son intelligence et en même temps à améliorer son âme, (l'un ne va pas sans l'autre), combien plus étendus et plus rapides doivent être les progrès chez celui qui cultive ce champ immense des belles-lettres, champ qui embrasse toutes les manifestations de l'esprit humain !

Les lettres, école à la fois de philosophie et de morale, communiquent à ceux qui s'en nourrissent la rectitude du jugement, l'élévation et la hauteur habituelle de l'esprit, qualités indispensables à l'homme qui veut rester vraiment libre.

Et je ne m'étonne nullement de cette exclamation arrachée par le dépit à Madame de Pompadour, et qui nous a été conservée par Marmontel : « les

« gens de lettres ont dans la tête un système « d'égalité qui les fait quelquefois manquer aux « convenances ».

Dans une autre bouche, que l'on ne peut suspecter de partialité en notre faveur, je trouve une confirmation non moins singulière qu'inattendue de la justesse que les qualités du style et la pratique des lettres communiquent à nos auteurs français, justesse sans laquelle, nous l'avons vu, le cœur n'est pas assuré de rester droit.

« Comme le cristal, en se formant, exclut les « éléments impurs, ainsi dans la phrase française « on arrive à travers les chaos de la conception, à « une clarté, à une transparence parfaite. »

C'est un Prussien, M. Dubois-Reymond, qui a laissé échapper ce magnifique éloge dans la dernière séance solennelle de l'Académie de Berlin ! Il est vrai qu'il n'a pas été longtemps sans en avoir regret et qu'il s'est hâté d'y joindre quelques restrictions plus conformes au goût allemand : « par suite de cette recherche de la clarté, ajouta- « t-il, il arrive parfois que ce qui était confus, « mystérieux dans la pensée, et qui a été à ce « titre éliminé, méritait de survivre ! »

Mais ce blâme, de même que celui formulé contre l'indépendance des gens de lettres par la maîtresse de Louis XV, il nous est bien permis de le retenir à titre d'éloge.

Il me semble, Messieurs, qu'arrivé à la fin de ces réflexions, je pourrais vous laisser le soin d'en

tirer la conclusion. En tous cas, peu de mots me suffiront.

Le meilleur moyen de nous prémunir contre les défaillances auxquelles, nous l'avons vu, même les esprits éclairés demeurent exposés, c'est de cultiver sans cesse notre intelligence, c'est de travailler à l'améliorer, non pas tant par la connaissance des règles et des formules, que par la fréquentation habituelle de tous les grands esprits qui nous ont précédés, et par la contemplation de l'idéal élevé qu'ils ont poursuivi.

Et nous sommes dans le vrai en proclamant l'utilité, la nécessité même des études littéraires ; et rien de ce qui en favorise le développement : cours, bibliothèques, conférences, sociétés littéraires, ces dernières surtout, rien de tout cela ne peut être considéré comme inutile ; bien au contraire.

Les lettres sont comme un portique par lequel il nous faut nécessairement passer, si nous voulons faire dans une direction quelconque de sérieux progrès, portique d'où partent toutes les routes, où toutes aboutissent, qu'il ne faut jamais perdre de vue, et où les meilleurs esprits de tous les temps et de tous les pays, même ceux qui ont suivi les voies les plus diverses, sont assurés de se rencontrer.

« Les lettres, nous a dit le P. Lacordaire dans « ce libre et fier langage que nul depuis lui n'a su « nous faire entendre, les lettres, c'est la supré-

« matie de l'esprit; c'est, avec l'éloquence et le
« goût, l'histoire du monde, la science des tyran-
« nies et des libertés, la lumière reçue des temps,
« l'ombre de tous les grands hommes descendant
« de leur gloire dans l'âme qui veut leur ressem-
« bler, et lui apportant, avec la majesté de leur
« souvenir, le courage de faire comme eux. »

RAPPORT

De M. E. YVERT, Secrétaire-perpétuel

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1873-1874

(*Séance publique du 9 Août* 1874.)

Messieurs,

Ce n'est pas sans un vif regret que je dois commencer le compte-rendu dont vous allez entendre la lecture, par déplorer avec vous la perte douloureuse que l'Académie d'Amiens à faite, il y a peu de temps, dans la personne de l'honorable M. Martial Roussel, qui, comme membre titulaire, appartenait à vos rangs depuis 1838, et qu'une maladie foudroyante nous a enlevé presque subitement dans la journée du 21 mai dernier.

M. Martial Roussel, était, vous le savez, non-seulement pour vous un collègue assidu, laborieux,

intelligent et dévoué, mais aussi, pour sa famille et ses amis, un homme affectueux, un chrétien parfait, un homme que des services nombreux, rendus avec le zèle le plus consciencieux dans les diverses fonctions qu'il a remplies, recommandaient particulièrement à l'estime de ses concitoyens.

Arrivé sur le bord de la tombe de M. Roussel, avec plusieurs d'entre vous, Messieurs, et en présence d'une assistance considérable, M. Auguste Decaïeu, votre digne Directeur, s'est rendu l'interprète fidèle de l'Académie en exprimant tous les regrets que lui laisse un collègue dont elle se plaisait à apprécier le mérite aussi bien au point de vue de son caractère qu'à celui de ses travaux.

J'ajouterai, Messieurs, qu'au discours de M. Decaïeu en ont succédé deux autres inspirés par les mêmes sentiments ; l'un par M. Duparc, notaire honoraire, président de la Commission administrative de la Maison Cozette, Commission dont M. Roussel était un des membres les plus actifs, le second par M. le docteur Courtillier, ancien condisciple et ami de M. Roussel.

M. Daussy J'arrive maintenant, Messieurs à l'analyse de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

La dernière guerre et, par suite, l'occupation d'Amiens par les troupes allemandes, ont laissé parmi nous de bien tristes souvenirs, et, cependant, ce n'est pas sans un vif intérêt que nous nous reportons aux héroïques efforts que, pendant quelques jours, nos braves soldats et leurs dignes

chefs ont tentés, malgré leur infériorité numérique, pour défendre les abords de notre cité et en conjurer la prise.

C'est à ce sentiment que M. Daussy a répondu en vous faisant, de la bataille d'Amiens, un récit extrait de l'ouvrage que, sous le titre de *la Ligne de la Somme*, il se propose de publier prochainement, et dont, aujourd'hui même, vous aurez le plaisir d'entendre un nouveau fragment.

Le récit de la bataille d'Amiens, rempli des détails les plus circonstanciés sur les mouvements des deux armées opposées, et lu par M. Daussy, dans votre séance du 28 novembre 1873, a été écouté avec la plus grande sympathie et applaudi comme étant une œuvre éminemment française et patriotique.

M. Dubois

La Communauté dans l'Ile de Jersey, tel est le titre d'un Mémoire que M. Charles Dubois vous a lu, le 12 décembre, et dans lequel, après avoir décrit la topographie de cette ile, il est entré dans des détails relatifs à sa population, à son existence politique, à ses rapports avec l'Angleterre dont le gouvernement exerce sur elle un droit de suzeraineté. Les usages de Jersey, ses traditions, ses lois au point de vue administratif et judiciaire, ont été l'objet d'observations qui vous ont prouvé que M. Dubois profite on ne peut mieux de ses voyages.

M. Moullart

Si nous passons à l'un de ces problèmes sociaux dont M. Moullart cherche la solution avec persévérance, nous entendons, dans notre séance du 26 Décembre, notre studieux collègue définir

[illegible]

[illegible]

[illegible]

M. Ponche L'industrie, dont la laine est l'objet, et qui a une très-grande importance dans notre département, vous a valu, de la part de M. Ponche, lors de votre séance du 14 janvier, la lecture d'un Mémoire sur l'origine de cette industrie ; ses progrès dans le nord de la France, les diverses provenances des laines, leur nature, les qualités par lesquelles on les distingue ; les procédés qui, de degré en degré, les ont amenées à être livrées au tissage, enfin une statistique actuelle de l'industrie consacrée à la laine et à ses perfectionnements, ont donné lieu à des détails qui, développés par M. Ponche avec une lucidité parfaite, vous ont vivement intéressés.

M. le comte de Gomer M. le comte de Gomer, dans vos séances des 23 janvier et 27 février, vous a lu une *Etude sur le Moyen-Age et la Renaissance*. Il a rappelé les nombreux services que, dans le cours de ces deux époques, les établissements religieux ont rendus à l'érudition et aux corps enseignants, par la remise au jour des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, et par les commentaires dont ils les ont accompagnés. M. le comte de Gomer s'est plu à citer les noms des hommes qui, par leurs créations ou leurs découvertes, ont étendu le domaine des connaissances humaines et ouvert la voie au progrès dont nous nous glorifions aujourd'hui. Captivés par cette intéressante étude, vous lui avez donné les plus justes applaudissements.

Dans votre séance du 15 février, la littérature

ingénieusement ce qu'on nomme *l'Économie politique*.

Cette Économie, nous a dit M. Moullart, est une science, si l'on entend par *science* un ensemble de principes concernant un fait ou un phénomène spécial. Ce n'est point un art, pas plus que la Chimie, la Physiologie et la Philosophie. Le praticien veut agir : il crée ; le savant veut connaître : il trouve. Dans un grand nombre d'arts ou de pratiques, on se sert des lois économiques, comme on se sert des lois chimiques et physiologiques. Il importe de distinguer avec soin le domaine de chaque science, car ces lois, suivant qu'elles sont de tel ou tel ordre, ont des solutions diverses. Or, l'Économie politique, ce domaine distinct, qui constitue l'indépendance d'une science, c'est *la Valeur*. On appelle ainsi une qualité sociale de l'homme, en vertu de laquelle il a une puissance d'acquisition sur le marché humain. Tout fait exerçant une influence sur la Valeur, agissant comme une cause pour la faire naître, hausser, diminuer ou s'éteindre, est du domaine de l'Économie politique. On peut ainsi définir cette science : elle est l'ensemble des lois qui dirigent, au point de vue de la Valeur, l'activité de l'homme dans la production, la distribution et la consommation des utilités propres à la satisfaction des besoins légitimes de l'ordre physique et de l'ordre moral. Pour abréger *c'est la Science des lois de la Valeur*.

M. Ponche L'industrie,dont la laine est l'objet, et qui a une très-grande importance dans notre département. vous a valu,de la part de M. Ponche, lors de votre séance du 14 janvier, la lecture d'un Mémoire sur l'origine de cette industrie ; ses progrès dans le nord de la France, les diverses provenances des laines, leur nature, les qualités par lesquelles on les distingue ; les procédés qui,de degré en degré, les ont amenées à être livrées au tissage, enfin une statistique actuelle de l'industrie consacrée à la laine et à ses perfectionnements, ont donné lieu à des détails qui, développés par M. Ponche avec une lucidité parfaite, vous ont vivement intéressés.

. de Gomer M. le comte de Gomer, dans vos séances des 23 janvier et 27 février, vous a lu une ***Etude sur le Moyen-Age et la Renaissance.*** Il a rappelé les nombreux services que, dans le cours de ces deux époques, les établissements religieux ont rendus à l'érudition et aux corps enseignants, par la remise au jour des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, et par les commentaires dont ils les ont accompagnés. M. le comte de Gomer s'est plu à citer les noms des hommes qui, par leurs créations ou leurs découvertes, ont étendu le domaine des connaissances humaines et ouvert la voie au progrès dont nous nous glorifions aujourd'hui. Captivés par cette intéressante étude, vous lui avez donné les plus justes applaudissements.

Dans votre séance du 15 février, la littérature

obtenait un double et nouvel hommage de la part de deux de vos collègues.

M. Decaïeu M. Auguste Decaïeu vous lisait deux pièces de vers. L'une, intitulée ***Rachel***, est un tribut d'admiration et de regrets à la mémoire de l'illustre artiste, enlevée prématurément à la muse tragique dont elle était l'éloquente interprète,

L'autre, ayant pour titre : ***Lettre de nouvel an***, 1871, est une œuvre patriotique, inspirée par les calamités que la dernière guerre a fait subir à la France. Vous vous êtes associés par vos applaudissements aux nobles sentiments exprimés dans les vers de M. Decaieu.

M. de Beaussire Après cette lecture, vous avez écouté celle de M. de Beaussire qui avait bien voulu se charger de vous rendre compte d'une ***Traduction en vers des poésies de Catulle***, par votre Secrétaire perpétuel.

Comme de coutume, M. de Beaussire s'est acquitté de cette tâche en érudit et en littérateur des plus distingués. Définissant avec sagacité le caractère particulier du génie de Catulle ; appréciant avec justesse le genre et le mérite de ses œuvres si variées, quoique peu nombreuses, M. de Beaussire, s'autorisant d'ailleurs du jugement des critiques les plus compétents, a exprimé cette pensée, que Catulle s'est montré apte, aussi bien à composer des chansons que des élégies, et même à aborder avec succès l'épigramme, la satire, l'épitre et parfois aussi l'épopée.

Quant à la traduction de son collègue, M. de Beaussire en a cité quelques passages, et l'a d'ailleurs appréciée avec une extrême bienveillance.

M. Corblet

Votre savant collègue, M. l'abbé Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens, vous a, dans votre séance du 13 mars, donné lecture d'une Notice de laquelle il résulte que, contrairement aux allégations de certains chroniqueurs, un personnage célèbre, Saint-Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, n'est pas originaire de la Picardie, mais est né en Angleterre, en 1115, à Londres où il fut martyrisé en 1170. Vous avez tenu compte à M. l'abbé Corblet de ses recherches et de cette affirmation fondée, d'ailleurs, sur des documents authentiques.

Plus tard, dans votre séance du 12 juin, M. l'abbé Corblet vous lisait l'analyse qu'il a faite de la partie de l'ouvrage récemment publié par M. René de Belleval, relative aux fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeux.

I. de Puyraimond

Revenons à la séance du 13 mars dans laquelle M. de Puyraymond vous a lu un Mémoire où il a consigné les observations qu'il a faites lors de son séjour, comme officier de notre marine militaire, dans l'île et la ville de Singapoor, possession anglaise, située dans la mer des Indes, entre la pointe sud de Malacca et l'île de Sumatra.

Les coutumes, les mœurs des divers habitants de cette colonie, l'accroissement rapide de sa population, l'importance de son commerce, ont donné le plus vif intérêt au récit de M. de Puyraimond.

M. Levavasseur Prié à l'improviste de combler un vide dans votre séance du 26 mars, M. Levavasseur vous a lu, sous le titre de *Trois versions*, *Trois thèmes*, quelques pièces de vers, les unes françaises, les autres latines, dont le mérite a conquis vos suffrages.

M. Dupont Pour combattre la fièvre, ce mal qui ruine les organisations humaines les plus vigoureuses, l'art médical a trouvé un remède héroïque. Le quinquina, substance précieuse dont votre collègue, M. Edouard Dupont, chimiste des plus autorisés, vous a tracé l'histoire dans votre séance du 10 avril.

Les diverses provenances de cette précieuse écorce tout à la fois fébrifuge et tonique ; les vertus plus ou moins efficaces, inhérentes à son origine et à sa nature, ont été indiquées par M. Dupont dans un Mémoire que vous avez justement applaudi.

M. Mancel Le 24 avril, M. Mancel, constamment occupé des intérêts de notre département, vous lisait un Mémoire relatif aux travaux entrepris dans la baie de Somme.

« J'ai, vous a-t-il dit, effectivement soutenu, « dans le principe, que, pour la création d'un port, « le Crotoy était préférable à Saint-Valery, car « alors la Somme affluait au Crotoy; mais lorsqu'on « l'a ramenée de force à Saint-Valery, je l'y ai « suivie ; j'ai examiné avec attention les travaux « d'endiguement qu'on y exécutait, et lorsque leur « inutilité est devenue incontestable, j'ai émis la « pensée qu'il fallait revenir au projet présenté par

« Lamblardie en 1793, c'est-à-dire à la dérivation « de la Somme vers Cayeux, et j'ai fait tous mes « efforts pour démontrer que c'était le seul moyen « de déboucher le port de Saint-Valery et de le « mettre en communication avec la mer. »

Votre séance du 8 mai a été consacrée à deux lectures.

M. Dusével L'une de M. Dusével qui, d'un ouvrage à lui envoyé, à titre gracieux, par M. le Ministre de l'Instruction publique, a extrait quelques passages de lettres dans lesquelles Balzac, celui qui vivait sous le règne de Louis XIV, tout en rendant justice à l'esprit et au talent de notre illustre compatriote Voiture, attaque vivement son caractère; ce qui prouve qu'entre hommes de lettres (lettres est bien le mot), le même terrain n'est pas toujours celui d'une mutuelle bienveillance.

M. Hennebert Succédant à M. Dusével, M. Hennebert vous a lu une Notice relative à plusieurs membres de la famille de Gomer, une des plus justement considérées dans notre province, et dont, en des temps plus ou moins éloignés, plusieurs membres ont fait, comme militaires, preuve d'une bravoure et d'un patriotisme à toute épreuve.

M. Hennebert s'est particulièrement attaché à tracer la biographie de Louis Gabriel de Gomer qui, par sa valeur et ses talents, parvenu à l'un des grades les plus élevés et aux distinctions les plus flatteuses, a rendu à son pays de très-éminents

services, notamment en perfectionnant l'arme de l'artillerie.

Cette Notice, qui renferme en outre d'intéressants détails sur les guerres de la France pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, a été vivement applaudie.

M. Verne Dans votre séance du 22 mai, la poésie reparaît, grâce à la plume élégante de M. Jules Verne, sous la forme d'une comédie dont le principal personnage est le célèbre artiste Léonard de Vinci.

La conclusion de cet ouvrage est que l'amour qui naît seulement de la beauté et ne parle qu'aux sens, n'est qu'une flamme éphémère destinée à pâlir et à s'éteindre devant le flambeau et les élans du gênie.

Ecoutés avec un vif plaisir, les bons et beaux vers de M. Verne ont été chaleureusement applaudis par vous.

M. H. Dauphin M. Henri Dauphin qui, avec un zèle méritoire, consacre une partie de ses loisirs au culte des chefs d'œuvre de l'antiquité, vous a lu, le 10 juillet, la première partie de sa traduction des *Nuées* d'Aristophane. S'étonnant tout d'abord des attaques dirigées par le poëte grec contre Socrate, avec qui il n'avait eu jusque là que des relations courtoises, M. Dauphin croit pouvoir attribuer ces attaques à des motifs politiques.

Il fallait, en effet, qu'Aristophane eût, ou du moins feignît d'avoir une bien mauvaise opinion de la moralité de Socrate, pour supposer qu'un homme

vienne lui demander des arguments afin de ne pas payer ses dettes.

Aristophane ne paraît pas avoir une meilleure idée des croyances religieuses de Socrate, lorsqu'il lui fait nier l'intervention divine dans les phénomènes de la nature, tels, par exemple, que les éclairs et le tonnerre, qu'il attribue uniquement au choc des nuées entre elles ; et, cependant, nous savons tous que Socrate fut condamné à boire la ciguë pour avoir proclamé l'existence d'un dieu et l'immortalité de l'âme.

Toutefois, *les Nuées* d'Aristophane ne sont pas moins, comme l'a très-bien fait remarquer M. Dauphin, une œuvre originale, spirituelle et saupoudrée de ce sel attique qui a transmis à la postérité les œuvres de son illustre auteur.

Dès l'ouverture de cette même séance du 10, vous avez appris, Messieurs, avec une vive satisfaction que l'Académie des sciences morales et politiques, (5e classe de l'Institut) venait de décerner une mention honorable à un ouvrage de notre savant et laborieux collègue, M. Moullart, intitulé *Manuel de droit*.

M. Garnier, en vous annonçant cette bonne nouvelle a cru devoir vous faire observer que, bien que l'œuvre de M. Moullart n'ait pas été conforme au programme du concours ouvert par l'Académie précitée, elle lui avait paru empreinte d'un tel mérite, qu'elle a cru devoir lui accorder la flatteuse distinction qui en est la récompense.

M. de Forceville invité à s'acquitter le 24 juillet de son tribut académique, votre collègue M. de Forceville vous a rappelé que, dès le 22 mai, il avait satisfait, par anticipation à cette disposition de votre règlement, en vous faisant hommage du buste du célèbre helléniste, M. Alexandre, membre de l'Institut, qui, le 8 Amiens, a fait à sa ville natale un legs dont l'importance le place au rang des principaux bienfaiteurs de notre cité.

L'image de M. Alexandre est en ce moment sous vos yeux et les personnes qui ont connu l'illustre savant, consultées par M. de Forceville, lui ont assuré que son œuvre avait le mérite d'une ressemblance parfaite.

Ce même jour 22 mai vous avez nommé une commission composée de MM. Hennebert, de Beaussire, Verne et Yvert, qui, sur l'invitation de M. de Forceville, s'est rendue dans son atelier pour examiner le buste en voie d'exécution de M. Alexandre, et le 12 juin suivant, M. Hennebert, s'exprimant au nom de cette commission, vous lisait un rapport dans lequel il mentionnait avec éloges non seulement le buste de M. Alexandre, mais aussi le projet d'un grand et beau monument que M. de Forceville destine à l'embellissement d'Amiens, et qui, dans diverses proportions, offrira les images de plusieurs des hommes illustres que la Picardie s'honore d'avoir vus naître.

J'ajoute que M. de Forceville a pris le soin d'informer notre administation municipale de son

intention au sujet de ce monument pour l'exécution duquel il a déjà obtenu plusieurs marbres de la munificence du gouvernement.

Ici, Messieurs, s'arrête ma tâche ; peut-être l'avez vous jugée un peu longue ; mais j'ose espérer que vous en aurez toléré l'étendue d'autant plus facilement, qu'en analysant vos travaux, aussi succinctement que possible, elle en a démontré l'importance et l'utilité ; que, par cela même, enfin, elle a mis dans une évidence nouvelle les titres nombreux qui recommandent l'Académie d'Amiens à l'estime publique et aux justes et nombreuses sympathies qui s'attachent à l'étude et à la pratique des sciences, des lettres et des arts.

RÉCIT

DE LA

BATAILLE DE PONT-NOYELLES

Par M. DAUSSY.

(*Séance publique du 9 Août* 1874.)

La bataille du 23 décembre ne fut pas une rencontre fortuite comme celle du 27 novembre ; des deux côtés on s'y était préparé ; ce fut ce qu'on appelle une bataille rangée.

On peut dire que la ville d'Amiens était le prix du combat qui allait se livrer à quelques lieues de ses murs et presque sous les yeux de ses habitants. C'était pour garder cette importante position, pour s'assurer la ligne de la Somme, que Manteuffel allait tenter de battre et de disperser l'armée du Nord. Vaincu, il pouvait être contraint d'abandonner la capitale de la Picardie, et de se replier sur Beauvais.

On comprend quelle était l'anxiété de la population d'Amiens ; chacun tâchait de suivre, autant qu'il le pouvait de loin, une lutte d'où dépendait le sort de la Ville. Le temps,un peu adouci dans la seconde semaine de décembre s'était remis au froid ; la gelée avait recommencé le 20,le vendredi 23, le froid était intense ; il gelait à 8 degrés. La terre était couverte de neige, le ciel n'avait pas un nuage, l'air était pur et calme, le soleil resplendissant. Du toit des maisons un peu élevées, des hauteurs d'Henriville et de Saint-Acheul, la vue découvrait parfaitement le plateau qui, au Nord de la Ville, s'étend jusqu'à l'Hallue, et au delà, les crêtes où Faidherbe attendait l'ennemi. Toute la Ville assista donc à la bataille que nous allons raconter, suivant de l'œil la fumée des batteries, prêtant l'oreille au tonnerre du canon qui faisait trembler les vitres de la Cathédrale, au bruit de la mousqueterie dont on percevait les moindres détonations, et accompagnant de tout son cœur ceux qui avaient le bonheur de combattre pour la Patrie.

Nos grand'gardes s'étaient avancées au devant de la ligne de l'Hallue, celles de la division Derroja auprès de Molliens et de Rainneville, de manière à surveiller la route d'Amiens à Pas, et même celle d'Amiens à Doullens ; celles de la division du Bessol, au sud des bois d'Allonville et Querrieux sur la route d'Albert, à la ferme des Alençons, surveillant le plateau qui domine La-

motte-Brebière. Vers 9 heures du matin, ces dernières signalèrent les colonnes ennemies.

La 15e division (Kummer) avait passé la Somme sur deux ponts qu'elle avait fait jeter entre Camon et la Neuville. Elle était accompagnée de l'artillerie montée du 8e corps, et de la brigade de cavalerie Dohna. Une fois arrivée sur le plateau au-dessus de Camon, elle s'avança sur le terrain situé à droite de la route d'Albert. Elle devait bientôt, à 8 ou 10 kilomètres plus loin, remonter l'Hallue, et par suite se trouver engagée la première. Le général Gœben dirigeait en personne ses opérations.

Le détachement du 1er corps (régiment n° 3, un escadron, une batterie), qui devait garder le pont de Lamotte-Brebière, vint se placer au poste qui lui avait été assigné. Le 8e bataillon de chasseurs, qu'on avait laissé en face de Corbie, où il observait les Français, devait redescendre le long de la Somme, pour la traverser au pont de Lamotte-Brebière et se porter de là dans la direction de Daours, Vecquemont, renforçant d'autant l'extrême droite de la 15e division.

La 16e division (Barnekow) qu'accompagnait la division à pied de l'artillerie du 8e corps (4 batteries) avait passé la Somme à Amiens même. Elle avait plus de chemin à faire que la 15e division puisqu'elle devait aller tourner vers Contay l'aile droite des Français. Le général Gœben lui avait donné l'ordre de suivre la route de Pas jusqu'à Rainne-

ville et Pierregot, et alors de faire conversion à droite pour prendre de flanc l'armée française. La brigade Dohna, (8e cuirassiers et 14e lanciers) avait pour mission de parcourir le terrain entre les deux divisions pour les relier.

Afin de se couvrir contre toute surprise à leur extrême gauche, les Prussiens avaient envoyé le 7e lanciers (lieutenant-colonel Pestel) à Picquigny, où il resta en observation; les détachements qu'il lança sur Longpré, et les localités voisines, ne rencontrèrent que quelques troupes françaises de la garnison d'Abbeville,

Manteuffel, avec la réserve placée sous les ordres du général Mirus (5 bataillons, 8 escadrons une batterie) partit d'Amiens à 11 heures par la route d'Albert et vint se placer vers midi au sud du bois de Querrieux, auprès de la ferme des Alençons; sa réserve un peu en arrière.

A cette heure, la bataille était déjà engagée fortement de Querrieux à Daours. La 15e division après avoir poussé devant elle nos avant-gardes, s'était trouvée aux prises, le long de l'Hallue, avec la division du Bessol.

Le général du Bessol avait à garder notre ligne depuis Fréchencourt jusqu'à Daours, mais en cas d'attaque, l'amiral Moulac cantonné à Corbie, devait venir, au moins par une brigade, défendre Daours et Bussy, et diminuer d'autant la tâche de du Bessol. Mais l'amiral Moulac,qui avait à parcourir la distance de Corbie à Daours,n'arriva que

vers midi et demie ou une heure, de sorte que, jusque là, la division du Bessol dût supporter seule l'attaque très-vive de Kummer ; du Bessol avait placé dans le bois de Parmont, en face de Fréchencourt, deux compagnies du 18e bataillon de chasseurs et un bataillon de mobilisés. En face de Pont-Noyelles il avait déployé trois bataillons des 91e et 33e de ligne, et il étendait sur sa gauche à Bussy et Daours le 18e chasseurs, le 69e régiment de marche et le 20e bataillon de chasseurs, encadrant dans ses troupes les mobiles du Gard, de la Somme et de la Marne.

Kummer envoya la 29e brigade (Bock) sur Querrieux, qu'elle trouva évacué. On avait outrepassé les instructions données par Faidherbe de ne pas s'acharner à la défense des villages ; de là Bock s'avança sur Pont-Noyelles qui est en face sur l'autre rive et où un vif combat s'engagea. A midi la brigade Bock s'était emparée de Pont-Noyelles sur la rive gauche, et en aval, de Bussy sur la rive droite de l'Hallue.

Pendant ce temps les batteries prussiennes s'étaient établies vers onze heures sur les côteaux de la rive droite pour répondre au feu de l'artillerie française. Celle-ci était très-avantageusement placée sur les hauteurs, absolument dominantes de la rive gauche ; elles combattirent avec grand succès l'artillerie allemande ; nos pièces de 12, qui avaient une porté supérieure, étaient admirablement servies par nos pointeurs de la marine.

C'était surtout en face de Pont-Noyelles que nous avions l'avantage de la position. La route d'Albert au sortir de ce village monte vers La Houssoye en gravissant le flanc d'un côteau très-élevé. A l'Ouest de cette route, au delà d'un pli de terrain, s'élève, dominant Fréchencourt et Pont-Noyelles, le mamelon que couronne le bois de Parmont: des rideaux s'étagent sur ses pentes; ils étaient garnis de nos tirailleurs; à la crête étaient des batteries; cela formait, dit Wartensleben, comme un promontoire bastionné.

Kummer ne put déboucher de Pont-Noyelles.

A Daours le combat, vivement engagé, continuait avec acharnement. Ce point avait aux yeux des généraux prussiens une importance particulière à cause de la situation de Daours sur la route d'Amiens à Corbie, et aussi parce que de sa possession dépendait celle du pont de la Somme qui n'était pas détruit.

Les Prussiens, commandés par le colonel Loë, faisaient depuis plus d'une heure de violents efforts pour s'emparer de Daours; le 20e bataillon de chasseurs et les mobiles s'y maintenaient énergiquement.

Vers une heure le général Gœben envoya son chef d'état-major, comte Witzendorff, auprès de Manteuffel, pour lui demander d'envoyer des renforts au colonel Loë. Le 8e bataillon de chasseurs qui était venu, par Lamotte-Brebière, prendre part à l'attaque, ne suffisait pas.

De la hauteur où il était placé, près de la ferme des Alençons, Manteuffel pouvait suivre de l'œil les mouvements de la 15e division, grâce au terrain découvert qui s'étendait devant lui en pente douce vers l'Hallue. Pont-Noyelles et Bussy étaient conquis ; il ne trouva aucun danger à faire abandonner la garde du pont de Lamotte-Brebière, et donna ordre au major Lewinski, de son état-major, d'aller prendre le commandement du détachement placé en cet endroit, et de le conduire à l'attaque de Daours pour appuyer le colonel Loë.

A ce même moment, vers une heure, l'amiral Moulac arrivait avec ses marins de notre côté, et se plaçait en face de Bussy et de Daours, ce qui permettait à du Bessol de resserrer sa ligne beaucoup trop étendue jusque là. Le combat se maintint à Daours avec une extrême vivacité.

Pendant ce temps, à la gauche prussienne, la 16e division (Barnekow) avait exécuté le mouvement prescrit ; et arrivé à Rainneville, sur la route de Pas, s'était dirigée vers Beaucourt, sur la route de Mailly. Elle avait devant elle la division Derroja qui formait notre aile droite. Derroja avait placé, de Contay à Fréchencourt, le 2e bataillon de chasseurs, le 67e de marche, le 17e bataillon de chasseurs, le 68e de marche, encadrant dans ces troupes les bataillons de mobiles. Il se reliait sur sa gauche à la division du Bessol par la batterie Montebello que protégeaient 2 compagnies du 18e chasseurs.

Barnekow enleva assez rapidement les villages de Beaucourt et Montigny sur la rive droite de l'Hallue, et de Béhencourt, en face de Montigny, sur la rive gauche. Mais derrière Béhencourt il se trouva arrêté, comme Kummer l'était à Pont-Noyelles et à Bussy, par nos excellentes lignes de défense disposées sur les hauteurs de la rive gauche.

Faidherbe avait, en effet,préparé avec beaucoup de soin ces lignes; le gros des bataillons était déployé sur les crêtes, autant que possible à l'abri; la réserve un peu en arrière sur le plateau, les batteries sur les points dominants, dans des emplacements bien choisis et bien préparés ; une ligne de tirailleurs à mi-côte couchés à plat ventre à la crête des rideaux, une seconde ligne au bas du côteau. C'était infranchissable.

Quant à tourner cet obstacle en nous dépassant sur notre droite, Barnekow voyait qu'il n'y fallait pas songer. Il était lui-même en grand danger d'être tourné sur sa gauche par la brigade Pittié qui était à Contay, et qui avait porté un régiment au delà de Contay sur la rive droite de l'Hallue, menaçant aussi Barnekow de le prendre à revers à Beaucourt.

Au centre, à Pont-Noyelles, Kummer n'avait d'abord engagé que la 29e brigade, (Bock), tenant en réserve la 30e (Strubberg). Il prit à Strubberg 2 bataillons pour appuyer les troupes qui occupaient

Pont-Noyelles, et l'envoya avec le surplus de la 30e brigade sur le village de Fréchencourt, situé sur la rive droite de l'Hallue. Un bataillon de mobilisés et le 18e chasseurs descendaient en ce moment des hauteurs pour s'en emparer. Strubberg y arriva avant eux, et occupa le village. Il tenta de déboucher de Fréchencourt et d'aborder les côteaux de la rive gauche ; mais il fut vaillamment repoussé.

Kummer essaya alors, vers 3 h. 1/2, de forcer le mamelon du bois de Parmont, ce promontoire bastionné dont nous avons parlé. Il le fit attaquer en même temps du côté de Pont-Noyelles par la brigade Bock, et du côté de Fréchencourt par celle de Strubberg. Un instant les intrépides Polonais du colonel Henning (33e prussien) parvinrent en suivant un chemin creux qui remonte à l'Est du mamelon, dans la cuve du bois de Parmont, à gravir la hauteur; ils faillirent nous prendre 2 pièces de canon, mais une compagnie de mobiles de Somme et Marne (capitaine d'Hauterive) accourut, repoussa les premiers tirailleurs ennemis, et sauva les canons. Cependant les Prussiens montaient toujours, accompagnant de leurs hourrahs les accents de leur musique, mais nos tambours battirent la charge, le 33e français se leva, se jeta sur le 33e prussien, et le culbuta.

L'ennemi fut repoussé avec de grandes pertes ; les soldats de du Bessol le poursuivirent dans Pont-Noyelles dont ils s'emparèrent après un combat

acharné. Mais, entraînés par leur ardeur, au lieu de s'établir solidement à Pont-Noyelles, ils s'avancèrent imprudemment sur Querrieux par la chaussée qui relie les deux villages en traversant le marais. Accueillis par une fusillade terrible qui partait des maisons de Querrieux, ils furent refoulés en désordre dans Pont-Noyelles, d'où bientôt ils furent chassés par les Prussiens. Ceux-ci profitant du désordre qui s'était mis dans leurs rangs tentèrent de nouveau de déboucher de Pont-Noyelles et d'escalader les hauteurs, mais du Bessol, avec son énergie habituelle, rassemblant tout ce qu'il trouva sous la main, se jeta sur l'ennemi, qui fut contraint encore une fois d'abandonner l'entreprise. Du côté de Fréchencourt, l'attaque de Strubberg avait pareillement échoué.

Un peu avant le moment où Kummer essayait ainsi de forcer nos positions, en face de Pont-Noyelles, vers trois heures, le major Leswinski arrivait à Daours avec son détachement pour renforcer le colonel Loë et le 8e bataillon de chasseurs. Il mit en position son artillerie qui causa de grands ravages dans les batteries de l'amiral Moulac placées sur les hauteurs de la rive gauche beaucoup moins élevées que celles qui dominent Pont-Noyelles, puis il lança dans le village ses deux bataillons, et finit, après un combat acharné de maison à maison, par tourner nos marins, qui occupaient la rue de Pont jusqu'à la

rivière près de l'église, et par s'emparer de Daours vers les quatre heures.

Il voulut ensuite en déboucher pour escalader les hauteurs que nous tenions toujours et qui sont très-voisines du village, mais l'attaque qu'il risqua à cet effet échoua comme celle que Kummer avait tentée devant Pont-Noyelles et Fréchencourt.

Ainsi vers quatre heures et demie le 8e corps s'était rendu maître, au prix de sanglants combats, de tous les villages de l'Hallue depuis Beaucourt jusqu'à Daours, mais sans pouvoir parvenir à en déboucher.

Manteuffel s'était rendu auprès du général Gœben au moulin de Querrieux ; il reconnaissait l'impossibilité d'emporter les positions formidables prises par Faidherbe, et craignait même de ne pouvoir se maintenir dans les villages où le canon de Faidherbe jetait l'incendie et la mort. Il fit avancer sa réserve que venait de renforcer un bataillon arrivé de Rouen. Il ordonna à Mirus de descendre dans la vallée au bas de Querrieux, prévoyant que les Français allaient l'attaquer à leur tour.

A ce moment, en effet, à la tombée du jour, Faidherbe entreprit une attaque générale des villages. Les clairons sonnèrent la charge, et nos soldats s'élancèrent en avant avec un entrain admirable. Une de nos colonnes fut sur le point de franchir l'Hallue entre Daours et Querrieux, et de couper ainsi en deux la ligne prussienne. L'ennemi dirigea contre elle un bataillon de sa réserve (1er du 4e),

qui la repoussa en lui faisant subir des pertes sérieuses; à Daours nos marins attaquèrent avec une impétuosité sans égale le major Lewinski, et Loë. Suivant Wartensleben, ils furent arrêtés à 30 pas du village par le 8e bataillon de chasseurs, embusqué dans les haies qui le bordent; suivant Faidherbe ils parvinrent à rentrer dans la rue de Pont. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne purent chasser les Prussiens de Daours.

A Pont-Noyelles le combat fut des plus acharnés: nos soldats arrivèrent aux premières maisons du village, on combattit à l'arme blanche, à la lueur de l'incendie, la lutte fut terrible. La 29e brigade avait épuisé ses munitions. Manteuffel la fit soutenir par deux bataillons de la réserve pendant qu'elle se réapprovisionnait. Les Prussiens ainsi renforcés revinrent à la charge; Pont-Noyelles leur resta définitivement.

A Fréchencourt, notre attaque fut repoussée, mais Bavelincourt et Béhencourt, sur la rive gauche de l'Hallue, furent enlevés par les troupes de la division Derroja qui s'y maintinrent. Barnekow contint non sans peine le mouvement tournant que dessinait contre lui la brigade Pittié dont les troupes s'avancèrent à plus d'un kilomètre au delà de l'Hallue sur la rive droite.

La nuit était venue, l'obscurité était complète, la lutte dut cesser.

Faidherbe avait quitté le champ de bataille vers la fin du jour pour aller à Corbie s'entretenir avec M. Testelin de cette journée qu'il considérait comme victorieuse, ainsi que de ses projets pour le lendemain. A ce moment il comptait que Pont-Noyelles et Daours étaient repris par nos troupes, il avait vu les marins de Moulac rentrer dans ce dernier village. Lorsqu'il revint devant Pont-Noyelles, à la nuit noire, il fut reçu à coups de fusil, et faillit être enlevé. Les Prussiens, comme nous l'avons vu, nous avaient chassés de cette position. Daours était également perdu. L'amiral Moulac avait laissé l'ennemi s'y établir, malgré la proximité des espèces de falaises qui, à quelques cents mètres du village, le commandent absolument, et d'où son artillerie pouvait foudroyer les Prussiens. Ceux-ci avaient conquis ainsi le passage sur la Somme. Le succès était amoindri. Faidherbe vint coucher à la Houssoye sur un peu de paille, grelottant de froid et de fièvre.

Cette sanglante journée laissait la victoire indécise. Si d'une part Manteuffel avait réussi à se maintenir à la fin de la journée dans la plupart des villages de l'Hallue, d'un autre côté il n'avait pu emporter les formidables positions où le général français avait placé tout l'effort de sa triomphante résistance.

La bataille de l'Hallue avait coûté à l'ennemi,

d'après Wartensleben, 38 officiers et 917 hommes tués ou blessés. Les pertes des Français s'élevaient d'après Faidherbe, à 50 officiers et 996 hommes. Il y faut ajouter un millier d'hommes faits prisonniers dans les villages de Pont-Noyelles et Daours.

Les Allemands vantent avec raison la supériorité de leurs troupes, qui, inférieures en nombre, avaient cependant emporté et conservé les villages de l'Hallue. (Ils avaient engagé dans cette bataille 25 à 30,000 hommes, tandis que l'armée du Nord en comptait 35,000). Mais ils reconnaissent que, sous le rapport de la bravoure, nos troupes ne le cédaient en rien aux leurs, et il est certain qu'ils gardèrent de cette journée une impression profonde de respect pour la vaillance de nos soldats.

Ce n'était point assurément une armée qu'on pût faire manœuvrer comme la leur, et à qui on pût demander la même solidité ; mais ce n'était pas non plus un adversaire à dédaigner que cette armée improvisée qui venait de leur tenir tête dans la rude journée de Pont-Noyelles. On le vit bien à l'attitude des ennemis, lorsque le soir Manteuffel et Gœben revinrent avec quelques troupes passer la nuit à Amiens.

Ils avaient mis en cantonnement la réserve du général Mirus dans les villages d'Allonville et Cardonnette et laissé le gros de leur armée dans les villages de l'Hallue. Leurs soldats furent donc

abrités contre le froid excessif de cette nuit si rigoureuse. Faidherbe, au contraire, fut dans la dure nécessité de faire bivouaquer ses troupes, malgré l'âpreté du froid, sur les hauteurs où elles s'étaient maintenues et qu'il fallait conserver. Exposées sans abri au vent glacial du Nord, elles supportèrent avec un courage héroïque les souffrances de cette nuit cruelle; le lendemain 24 décembre le jour les trouva dans leurs positions de la veille, prêtes à soutenir une nouvelle attaque.

Mais Manteuffel ne jugeait point possible de forcer nos lignes. Il avait, dès la veille, ordonné de mettre en état de défense les villages de l'Hallue et de se préparer à repousser l'attaque, si les Français essayaient de les reprendre. Le point important de Daours avait, à cet effet, reçu le renfort du 3e bataillon du 3e régiment amené de Rouen par le colonel Legat. L'ennemi entendait donc se tenir sur la défensive, et comme de notre côté nous ne songions pas davantage à entreprendre une attaque, on resta en observation de part et d'autre. Notre aile droite envoya quelques coups de canon qui inquiétèrent la 6e division prussienne. A part cet incident, la journée s'écoula dans une attente réciproque. Le temps était toujours très-beau, le froid encore plus vif que la veille.

Manteuffel qui, dès neuf heures du matin, était venu se placer en observation sur le côteau au nord de Querrieux, résolut de tenter le lendemain

25 de tourner l'inabordable position des Français en les attaquant par Corbie, à l'extrémité de leur flanc gauche. C'était notre côté sensible. Corbie était la tête de ligne du chemin de fer qui nous servait de base d'opérations et de ligne de retraite.

La ville est située sur la rive droite de la Somme. Manteuffel ne pouvait l'attaquer qu'en se plaçant en face sur la rive droite où elle venait de combattre. Une telle manœuvre n'était pas sans péril, car les Français,n'ayant plus personne devant eux sur la rive droite, pouvaient marcher sur Amiens, ou tout au moins, pendant que leur aile gauche défendait vigoureusement Corbie, opérer une conversion de leur aile droite, enlever Daours, et, franchissant le pont de la Somme, couper l'armée prussienne de ses communications avec Amiens.

Malgré cet inconvénient, le 24, à 4 heures de l'après-midi, le général prussien donna les ordres nécessaires pour ce mouvement.

Toute la réserve de l'armée, avec le détachement qui était à Daours, devait, sous le commandement du général Mirus, passer le soir même sur la rive gauche de la Somme, et le lendemain attaquer vivement Corbie après l'avoir fortement canonné. Pour cette opération on mettait à la disposition de Mirus l'équipage de pont nécessaire.

La 16e division devait le même soir se rapprocher de la 15e; toutes deux, le 25 au matin, passeraient sur la rive gauche de la Somme. L'une

d'elles se joindrait à Mirus ; l'autre, tout en gardant le point important de Daours, et les passages sur la Somme depuis Corbie jusqu'à Amiens, renforcerait les troupes qui assuraient la possession de cette ville.

Les renforts attendus par Manteuffel commençaient à arriver. Le prince Albert était le 24 à midi auprès de Manteuffel, précédant sa brigade de cavalerie qui accourait à marches forcées, et dont deux escadrons sous le colonel Hymmen avaient été détachés par lui en venant de Breteuil pour aller battre l'estrade entre Moreuil et la Somme. Cette brigade fut mise à la disposition du général Gœben.

D'autre part on avait, dès le matin du 24, envoyé au général Senden l'ordre de se diriger avec sa division, de Saint-Quentin vers Ham, pour qu'il fût en mesure de rallier plus promptement l'armée qui allait se porter sur la rive gauche de la Somme. Son détachement, assez faible en infanterie, devait d'ailleurs se trouver ainsi moins exposé.

De son côté l'armée de la Meuse avait détaché, pour appuyer les opérations de Manteuffel, la division de cavalerie saxonne du comte Lyppe (12e) qui arrivait à Ham, le jour même 24 décembre.

Manteuffel, renforcé de ces divers détachements, voulait donc prendre position le 25 au Sud de la Somme, sur la rive gauche ; occupant Amiens, attaquant Corbie, menaçant Péronne par les troupes réunies à Ham.

Mais, au moment même où le général prussien arrêtait ces dispositions, Faidherbe était contraint de quitter les lignes où on n'osait l'attaquer de front. Il était évident pour lui que l'ennemi allait essayer de le tourner, soit à droite soit à gauche; il savait que les Prussiens recevaient des renforts à l'aide desquels ils tenteraient de le couper de sa ligne de retraite. Ses malheureux soldats, à peine vêtus, n'ayant pour nourriture que du pain qui arrivait gelé dans les voitures, étaient hors d'état de bivouaquer une seconde nuit sur leurs positions. Il ordonna donc de les quitter : le froid, et non l'ennemi, nous chassait des hauteurs inhospitalières de l'Hallue. On masqua, autant que possible, par une ligne de tirailleurs, appuyée de 2 batteries de 4, ce mouvement en arrière, dont les officiers prussiens s'aperçurent cependant dans l'après-midi. On se retira sur Albert sans être aucunement inquiété. La retraite se fit en un aussi bon ordre qu'on pouvait l'attendre de troupes comme les nôtres, éprouvées par leur première grande bataille, harassées de fatigue, exténuées de privations; les traînards étaient nombreux, l'ennemi en eût pu faire prisonniers une grande quantité s'il nous eût donné vigoureusement la chasse; mais il n'osa lancer sa cavalerie à la suite de nos colonnes. Elles arrivèrent donc le soir du 24 Décembre à Albert et dans les environs.

C'était une retraite honorable après une bataille

glorieuse, mais, au point de vue du résultat stratégique, les Allemands disent avec raison qu'ils obtinrent tous les avantages de la victoire qu'ils n'avaient pas remportée. La ville si importante d'Amiens,que Faidherbe, placé sur l'Hallue menaçait de reprendre, était définitivement acquise à l'ennemi, et, par elle, le point capital de la ligne de la Somme. Rejeté sur le Nord, Faidherbe ne pouvait plus inquiéter l'armée de la Meuse, que couvrait celle de Manteuffel, protégée elle-même par la Somme. Le but était atteint complètement.

Les habitants d'Amiens avaient repris, dès le matin du 24 Décembre,leur poste sur les toits pour assister à l'issue définitive de la bataille où se décidait leur sort. La veille au soir, en voyant le nombre des blessés qu'on apportait aux ambulances, en écoutant le récit que les soldats et officiers prussiens revenus à Amiens leur avaient fait de la journée, leur cœur s'était ouvert à l'espoir. Ils s'attendaient à voir recommencer la lutte ; ils n'entendirent qu'une faible canonnade qui bientôt s'éteignit, et au silence qui se fit dans la plaine, il leur sembla que la patrie s'éloignait d'eux avec les canons de Faidherbe.

Et cependant le découragement n'entra point dans les âmes. Au point de vue moral,cette journée de Pont-Noyelles eut une portée considérable. Les Prussiens, cette fois, n'étaient point vainqueurs, et ils le reconnaissaient. Il y avait donc une armée française dans le Nord, il y avait un général pour

la commander, un homme capable de tenir tête aux Prussiens, de leur enlever aujourd'hui le prestige de l'invincibilité, de les battre peut-être demain ; c'était, après tant de revers, un immense soulagement.

En vingt jours Faidherbe avait conquis la confiance du pays et le dévouement sans bornes de ses soldats. Ceux-ci l'avaient vu sur le champ de bataille, se prodiguant beaucoup plus sans doute que ne doit le faire un général en chef, mais sur de pareilles troupes la popularité, que ces excès de bravoure lui avait donnée, était, dans les circonstances, un puissant ressort. D'ailleurs nos soldats comprenaient d'instinct l'habileté des manœuvres par lesquelles il avait réussi à faire momentanément évacuer Amiens et peut-être dégagé le Havre, puis choisi les excellentes positions de l'Hallue, et amené les Prussiens à l'y attaquer. Ils savaient que s'ils étaient obligés de reculer, ils n'avaient pas été vaincus. Ils étaient fiers d'un tel succès, fiers de leur devoir glorieusement rempli, fiers d'être commandés par un tel homme. Les résultats moraux ont leur valeur à la guerre. Or, après Pont-Noyelles, l'honneur des armes était plus que sauf pour l'armée du Nord.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. J. GARNIER.

(*Séance publique du 9 Août* 1874).

Le concours dont j'ai à vous rendre compte, présente un caractère tout nouveau. Jusqu'ici l'Académie avait indiqué les sujets de prix qu'elle proposait, tracé la route souvent, toujours marqué le but que les concurrents devaient atteindre. Cette année ; la carrière était libre, et le choix leur était laissé. Les poètes pouvaient donc chanter au ton de leur ame, suivre l'inspiration de leur pensée.

Cette innovation a-t-elle été heureuse ? l'Académie doit-elle s'en féliciter ? Ce qu'il y a de certain c'est que la commission dont la tâche, ingrate ou agréable, suivant le mérite des ouvrages qu'elle doit examiner, est toujours difficile, a trouvé une difficulté de plus dans la diversité des œuvres et

dans la variété des genres de poésies qui lui ont été présentés.

Quatre vingt-deux pièces nous sont parvenues, et nous pouvons dire avec Martial :

Sunt bona, sunt quædam mediocra, sunt mala plura;
quelques-unes sont bonnes, quelques autres sont médiocres, la plupart sont mauvaises.

Hâtons nous d'ajouter avec le poète ;

. . . *aliter. . . non fit.*

ce n'est jamais autrement.

Peut-être aussi, Messieurs, le mérite de quelques pièces couronnées dans les précédents concours nous a-t-il rendus plus difficiles dans le jugement de celles-ci. Le goût devient plus sévère avec l'habitude de juger. Faut-il s'en plaindre ? Nous ne le croyons pas. Cette sévérité, en effet, qui donne plus d'éclat à ceux qui ont été distingués, doit adoucir les regrets de ceux qui n'ont été placés qu'au second rang.

Je n'aurai point, rassurez-vous, à vous entretenir de toutes ces pièces ; car la faiblesse d'un grand nombre les ont fait écarter après la première lecture.

Des écoliers n'ont point craint de prendre part à la lutte, et leurs essais ambitieux, leurs conceptions enfantines ont montré leur inhabileté :

Il est présomptueux, cet écolier frivole,
A peine il doit savoir ce qu'on sait à l'école.

Pardonnons à celui-là (n° 8), car il confesse son imprudence :

Je suis bien jeune encore et ma muse incertaine
Marche toute tremblante où son démon la mène.

D'autres n'ont point cette franchise, ils marchent hardiment sans se douter des difficultés qu'ils ont à vaincre. Ils ignorent les plus simples éléments de la versification. Dans leurs œuvres les hiatus se choquent désagréablement, les vers faux ne sont point rares, les élisions ne comptent point; les règles relatives à la césure sont non avenues; les stances, qui doivent présenter un sens complet, ne sont plus des stances que pour la forme, car le premier vers de la seconde achève le sens de la première. Pour d'autres, la langue française est insuffisante, ils forment des mots nouveaux, *cristal obstentateur*, qu'on ne comprend guère; ou bien, ne comprenant point les mots anciens qu'ils employent, par amour de l'archaïsme ou pour le besoin de la rime, ils disent *des coups de mousquetades*, formant de ce coup un pléonasme et un non sens.

D'autres, pour prouver leur fécondité et leur abondance, ont donné des descriptions dont le prosaïsme n'a d'égal que la pauvreté des détails.

Ainsi le n° 13, pour vanter l'hospitalité de la Suisse, qui avait accueilli un de nos corps d'armée dans la désastreuse campagne de 1871, nous dit :

A part médicaments, boissons et nourritures,
Abondent cache-nez, cravates, bas, ceintures,
Chemises, caleçons, mouchoirs, gilets, tricots,
Couvertures, bonnets, gants fourrés et sabots.

Cette énumération le satisfait; que demander de plus en effet :

Nul n'a pour son bien-être à regretter la France.

L'auteur de l'idylle n° 24 est-il plus heureux ? Il s'est servi de vers de deux syllabes. On sait que ces fantaisies poétiques ne réussissent qu'à force d'esprit et d'originalité. Ce doit être un collier de perles qui s'égrènent et scintillent,et non les grains d'un chapelet qui défilent et tombent lourdement. Ecoutez, si nous sommes sévère :

Tu juches
Au sein
Des ruches,
Essaim.
Là tire
Miel doux
Et cire
Pour tous.
Recueille,
Fourmi,
Accueille
L'ami.
Réfracte
L'oisif
Du pacte
Actif.

Ailleurs, les petits oiseaux inspirent des vers comme ceux ci, n° 16.

Leur corps nud se revêt
D'une frêle substance
Qui par sa consistance
Se transforme en duvet.
Par l'instinct et l'adresse,
Les parents vont courir
Chercher de quoi nourrir
Ces objets de tendresse.

Ajoutez qu'il n'y a ni points ni virgules, sans parler des fautes d'orthographe dont nous nous permettons de n'accuser que le copiste.

Celui-là ne se contente point d'incorrections, il lui faut une abondance stérile ; il se complaît dans l'obscurité.

Fatismane s'ennuyait et voulait mourir ; une jeune princesse lui offre le bonheur hors du célibat.

Gloire en haut ! Norasi, dit le roi l'embrassant.
Repenti, je dépouille ma haire ;
Ta voix me régénère.
Au lieu de la tiare et du deuil incessant,
Je me veux couronner bien de roses,
Aimer les belles choses,
Et jouir de la vie, Ormuz nous bénissant.

J'ai pris au hasard dans ce conte persan (n° 29). Le conteur n'a point à craindre qu'on le réveille, comme notre Galland, pour entendre ses mille et une nuits.

Préférez-vous le n° 49, l'auteur s'est réfugié.

Dans le sein d'une femme aux larmes d'ambroisie,
Sœur de la Liberté, l'ardente Poésie.

J'avais cru et je crois encore que les Dieux buvaient le nectar, et l'ambroisie me paraissait un mets quelque peu solide.

Il dit des rois qu'ils ont fui lâchement devant le danger

Et longtemps prétendu que la loi du plus fort
Est toujours la meilleure, exerçant cette thèse
Dans le sang de leur peuple et voulant qu'il se taise.

puis il s'écrie :

O France! Me veux-tu pour un de tes poètes ?

L'Académie a toujours fait trop de cas de l'esprit et de la délicatesse du goût pour ne se point croire autorisée à répondre par la négative.

Je ne reconnais point davantage comme poète l'auteur du *Naufrage de la Méduse*, n° 52, qui commence :

> On connait la Méduse,à cause du naufrage
> Qu'en ce siècle elle fit près l'africaine plage.

Que j'aime bien mieux la saisissante peinture de Géricault que ce récit froid et incorrect dont la naiveté m'ennuie et me blesse.

Il y a dans *l'Homme singe*, n° 59, une idée neuve, morale même, qui pouvait donner lieu à d'heureuses saillies, à des traits fins et ingénieux. L'auteur, au lieu d'une satire mordante qu'il promettait, n'a fait que rimer de lourdes invectives contre deux savants des plus distingués, dont on doit combattre les erreurs, mais sans les insulter.

Est-ce à dire que la poésie s'en va, que nous ne sommes plus destinés à entendre les voix puissantes qui nous secouent et nous subjuguent par leur énergie mystérieuse, ou les chants harmonieux qui nous bercent dans de douces rêveries?

Ce concours, dont le caractère général est la faiblesse, le trait distinctif le manque d'originalité, le défaut de plan, l'incorrection et aussi quelque peu les conceptions bizarres et l'obscurité, nous offrira cependant plus d'une preuve que la poésie n'est point morte, qu'elle a conservé toutes ses qualités.

Disons d'abord que nous ne sommes point exclusifs ; si nous aimons la correction classique, la grâce et la pureté qui distinguent les productions de nos grands poètes, nous croyons une erreur de nier les richesses dont l'école moderne a été la source. C'est qu'en effet il y a une différence énorme entre s'affranchir de certaines règles et s'abandonner aux licences dont les novateurs se font une loi. Nous admettons le réalisme, dans la poésie comme dans la peinture, à la condition qu'il ne dépassera point certaines limites ; il y a des désordres qui plaisent, mais il ne faut point oublier qu'ils doivent être beaux, pour être un produit de l'art. Ne vaut-il pas mieux, en effet, comme le pratique si heureusement l'industrie, dériver le cours tumultueux d'un fleuve, adoucir les pentes trop rapides et préparer ainsi la fertilité, que de tarir, par amour excessif de ce qui est, une source certaine de produits nouveaux ?

« Les vers ne sont bons, dit quelque part M. « Arnault, qu'autant que conservant à la pensée « toutes les qualités qu'elle recevrait de la prose, « ils leur prêtent un charme que la prose ne saurait « leur donner. »

Nous demandons, en conséquence, un choix d'expressions qui n'ait rien de vulgaire, rien de recherché cependant, et dans lequel l'union de l'élégance et du naturel se fasse constamment sentir, ou plutôt se rencontre sans se faire sentir.

La poésie ne doit point être un vain assemblage

de mots plus ou moins habilement agencés ; elle doit parler à l'esprit avant de charmer l'oreille. Les poètes, en effet, ne sont pas seulement des chantres harmonieux, ils sont aussi, et surtout, les maîtres de la pensée.

Trop heureux celui qui semble se laisser aller au courant d'une imagination facile, dont les idées coulent abondantes en même temps que les vers se pressent pour les exprimer simplement. Mais on se trompe souvent sur cette facilité, qui n'est presque toujours que le fruit du travail et de l'étude.

Avant d'aborder son sujet, le poète a besoin de le méditer, d'en arrêter les bases, d'en combiner entre elles toutes les parties, pour leur donner les rapports qui leur conviennent. Il n'a plus ensuite qu'à revêtir sa composition de la forme, de la couleur et du langage poétique.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on trouve la clarté, la correction, l'heureuse propriété des mots ; et, si vous vous êtes formés à la lecture des bons modèles, ils viendront comme d'eux mêmes, chacun à sa place, et l'expression juste suivra toujours la pensée.

L'œuvre alors réunira le triple mérite du choix du sujet, de l'ordonnance et du style. Je ne sais rien de plus flatteur que l'éloge qui alors pourra en être fait, qu'elle semble n'avoir rien coûté.

Comme je vous le disais tout à l'heure, l'Académie, ainsi que toutes les sociétés littéraires,

d'ailleurs, n'attend point et ne saurait attendre des œuvres parfaites ; elle sait renfermer ses désirs dans de justes limites et se contente de ce qui est marqué au sceau du bon sens, de l'art et du goût.

L'auteur a-t-il rajeuni, par un tour nouveau, des images connues, a-t-il, sur un vieux canevas, transporté avec talent une fraîche broderie, elle applaudit franchement. De l'esprit, des traits heureux, des vers agréables, sont pour elle pleins de charme. Mais elle ne saurait accepter les mots que le langage de la poésie ne connaît point et repousse comme indigne tout ce qui blesse et sent l'oubli des convenances.

Cette distinction, cette finesse, ces traits heureux, nous les avons rencontrés plus d'une fois, et je ne doute point que vous ne partagiez le plaisir et l'émotion qu'ils nous ont fait éprouver.

Dans la pièce intitulé *la Verveine*, n° 72, nous trouvons, avec une idée gracieuse, des vers élégants et faciles.

O Muse! tu comprends si la plante m'est chère :
C'est plus qu'un doux message et plus qu'un souvenir,
C'est l'amour le plus pur, c'est l'ame d'une mère,
Que je vois refleurir.

Le poète avait reçu de sa mère trois grains de verveine, il les avait semés, il les voyait fleurir ; contemplant leur pâle corolle il dit :

J'y puise des leçons de vertus à toute heure ;
Dans un ciel orageux c'est un rayon d'azur,
Un regard maternel, une pensée meilleure,
Et mon cœur est plus pur.

Et si, parfois, hélas ! qui n'a ses jours de doute ?
Mon âme devant moi regarde sans rien voir,
Je songerai que Dieu te plaça sur ma route
Comme un phare d'espoir.

Mais tout n'a point cette grâce, cette fraîcheur, on regrette des images forcées, des faiblesses en plus d'un point.

Qui n'admirera, dans l'*Incendie de Mòscou* (n° 3) ce passage :

Je veux, réalisant une antique chimère,
Pareil au Dieu puissant dont nous parlait Homère,
Mesurer la terre en trois pas.
J'ai triomphé des rois et des ligues fatales ;
J'ai foulé sous mes pieds l'orgueil des capitales ;
J'ai fait trembler l'Ebre et le Rhin;
Au Léopard anglais j'arrachai les entrailles ;
Mais un bonheur plus grand me luit, sous ces murailles:
Vont rouler mes canons d'airain.

Le sujet n'était pas sans grandeur ; on y remarque de beaux développements, des mouvements vrais, mais, à coté, des inégalités, des longueurs, des parties d'une monotonie désespérante.

Vous applaudirez certainement à ces strophes du n° 2. *Revendication* :

Qu'il veille le glaive à la taille,
Et soit prêt quand on entendra
Sonner l'heure de la bataille,
Car cette heure enfin sonnera.
Elle sonnera pressante, alarmée,
Comme un tocsin, sur pied mettant
La France entière et tout armée,
A vaincre ou mourir s'exaltant,

Mais tout ne se ressemble point, et la pièce est déparée par des strophes comme celle-ci :

Et quel nom donnera l'Histoire
Au Machiavel meurtrier
Qui, dans sa brillante victoire,
S'apothéose en usurier?

Dans le n° 67, *Tous soldats*, le poète dit aux mères qui bercent leurs enfants :

A vingt ans le pays les prendra, — longues larmes !
Plus tard on vous dira : Nos soldats triomphants
Sur les champs de bataille ont fait briller nos armes ;
Mais vos yeux pleureront: vous n'aurez plus d'enfants !

Le trait est vif, la pensée bien rendue ; mais, dans une pièce fort courte, une belle strophe ne suffit point.

Ecoutez, dans la pièce 69, *Finis homine*, une sorte de satire contre l'époque présente :

Le temps fuit, la vie a des ailes,
Demain n'est pas, hier n'est plus.
Laissons au pauvre ses misères ;
Le ciel ne nous a point fait frères :
A lui la paille, à nous l'épi...
Dieu n'est qu'un mot sonore et vide,
Le ciel qu'un pavillon splendide
Dont le tonnerre est assoupi !

On ne saurait refuser le mouvement et la verve à ce poète, mais la critique lui reprochera de n'avoir point toujours le mérite de la netteté et de la correction, et de ne montrer point, après ses regrets, quelque chose qui en adoucisse l'amertume.

Il y a de la verve aussi dans la pièce intitulée *la Seine*, n° 51.

Et cependant, ô notre France !
Ton peuple est grand, ton ciel est beau ;
Retrempe-toi dans la souffrance;
Lazarre sortit du tombeau.

Malheureusement le reste est loin d'avoir ce mérite.

On trouve dans le n° 7, *Salvator mundi*, de beaux vers, d'excellentes pensées, des intentions poétiques, mais l'idée s'y délaie souvent, obscure, entortillée et l'on ne pardonne point la strophe suivante :

Comme l'aveugle à qui, dans la misère extrême,
Echappe le bâton redresseur de ses pas,
Dans le juste et l'injuste il s'empiége, hélas !
Victime, puis bourreau lui-même.

Magdelaine, n° 12, présente des détails touchants, des vers coulants et faciles ; il y faut louer une certaine flexibilité de talent, mais le style ne se soutient pas. Et puis, cette Magdelaine repentante des temps antiques, ne se confond-elle point avec les Magdelaines converties trop vantées de nos jours, et le divin amour dont elle doit être animée ne ressemble-t-il point trop au feu brûlant de la volupté ?

Un drame dans la neige, n° 65, est une donnée pleine d'intérêt. Un père que le chomage et la maladie ont réduit à la dernière misère, laisse dans sa chaumière deux jeunes enfants pour aller chercher quelque secours. Les enfants se lèvent et vont à sa rencontre. La neige tombait, la fatigue

et le froid les gagnent, ils s'arrêtent épuisés au pied de la croix du village. C'est là que le père, qui revenait heureux, car il avait du travail et du pain, les retrouve... ils étaient morts.

L'exécution n'a point répondu à l'idée. Ce n'est pas qu'il n'y ait des passages remarquables, des vers bien faits, mais cette histoire touchante, correctement racontée, laisse froid ; il y manque la chaleur qui anime et vivifie.

Spes, n° 46, se distingue également par la correction, mais le plan n'a rien d'arrêté, l'élévation fait également défaut, et l'on ne voit pas bien à quoi s'applique la devise empruntée à Musset :

Une immense espérance a traversé la terre.

Citons, dans *Promenade de Mai*, n° 32, ces paroles charmantes d'un père à son enfant :

Reste à jamais mon bon génie,
Elève au ciel ta voix bénie:
Dieu, qui l'entend,
Embrassera d'un seul sourire,
Toi qui chantes, moi qui soupire,
L'homme et l'enfant !

J'emprunte à *Retour*, n° 27, ce gracieux tableau:

Ah ! j'aurais tant aimé, tous deux, près du foyer,
Prolonger à loisir l'entretien familier ;
Car la veillée est douce en nos maisons bien closes.
Le parfum des baisers eût remplacé les roses,
Et l'amour rayonnant sur nos fronts de vingt ans,
Nous eût fait oublier les splendeurs du printemps.

Nous nous reprocherions de ne point citer: *Quelques fleurs de ma corbeille*, n° 47 ; *Dans le champ*

d'Esope, n° 48. L'auteur nous paraît rompu au métier des vers, sa touche est brillante et légère. Pourquoi s'adresse-t-il aux alouettes avec cette pensée de mauvais goût :

Réveur je suis de la prunelle
Votre ascension au ciel bleu,
Il me semble vous voir de l'aile
Cogner aux portes du bon Dieu.

Il est des sujets qui s'imposaient ; nos derniers désastres, l'année terrible et maudite devait tenter les poètes. Aussi nous avons *la Déclaration de guerre*, *les Cuirassiers de Reichshoffen*, *le Bombardement de Strasbourg*. *l'Exil*, *la Revendication*, *l'Orpheline*, *la Revanche*, etc., etc. Mais l'exécution n'a point été à la hauteur du sujet. Ce sont, pour la plupart, des récits froids, des lieux communs dont la simplicité pourrait parfois être qualifiée d'un autre nom. Cependant çà et là des pensées nobles, des idées et des images qui ne sont ni sans grâce ni sans grandeur.

L'auteur du *Soldat et son cheval*, n° 81, possède évidemment le sens poétique :

Au loin dans la plaine
Surgit un point blanc !
La forme soudaine
Accourt vers le champ,
S'élance, s'arrête,
Bondit en avant,
Comme une tempête,
Comme un coup de vent.
Ce point blanc qui fume,
Est un fier coursier,
Tout couvert d'écume
Et sans cavalier...

Le reste est faible, prosaïque et sans couleur.

Si la poésie est la source des grandes émotions, surtout quand elle s'associe aux grandes douleurs, faut-il croire que la réalité trop triste, trop poignante, a serré le cœur des poètes, étouffé ces accents qui devaient remuer nos âmes préparées déjà par un souvenir toujours vivace et qui ne périra point?

Mais je me suis arrêté trop longtemps, et j'arrive aux pièces que nous avons réservées, et qui nous paraissent dignes d'être tout particulièrement distinguées.

Elles sont au nombre de quatre; elles portent pour titre : *S. Bernard*, *Patria*, *la Bouée à la cloche*, et le *Dernier chant*; elles ont été inscrites sous les nos 38, 23, 31 et 18.

Le sujet du petit poëme intitulé *S. Bernard* est la fondation par ce saint, en 1098, de l'abbaye de Clairvaux dans un désert connu sous le nom de *Vallée d'absinthe*; il se recommande généralement par la pureté du style, la sobriété des détails, la facture simple des vers qui sont en rimes croisées. Vous en jugerez par cette seule citation :

Nul jamais, ô Bernard! ne fut plus grand que vous!
Quarante ans votre cœur jeta d'ardentes flammes;
A votre volonté vous pétrissiez les âmes;
Vous passiez, vntre sonffle incendiait de loin.
Les grands sans murmurer déposaient leur superée;
Vous courbiez les pécheurs comme un vent courbe l'herbe;
Vous parliez : ils séchaient comme en été le foin.
A votre front brillait une double auréole;

Vous aviez le génie avec la sainteté,
Les puissances du ciel et de l'humanité,
L'éloquence qui frappe et l'amour qui console...
Et depuis vous la presse, avec ses mille voix,
N'a jamais répandu plus vite la parole.
Vous étiez comme un mors dans la bouche des rois.
Du monde quarante ans votre histoire est l'histoire
Oui, vous êtes illustre entre tous ; votre gloire
A la gloire d'un peuple amplement suffirait.

Ce sont là de beaux vers, assurément, mais le début est lourd et embarrassé.

Nous gravissons volontiers des sentiers escarpés qui nous conduisent à des sites pittoresques, pour admirer les beautés de la nature, nous savons qu'il n'y a point d'autre route ; mais, dans un poëme, nous voulons

Que le début, la fin, répondent au milieu.

Patria, n° 23, est obscur aussi et embarrassé d'abord. Mais le poète prend bientôt une marche plus sûre, une allure plus franche ; il s'anime et l'on sent à son langage harmonieux et vivement coloré, qu'il traduit vraiment l'émotion dont son âme est possédée.

Le poète n'a plus de souci de la renommée, plus de vers que pour les douleurs de la France, plus d'autre pensée que le salut du pays ; sa voix est un cri de guerre d'abord, puis un mot d'espérance ; il dit nos revers passés et nos lendemains de gloire et invite à s'unir à lui tout ceux que Dieu fit pour parler aux hommes, poëtes, écrivains, tribuns, et termine ainsi :

Vos accents n'eussent-ils, pour les prochains combats,
Augmenté que d'un seul le nombre des soldats,
N'eussiez-vous, à vous tous, forgé qu'une seule arme,
Remué qu'un seul cœur, obtenu qu'une larme,
Voilà de votre peine un assez digne prix,
Et votre œuvre serait au-dessus du mépris.
France, France adorée, ô notre amour ! ô mère !
Ne te détourne pas de cette coupe amère !
Garde-toi de faiblir et de désespérer...
Des feux de l'avenir vois le ciel s'éclairer.
Si la guerre civile un jour est apparue
Et sanglante a surgi des pavés de la rue,
Nous avons replongé l'hydre en son antre noir.
Les yeux des égarés se dessillent, l'espoir
Partout renaît avec ses divines promesses.
Pardonne aux lâchetés, aux erreurs, aux faiblesses.
Dans un élan d'amour plein d'ardeur et de foi
Ton peuple repentant se presse autour de toi.
Oui, nous te donnerons, pour venger ta querelle,
Des fils dignes de toi, des soldats dignes d'elle:
Une race meilleure à tes pieds va grandir.
Nos enfants sauront vaincre où nous devions mourir.
Tu les verras changer, au soir de la victoire,
Ta couronne d'épine en couronne de gloire,
Et leurs exploits vengeurs bientôt effaceront
L'ombre que nos revers ont laissée à ton front.

Si le plan eût été mieux arrêté, si quelques défaillances ne se montraient çà et là, cette pièce aurait pu disputer le premier rang.

La Bouée à la cloche, n° 31, offre de véritables beautés.

La bouée, vous le savez, est un corps flottant retenu par une chaîne et destiné à indiquer aux marins la présence d'un écueil, la direction d'un chenal ou d'une passe difficile. De modernes inven-

teurs lui ont fait porter une cloche dont le son la signale dans l'obscurité. L'auteur décrit cette heureuse invention, il écoute la bouée dans les temps calmes, l'entend quand gronde la tempête, guide toujours sûr.

La conception est originale, une idée grande et philosophique la termine ; la forme en est véritablement lyrique. Des douze strophes dont cette pièce est composée, deux ou trois seulement laissent à désirer.

Je voudrais pouvoir vous la lire tout entière, mais j'ai déjà trop longtemps abusé de votre attention. Je me contenterai donc de quelques strophes pour vous montrer la facilité et la variété de talent du poète.

Seul l'homme aux nerfs d'acier, l'intrépide marin
Comprend, ô bienfaisant et religieux airain,
Ton étrange et douce harmonie!
En vain sur les brisants, comme un voile de deuil,
S'étend la brume épaisse, il reconnaît l'écueil
Au son de la cloche bénie.

Puis vient la tempête :

Plus sévit acharné, plus gronde ce combat,
Plus furieusement le noir typhon s'abat
Sur la nature désolée,
Plus fort, plus haut, l'airain vainqueur nous avertit,
Et, plus vibrante au front des lames retentit
Sa voix claire, à pleine volée.
Lorsque le tourbillon désordonné, fumant,
A passé ; quand la mer a repris lentement
Sa respiration tranquille ;
Quand du rivage à peine on distingue le bruit
De la vague qui dort à demi dans la nuit,
Se plaint, et faiblement oscille ;

Le son plus adouci du vigilant tocsin,
Obstiné, poursuivant son utile dessein,
Est le seul qui frappe l'oreille ;
Pendant que, sur les eaux, le phare au feu tournant
Promène en blancs éclairs son faisceau rayonnant
Comme un fidèle ami qui veille.
Dans l'aube pâle encor de l'avenir qui naît,
L'humanité salue en vous et reconnaît,
Bronze, en ton éternel murmure,
Granit, en ton mobile et radieux fanal,
Le gage consolant, l'espoir et le signal
De la fraternité future.

La commission a préféré à cette pièce le n° 18, le *Dernier chant*.

La donnée est éminemment poétique. Un barde, qui a vu l'ennemi s'emparer de la Bretagne, ne veut point survivre à l'asservissement de sa patrie; il va briser les cordes de sa harpe. Mais avant d'accomplir ce sacrifice que le patriotisme lui commande, il fera vibrer, l'une après l'autre, la corde d'airain, la corde d'argent et la corde d'or pour un dernier chant. On comprend la difficulté de cette œuvre, car le barde doit joindre à l'harmonie des vers la richesse de l'expression, la vigueur de la pensée, s'il veut, comme le demande son sujet, célébrer les Dieux, chanter les combats ou les filles aimées, si son chant, tour à tour triste ou brillant, énergique ou gracieux, doit être l'expression d'émotions douces ou de sentations profondes.

La commission a proposé d'accorder le prix au *Dernier chant* et une mention honorable aux deu

pièces ayant pour titre : *la Bouée à la cloche* et *Patria*.

L'Académie, qui a partagé l'avis de sa commission, espère que vous ratifierez le jugement qu'elle a porté sur le mérite de la pièce couronnée dont vous allez entendre la lecture.

Vous aurez assurément regretté plus d'une fois la finesse des aperçus, la spirituelle concision de ceux qui m'ont précédé dans cette mission que je n'ai point recherchée, mais acceptée, et que leur talent a rendue des plus difficiles. La seule chose que je crois avoir apportée ici, c'est le zèle à reproduire, sous une forme plus ou moins heureuse, l'expression fidèle des sentiments et des opinions émis au sein de la commission dont je suis l'organe. Encore est-ce un vœu, bien plutôt qu'une espérance.

LA

BAIE DE SOMME

Par M. MANCEL.

(*Séance du 24 Avril 1874*).

On a soulevé, dans ces dernières années, au Conseil général, une question de la plus grande importance pour les intérêts de notre contrée, dont je me suis beaucoup occupé, celle de la baie de Somme; je vous demande la permission de vous en dire un mot.

J'ai commencé, dès 1838, à m'occuper du canal et du port de St-Valery. Mon premier article a paru le 8 septembre 1838 dans la ***Sentinelle picarde***; j'étais sous l'influence des idées qui dominaient alors et je croyais que l'on viendrait facilement à bout de conduire le chenal de la Somme jusqu'à la mer. Puis je fus des années sans m'en occuper; l'état de ma santé ne me permettait plus de voyager, et j'avais dû renoncer à mes excursions

sur notre littoral, qui ont eu de tout temps de l'attrait pour moi. Je repris ultérieurement mes habitudes, et, le 28 octobre 1846, je publiais, dans le journal *le Glaneur*, la série des divers articles dont la réunion a formé ma brochure ayant pour titre *la Baie de Somme*, dont les trois derniers abordent, pour la première fois, une question complètement neuve alors, celle de l'inscription maritime. Vous en avez vu la solution dans les dernières années de l'Empire. En parlant d'abord de la navigation de notre littoral, je signale l'accroissement rapide et les progrès inévitables de l'alluvion dans la baie de Somme, d'où ressort, suivant moi, la nécessité de concentrer toutes les eaux de la Somme sur un seul port. En parcourant la côte du Hourdel à St-Valery j'exprime le regret que l'on n'ait pas ouvert un canal maritime à partir de St-Valery dans les bas champs jusqu'au hable d'Ault.

Je continuai, pendant plusieurs années, à fréquenter, chaque été, notre littoral, me portant tantôt sur une rive de la Somme, tantôt sur l'autre ; m'enquérant de toutes les choses de la mer, et cherchant surtout à me rendre compte du grand débat qui s'agitait pour la navigation de la baie ; je recueillis bien des opinions, et je me pénétrai de ce qui avait été écrit et imprimé sur la matière. Dans ces conditions je pouvais juger de ce que je voyais, me former une pensée et me rendre l'écho des bruits qui se répandaient sur

l'une ou l'autre rive. Je ne tardai pas à reconnaître que, dans le principe, j'étais complètement dans l'erreur en pensant que St-Valery déboucherait aisément dans la mer, et qu'il était facile de mettre son port en communication avec elle ; que, dans l'état de choses, le Crotoy, recevant la Somme, et mis directement par elle en communication avec la mer, était le seul port possible de la baie. Un incident bien ordinaire m'amena tout naturellement à produire cette idée : un négociant de St-Valery, M. Boulenger, publia, dans le *Mémorial d'Amiens*, une lettre où il parlait de St-Valery, des avantages qu'il présentait au commerce, à la navigation, et de la nécessité d'achever les travaux qui devaient le faire déboucher dans la mer.

Je répondis à M. Boulenger qu'il était complètement dans l'erreur, qu'on ne ferait jamais rien de St-Valery, et que le Crotoy valait mieux que le port de la rive gauche.

M. Boulenger répliqua aussitôt ; je répondis à l'instant même.

Cette discussion se prolongeant, je dus, à mon grand regret, publier une brochure où je réunis une série de lettres que j'adressai successivement à M. Boulenger ; je soutenai, dans ma lettre, comme de juste, que le Crotoy valait mieux que St-Valery ; j'expliquais dans la deuxième, la formation du pays : St-Valery placé dans un renfoncement, le Crotoy sur une saillie ; St-Valery devant

recevoir la Somme au jusant, avant que la formation des bas champs et de la digue du Hourdel n'aient rejeté le courant vers le Nord, tandis que du côté du Crotoy la mer montante attaquait les murailles du vieux château. Je dis tout ce qu'on soutenait alors dans le pays pour démontrer la supériorité de la station maritime du Crotoy, sur le port de St-Valery. En recherchant ce qui avait été écrit dans ce long débat, j'étais frappé de ce fait incontestable, reconnu par tous, que la Somme, qui se portait si naturellement alors sur le Crotoy,passait autrefois sur St-Valery, et que c'était elle qui avait été la cause de son mouillage. Je m'attachai à en connaître la cause. J'étudiai avec un soin particulier les courants qui se manifestaient dans la baie, et lorsque je connus leur raison d'être, les causes de l'ancien passage de la rivière à St-Valery me parurent résulter de la situation qu'avaient autrefois les lieux. Je crois devoir rapporter ce passage de ma brochure, parce que j'eus l'occasion, 15 ans plus tard, de vérifier l'exactitude de mon assertion. Je m'exprimais ainsi :

« Si l'on veut apprécier l'état ancien des lieux « dans les parties inférieures de la vallée,d'après « les vestiges que les eaux ont laissé, sur ses « bords, on verra qu'autrefois, quand la mer « remontait beaucoup plus haut, le chenal préfé- « rait ordinairement la rive droite ; depuis l'Étoile « jusqu'à la mer les falaises de cette rive

« témoignent encore de l'action corrosive que les « flots exerçaient alors sur elle. La tradition qui « faisait passer anciennement la Somme à St- « Valery s'explique parfaitement, quand on veut « se représenter l'état des courants à cette époque « dans la baie. Au temps où la digue de galets « du Hourdel était bien moins avancée, où le flot « occupait tout l'espace conquis sur la baie par « les renclotures, il y avait entre Abbeville et la « mer quatre points saillants, formant, pour ainsi « dire, quatre promontoires qui devaient com- « mander la direction des courants ; c'était sur « la rive gauche, le poulier du Hourdel, puis la « roche de craie qui porte St-Valery ; sur la « droite la butte du Crotoy et plus haut la falaise « de Port le Grand. Le flot, en venant de la mer, « heurtait la pointe du Hourdel qui le refoulait « violemment sur le Crotoy lequel le repoussait sur « St-Valery qui le renvoyait à Port.

« Le jusant, à son tour, en ramenant la masse « d'eau amoncelée audessus d'Abbeville, rencon- « trait la saillie de Port qui le rejetait sur l'autre « rive, vers la Ferté. La roche de St-Valery le « renvoyait naturellement sur le Crotoy, et le « Crotoy à son tour la reportait sur l'extrémité de « la rive gauche. Il est certain que les mêmes « causes produisaient les mêmes effets à l'entrée « et à la sortie des flots, seulement il y avait cette « différence, bien importante pour St-Valery, et « résultant de la force relative de répulsion de

« chacune de ces saillies, que l'action du jusant « devait être incomparablement plus forte sur « St-Valery que celle de la marée. (1)

« La Somme devait donc nécessairement couler « à St-Valery parce que les courants du flux et « du reflux en se précipitant librement de St- « Valery à Port, et de Port à St-Valery, creu- « saient un chenal marin qui devait entraîner la « Somme.

« *Cause de l'éloignement de la Somme de Saint-Valery.*

« Cet état ce choses a changé par l'effet des « attérissements et des renclôtures opérées suc- « cessivement en aval et surtout en amont de « Saint-Valery. La Somme coulait à Saint-Valery « quand rien n'arrêtait le mouvement des flots « entre Port et Saint-Valery ; elle a dû s'éloigner « le jour ou les renclôtures opérées entre ces « deux points ont mis obstacle au passage, à « l'action de la mer. L'avancée de Port dans la « baie était la cause principale de Saint-Valery, « c'était l'épi qui renvoyait le courant sur l'autre « rive; en laissant se former des obstacles, un « barrage entre l'épi et la rive opposée, on a « annihilé son action, on a tué Saint-Valery. »

J'ai pu vérifier ultérieurement, par un exemple frappant, la vérité de mon appréciation : J'étais à

(1) Le jusant alors avait bien plus de puissance qu'aujourd'hui; si l'on considère que la tradition veut que la marée dans un temps se soit fait sentir jusqu'à Picquigny, on peut juger de l'effet que le retour de ces eaux devait produire en heurtant la falaise de Port-le-Grand.

Dieppe au mois de décembre 1868. Vous savez que l'entrée du port de Dieppe était autrefois encombrée de galets qu'y poussait fréquemment la mer: c'était un ennemi, un véritable danger suspendu sur sa navigation, qu'on n'écartait momentanément qu'avec des sacrifices d'argent. En me promenant sur le port j'appris qu'on devait, à mer basse, attaquer le banc de galets qui commençait à devenir inquiétant à l'entrée du chenal, et qu'on s'en débarrassait maintenant avec une facilité remarquable. Je fus curieux de savoir comment on s'y prenait. Je ne manquai pas de me rendre sur les lieux à mer basse. Je vis alors plusieurs cantonniers former à travers le chenal un barrage mobile qu'on assujettissait fortement, de manière à imprimer une direction aux courants venant de l'intérieur. Les planches du barrage, une fois bien assujetties, on chassa vigoureusement des bassins de retenue, et je vis l'eau, après avoir heurté l'obstacle placé sur la rive droite, restée complètement libre, se porter rapidement sur l'amoncellement de galets qui s'y était formé en face. Le galet attaqué par le courant s'enlevait par tranche et filait rapidement dans le chenal poussé par la chasse vers la mer.

Je compris de suite toute la portée d'un procédé aussi efficace qu'économique. Six mois après je revins à Dieppe, et l'entrée du port se trouvait dans d'excellentes conditions. Ce n'est pas à Dieppe seulement qu'on usait de ce moyen; on faisait la

même chose à Dunkerque pour dégager l'entrée du port des sables que le prolongement continue des estacades ne faisait que reculer sans les éloigner.

J'émis dans ma brochure une idée que je repris plus tard, et qui se produisit ultérieurement, mais d'une toute autre manière que celle énoncée par moi primitivement; je parlais de la formation d'un bassin de retenue. Je m'exprimais ainsi :

« Rien n'empêche de faire de même chez nous, « toute la différence serait dans les moyens : au « lieu d'agir avec des forces insignifiantes, nous « aurions une véritable puissance. La digue des- « tinée à porter le chemin de fer peut former la « retenue d'un vaste bassin qui occuperait une « partie des hauteurs de la baie ; des ouvertures « pratiquées à certains intervalles présenteraient « à chaque marée un accès facile au flot ; ces « eaux, concentrées et retenues jusqu'à la mer « basse, seraient ensuite portées et dirigées de « manière à servir les besoins de la navigation.

« Il importe de bien apprécier les moyens « d'action et les avantages de toute nature qui « pourraient résulter d'une aussi forte retenue « d'eau; qu'on se figure le chemin de fer décrivant « à partir de Noyelle une large courbe qui le « porte au dessous de Morlay, au milieu de l'anse, « du renfoncement existant entre Noyelle et le « Crotoy ! qu'on calcule le poids de la chute d'eau « qui s'échapperait deux fois par jour d'une

« enceinte de plusieurs centaines d'hectares, de « cette force énorme mise à la disposition des « hommes de l'art pour aider la mer, la nature, « et favoriser la navigation ! Qu'est-ce que la « retenue du canal comparée à un pareil bassin ? « Qu'on voie, qu'on juge les espaces, les profon- « deurs ! C'est avec des millions de mètres cubes « d'eau qu'on agirait sur le chenal, sur les passes, « sur le sable. Qu'est-ce que ce filet d'eau qui « s'échappe par les portes de vos écluses, qui « affecte un air d'importance en lavant le port de « Saint-Valery ; qui disparaît, devient imperceptible quand il a quitté les digues du port ? Qu'est-ce que la Somme débitée par ces chatières « pratiquées à vos portes d'écluses, comparée au « torrent que le chemin de fer tiendrait captif et « qu'on ferait s'échapper, à chaque marée, sur les « points de la baie qu'on voudrait nettoyer ou « approfondir ? »

Dans ma troisième lettre, page 6, je dis : « le « comblement de la baie est inévitable ; c'est une « question de temps. » J'ajoute page 14 : « les « sables partant de la base du chemin de fer occu- « peront tout l'espace compris entre les renclôtures « de Favière et de l'Écluse. »

En parlant ainsi du comblement de la baie, je n'apprenais rien de nouveau. M. Mary avait dit : « Il faut se résoudre à laisser la baie de Somme « exposée à son envasement, lent, mais inévitable ; « se borner à empêcher les renclôtures et les

« travaux qui accélèreraient son attérissement et « attendre ce qui arrivera dans quelques siècles. « Alors nos arrières-neveux feront tout ce qui leur « paraîtra le plus utile à leurs intérêts. »

M. Mary parlait ainsi, avant qu'il ne fût question du chemin de fer à travers la baie. Depuis lors l'attérissement a marché bien autrement qu'il ne pouvait le prévoir alors.

M. de Beaulieu, ingénieur, disait en 1848: « des attérissements considérables se sont déjà « formés dans la partie supérieure de la baie, et « leur accroissement rapide n'est pour nous l'objet « d'aucun doute. »

Lors de l'enquête qui eut lieu à l'occasion du rail-way de Noyelle, les ingénieurs du Nord se contentaient de répondre à ceux qui redoutaient l'action du chemin de fer sur le comblement de la baie: « Vous avez parfaitement raison: la baie « se remplira indubitablement un jour. »

« Le Crotoy, ajoutais-je, page 9, aurait encore « la force résultant de la dérivation de l'Authie. »

Le chemin de Saint-Valery se fit, il fallut s'incliner, prendre son parti et se retourner d'un autre côté; c'est alors que je fis paraître, dans le *Journal du Commerce d'Amiens*, une série d'articles sur les ports de la baie; le journal fut supprimé après mon deuxième article. En décembre 1857, je fis paraître une brochure à l'effet de pouvoir publier mon troisième qui forme le complément de mon idée. je dis mon idée, et ce n'est

point exact, car je n'étais que l'éditeur de la pensée d'un autre. Mon inspirateur était l'un des hommes qui connaissent le mieux la question de la baie, et qui a su tirer le meilleur parti de ses ressources maritimes, de M. Desjardins, le maire du Crotoy.

Aurons-nous un port? disais-je. Notre canal débouchera-t-il dans la mer? Deux projets sont en présence; le premier consiste à prolonger le chenal de la Somme vers le Hourdel au moyen d'un chemin de hallage et d'une digue submersible, marchant parallèlement au dit chemin, pour s'écarter ensuite à l'approche du Hourdel. Le deuxième voudrait prolonger purement et simplement le canal jusqu'au Hourdel et le faire déboucher dans le port au moyen d'une écluse.

En parlant du premier projet j'ajoutais, toujours sous la même inspiration: « Je crois même que, « pendant un certain temps, on croira à un véri- « table succès parce que le plancher de la baie a « bien plus de profondeur près de la mer qu'au « point où arrive aujourd'hui le chenal. Mais la « réformation de la barre au dessous de lui est « néanmoins inévitable. »

Le deuxième consistait à prolonger le canal maritime d'Abbeville jusqu'au Hourdel; l'endiguement, au lieu de s'arrêter à la Ferté, passerait devant Saint-Valery et déboucherait dans le port du Hourdel. Le Hourdel et Saint-Valery ne formeraient donc plus qu'un seul port. La partie du

canal, située entre Saint-Valery et l'Ecluse du Hourdel, tiendraient lieu de bassin à flot.

« Il ne s'agit pas, disais-je, de retirer la Somme « de la baie et de l'envoyer au Hourdel; on ne « prend à la rivière que l'eau nécessaire à l'ali- « mentation du nouveau canal et on renvoie le « reste dans la baie. »

Mais dans ce que je vais dire se manifeste surtout la pensée de l'auteur du projet, et, je peux le dire, ce qui le distingue : « Le déversoir à établir « consiste dans un barrage mobile de la nature « de ceux qui fonctionnent sur l'Oise et la Seine. « Ce barrage s'élèverait, à mer basse, pour « diriger et maintenir la partie de l'eau de la « Somme, qui serait nécessaire aux manœuvres du « canal, en laissant échapper le reste dans la baie. « Il s'abaisserait, au contraire, lors de la marée, « afin de laisser l'accès de la mer parfaitement « libre pour permettre aux navires d'entrer libre- « ment dans le port de Saint-Valery par la baie, « comme ils le font aujourd'hui; ce qui conserve- « rait à Saint-Valery sa situation de port de mer. »

De son côté le Crotoy n'avait rien à désirer, puisqu'on lui rendait la Somme qui, en sortant de Saint-Valery, reprendrait sa direction vers la rive droite, on pourrait espérer de restituer ainsi aux courants de la baie leur puissance et leur action d'autrefois, si surtout l'on amenait au Crotoy les eaux de la Maye et de l'Authie, qui se perdent dans la mer inutilement pour la navigation.

On avait raison alors de se préoccuper de l'avenir des ports de la baie, et surtout de la navigation du Crotoy. On avait cru, après le comblement de l'écluse de Sur-Somme, que la rivière toute entière abandonnerait la baie pour se jeter dans le port de Saint-Valery, et finirait par creuser un chenal qui lui ouvrirait l'entrée de la mer. Mais les choses ne se passèrent point ainsi : la Somme n'avait pas plutôt passé l'estacade qu'elle se rejetait sur le Crotoy. Le service des Ponts-et-Chaussées ne l'entendait point ainsi: avec sa digue sous marine, il parvint à discipliner la Somme, et à la diriger vers le Hourdel. Malgré ça la victoire n'était pas complète, les courants de la baie, provenant des cours d'eau de la rive droite et du retour du flot au moment du reflux, continuaient à se reporter vers le Crotoy. La raison de cette préférence s'expliquait parfaitement : La rive droite est plus basse que celle de Saint-Valery. On finit malgré ça par avoir raison de cette préférence : à l'aide d'enrochements successifs de moëllons, on parvint,avec le temps et de la dépense,à couper les courants et à les ramener tous dans celui de la Somme au dessous de l'estacade de Saint-Valery. Il est incontestable que cette nouvelle situation était de nature à affecter le Crotoy qui chercha un remède à sa situation.

Pour ce qui concerne Saint-Valery, sa position par la réunion au dessous de son port de ces divers courants parut évidemment s'améliorer. D'un autre

côté, le prolongement continu du chemin de hallage, en favorisant la remorque des navires et leur entrée dans le port, donnaient de l'espoir aux partisans de la rive gauche; ils comptaient sur le succès, et n'hésitaient pas à le proclamer inévitable. Je me rappellerai toujours l'article publié dans le *Mémorial* par l'un des membres les plus influents de notre Chambre de commerce, qui a oujours professé une foi sincère dans l'avenir de Saint-Valery. Il s'applaudissait des résultats; encore quelques efforts suivant lui et le but était atteint. « Que sont devenus, disait-il, ces galets qui « devaient s'avancer de Cayeux à la pointe Saint- « Quentin? Pourtant nous arrivons à la mer. »

Je sentais que le trait était à mon adresse. M. Dausse, qui ne m'oubliait pas, répondait ainsi à l'une de mes anciennes assertions, lorsque je disais qu'avec leur système le galet passerait. J'avais fini par prendre mon parti: mes illusions sur le port de la baie avaient disparu; je croyais fermement qu'on parviendrait, au lieu d'avoir un Anvers dans nos parages à obtenir une relâche, vaille que vaille, pour les navires de 300 tonneaux. « Vaut « mieux ça que ce qu'on a maintenant, me disais- « je, et j'attendais. » Mais il en était, je dois l'avouer, c'était le petit nombre, qui n'accordait aucune confiance à ce qui se faisait. J'en eus la preuve.

Comme je vous le disais tout à l'heure, la rive droite par le Crotoy cherchait à échapper à

l'étreinte qui menaçait de l'étouffer. On demanda et on obtint un bassin de retenue. Ce fut la première fois peut-être que les deux rives furent d'accord pour demander un travail d'une si grande importance dans la baie. Saint-Valery, de même que le Crotoy, était persuadé que les eaux de la retenue, après s'être confondues avec celles venant du chenal de Saint-Valery à la pointe du Hourdel, contribueraient à améliorer sa tenue pour franchir au large les bancs de Somme. Le bassin fut créé en 1862.

A cette époque, il faut le dire, Saint-Valery tenait la corde dans l'opinion, et on faisait sincèrement des vœux pour l'achèvement des travaux destinés à mener l'endiguement jusqu'à la mer. Malgré ça, si la critique se taisait, elle ne désarmait pas ; il m'était donné d'en avoir la preuve et d'en devenir l'écho.

Je passai un mois de l'été de 1864 à Cayeux, où j'étais bien tranquille, et m'occupais fort peu de navigation, si ce n'est pour entendre les doléances des gens du pays sur leur relâche du Hourdel qui deviendrait, disaient-ils, inabordable, même pour leurs bateaux de pêche, et tout ce que peuvent dire en pareille circonstance des gens qui veulent pêcher et qui n'ont pas de port pour abriter leurs bateaux. Un jour on vint me prévenir qu'un capitaine de vaisseau cherchait après moi et tenait particulièrement à me parler ; c'était M. Lejeune. Je savais que M. Lejeune, avant d'entrer

au service de l'Etat, avait fait ses débuts dans la marine de Saint-Valery. Je n'étais pas fâché d'une rencontre qui allait me permettre de raviver mes souvenirs sur les choses de notre littoral, et qui pouvait, peut-être, m'apprendre ce qu'on voulait faire définitivement. « Je suis heureux de vous « rencontrer,me dit-il,pour causer de la baie,et je « serais bien satisfait de pouvoir vous déterminer « à occuper l'opinion publique de la nécessité « d'une solution. C'est le seul moyen d'arriver à « un résultat. »

« Je ne crois pas, lui répondis-je, qu'il y ait « aujourd'hui quelque chose à faire; j'estime qu'il « faut attendre; on a obtenu d'incontestables « améliorations, laissons achever l'endiguement, « nous en apprécierons les résultats. »

« Ce qu'on a fait, me dit-il,au dessous de Saint- « Valery a réussi au-delà de bien des espérances ; « je l'admets; mais en fin de compte,qu'aurez vous? « Un port de commerce, de cabotage. Qu'est-ce « que c'est qu'une pareille relâche dans la position « de l'embouchure de la Somme sur la Manche, « avec un canal, des chemins de fer, en face de « l'Angleterre, il faut autre chose! Tâchons « d'obtenir une bonne issue pour la navigation et « ensuite vous aurez le droit d'attendre. Qu'est-ce « que vos eaux de la Somme, du bassin, et « d'ailleurs, pourront jamais faire dans une baie, « d'une ouverture de 6 kilomètres, qui reçoit deux « fois par jour un véritable bras de mer! Ce sont

« là des illusions qui ont fait leur temps et qu'il « faut abandonner ? »

« Je ne partage pas votre avis : le Hourdel est « l'avant-port naturel de Saint-Valery ; il suffit de « les relier ensemble. »

M. Lejeune me fit à cette occasion une réponse qui reste stéréotypée dans mon esprit: « Le Hourdel « a un énorme défaut, de même que tous les ports « de relâche situés à l'extrémité des saillies de « terrain ; il n'est abordable pour les navires qu'à « un instant de raison, lorsque la mer est étale. « Et encore faut-il, pour y entrer facilement, que « les vents soient dans la direction du Nord ou de « l'Est, c'est-à-dire pendant le tiers de l'année à « peine ! Il existe, ajouta-t-il, au-dessous de « Cayeux, à 300 mètres environ du phare, une « anse naturelle qui me paraît se trouver dans « des conditions à servir d'entrée au port de « Saint-Valery. Un chenal maritime qui la met- « trait en communication avec lui résoudrait assu- « rément la question. »

J'exposai cette idée dans le *Mémorial* du 28 septembre 1864. Je faisais observer qu'elle rentrait, en l'amendant, dans la pensée émise par M. de Lamblardie en 1793. J'ajoutai qu'elle réalisait la prévision d'un autre ingénieur en chef de notre département, M. Grandelas qui disait à M. Daniel, alors dans le service actif : « Vous êtes jeune, vous « verrez un jour la Somme passer par le hable

« d'Ault. » M. Grandelas est mort à Amiens en 1817.

Cette levée de boucliers en faveur d'une solution ne convint pas à tout le monde ; je fus pris à partie par les partisans du Crotoy ; on me reprocha d'abandonner la rive droite.

Ma réponse fut bien simple : « Lorsque vous « aviez la Somme, j'étais avec vous, maintenant « qu'elle est à Saint-Valery, je vais avec elle et « je cherche à la mener à la mer, par la raison « que vous ne pouvez pas avoir de port sans elle. »

Je ne m'arrêtai pas là ; il ne m'était guère possible de le faire, les documents m'arrivaient à la rescousse ; je n'avais qu'à les produire dans le débat, qu'à les laisser paraître.

On m'apporta alors une délibération de la Commune d'Amiens, de l'an III de la République, dont la reproduction, dans le *Mémorial* du 8 octobre 1864, produisit un effet énorme sur l'opinion. Elle préconisait le plan de M. Lamblardie qui voulait faire déboucher le canal dans le hable d'Ault.

Ultérieurement, je soutenais, dans le *Journal d'Amiens* du 22 janvier 1865, que le système d'endiguement que l'on suivait dans la baie de Somme ne pouvait mener à bien. Je citais, à l'appui de mon opinion, celle de M. Ménard, du Conseil général des Ponts et Chaussées, qui trouve mieux avisés ceux qui, pour vaincre les barres à l'embouchure des fleuves, renoncent à résoudre directement le problème et tournent la difficulté par un canal

latéral qui fait communiquer la partie supérieure du fleuve avec la mer. Vauban, dit-il, avait conseillé d'ouvrir un canal maritime entre Arles et Bouc, en abandonnant la navigation des Bouches du Rhône. Lamblardie proposait de faire la même chose pour la Somme. M. Ménard cite les échecs subis par le système d'endiguement dans le Rhône, la Seine et l'Adour.

Dans le *Journal d'Amiens* du 3 juin 1865, j'appliquais à la dérivation de Cayeux, avec son avant-port près du phare, le même système que celui indiqué dans ma brochure sur les ports de la Somme, lequel consistait dans une prise d'eau sur la rivière pour l'alimentation du canal, avec un barrage mobile, se relevant à mer basse pour tenir le canal maritime à flot et la rivière rejetée sur le Crotoy. De sorte que ces divers points de relâche se complétaient l'un par l'autre : l'avant port pour les pêcheurs de Cayeux, le canal maritime maintenu à flot par l'écluse située au dessus de l'avant port, et formant ainsi le bassin à flot de Saint-Valery, le port de Saint-Valery en communication certaine avec la mer et celui du Crotoy qui, en reprenant la Somme, renaissait à la vie. C'est principalement dans le numéro du *Journal d'Amiens* du 8 juillet 1865 que je m'attache à cette dernière pensée. Dans celui du 5 octobre suivant j'indique le mode d'exécution de la dérivation sur les bas champs.

Le temps se passe ; on continue à Saint-Valery la digue de hallage dont les touristes et les bai-

gneurs sont aussi satisfaits que la navigation. Malgré ça le doute sur leur efficacité persistait encore dans nombre d'esprits. Je m'en rendis l'organe dans un article du *Journal d'Amiens* du 13 août 1867. « Je ne reprendrai pas, disais-je, le « sujet de la dérivation vers le phare de Cayeux, « que j'ai déjà traité plnsieurs fois dans la presse « locale ; je désire bien sincèrement que les « craintes des personnes expérimentées qui désa- « prouvent le projet adopté, et en cours d'exé- « cution, ne se réalisent pas, et que l'on obtienne « une amélioration sensible dans la navigation de « la baie. » J'ajoutais : « Si les destins de la baie « de Somme se trouvent fixés pour toujours, si « l'on parvient à doter Saint-Valery d'une bonne « navigation et à conserver l'attérrage du Crotoy, « on pourra bien oublier Cayeux ; mais rien ne « prouve que le prolongement des digues de Saint- « Valery soit la solution définitive de l'intermi- « nable question de la baie de Somme. »

Les espérances des partisans de l'endiguement n'empêchaient pas la nature d'agir et de produire ses effets patients et continus sur l'embouchure de la Somme. Le chenal, qui passait depuis longtemps aux pieds du Hourdel, que le chemin de hallage, et la digue submersible de Saint-Valery vers la mer, paraissaient devoir fixer, et dont le bassin du Crotoy devait améliorer les abords, avait été complètement bouleversé ; un violent coup de mer avait tout changé. La passe du Sud, que la carte de M.

de Lagrené, de 1855, porte au pied du Hourdel à 300 mètres de la pointe, avait abandonné la rive droite pour se porter au milieu de la baie. La digue sous-marine était couverte par les sables, les navires devaient passer au-dessus d'elle pour atteindre le chemin de hallage et entrer dans le port.

J'ai voulu un jour me rendre compte de cette situation ; je suis parti de Cayeux pour le Crotoy : après avoir laissé bien se dessiner le mouvement de marée montante, j'atteignis facilement le Hourdel où le flot nous portait. Arrivé à la pointe, je m'attendais à être porté en vingt minutes au Crotoy. « Vous n'y êtes pas, me dit le patron du ba-« teau, il vous faut descendre et attendre que le flot « soit monté assez haut dans la baie pour en fran-« chir les sables ». « Ce n'est pas possible, lui dis-je, « arrivé au Hourdel avec le flot, on est en rien « de temps au Crotoy. » « C'était bon autrefois me « répondit-il, mais le temps passé n'est plus : depuis « le coup de vent qui a bouleversé le chenal, tout « est changé dans la baie ; on est forcé d'attendre « que la mer s'élève vers le Crotoy, et il lui faut « du temps. » C'est-à-dire qu'il fallait la laisser monter suffisamment pour couvrir les sables de la baie et permettre aux navires et même aux bateaux d'aller jusqu'au Crotoy.

Force fut de demeurer au Hourdel et même de borner là mon excursion. J'observais les lieux avec beaucoup d'attention, et en reportant mes souve-

nirs sur le passé, je me rappelais une conversation que j'avais eue sur ce sujet, et que j'ai reproduite dans le *Journal d'Amiens* ; j'assistais à la réalisation d'une prévision à laquelle je n'avais pas voulu croire. Je m'exprimais ainsi dans le *Journal d'Amiens*, le 17 août 1867. « Bien loin de contribuer « à l'amélioration du chenal de Saint-Valery, on « peut dire que le bassin du Crotoy l'a complète- « ment bouleversé. C'est un nouveau chapitre à « celui des mécomptes que, depuis un siècle, tous « les travaux entrepris dans la baie ont fait « éprouver. » En y réfléchissant ce résultat avait sa raison d'être dans les précédents de la baie, que j'ai développés ci-dessus. Pour apprécier la lutte qui a dû s'établir entre les forces diverses qui y agissent, il convient de se rendre compte de la situation de la baie avant le bassin du Crotoy. Jusqu'alors la force créative du chenal suivi par les navires appartenait à la Somme ; tout dernièrement avant l'achèvement du bassin non seulement la Somme traçait la voie suivie par les vaisseaux, mais elle entraînait encore avec elle les principaux courants de la baie ; ainsi les eaux de la rive droite, de même que celles de la baie moyenne, venaient par le chenal du Crotoy se confondre avec la Somme au dessus, ou en face du Hourdel ; mais il n'en a plus été ainsi à compter du jour où le bassin du Crotoy a commencé à fonctionner. Son produit accru de tous les affluents de la rive droite, de ceux de la baie moyenne et de

la baie inférieure, s'est trouvé en présence de la Somme et de tous ses satellites, les réserves du canal et les égoûts de la baie supérieure, dirigés de longue main vers le dessous de l'estacade de Saint-Valery. La déclivité du terrain, qui avait fait si longtemps la fortune du port du Crotoy, devait, en amenant plus d'eau vers sa rive, exercer, avec le concours du bassin, la plus grande influence sur la nouvelle direction que devait prendre le chenal. Le poids de l'eau, déjà plus considérable sur le côté nord de la baie, devait, avec ce nouvel affluent, malgré toutes les entraves, entraîner vers lui les eaux qui formaient le chenal du Hourdel, lesquelles s'y trouvaient déjà sollicitées par la pente naturelle du sol.

Je finissais ainsi cette étude : « Si nous nous « en référons au mémoire de M. Desjardins sur « les moyens de vaincre les barres mobiles des « fleuves, il y a lieu de croire que ce qu'on veut « faire aujourd'hui dans la Manche, aux bouches « de la Somme, ne soit appelé à avoir le même « sort que ce qui a été essayé tant de fois dans la « Méditerranée à l'embouchure du Rhône. »

L'étude de M. Desjardins, qui a été couronnée par la Société archéologique de France, a été reproduite dans le *Moniteur* du mois de décembre 1846. M. Desjardins, dans son mémoire, fait l'historique des travaux exécutés par les anciens pour franchir les barres qui formaient obstacle à la navigation aux embouchures des fleuves ; il cite les dérivations

d'Ostie sur le Tibre et d'Alexandrie sur le Nil, qui ont rendu accessibles les ports d'Ostie et d'Alexandrie. Marius avait fait de même aux Bouches du Rhône. Dans les temps modernes, Vauban et Napoléon y ont pratiqué le même système. Depuis, de nos jours, on a voulu y appliquer l'endiguement, il a complètement échoué. M. Desjardins fait l'historique des travaux d'endiguement exécutés sur d'autres fleuves; aucun d'eux n'a réussi; tandis que dans ces derniers temps la dérivation de l'Ebre en Espagne, celle de l'Orne dans le Calvados ont complètement réussi ; le canal de Ouistreham fait de Caen, devenu avant lui inaccessible pour les navires, le meilleur port de commerce de la Manche après le Hâvre.

Dans le *Journal d'Amiens* du 8 octobre 1867, je parle des brochures de M. Estancelin qui, dès 1833, pronostiquait, en la démontrant, l'inutilité des travaux que l'on exécutait alors au dessous de Saint-Valery. M. Estancelin ne contestait pas la possibilité et même la certitude des résultats d'un canal de Saint-Valery au bourg d'Ault; mais il s'effrayait de la dépense qu'il croyait excéder l'importance de l'œuvre du canal. Il rappelle le projet définitif de M. Bélu, le créateur du canal, qui, en présence des obstacles qu'il rencontrait dans la baie, propose de faire déboucher le canal au hable d'Ault, et il finit par dire qu'à la fin on en viendra là.

Le vingt janvier 1869, en parlant du projet

Dagny, je disais : « Les terrains dont la Compa « gnie demande la concession pour faire activer « les travaux d'endiguement valent l'argent qu'on « dépensera un jour pour faire communiquer « Saint-Valery avec la mer. » J'ajoutais. « Il n'est « personne qui ne soit convaincu que ce qui se « fait aujourd'hui dans la baie au dessous de Saint- « Valery ne servira qu'à donner du salaire aux « ouvriers du pays ; conservez cette main-d'œuvre « sans trop vous hâter, comme le veut la Com- « pagnie Dagny, jusqu'à ce que vos yeux s'ouvrent « à la lumière, et que vous reconnaissiez qu'il faut « recourir à la seule voie de salut qui nous reste, « l'ouverture d'un canal maritime de Saint-Valery « à la falaise du bourg d'Ault. »

Le 21 janvier 1869, je reprends la question du port de Saint-Valery, avec le désir, sinon d'en préparer, du moins d'en réserver la solution, car le temps, disais-je, n'est pas encore venu de demander qu'on fasse du neuf, mais seulement qu'on veuille bien faire le moins mal possible. J'ajoutais: « Le prolongement de la digue actuelle « doit avoir pour effet de rendre les communi- « cations plus faciles avec la mer, en portant « l'ouverture du chenal dans les parties les plus « basses de la baie et, par conséquent, « d'améliorer la navigation, mais ce bien-être ne « sera que momentané. » Je continue à traiter le même sujet, dans les numéros des 23, 28 et 29 janvier 1869, en préconisant toujours le système

de Lamblardie, et en démontrant qu'en prenant le hable d'Ault pour débouché du canal de la Somme, il lui faisait reprendre la mer par les anciennes bouches de la rivière.

Ultérieurement, en février, j'ai poursuivi mes études sur la baie, mais comme elles s'appliquent à la rive droite et non à la communication du port de Saint-Valery avec la mer, elles s'éloignent du sujet que je me suis proposé de traiter devant vous.

Il me reste maintenant à tirer une conclusion : que fera-t-on, ou que doit-on faire dans la baie ?

On a obtenu dernièrement un remorqueur, c'est une excellente chose ; il permettra d'attendre, et le temps, dans ces sortes d'affaires, est le meilleur conseiller. Lorsque la guerre est venue interrompre le prolongement du chemin de hallage de Saint-Valery, je me suis dit : « Le port de la baie de « Somme justifiera la vérité du proverbe : à quel- « que chose malheur est bon. C'est un bonheur « pour lui que les événements arrêtent les travaux « d'endiguement ; on finira par voir clair. » Mes prévisions, je puis le dire, sont en voie de réalisation ; on est généralement d'accord pour renoncer à l'endiguement. Une seule question embarrasse aujourd'hui les partisans de la dérivation ; où trouvera-t-on de l'argent ? Ce n'est pas l'État assurément qui voudra faire les avances nécessaires au canal dans les circonstances où nous sommes. En pareille occurrence, lorsqu'il s'agit d'une œuvre qui intéresse aussi directement un département de

l'importance du nôtre, c'est au pays intéressé qu'il appartient de venir en aide au pouvoir. Avec un peu de patience c'est plus facile qu'on ne le suppose. Il nous faut attendre pour deux raisons: laissons d'abord la nature achever son œuvre du comblement de la baie. Dans une vingtaine d'années, et c'est peu de chose dans la vie d'un peuple, lorsque vous verrez que les navires ne peuvent plus remonter qu'accidentellement, que la navigation disparaît de plus en plus, vous pourrez alors vous adresser au Département. Le Département commencera à se sentir débarrassé des charges que lui ont imposées deux des entreprises les plus regrettables et les plus inutiles qu'on lui ait imposées: les chemins de fer vicinaux et le Palais de Justice d'Amiens. Alors, quand le Conseil général aura repris ses moyens d'action, les représentants des intérêts qui veulent un port s'entendront avec le Département. J'ignore ce que pourra coûter le canal maritime, je suppose qu'il faille, pour compléter notre navigation, la même somme que celle qu'il a fallu emprunter à la Compagnie Sartory pour commencer le canal.

Les Chambres de commerce d'Amiens, d'Abbeville et le Département se concerteraient pour offrir à l'État l'avance de six millions qu'ils emprunteraient au taux du jour; je suppose cinq pour cent, et qu'ils avanceraient au Trésor pour un temps déterminé à raison de trois pour cent, comme l'ont déjà fait des ports de mer en pareille occurrence,

Les Chambres de commerce et le Département ne perdraient pas cette différence d'intérêt ; elle leur serait remboursée un jour par les deux ports de commerce de Saint-Valery et d'Abbeville, au moyen du prélèvement d'un droit de tonnage qu'on percevrait sur tous les navires qui fréquenteraient ce nouveau canal maritime, ainsi qu'on le fait ailleurs. Ils auraient, dans tous les cas, pour garantie de leur remboursement, le produit de la vente des terrains qui sont en formation continue dans la baie. Je me résume : en pareille occurrence, il faut attendre ; le temps est le meilleur moyen de préparer la solution d'une pareille question.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1873.

Présidence de M. DE BEAUSSIRE, *Directeur.*

Renouvellement partiel du bureau. Sont nommés:

M. Auguste Decaïeu, directeur;

M. le comte de Gomer, chancelier;

M. de Puyraimond, secrétaire-adjoiat.

Rapport de M. A. Decaïeu, au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Verne, tendant à changer la date habituelle de la séance publique annuelle.

La commission conclut à ce que cette séance ait lieu au mois de novembre. M. Garnier demande qu'elle soit portée à la fin de décembre. Renvoi de cette double proposition à une commission composée de MM. de Beaussire, Moullart et Vulfran-Mollet.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1873.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Présentation de M. Prarond comme associé correspondant.

Election de M. Gustave Dubois et de M. Ernest Obry, comme membres titulaires.

Lecture par M. Daussy d'un *récit historique sur la bataille d'Amiens*, le 27 novembre 1870.

Rapport approbatif par M. de Forceville, au nom de la commission chargée de vérifier le compte de M. le trésorier-archiviste pour l'anné 1872-1873, et de présenter le budget de l'année 1873-1874.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1873.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Lecture par M. Charles Dubois d'un mémoire intitulé: *La Communauté dans l'île de Jersey.*

Admision de M. Prarond comme associé correspondant;

Rappel des considérations présentées par M. de Forceville dans la précédente séance, à l'effet d'améliorer les finances de l'Académie, et, dans ce but, de modifier le règlement;

Communication d'une délibération du Conseil municipal d'Amiens, favorable à la demande tendant à ce que l'Académie d'Amiens soit déclarée établissement d'utilité publique.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1873.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Lecture par M. Moullart d'une étude sur l'*Economie politique.*

SÉANCE DU 9 JANVIER 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Lecture par M. Ponche de la première partie d'un mémoire sur l'*Industrie de la laine.*

Sur la demande de M. de Forceville, nomination d'une commission composée de MM. de Forceville, Roussel et Roger à l'effet de proposer les moyens d'accroître les ressources financière de l'Académie.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Autorisation d'impression à 500 exemplaires des statuts de l'Académie et de quatre copies manuscrites de son règlement intérieur demandés par la Mairie à l'appui de la demande tendant à ce que l'Académie soit déclarée établissement d'utilité publique.

Lecture par M. le comte de Gomer de la première partie d'une étude qu'il a faite sur le *Moyen-Age* et la *Renaissance*, au point de vue des travaux artistiques et scientifiques qui se sont accomplis pendant cette double période.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, invitant l'Académie à envoyer des délégués aux séances de lecture et aux conférences qui auront lieu les 8, 9 et 10 avril à la Sorbonne et à la distribution des récompenses qui seront attribuées aux sociétés savantes dont les travaux auront plus particulièrement paru devoir les mériter.

Présentation de M. Edouard Levavasseur comme associé correspondant.

Rapport de M. A. Decaïeu au nom de la Commission qui conclut à ce que la séance publique de l'Académie

ait lieu à la fin de décembre; discussion à ce sujet, ajournement d'une décision à la prochaine séance.

Lecture par M. A. Decaieu de deux poésies; la première intitulée *Rachel*, la seconde ayant pour titre: *Lettre de nouvel an*, 1871.

Lecture par M. de Beaussire du compte-rendu de la traduction en vers des poésies de Catulle par M. Yvert.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Admission de M. Levavasseur comme associé correspondant.

Lecture par M. le comte de Gomer de la seconde partie de son étude sur le *Moyen-Age et la Renaissance.*

Délibération par suite de laquelle l'Académie décide que l'époque de sa séance publique annuelle ne sera pas changée, et aura lieu, comme de coutume, dans le courant du mois d'août.

SÉANCE DU 13 MARS 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Présentation de M. le vicomte de Rainneville et de M. de Longperrier, comme associés correspondants,

Lecture par M. l'abbé Corblet d'une notice sur *saint Thomas Becket*, archevêque de Contorbéry et martyr.

Lecture par M. de Puyraimond des observations qu'il a faites sur l'île et la ville de Singapoor.

Rapport de M. de Forceville au nom de la commission chargée d'étudier les moyens par lesquels ont pourrait augmenter les ressources financières de l'Académie Exposé de quelques-uns de ces moyens.

Renvoi à une commission composée de MM. de Forceville, Roussel, de Beaussire et Roger des conclusions de la commission précitée et d'une demande signée de plusieurs membres tendant à ce que le règlement actuel soit modifiés.

SÉANCE DU 26 MARS 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Rapport de M. Roussel au nom de la commission nommée dans la précédente séance et qui conclut à ce qu'il y a lieu à reviser le règlement. Ajournement à la prochaine séance de la nomination de la commission qui devra proposer les modifications à introduire dans le règlement.

Admission de MM. de Rainneville et de Longperrier comme associés correspondants.

Lecture par M. Levavasseur de plusieurs poésies françaises et latines sous la forme de *Versions* et de *Thèmes*.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1874.

Sous la présidence de M. E. YVERT, *Secrétaire-perpétuel.*

Démission de M. Poiré comme membre titulaire et sa nomination immédiate comme membre honoraire.

Lecture par M. Dupont d'une *notice sur le Quinquina.*

Nomination de la commission chargée de proposer les modifications à introduire dans le règlement, cette commission est la même que celle qui a été nommée dans la séance du 13 mars.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Lecture de M. Mancel sur *la baie de Somme.*

SÉANCE DU 8 MAI 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Lecture par M. Dusevel de lettres de Balzac sur Voiture.

Lecture par M. Hennebert d'une *notice sur la famille de Gomer.*

Nomination de la commission des publications composée de MM. Henri Dauphin, Daussy, Herbet, Charles Dubois et Hennebert.

SÉANCE DU 22 MAI 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Récit par M. Yvert, secrétaire-perpétuel, des obsèques de M. Martial Roussel.

Discours prononcé sur la tombe de M. Roussel, par M. A. Decaïeu, directeur de l'Académie.

Lecture par M. Jules Verne d'une comédie en vers dont le principal personnage est Léonard de Vinci.

Nomination de MM. Henry Dauphin, Charles Dubois et Daussy, comme membres de la commission chargée d'examiner les poèmes envoyés au concours.

SÉANCE DU 12 JUIN 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Rapport par M. Hennebert au nom de la commission désignée pour examiner, dans l'atelier de M. de Forceville, l'exécution du buste de M. Alexandre.

Compte-rendu par M. l'abbé Corblet, d'un ouvrage de M. René de Belleval sur les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu.

SÉANCE DU 26 JUIN 1874.

Sous la présidence de M. GARNIER, *comme plus ancien membre titulaire.*

Compte-rendu par M. Yvert des démarches par lui faites pour parvenir au classement de l'Académie comme établissement d'utilité publique.

Lecture par M. Garnier du projet d'un nouveau règlement. Autorisation d'impression et de distribution en épreuves de ce projet à tous les membres de l'Académie.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Lecture par M. Henry Dauphin de la première partie de sa traduction des *Nuées* d'Aristophane.

Nomination de M. Garnier comme rapporteur de la commission chargée d'examiner les poèmes envoyés au concours.

Fixation de la séance publique au dimanche 9 août à une heure.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Hommage par M. de Forceville du buste de M. Alexandre.

SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 7 AOUT 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur.*

Communication des discours et rapports qui seront lus dans la séance publique du 9 août.

Conformément aux conclusions du rapport fait par M. Garnier, au nom de la commission chargée d'examiner les poèmes envoyés au concours, l'Académie décerne le prix de poésie à la pièce de vers inscrite sous le numéro 18, et intitulée *le dernier Chant.* Le billet cacheté accompagnant cette pièce étant ouvert donne le nom de M. *Louis Guibert*, demeurant à Limoges.

L'Académie décerne en outre une mention honorable à chacune des pièces inscrites sous les unméros 31 et 23 et l'ayant pour titres : l'une, *la Bouée à la cloche* et l'autre *Patria.*

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 AOUT 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur*

Discours de M. A. Decaïeu, directeur.

Rapport de M. Yvert, secrétaire-perpétuel, sur les travaux de l'année.

La bataille de Pont-Noyelles, par M. Daussy.

Rapport de M. Garnier sur le concours de poésie.

Le dernier chant, poème couronné, lu par M. Decaïeu.

Le Flaneur, poésie, par M. Yvert.

Proclamation des noms des lauréats couronnés par l'Académie.

SÉANCE DU 14 AOUT 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur*.

Lecture des procès-verbaux.

SÉANCE DU 25 AOUT 1874.

Sous la présidence de M. A. DECAIEU, *Directeur*.

Notice sur *Berck*, par M. Mancel.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Année 1873-1874

Du Ministère de l'Instruction publique.

Revue des Sociétés savantes. 1873. 2 vol.

Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes. Par Octave Teissier. Paris. 1873. Imprimerie nationale. — 1 vol. in-8.

Du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Catalogue des brevets d'invention. 1873. n° 8 à 12.

Des Sociétés savantes étrangères.

Rapport spécial sur l'immigration, accompagné de renseignements sur les immigrants,.. Par Edward Young. Washington. 1872. 1 vol. in-8.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution... for the year 1871. — for the year 1872. Washington. 1873. 2 vol. in-8.

Memoirs of the Boston Society of natural history. Vol. II. Part. I. N. 2, 3, 4. — Vol. III. Part. III. N. 1, 2.

Proceedings of the Boston Society of natural history. Vol. XV. Part. 3, 4. — Vol. XVI. Part 1, 2.

Sixth annual report of the United States geological Survey of the territories,embracing portions of Montana Idaho, Wyoming, and Utah ; being a report of progress

of the exploration for the year 1872, by F. V. Hayden. Washington. 1873. 1 vol. in-8.

Proceedings of the literary and philosophical Society of Manchester. Vol. VIII, IX, X, XI et XII.

Memors of the literary and philosophical Society of Manchester. 3e series. Vol. IV.

Des Sociétés savantes françaises.

Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. Année 1870. — Année 1873.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise de 1865 à 1873. Tome X.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1871-72.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales. XVIIe et XXe vol.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône, 3e série. n° 4.

Bulletin de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise. 2e série. Tome VI.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. 1872. nos 6 à 12.-1873-1874. nos 1 à 3

Maitre Jacques, Bulletin de la Société d'Agriculture du département des Deux Sèvres. Août. Décembre 1873 et Janvier à Juillet 1874.

Almanach de Maitre Jacques pour l'année 1874.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or. 1873, 3e et 4e trimestre. —1874. 1e et 2e trimestre.

Bulletin de la Société Académique, d'Agriculture, Belles-lettres, Sciences et Arts de Poitiers. n° 179.

Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du département du Var. 7e série. Vol. 1. liv. 4.

Bulletin du Comice d'Abbeville. nos 8. à 12 de 1873 et 1 à 6 de 1874.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XXXII. 1re partie.

Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort. — Travaux. — 1870-71-72.

Annales de la Société académique de Nantes. 1873.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. Lettres et Arts. Tome XXVII — Sciences. Tome XXVIII.

Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn et Garonne. 1872.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Arras. IIIe série. Tome V.

Bulletin du Comice agricole d'Amiens. N. 37 à 60.

Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme. Tome XV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie 1873. N. 1, 2, 3, 4. 1874. N. 1, 2.

Bulletin de la Société industrielle d'Amiens. 1873. N. 5, 6. 1874. N. 1 à 4.

Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 3e série, Tome XX.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 4e série. T. V.

Bulletin trimestriel du Comice agricole, horticole et forestier de l'arrondissement de Toulon. N. 2, 3, 4 de 1873. N. 1 de 1874.

L'Agronome praticien, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne. N. 13, 15.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Tome XIV. 1er cahier.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Tome XVI. N. 1. 2.

Annales de la Société d'Émulation d'Abbeville. 3e série. 1er vol.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 2e, 3e et 4e trimestre de 1873.

Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France N. 20 à 27.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Année 1872-1873.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 3e et 4e trimestre de 1873. 1e et 2e trimestre de 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXII. 1er liv.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. 7e année. 2e et 3e fascicule.

Mémoires de la Société d'Agriculture, de Sciences et d'Arts séant à Douai. 2e série. Tome XI.

Annales de l'Académie de Macon. Tome X. XI.

Extraits des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure. Tome XXII à XXVI.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. 1873. N. 7.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. Séance publique du 25 Aout 1873.

Mémoires de la Société Linnéenne du Nord de la France. Tome III.

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur Mer. Tome V. 1re partie.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne. Tome II. 1re fascicule.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille. Années 1872-73-74.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1873.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne 1873. 2e semestre.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. 3e Série. Tome III.

Bulletin de la Société Académique du Var. Nouvelle série. Tome VI.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 4e série. Tome IV.

Société des Sciences et Arts de Vitry le François. Tome V.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Année 1872-73.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1874.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1872.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mayenne. 14e Année.

Bulletin de la Société académique de Brest. Tome VIII.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Tome II.

Sociétés des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. Tome III. N. 3.

Mémoire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Classe de Lettres. XV. — Classe des Sciences XX.

Bulletin de la Société des Sciences. Belles-Lettres et Arts de Pau. 2e série. Tome II

Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin. 3e série Tome XI.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome II. 1re fascicule.

Mémoire de la Société académique d'Archéologie,

Sciences et Arts du département de l'Oise. Tome VIII, 3e partie.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. 3e série. Tome I.

Mémoires de l'Académie de Metz 3e série. 1re année.

Mémoires de l'Académie de Metz. Tables générales des deux premières séries. 1819-1871. Par Jules Thilloy. Metz. 1873. 1 vol. in-8.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord. Janvier à Mai 1874.

Des Auteurs.

Ernest Prarond. Vers de 1873. Paris. 1873. Lemerre. 1 vol. in-18.

Poésies de Catulle traduites en vers français par Eugène Yvert. Amiens. 1873. H. Yvert. 1 vol. in-8.

Mémoire critique sur le fonctionnarisme et la bureaucratie en France, suivi d'une lettre au Président de l'Assemblée nationale, par un ancien fonctionnaire. (A. Thevenot). Troyes. 1873. Socard. in-8.

Les impressions et pensées d'Albert, par Ernest Prarond. Paris. 1854. Michel Lévy fr. 1 vol. in-18.

Jacques Malbrancq ou quelques remarques sur la confiance qu'il faut accorder à cet historien, par E. Prarond. Amiens. 1861. Lenoel-Hérouart. in-8.

De Montréal à Jérusalem, par Ernest Prarond. Paris. 1869. Michel Lévy fr. 1 vol. in-18.

La ligue à Abbeville. 1576-1594. Par Ernest Prarond. Paris. 1868-73. Dumoulin. (Abbeville. Briez, Paillart et Retaux). 3 vol. in-8.

Les Poètes historiens Ronsard et d'Aubigné sous Henri III, par Ernest Prarond. Paris. 1873. E. Thorin. in-8.

L'Alhambra de Grenade par Ernest Breton. Paris. 1873. Dounaud. in-8.

Revue de l'art chrétien dirigé par M. l'abbé J.Corblet. Tome XVI. N. 9 à 12. Tome XVII.

Etude de mythologie grecque, par J. F. Cerquand. Ulysse et Circé. — Les Sirènes. Paris. 1873. Didier. 1 vol. in-8. Pl.

Gustave Le Vavasseur. Scrap-book. Picardie. — 1858-1870. Amiens. 1870. Lenoel-Hérouart. in-8.

Gustave Le Vavasseur, Croquis à la plume. Amiens. 1866. Lenoel-Herouart. in-8.

Monseigneur de Salinis. Par Gustave Le Vavasseur Amiens. 1861. Lenoel-Herouart. in-8.

Un chapitre de l'histoire de l'art en Province, par Gustave Le Vavasseur, lu en séance publique du Congrès scientifique. à Amiens, le 4 juin 1867. Amiens 1868. Caillaux in-18.

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. Revue mensuelle dirigée par M. E Cartailhac 1873. liv. 1

Le pays des fourrures par Jules Verne. Paris. 1874. Hetzel. 2 vol. in-8.

Alfred Neymarck. De la nécessité d'un conseil supérieur des finances. Paris. 1874. Dentu. in-8.

Notice nécrologique sur M. le chanoine Petit, par M. l'abbé Jules Corblet. Amiens, 1874. Langlois. in-8.

Gustave Le Vavasseur. Etudes d'après nature. Caractères et portraits rustiques. — Impressions de voyage. Paris. 1864. Michel Lévy. 1 vol. in-18.

Discours prononcé pour l'inauguration du monument des Mezerai à Argentan. Par M. Gustave Le Vavasseur. (16 septembre 1876). Alençon. 1866. E. de Broise. in-8.

De quelques petits poètes Normands contemporains de Malherbe. Par M. Gustave Le Vavasseur. Caen 1868. Leblanc-Hardel. in-8.

Gustave Le Vavasseur. Courrier d'Italie. Février Mai 1869. Alençon. 1869. E de Boise. in 8.

Notice biographique sur M. le comte Gustave-Marie de Vigneral, Directeur général de l'Association normande Par M. Gustave Le Vavasseur. Caen. 1869. Le Blanc-Hardel. in-8.

Gustave Le Vavasseur. Jean de Paris. Etude historique. Amiens. 1872. Lenoël-Hérouart. in-8.

Souvenirs de collége. 19 Février. 11 Mai 1873. Paris. 1873. Chaix. in-8.

Deux toasts portés à l'Association normande. Par M. Gustave Le Vavassseur.-Eu. 21 Juillet 1871-Dauville. 13 Juillet 1873. Alençon. 1873. E. de Broise. in-8.

Tilloloy, ses seigneurs, son château, son église. Par E. Coët. Saint-Quentin. 1873. Poette. 1 vol. in-8.

Conférence sur le réforme fiscale faite à Paris-Passy le lundi 2 Mars 1874. Par M. Menier. Paris. 1874. Plon. in-12.

Essai sur les définitions géométriques. Par J. F. Bonnel. Paris. 1871. Delagrave. in-8.

Le théâtre moral, causerie par M. Paul Féval à la séance d'ouverture de la Société pour l'amélioration du théâtre en France, le 28 Avril 1874. Paris. Dentu. in-18.

Installation d'un observatoire météorologique au sommet du Pic de Midi de Bagnères de Bigorre, par M. Vaussenat. Bagnères de Bigorre. 1874. Péri. in-8.

Les intérêts européens en Asie. — Le Perse et les Persans. Nars-Eddin-Schah. Le nouvel Iran et l'équilibre asiatique par le Comte de Croizier. Paris. 1873. Dentu. in-8.

Democharès ou une fausse etymologie du mot *Mouchard* par M. l'abbé J. Corblet. Paris. 1874. Dumoulin. in-8.

Inauguration du Palais-de-Justice d'Amiens le 16 Avril 1874 — Amiens. 1874. E. Glorieux. in-8. Pl.

Guide du visiteur à l'exposition d'objets d'art religieux ouverte à Lille à l'occasion des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille. Lille. 1874. Behague. in-8.

Rapport fait le 14 février 1874 à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, sur le projet d'élever en cette ville un monument à M. Arcisse de Caumont, par M. G. Villers. Bayeux. 1874. Grobon et Pagan. in-8.

Division fondamentale des sciences, suivie de Lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard Pequin. 7e édit. Paris. 1874. Lahure. in-8.

Essai sur l'abolition de la contrainte par corps par Henri Hardouin. Paris. 1874. Cosse, Marchal et Billard 1 vol. in-8.

Paroles prononcées sur la tombe de M. Morel Cornet par M. Al. Duflos, le 10 Juin 1874. Amiens. 1874. Jeunet. in-4.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet. Tome IV.

Jules Verne. Le docteur Ox. — Maitre Zacharius. — Un hivernage dans les glaces. — Un drame dans les airs. 3e éd. Paris. 1874. Hetzel. 1 vol. in-18.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÈMIE

BUREAU ET OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

MM. A. Decaïeu, *Directeur.*
le Comte de Gomer, *Chancelier.*
E. Yvert, *Secrétaire-perpétuel.*
Garnier ✠, *Trésorier, Archiviste permanent.*
de Puyraimond ✠, *Secrétaire-adjoint.*

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE RÉCEPTION

MM.

21 Juin 1837. Garnier ✠, Professeur, Conservateur de la Bibliothèque communale.
25 Juin 1842. Dauphin, ✠, Conseiller honoraire à la Cour d'appel.
13 Févr. 1847. G. de Forceville, ancien Banquier, Statuaire.
24 Janv. 1851. Daussy, Avocat.
12 Févr. 1852. Yvert, Homme de lettres.
11 Févr. 1854. Deneux (Jules), ✠, Président de la Société Philharmonique.
12 Janv. 1856. Mancel, ✠, propriétaire.
10 Mai 1859. Vion, Chef d'Institution.

MM.

13 Juin 1862. MOLLET (Vulfran), ✠, Manufacturier, Président de la Chambre de Commerce d'Amiens.

25 Juillet 1863. LENOEL, ✠, Docteur en Médecine.

25 Juillet 1863. HERBET, ✠, Docteur en Médecine.

14 Mai 1864. PONCHE, Négociant.

31 Déc. 1864. DAUPHIN (Albert), ✠, Avocat, ancien Maire d'Amiens, Président du Conseil général.

10 Févr. 1866. DUBOIS (Charles), Avocat, Docteur en droit.

30 Nov. 1866. MOULLART, Avocat.

18 Juillet 1869. DE BEAUSSIRE, ✠, Conservateur des forêts.

23 Juillet 1869 LELEU, Censeur au Lycée.

14 Juillet 1871. A. DECAÏEU, Avoué de 1re instance.

12 Janv. 1872. RICHER, Docteur-médecin.

26 Avril 1872. DUPONT (Edouard), ancien Pharmacien.

26 Avril 1872. DE PUYRAIMOND (Alfred) ✠, ancien Officier de marine.

24 Mai 1872. DUSEVEL (Hyacinthe), Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

24 Mai 1872. Le Comte DE GOMER (Maxime), Vice-Président de la Société d'horticulture de Picardie.

28 Juin 1872. VERNE (Jules) ✠, Homme de lettres.

14 Févr. 1873. ROGER, Membre du Conseil municipal.

25 Avril 1873. HENNEBERT, O. ✠, Commandant du Génie.

23 Mai 1873. PEULEVÉ, Docteur-Médecin.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

DOVERGNE, à Hesdin.

MACHART ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Orléans.

DUPONT ✠, Colonel du Génie, rue Castellane, 11, à Paris.

HECQUET, Docteur en médecine, à Abbeville.

MARCOTTE, Bibliothécaire d'Abbeville.

DU SOUICH ✠, Inspecteur des Mines, à Paris.

VERET, Docteur en médecine, à Doullens.

LEFILS (Florentin), Homme de lettres, à Abbeville

COËT, Pharmacien à Roye.

FERRAND ✠, Préfet du Calvados (Caen).

SOUPÉ, Professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

SERRES, Docteur en médecine, à Uzès (Gard).

V. DE BEAUVILLÉ, Membre du Conseil général, Député à l'Assemblée nationale.

J. LEFEBVRE, Secrétaire de la Société d'Emulation, à Abbeville.

HUARD (Adolphe), Homme de lettres, rue Dauphine, 5, à Paris.

COURBET-POULARD, ✠, ancien Membre du Conseil général, ancien Maire d'Abbeville, Député à l'Assemblée nationale.

MM.

DUPAROQUE, ❋, Docteur en médecine, à Paris.

BUTEUX, ❋, ancien Membre du Conseil général, Maire de Fransart.

BERNARD, Avocat général à la Cour d'appel de Dijon, ancien titulaire.

MILLIEN (Achille), à Beaumont la Ferrière (Nièvre).

DE VROIL, homme de lettres à Paris.

DE GUERLE, ❋, Trésorier général à Epinal.

LE PELLETIER, ❋, Procureur général près la Cour d'appel de Rouen.

EGGER, ❋, Membre de l'Institut, à Paris.

PIEDAGNEL, ❋, Homme de lettres, à Paris.

DE VALOIS, Consul de France à Rio-Janeiro.

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT.

MM.

Le Premier PRÉSIDENT de la Cour d'appel.

Le PRÉFET de la Somme.

Mgr l'EVÊQUE d'Amiens.

Le MAIRE d'Amiens.

Le PROCUREUR-GÉNÉRAL près la Cour d'appel.

L'INSPECTEUR de l'Académie universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ELUS.

MM.

DUVAL (Raoul), ✠, premier Président à la Cour d'appel à Bordeaux.

DUROYER, ✠, ancien Maire d'Amiens, à Amiens, ancien titulaire.

DECAÏEU, ✠, Président honoraire à la Cour d'appel d'Amiens, ancien titulaire.

BELIN-DELAUNAY, Professeur d'Histoire au Lycée de Bordeaux, ancien titulaire.

DUBOIS (Amable), Docteur en médecine, à Paris, ancien titulaire.

DE QUATREFAGES DE BRÉANT, ✠, Membre de l'Institut

MM.

FUSTEL DE COULANGES, ✠, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, ancien titulaire.

HARDOUIN, Conseiller à la Cour d'appel de Douai, ancien titulaire.

DE MARSILLY ✠, Ingénieur, Directeur des Mines d'Anzin, ancien titulaire.

BOR, Pharmacien à Amiens, ancien titulaire.

FLEURY, ✠, Recteur de l'Académie de Douai, id.

ALEXANDRE, O. ✠, Docteur médecin à Amiens, id.

TIVIER, Professeur à la Faculté des lettres de Dijon, id.

BOHN, Professeur de philosophie, id.

WATEAU ✠, ancien avocat général, à Paris, id.

COURTILLIER, ✠, Docteur en Médecine, à Amiens, id.

KOLB, ancien Directeur de l'Usine des produits chimiques d'Amiens, id.

GUILLON, ✠, Ingénieur en chef, ancien titulaire.

GAND (Edouard), Dessinateur industriel, ancien titulaire

HENRIOT, ✠, Propriétaire, Membre du Bureau de bienfaisance.

POIRÉ, Professeur de Physique et de Chimie au Lycée Bonaparte, à Paris.

CORBLET (l'Abbé), ✠, historiographe du diocèse, à Versailles.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le tome XI de la 3e série.

Pages

LA BATAILLE D'AMIENS, par . Daussy. 1

LA COMMUNAUTÉ DANS L'ILE DE JERSEY, par M. Charles Dubois. 33

LA LAINE, son travail et sa production, par M. Narcisse Ponche. 57

LE MOYEN-AGE et la RENAISSAISSANCE, par M. le comte de Gomer. 79 et 103

RACHEL, poésie par M. Auguste Decaieu. 127

COMPTE-RENDU d'une traduction de M. E. Yvert, des poésies de Catulle, par M. de Beaussire. 129

LE LIEU DE NAISSANCE de S. Thomas Becket, par M. l'abbé Jules Corblet. 145

UN VOYAGE DANS L'EXTRÊME-ORIENT, par M. Alfred de Puyraimond. 153

TROIS VERSIONS, TROIS THÈMES, par M. Gustave Levavasseur. 183

QUELQUES NOTES sur l'histoire naturelle et médicale des Quinquinas, par M. Edouard Dupont. 201

NOTICE sur plusieurs membres de la famille de Gomer, par M. Hennebert. 215

RÉCIT des obsèques de M. Martial Roussel, par M. Yvert. 251

DISCOURS prononcé sur la tombe de M. Roussel, par M. Auguste Decaieu. 256

DISCOURS prononcé par M. Auguste Decaieu, directeur de l'Académie, à l'ouvertuee de la séance publique annuelle du 9 août 1874. 257

RAPPORT de M. Yvert, secrétaire-perpétuel, sur les travaux de l'année. 283
RÉCIT de la bataille de Pont-Noyelles, par M. Daussy. 297
RAPPORT sur le concours de poésie, par M. Garnier. 317
LA BAIE DE SOMME, par M. Marcel. 337
EXTRAIT des procès-verbaux des séances (1873-74) 365
Ouvrages reçus. 375
TABLEAUX des Membres de l'Académie. 385
TABLE des matières du tome XI de la 3e série. 391

Amiens — Typ. H. Yvert.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 04889 7683
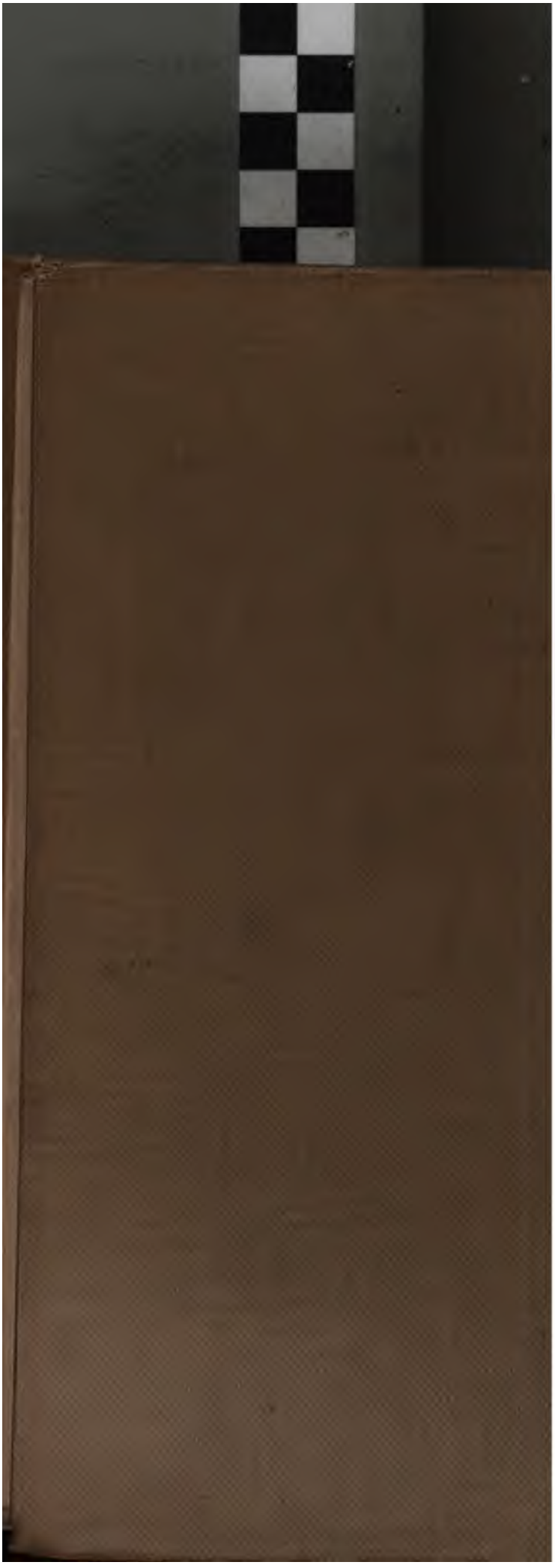
Filmed by Preservation CIC